
3 1761 06187339 4

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME IV.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES ET Cie,
RUE JACOB, N° 56.

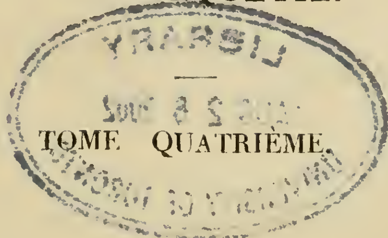
HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES FRANCS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR ANQUETIL.



TOME QUATRIÈME.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES ET Cie, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XXXVII.



HISTOIRE

DE FRANCE.

HENRI III,

AGÉ DE PRÈS DE VINGT-TROIS ANS.

[1574] Il est bon de jeter un coup d'œil général sur ce règne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlèrent le trône, et qui furent près d'y placer un étranger, devenu l'idole des peuples. Ces grandes révolutions dans les corps politiques n'arrivent pas sans des symptômes avant-coureurs de la dernière crise[1].

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne : de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemy eurent persuadé que c'était au poignard à décider la querelle : de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universel; les grands, comme les princes du sang, les Guises et les Montmorencys, prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquaient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appelaient *leurs maîtres*. Il y avait à cet égard entre les protégés et même entre les protecteurs une rivalité qui dégénérait souvent en querelles personnelles. On se bravait, on se faisait des défis; les femmes s'en mêlaient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques, devenaient des affaires d'état.

Les mémoires qui nous restent de ce temps, écrits par les personnes mêmes de la cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connaître, parce qu'elles sont liées aux grands événements, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre était comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passait les journées entières dans les salles basses, occupée à faire des armes. C'était un honneur singulier de savoir mieux que les autres courir, franchir les fossés, tirer *prestement* un coup de pistolet, et donner un coup de poignard. On ne parlait que de galanterie, ou de meurtre, de carnage et d'incendie; on inventait, on se racontait des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffaient les imaginations, et il en résultait des provocations fréquentes, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires[1].

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les jeunes gens se liaient par des serments de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident

[1] De Thou, l. LVIII. Davila, l. VI.

[1] Vie de d'Aubigné. Mém. de Marguerite. Brantôme. Mém. de Bouillon. Mém. de Montluc. Journal de Henri III. Lett. de Busbec.

de l'un était un malheur sensible pour l'autre; l'absence d'un ami occasionnait un deuil. On en vit, pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre comme des hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde; et la cour applaudissait à ces manies puériles.

Il leur restait pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non-seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputaient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquait encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentiments qui inspiraient autrefois l'héroïsme, tiraient vanité des preuves de dévouement outré que la frénésie de la passion inspirait à leurs amants. Il était beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe d'un poignard, pour marquer la disposition où l'on était d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du temps, Henri III écrivant de Pologne à la belle Renée de Rieux-Châteauneuf, et à la princesse de Condé, qu'il aimait, « tirait du sang de son « doigt, et Souvray rouvrait et fermait « la piqûre à mesure qu'il fallait remplir « la plume [1]. » Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandaient plus que la bienséance ne permettait, et n'obtenaient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoraient le monarque et sa famille à la face du royaume.

[1] Matthieu, tom. VII, p. 386.

Mais ou les grands se souciaient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avaient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcourait, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente; tantôt chez les bourgeois, à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelque autre réjouissance. Il s'y commettait des désordres qui devenaient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédaient des actes de religion éclatants, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement, se transportaient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortiléges de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné la Mole, lorsqu'il fut arrêté. L'une était à moitié fondue, l'autre avait une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentaient pas le roi, et si par ces manœuvres obscures de l'art magique il n'avait pas eu dessein d'altérer la santé du jeune monarque, supposant qu'il s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait et que l'épingle entrerait dans le cœur. La Mole avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, et preuve d'une ignorance grossière; mais il soutint qu'il ne les avait employés que pour se faire aimer d'une demoiselle provençale dont il était épris.

Le plus fameux de ces astrologues était un nommé Cosme Ruggieri, Florentin; il passait aussi pour habile empoisonneur. La reine mère et plusieurs seigneurs le protégeaient ouvertement; de là vinrent

sans doute des soupçons si multipliés, qu'à peine une personne de marque mourait-elle sans qu'on publiât qu'elle avait été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisait par l'assassinat : nul temps, nul lieu n'était respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendait avoir à se plaindre; et Villequier, favori de Henri III, poignarda par jalousie, dans le Louvre, sa femme, grosse de deux enfants. Poussée par une rage pareille, on vit la demoiselle de Châteauneuf, femme décriée avant son mariage par ses intrigues avec le roi, tuer courageusement, dit Brantôme, le Florentin Antinotti, qui avait consenti à l'épouser.

On était cruel et impitoyable de sang-froid; et par une habitude qui ôtait toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeaient eux-mêmes les criminels, présidaient pour ainsi dire aux tortures, et assistaient aux exécutions; les femmes n'en détournaient pas les yeux : on remarque un caractère de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de la Mole et de Coconnas, leurs amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que voyageant un jour avec Claude de la Trémouille [1], il s'aperçut que celui-ci changeait de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main, et lui dit : « Contemplez de bonne grâce ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort. »

[1] Il était petit-fils du connétable, par Jeanne de Montmorency, sa mère, et fils de Louis III, seigneur de la Trémouille, premier duc de Thouars, lequel était arrière-petit-fils lui-même du fameux chevalier *sans peur et sans reproche*, tué à la bataille de Pavie. Claude embrassa le calvinisme, qu'abjurèrent Henri son fils, en 1628, et Henri-Charles son petit-fils, en 1670.

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples dans des guerres étrangères, est capable de subjuguer l'univers; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zèle de la religion, secondée par le désir de dominer, elle s'exerce contre la nation même, elle peut plonger dans le chaos le royaume le plus florissant. C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III, son successeur.

Le prince, allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorencys et les autres catholiques mécontents regardèrent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mère, qu'ils croyaient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnèrent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétraient déjà, et sentaient son faible, qui pouvait leur être utile.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne. Dans les états protestants il rencontra un grand nombre de Français réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemy [1]. Le jeune monarque en fut comme cerné chez le comte palatin : les uns l'envisageaient d'un air sombre; d'autres attachaient sur lui des regards sinistres, et murmuraient contre l'auteur de leur infortune assez haut pour être entendus. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue fut le portrait de l'amiral. « Vous connaissez bien cet homme, lui dit son hôte; vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très-grands services. » Henri voulut s'excuser sur la prétendue conjuration de l'amiral. « Monsieur, reprit froidement le comte, vous en savez toute l'histoire. » Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

[1] Brantôme, t. VIII, p. 216.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendaient dans son royaume. Henri, l'homme peut-être le plus propre à la représentation, y parut de manière à satisfaire ses nouveaux sujets; mais ces premiers moments de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris qu'il avait amenés, la plupart, comme lui, peu éloignés de leur vingtième année. Ils s'y occupaient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avaient formées, quelquefois à des jeux bruyants, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodaient guère avec la gravité des sénateurs polonais [1].

La nouvelle de la mort de son frère lui fut portée en quatorze jours. Son premier soin fut de confirmer la régence à sa mère, et il lui en envoya les pouvoirs : on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens si le roi mettrait ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraînerait nécessairement du retard, ou s'il partirait sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre aurait voulu être déjà de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontières de l'empire, et de là à Vienne, laissant exposés à la première fureur des Polonais Pibrac, son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligents pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvait s'excuser sur la nécessité de calmer la France en lui montrant son roi; mais il fut difficile de ne le point blâmer, quand on vit que, loin de hâter sa marche, le monarque s'arrêtait avec complaisance à Vienne, à Venise, à Turin, et dans tous les endroits qui lui présentaient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres états; la république lui fit les plus grands honneurs. Il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par lesquelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque temps à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France. Il paya généreusement la réception brillante, mais politique, que lui fit le duc Emmanuel-Philibert, et les caresses de la duchesse sa tante, par la restitution de Pignerol, de Saviglian et de Pérouse, les seules possessions, excepté le marquisat de Saluces, qui restassent à la France au delà des Alpes.

Ce royaume était dans un de ces moments critiques où le choix d'un mauvais parti pouvait le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne serait pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formait au dedans et au dehors. Le prince de Condé montrant déjà une intelligence au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageait leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenait des rapports intimes. Ceux-ci avaient les armes à la main dans presque toutes les provinces; ils étaient soutenus par les *politiques*, dont la faction prit le nom de *tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontents, qui alléguaient pour griefs l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendaient avoir été prises par la régente pour détruire les grandes maisons dont la puissance lui était suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyaient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernements, et à se cantonner dans les villes où ils commandaient. On ne voyait que surprises de places, compositions, traités particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout à coup transportées dans les cantons qui comptaient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avait pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'à l'arrivée du roi; elle y réussit par un mé-

[1] Matthieu, liv. VII, p. 388.

lange de fermeté et de condescendance : d'une main elle présentait la guerre, augmentant les troupes, et ordonnant aux généraux d'agir; de l'autre elle signait des trêves. Sitôt qu'on voulait traiter, on la trouvait prête; elle prévenait même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgommery, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avait jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Élisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandait la flotte qui tenta de les secourir; mais repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgommery fut amené à Paris, où le parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avait affronté sans se troubler des armées entières et des remparts en feu, n'avait pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

Ils le condamnèrent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgommery était plus coupable qu'un autre. Ayant eu le malheur de tuer son roi, il aurait dû consacrer au service de sa veuve et de ses enfants tout ce qu'il avait de talents, au lieu de se jeter, comme il le fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté; « exemple qui nous apprend, « dit M. de Thou, que dans les coups « qui attaquent les têtes couronnées, le « hasard est imputé à crime, quand « même la volonté serait innocente. »

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux; mais soit vengeance, soit justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples! quand on vit Montgommery condamné, selon les formes ordinaires, par un arrêt du parlement, personne ne réclama : il n'y eut que de légers murmures faiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle était à prévenir les entreprises des mécontents, et à traverser l'union qu'ils méditaient.

Il y eut entre eux à ce sujet plusieurs conférences, dont les plus fameuses furent tenues à Milhaud, ville du Rouergue, dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé, quoique absent, en était l'âme. Il demandait que les églises réformées fissent sur elles-mêmes une imposition; et de l'argent qu'elles lui enverraient, il promettait de lever en Allemagne une armée qu'il conduirait en France. Condé devait en être le chef jusqu'au moment où il pourrait remettre le commandement au duc d'Alençon et au roi de Navarre, quand ils seraient délivrés de la captivité où la cour les retenait depuis le supplice de la Mole. Les confédérés s'engagèrent réciproquement, savoir, les *politiques* à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion; et ceux-ci à ne point quitter les armes que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorency : tous enfin à faire une guerre opiniâtre jusqu'à ce que dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, à l'expulsion des étrangers, et au soulagement des peuples.

La reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit longtemps, par des propositions captieuses, le départ des députés de la Rochelle et d'autres églises qui devaient s'y rendre. Ensuite elle envoya des agents secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses que par l'irrésolution du

maréchal de Damville, Henri de Montmorency, second fils du feu connétable, et gouverneur de Languedoc[1].

Damville, d'un caractère doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'état. C'était un homme indolent, difficile à émouvoir, aimant les plaisirs, mais d'un jugement exquis, peu sujet à se tromper quand il voulait se donner la peine d'examiner une affaire, et surmontant alors assez sa nonchalance pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictait. Voyant le royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'aurait pas mieux demandé que d'y entretenir la paix : mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour, le tiraient de sa tranquillité. Il revenait le plus tôt qu'il pouvait : conduite dont se plaignaient les commandants voisins, surtout Montluc, qui aimait la guerre, qui la faisait pour le plaisir de la faire, et qui aurait voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui.

La comparaison de ces gouverneurs remuants avec Damville, le faisait regarder à la cour comme un homme peu sûr. Plusieurs fois les ministres tentèrent, mais sans succès, de le tirer de sa province. Au moment de l'emprisonnement de son frère, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir, mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenait avec eux des liaisons réglées. Ainsi ce n'étaient que ruses et tromperies de part et d'autre. A l'occasion d'une maladie dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos aurait encore prévalu, et il ne se serait pas joint aux confédérés de Milhaud, s'il avait pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et surtout le doge de Venise, homme d'une prudence consommée, lui conseillèrent la paix. Marguerite de France, duchesse de Savoie, sa tante, désirait ardemment de le voir réuni avec les Montmorencys, persuadée que de là dépendaient le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paraissait pas éloigné de leur accorder ses bonnes grâces; et sur les espérances qu'il en donnait, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piémont. Il s'y trouva en concurrence avec Villeroi et Hurault de Chiverny, envoyés par la régente. Quand Henri suivait les conseils de la duchesse, Damville était favorablement écouté; mais sitôt que le jeune monarque prêtait l'oreille aux insinuations des ministres de sa mère, il ne montrait plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cet esprit versatile, prit congé, et arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Milhaud.

Ainsi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnait qu'alarmé des dangers que lui présentait un soulèvement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon : elle s'était fait accompagner par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi comme des criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parents qu'on chérit. Alors on commença à connaître le caractère de Henri. Quoiqu'il ne doive que trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès à présent les contrastes principaux, parce qu'ils furent la vraie cause des troubles du royaume.

[1] Brantôme, t. VII et IX. Le Lab. t. II. Vie de d'Aubigné, p. 132.

Chiverny, qui fut un de ses ministres les plus affidés, et qui lui resta constamment attaché, dit qu'il n'avait pas le jugement bon; qu'il sentait mieux qu'il ne pensait; qu'il avait trop bonne opinion *de sa suffisance;* qu'il méprisait les conseils des autres, et que ses voluptés le firent mépriser. Le duc de Nevers, qui l'avait vu de près, a écrit que quand il aimait quelqu'un, il ne pensait et n'agissait plus que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées; qu'il se transformait, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il était d'une prodigalité au delà de toutes bornes. L'historien Matthieu, qui apprit de Henri IV et des seigneurs contemporains les anecdotes de sa vie, dit que Henri III regardait les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore qu'il tenait de la reine sa mère le goût du raffinement dans les affaires; en sorte que de plusieurs expédients, il choisissait toujours les plus obliques et les plus compliqués. Il était brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événements de son règne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devait saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'état à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentiments de haine dans le cœur du peuple, qui paye et qui souffre. Enfin, de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups de main hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvait résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et de traités de paix faits mal à propos, semences de nouvelles guerres [1].

Tel est en raccourci le tableau du règne de Henri III. Puisqu'il se déterminait à la guerre, il était naturel de penser que ce monarque, célèbre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, allait se mettre lui-même à la tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis; mais par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractait le lendemain; en tâchant non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris [1].

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avait pris les armes pour la religion réformée, sommé de la part du roi de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre : « Comment! le roi « m'écrit comme roi, et comme si je « devais le reconnaître. Je veux bien qu'il « sache que cela serait bon en temps de « paix; mais en temps de guerre, qu'on « a le bras armé et le cul sur la selle, « tout le monde est compagnon. » Fait prisonnier l'année suivante, Montbrun paya son insolence de sa vie. Les assiégés de Livron, petite ville du Languedoc, aussi coupables, furent plus heureux. Le roi avait envoyé son armée devant cette place; voyant qu'elle s'y morfondait sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses courtisans. Du haut de leurs murailles les assiégés les accablèrent d'injures : « Lâches! leur criaient-ils, assassins! « que venez-vous chercher? Croyez-vous « nous surprendre dans nos lits et nous « égorger, comme vous avez fait à l'ami- « ral? Paraissez, jeunes mignons! venez « éprouver à vos dépens que vous n'êtes « pas seulement capables de tenir tête à « nos femmes. » On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brèche filer tranquillement, et narguer les assiégeants. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siége fut levé [2].

Tout déclinait dans les armées, comme

[1] Mémoires de Chiverny, p. 212. Mém. de Nevers, t. I. Matthieu, liv. VII, p. 18.

[1] Sully, t. I, p. 86.
[2] Brantôme. Le Laboureur. t. II. Dupleix, t. III.

dans le conseil, parce que les ministres instruits et les anciens généraux, voyant leur crédit absorbé par les jeunes favoris, se retiraient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissait. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvait moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissaient vacants lui servaient à décorer ses *mignons*.

En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitents*, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France. On se revêtait d'une espèce de sac, qui descendait jusqu'aux talons; il était surmonté d'un capuchon qui enveloppait la tête et couvrait le visage, et percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitents noirs, blancs, verts et bleus, ainsi nommés de la couleur de leur sac. A la ceinture ils portaient un grand chapelet de têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques-uns faisaient usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confréries furent d'abord établies, elles faisaient leurs processions le soir ou la nuit : elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistait à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des psaumes chantés d'un ton lugubre [1]. On sent combien, sous ce déguisement, favorisé par les ténèbres, il pouvait se commettre de désordres. C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attirait les jeunes gens de la cour. Chacun voulut en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, que le roi disait en riant « n'être guère propre à cela. »

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à la fin de décembre. Ce prélat était trop considérable pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avait été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine mère s'imaginait le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisait des reproches; visions effrayantes qui n'attaquent guère une âme ferme ni une conscience pure! Un affreux orage, qui désola presque toute la France le lendemain de sa mort, fut selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors apaisé par les prières de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'était le sabbat des démons qui venaient le chercher. On raconte ces extravagances pour faire voir comment juge l'esprit de parti [1].

[1] Journal de Henri III.

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant profond, une âme noire, un esprit libertin, un cœur corrompu. Pour être en droit d'en porter ce jugement, il faudrait d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux faiblesses humaines. « Il y avait long-« temps, dit le Laboureur, qu'on ne « voyait plus de saints de si grande mai-« son. » C'était un ambitieux doué de talents naturels et acquis, et d'un génie vif, qui à force de se justifier à soi-même ses désirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étaient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'état. Ainsi avait pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnait ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyait partisan secret, et il assure dans son testament qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacrements en présence du roi, « proteste devant ses deux « maîtres que jamais il n'a rien fait ou « pensé qui pût préjudicier à la France. » Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumières, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres [2].

[1] Journal de Henri III.

[2] Rerum mirab. p. 119. Dupleix, tom. III. Le Laboureur.

La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi. Il avait aimé Marie de Clèves, princesse de Condé. Cette inclination a servi de fond à quelques romans : on a vu qu'il lui écrivait de Pologne avec son sang. Sitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'il ferait casser son mariage avec le prince, et qu'elle serait reine de France, mais elle mourut presque subitement [1].

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudemont, cousine germaine du duc de Lorraine, Charles III, qu'il avait vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse douce et vertueuse fut toujours triste au milieu des grandeurs : elle ne pouvait se consoler du sacrifice qu'elle avait été forcée de faire, en préférant le roi de France au frère du comte de Salm, dont elle avait écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri, qui le savait, le trouvant triste un jour, lui dit : « J'ai « épousé votre maîtresse, je veux vous « donner la mienne. » L'échange n'était point égal, puisqu'il s'agissait d'une fille décriée, cette Renée de Rieux, qui épousa depuis Antinotti. Brienne s'excusa, et trop pressé par le monarque, il se sauva de la cour.

[1575] Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit enlevait au roi de bons serviteurs. Jamais cependant prince n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livrait au spectacle de son sacre, qu'il passait des journées entières à arranger des diamants sur ses habits et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettaient à Nismes la dernière main au traité dont ils étaient auparavant convenus.

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'état. Les confédérés se nommèrent des chefs, établirent des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi, firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée : lois indépendantes du souverain, et dont la base était un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres. Ils furent toujours fidèles à cette clause; et quelque effort que fît la reine mère pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontents de nouveaux appuis.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événements produits par les petites causes. Les premiers personnages de ces scènes singulières furent le roi, le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, Marguerite son épouse, et la reine mère : les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguaient Louis Bérenger du Gua, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaines ceux à qui elle présentait la coupe empoisonnée du plaisir [1].

Henri, étant en Pologne, s'entretenait fréquemment des dames de France avec ses confidents. Éloignés de celles dont la présence aurait pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se vantaient de leurs bonnes fortunes, et au défaut d'aventures réelles, en imaginaient de vraisemblables. Le roi voyant celles qu'il avait crues les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la règle de sa conduite à leur égard; et celles-ci le payèrent à leur tour d'une haine proportionnée à ses mépris, surtout la reine Marguerite, sa sœur.

Cette princesse, dans ses mémoires,

[1] De Thou, liv. CCCLX. Davila, l. VI. Mémoires de Nevers, l. I. Matthieu, l. VII. Dupleix, t. III. Journal de Henri III.

[1] Mémoires de Marguerite. Mém. de Nevers, t. I, Brantôme, t. III. Matthieu, l. VII. Dupleix, t. III.

laisse transpirer ces sentiments, dont elle rejette la cause sur du Gua, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frère. On soupçonnerait, à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses désirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi : crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. Il était jaloux, dit-elle, de l'union qui régnait entre moi et mon autre frère le duc d'Alençon, et il en inspirait au roi des défiances, comme si cette liaison eût eu pour but des intérêts contraires à la sûreté de la couronne. Le monarque, dans ses préventions, se faisait une loi de déprimer son frère, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avait le défaut des petits génies : il était ombrageux, pointilleux, et s'imaginait toujours qu'on le méprisait. D'une figure peu avantageuse, il se trouvait malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissait en le brusquant ou en applaudissant aux plaisanteries indécentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cherchait tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvrait avec une espèce de volupté aux projets ambitieux que lui présentaient les mécontents. Le monarque, qui rencontrait toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritait d'autant plus qu'il l'estimait moins. De là naquit entre les deux frères une aversion qui les rendait d'une crédulité sans égale sur tout ce que leurs flatteurs voulaient leur insinuer l'un contre l'autre.

Pendant que le roi allait à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon était chef. Henri, sans autre information, croyait le dénonciateur sur sa parole ; mais la reine mère remarquant que Fervaques prétendait mettre son zèle à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisait de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre [1].

Fervaques lui assigne rendez-vous dans un village près de Langres, et le fait cacher dans une vieille masure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance. « Je n'avais garde, leur répond « Barat, de me charger de lettres en pa-« reilles circonstances. » Comme il était cautionné par Fervaques, les conjurés se contentent de cette défaite : ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein. Ils ne se proposaient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avait rien de si facile, quand le monarque, après son sacre, irait de Reims à Saint-Marcoul ; mais ils se plaignaient vivement du duc d'Alençon, qu'on appelait alors Monsieur, parce que depuis quinze jours qu'ils tenaient un agent auprès de lui, ils ne pouvaient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi voulut qu'on fît le procès à son frère ; mais la reine mère s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur : il avoua qu'il avait eu connaissance du complot; mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on voulait le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils que c'était moins un parti pris qu'une volonté passagère de quelques mécontents obscurs, qui prétendaient se rendre importants, et elle assoupit l'affaire ; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frère, et il était toujours prêt à le soupçonner.

[1] Matthieu, l. VII, p. 410.

Une fois à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois pour une simple piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avait empoisonné : celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, voulait attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyait les auteurs. La reine se trouvait fort embarrassée entre ses enfants. Madame de Sauve lui servait à arrêter les fougues de Monsieur ; mais il échappait souvent à l'adresse de cette femme, surtout quand la jalousie s'en mêlait, ce qui arrivait quelquefois lorsqu'elle montrait des égards au roi de Navarre, avec qui néanmoins elle était obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

Pour ce prince, comme s'il avait été atterré par le massacre de la Saint-Barthélemy, il vivait depuis ce temps dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvaient favoriser sa fortune, mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parce qu'il savait qu'il était entouré de surveillants et d'ennemis. Henri III l'aimait ; mais soit caprice, soit crainte, Catherine, qui l'avait aussi aimé dans son enfance, le haïssait depuis qu'il était son gendre ; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, et *pour lui faire un mauvais tour,* dit la reine Marguerite dans ses mémoires [1].

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Près d'expirer, le roi voulut embrasser son beau-frère. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances faites pour l'accompagner d'amertume. Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avait aposté des hommes armés, à mine farouche, et dont le maintien menaçant pouvait intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frère de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume ; puis tombant sur la conspiration de la Mole : « Je sais, dit-il, que vous n'êtes point du « trouble qui est survenu. Si j'eusse « voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, « vous ne seriez plus en vie. Ne vous « fiez en...... » La reine répondit : « Monsieur, ne dites pas cela. — Ma- « dame, reprit le roi, je le dois dire, et « est vérité. » Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée, ou nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, était la reine mère elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mère, et quelques caresses qu'elle lui fît, il ne se remit plus entre ses mains, sitôt qu'il en fut une fois tiré [1].

Les députés que les confédérés entretenaient auprès du roi malgré les hostilités, exhortaient vivement les deux princes à se délivrer de leur captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étaient attachés à son service, on remarquait Bussi d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égalait l'arrogance. Sa fierté le rendait insupportable aux favoris du roi, qu'il bravait en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même, qui adoptait toutes leurs préventions. A la haine se joignirent quelques motifs de jalousie : il fut résolu de s'en défaire ; mais quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés par la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussi était toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne l'entreprise méditée contre son plus cher favori [2].

Quelque temps auparavant, sur un bruit que Damville était mort en Languedoc, le roi avait donné ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé ; ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendrait la confirmation de

[1] Mémoires de Marguerite.

[1] Cayet, t. I, p. 252.

[2] Mémoires de Marguerite.

cette nouvelle : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés; mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, irritèrent le duc d'Alençon et les Montmorencys. Également maltraités, ils unirent leurs ressentiments. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontents[1].

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume. Le roi croyait avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvaient demander. Il consentait à leur donner des places de sûreté; au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque parlement; le libre exercice de la religion calviniste dans les lieux actuellement en possession de ce privilége; aux seigneurs hauts justiciers partout, aux autres dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restait en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendraient à ses désirs[2].

Les mécontents profitaient de cette indolence pour mieux lier leur partie. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passe-ports, leurs députés allaient en Allemagne, en revenaient, et portaient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négociait avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très-justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feraient que de concert avec lui, et qu'on lui donnerait des sûretés pour la paye de ses troupes, il exigea encore que la première condition du traité de paix, quand on y viendrait, serait que le roi lui cédât d'une manière indéfinie le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passèrent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avait quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendraient que la qualité de lieutenants du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où il trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et au peuple, style ordinaire de ces sortes de pièces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par la Noue, Lévi de Vantadour, beau-frère de Damville, Henri de la Tour d'Auvergne, son neveu, accompagné d'un gros corps de noblesse.

Sitôt qu'on s'aperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi allait et venait, s'emportait, menaçait : il écrivit partout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tout ce qui l'environnait, de monter à cheval, et de lui ramener son frère, mort ou vif. Quelques-uns obéirent; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité : ils répondirent « qu'ils vou« droient mettre leur vie en ce qui seroit « du service du roi; mais d'aller contre « Monsieur, son frère, ils savoient bien « que le roi leur en sauroit un jour mau« vais gré. » « Il est dangereux, disait « le duc de Montpensier, de se mettre « entre la chair et l'ongle. » On fut si étonné à la cour, on soupçonnait si peu quelles étaient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denis, comme si le duc d'Alençon avait eu une armée prête à faire le siége de Paris[1].

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine mère apprenant que Thoré, frère du duc de Montmorency, était prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que s'il avançait, elle lui enverrait les têtes de son frère et de son allié[2]. Il répondit : « Si la reine

[1] Matthieu, l. VII, p. 418. Duplessis-Mornay.
[2] De Thou, liv. LXI. Davila, l. VI.

[1] Mémoires de Marguerite, de Nevers, de Bouillon.
[2] Charles de Montmorency-Méru, frère de Thoré,

« fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France « où je ne laisse des marques de ma ven- « geance, » et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire : ce fut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon[1].

Catherine prit toutes sortes de mesures pour persuader aux prisonniers qu'ils étaient redevables de la liberté à sa seule bienveillance; et après les avoir comblés de caresses, elles les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendait de celui des armes. Thoré était entré en France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein d'aller joindre les confédérés au delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit : ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa route et de gagner le duc d'Alençon. Guise reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer *le Balafré*. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident montra combien sa conservation leur était précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parce que le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut dès lors que ce prince appréhendait ses succès, et ce fut un sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à peu près indécises, et les rebelles regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes; de manière que la reine, malgré tous ses efforts, ne put obtenir qu'une trêve de sept mois, depuis le 22 novembre jusqu'au 25 juin, encore fut-elle toute à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable, tant pour payer l'armée de Casimir que pour l'empêcher d'entrer en France; de livrer aux religionnaires et catholiques unis six villes, savoir : Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer les garnisons qu'on y mettrait aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition que, paix ou guerre, ces villes seraient rendues à l'expiration de la trêve; mais on sentait bien que c'était une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi; car il était clair que si les confédérés se prêtaient à la paix, ils stipuleraient pour premier article la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre ils se garderaient bien de les rendre.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une trêve honteuse avec ses sujets; il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les remparts de ses villes; il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenait du mépris, pour en gratifier Étienne Battori, prince de Transylvanie; il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir s'en faire des amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avaient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à la France; enfin il essuya dans sa propre cour le plus sensible des affronts.

Du Gua, ce favori impérieux, qui fier de la protection de son maître, se croyait à l'abri des revers, éprouva dans ce temps ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignait depuis longtemps d'être en butte à sa malveillance. Elle l'accuse, dans ses mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari, de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frère, d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On aurait tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Du Gua avait des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans un favori. « Je « l'ai vu, dit Brantôme, faire des re- « montrances au roi, lorsqu'il lui voyoit

et troisième fils du connétable, devenu duc de Damville et amiral de France sous Henri IV, avait épousé une fille du maréchal de Cossé.

[1] Matthieu, liv. VII, p. 523.

« faire quelque chose de travers, ou « qu'il l'oyoit dire de lui. Le roi le trouvoit bon et s'en corrigeoit. » Mais pour Marguerite, elle le détestait. Cette princesse, sans crédit, indifférente à sa mère, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder du Gua presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre, et n'ose le venger.

Ces événements n'altéraient que faiblement la tranquillité de Henri III, le plus facile des hommes à se consoler de ses disgrâces. On a cru que c'était pour faire diversion à ses chagrins qu'il se livrait à des occupations et à des amusements si disparates, et qui l'occupaient tellement qu'ils paraissaient alors sa principale affaire. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puériles, mais presque toujours faites à contre-temps. « Nonobstant toutes les affaires de la « guerre et de la rébellion que le roi « avoit sur les bras, il alloit ordinaire« ment en coche avec la reine son épouse, « par les rues et maisons de Paris, « prendre les petits chiens qui leur plai« soient; alloient aussi par tous les « monastères des femmes, aux environs « de Paris, faire pareilles quêtes de petits « chiens, au grand regret des dames qui « les avoient; se faisoient lire la gram« maire et apprendre à décliner [1]. »

Le même prince, en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifiaient à l'ombre de la trêve, « fit mettre « sus par les églises de Paris, les ora« toires, autrement dits les paradis, où « il alloit tous les jours faire des aumônes « et prières en grande dévotion, laissant « ses chemises à grands goderons, dont « il étoit auparavant si curieux, pour en « prendre le collet renversé à l'italienne. « Il fit faire procession générale et solen« nelle, en laquelle il fit porter les « saintes reliques de la sainte Chapelle, « et assista tout du long, disant son « chapelet en grande dévotion. » Par son ordre, la ville et la cour y assistèrent, « hormis les dames, que le roi ne voulut « qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il « n'y avoit dévotion où elles étoient. »

C'est encore un problème de savoir si Henri vaquait à ces exercices de religion par hypocrisie, par amour du spectacle, ou par véritable dévotion. Il serait trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices; mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistait à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance; le taxer de légèreté, quand après il était le premier à rire des bouffonneries qui avaient échappé à ses jeunes favoris, sous le sac de pénitents; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmottait* au bal et dans des parties de débauche, et quand il l'appelait en plaisantant *le fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé, il se persuada que la religion ne consistait que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la trêve se publiait d'un côté, elle se rompait de l'autre. Si les chefs suspendaient les hostilités, les inférieurs se croyaient permis une petite guerre qui ne déplaisait pas aux princes, parce qu'elle tenait les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés Cognac et Saint-Jean d'Angely. On ne parla seulement pas de livrer Mézières aux reîtres, selon les conventions. Il aurait été en effet bien imprudent de leur abandonner une ville située sur la frontière du royaume, qui aurait servi d'appui aux Allemands qu'on aurait voulu introduire en France. Le roi levait aussi des troupes

[1] Journal de Henri III.

étrangères; sujet de plaintes pour les confédérés, qui avaient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardaient pas même les bienséances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au parlement qu'une armée étrangère allait entrer en France; qu'il en était fâché, mais qu'il comptait ne s'en servir que contre les ennemis de l'état. Il priait en conséquence les magistrats d'interposer auprès de son frère leurs bons offices pour lui faire connaître la justice de sa cause. Le duc écoutait en même temps les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyait, de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir, et sous main il le pressait d'avancer [1].

[1576] Ces instances secrètes eurent leur effet. Casimir et Condé entrèrent en Champagne en février, traversèrent la Bourgogne, passèrent la Loire et l'Allier, et le premier jour de mars, se joignirent, dans le Bourbonnais, au duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces réunies se trouvèrent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands et Français. Elles avaient été suivies dans leur marche par une armée royale sous le commandement du duc de Mayenne, frère cadet du duc de Guise; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer, soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez précis de la cour, dont les délibérations étaient toujours traversées par de nouveaux événements.

Henri, roi de Navarre, vivait au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisait le personnage de Brutus à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France et la terreur de ses ennemis; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, était enchaîné par les plaisirs. Loin d'envier le rôle brillant qu'allait jouer le duc d'Alençon, quand il quitta la cour pour paraître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, dont la reine se servait pour le retenir [1].

Mais le remède vint d'où venait le mal. Cette même femme qui le captivait lui fit connaître qu'on le méprisait; qu'on ne l'avait employé dans aucune occasion, malgré ses offres; que le commandement des armées était donné à d'autres qui ne le valaient pas, et que pendant qu'il s'énervait dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon allait ou se couvrir de lauriers, ou s'il voulait se prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre; son courage se réveilla, mais la prudence lui servit de guide : il accoutuma de longue main ses surveillants à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisait de temps en temps, sous prétexte de chasse; et à la première occasion favorable, il se sauva de la cour, en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avaient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'y être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Alençon commandait; mais il envoya des députés à une espèce de diète qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi; elle contenait en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en était fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés deman-

[1] De Thou, liv. LXII. Davila, l. VI.

[1] Journal de Henri III. D'Aubigné, t. II, p. 778. Mémoires de Chiverny, p. 91. De Bouillon, p. 174. De Sully, liv. I, p. 88. Amirault, p. 207. Mém. de Marguerite, de Mornay. Matthieu, l. VII, p. 427.

daient qu'on partageât toutes les églises et les dîmes entre le clergé romain et leurs ministres; et qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auraient rendu une vraie souveraineté dans le royaume; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du roi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeait la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avait eu jusque-là que le titre, aussi bien que la disposition absolue de Boulogne-sur-Mer. Le roi de Navarre voulait une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, le payement des anciennes pensions accordées à sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale, eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que si ces articles eussent passé, il se serait établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques, qui ayant le même intérêt, se seraient réunies au premier signal contre l'autorité légitime.

La reine mère para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquait un vif attachement à la reine de Navarre, sa sœur, à qui le roi avait donné des gardes après la fuite de son mari, sa mère la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames, qu'on appelait son *escadron volant*.

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine pour retirer son fils des mains des mécontents; elle augmenta son apanage de trois provinces, la Touraine, le Berry et l'Anjou : on lui en donna tous les droits honorifiques; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devaient l'être; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put : le prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie; Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui on ne donna comptant qu'une somme très-modique, en comparaison de la dette totale. Les autres cédèrent, sans conditions meilleures ni pires qu'auparavant; il y eut seulement un édit qui étendait un peu les priviléges des réformés, et qui réhabilitait la mémoire de l'amiral, de la Mole, de Coconnas, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommery et de Montbrun : le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Rochelle, et Jean Casimir retourna sur la frontière de Champagne attendre les millions qui lui étaient promis.

Mais comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris :* le moment n'était pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avait répondu par des remontrances; cette année on ajouta des pasquinades. On murmurait hautement de voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguait l'argent des peuples. Ses principaux favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, et Nogaret de la Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisait le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentait rendit leurs mœurs suspectes : ils commencèrent alors à être appelés *mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentait pas assez. Il en résulta pour ce

prince un mépris général, qui peut-être, plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de *la ligue*[1].

Ce qu'elle présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très-catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi; ensuite les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la faiblesse de ses commencements; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connaissance qu'on avait de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter; le but du complot, qui était de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré; les succès effrayants de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés, que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres : le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires; la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère : fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume[2].

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout à coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue, après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente; mais s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardaient son frère comme le soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma en effet, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières que le gouvernement réprima : c'était déjà l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des grâces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces grâces ne devinssent préjudiciables à leur religion; mais ces petites ligues éparses et isolées n'avaient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop faible. Il est possible que dès lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce serait pourtant le croire un peu chimérique que de lui supposer des prétentions à la couronne bien développées avant la mort du duc d'Anjou[1].

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avait pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeait. Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemy, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagements de la cour pour les calvinistes; par là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui marquèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avait autrefois aspiré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimait dans ce temps; il l'embrassait un jour, et regardant tendrement sa sœur : « Plût à Dieu, lui « dit-il, que vous fussiez mon frère! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes grâces. S'apercevant donc qu'il n'avait rien à espérer à la cour, où l'on affectait de

[1] Journal de Henri III.
[2] De Thou, l. XLIII. Davila, l. IV.

[1] Mémoires de Montluc, l. VI, p. 430. Recueil de choses mémor. t. III, p. 694. Sat. Ménip. p. 131.

lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travaillait sourdement pour lui [1].

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardents, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espéraient, les moyens imaginés d'abord. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contents de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitaient la matière exclusivement. Comme ils avaient déjà vu les calvinistes s'engager par des serments et des souscriptions de formulaires à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire dans la circonstance, que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'associations commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandait, avait une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, était mis en possession de son gouvernement, d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signèrent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entière, villes et campagne, se trouva engagée dans une ligue.

Le préambule du formulaire et le but qu'on paraissait s'y proposer ne présentait rien que de louable au premier coup d'œil : on s'engageait par serment à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis : première insinuation qui rendait les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion; mais le poison le plus subtil était caché dans les lois mêmes de l'association, conçues en ces termes : « Nous « nous obligeons à employer nos biens et « nos vies pour le succès de la sainte « union, et à poursuivre jusqu'à la mort « ceux qui voudront y mettre obstacle. « Tous ceux qui signeront seront sous la « sauvegarde de l'union; et en cas qu'ils « soient attaqués, recherchés ou moles- « tés, nous prendrons leur défense, même « par la voie des armes, contre quelque « personne que ce soit. Si quelques-uns, « après avoir fait le serment, vien- « nent à y renoncer, ils seront traités « comme rebelles et réfractaires à la « volonté de Dieu, sans que ceux qui « auraient aidé à cette vengeance puis- « sent être inquiétés. On élira au plus « tôt un chef, à qui tous les confédérés « seront obligés d'obéir; et ceux qui re- « fuseront seront punis selon sa vo- « lonté. Nous ferons tous nos efforts « pour procurer à la sainte union des « partisans, des armes, et tous les se- « cours nécessaires, chacun selon nos « forces. Ceux qui refuseront de s'y « joindre seront traités en ennemis et « poursuivis les armes à la main. Le « chef seul décidera les contestations qui « pourraient survenir entre les confédé- « rés, et ils ne pourront recourir aux « magistrats ordinaires que par sa per- « mission [1]. » Ainsi ils transmettaient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentait bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avait déjà beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables, et des provinces entières, affiliés à la ligue.

[1] Mémoires de Marguerite. Vie de de Thou, l. II, p. 103.

[1] Mémoires de Marguerite, t. I. Dupleix, t. III, p. 20-.

Quant au plan secret et aux ressorts qu'on devait faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour les prévenir, s'il avait su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenaient des agents cachés; elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise; mais il serait bien étonnant qu'il eussent si bien deviné et exposé d'avance, à très-peu de changements près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençait par l'éloge des Guises, qu'on disait issus de Charlemagne, et on continuait ainsi : « Depuis qu'au « préjudice des descendants de cet em- « pereur, les enfants de Hugues Capet « ont envahi le trône, la malédiction « de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs : « les uns ont été privés de sens, d'au- « tres de la liberté, ou ont été frappés « des foudres de l'église. La plupart, « sans santé et sans force, sont morts « à la fleur de leur âge, ne laissant « point de successeur. Le royaume, « sous ces règnes malheureux, est de- « venu la proie des hérétiques, tels que « les Albigeois et les pauvres de Lyon. « La dernière paix, si avantageuse aux « calvinistes, va aussi les établir solide- « ment en France, si on ne profite de « cette occasion même pour rendre le « sceptre de Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis, dans l'inten- « tion de soutenir la foi, sont donc « convenus de ce qui suit, savoir : qu'en « chaire et au confessionnal, ceux du « clergé s'élèveront contre les priviléges « accordés aux sectaires, et exciteront « le peuple à empêcher qu'ils n'en jouis- « sent. Si le roi marque de l'appréhen- « sion que l'infraction de la paix en cet « article essentiel ne le replonge dans « de nouveaux troubles, on l'engagera « à rejeter tout l'odieux de cette affaire « sur le duc de Guise. Le danger auquel « ce prince s'exposera en se dévouant « ainsi à toute la haine des religionnai- « res, le rendra plus cher aux catholi- « ques. Son audace enhardira les timi- « des à signer la ligue, et grossira le « parti. Tous les confédérés jureront de « le reconnaître pour chef : les curés des « villes et des campagnes tiendront un « rôle de ceux qui sont en état de porter « les armes. Ils leur diront en confes- « sion ce qu'ils auront à faire comme « ils l'auront appris des supérieurs ec- « clésiastiques, qui recevront eux-mêmes « les instructions du duc de Guise, et « celui-ci enverra secrètement des of- « ficiers pour former les nouveaux en- « rôlés.

« Les religionnaires ont demandé « eux-mêmes l'assemblée des états : ils « seront convoqués à Blois, ville tout « ouverte. Le chef du parti aura atten- « tion de faire élire dans les provinces « des députés inviolablement attachés « à l'ancienne religion et au souverain « pontife. En même temps, des capitai- « nes dispersés dans le royaume lèveront « un certain nombre de soldats détermi- « nés, qui promettront par serment de « faire en temps et lieu ce qu'on leur « commandera. Il faudra aussi engager « par des insinuations douces le duc « d'Anjou, le roi de Navarre, le prince « de Condé, et tout ce qu'il y a de sei- « gneurs suspects, à se rendre aux états « avec le roi. Pour le duc de Guise, il « ne s'y trouvera pas, afin d'éloigner « les soupçons, et aussi afin d'être « plus en état de donner ses ordres loin « de la cour, qui l'éclairerait.

« Si quelqu'un s'oppose aux résolu- « tions qu'on prendra dans les états, « en cas qu'il soit prince du sang, il sera « déclaré inhabile à succéder à la couron- « ne : de toute autre qualité, il sera puni « de mort, ou l'on mettra sa tête à pr « si on ne peut le saisir. Dans ces dis-

« positions, les états feront une profession « de foi publique, ordonneront la pu- « blication du concile de Trente, confir- « meront les ordonnances faites pour la « destruction de l'hérésie, et révoqueront « tous les édits contraires. Ainsi le roi « se trouvera dégagé des paroles données « aux calvinistes. On leur prescrira un « temps pour se réconcilier avec l'église. « Comme, pendant cet intervalle, il fau- « dra prendre les armes pour réduire « les plus opiniâtres, les états représen- « teront au roi que si on veut réussir, il « ne faut désormais qu'un seul homme à « la tête de l'entreprise, et ils demande- « ront le duc de Guise, le seul général « habile qui n'a jamais eu de liaisons « avec les hérétiques.

« Pour donner du poids à cette re- « quête, au jour dit, les soldats levés « sourdement dans les provinces paraî- « tront autour de Blois, fortifiés de quel- « ques troupes étrangères. On enlèvera « Monsieur, et on lui fera son procès, « comme à un criminel de lèse-majesté « divine et humaine, pour avoir extorqué « du roi son frère des conditions favora- « bles aux hérétiques rebelles. Le duc « de Guise, maître des armées, poursui- « vra les révoltés, s'assurera des prin- « cipales villes, mettra sous bonne gar- « de tous les complices de Monsieur, « dont il fera achever le procès ; et enfin, « de l'avis du pape, comme fit autrefois « Pepin à l'égard de Childéric, il renfer- « mera le roi dans un monastère pour le « reste de ses jours. »

Tel était le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère ; et en effet, qui aurait cru qu'on toucherait un jour au moment de le voir réussir ? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendait toujours que les Français, tranquilles chez eux, ne portassent des secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de semer la discorde. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent ; engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume[1].

Henri III savait en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états de Blois, au commencement de décembre. Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses faiblesses habituelles ne l'empêchaient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances : elles étaient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il aurait dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses[2].

[1577] Les états demandèrent que ce qui serait décidé unanimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindraient autant, et que ce qui aurait été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions, qui tendaient toutes deux à introduire une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des grâces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces : mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il aurait dû montrer, avait toujours des subterfuges prêts, et palliait du moins le mal, s'il n'avait pas assez de résolution pour l'empêcher.

[1] Le Labour. t. I. Cayet, t. I, p. 5. Journal de Henri III, t. I.

[2] Journal de Henri III, t. I et III. Mélanges historiq. de Camusat. Mémoires de Nevers, t. I, p. 166.

Il hésita longtemps sur le parti qu'il prendrait au sujet de la ligue. Paraître l'ignorer, c'était lui donner le moyen de se fortifier, à l'ombre d'un silence que les malintentionnés prendraient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'était risquer de se compromettre, parce qu'on trouverait peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensait. Enfin lui laisser choisir un chef, autant aurait-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère ami du repos, s'arrêta au moyen qui le débarrassait pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étaient retranchées toutes les ambiguïtés dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris et par toute la France.

Cet expédient, qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'était rendu par là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta du moins pour quelque temps le duc de Guise et ses adhérents. Ils accoururent à Blois; et ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il fallait s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents; que peut-être étaient-ils disposés à entrer dans le sein de l'église, et que leur rang méritait bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville.

Ils étaient cantonnés : Damville, à la tête des politiques, en Languedoc, le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenaient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyaient se former à Blois. A peine avaient-ils demandé l'assemblée des états, que par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seraient pas favorables. Ils résolurent donc de ne pas les reconnaître, et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas longtemps que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il était déjà fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avait été forcé d'embrasser à la Saint-Barthélemy. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et surtout par une noble franchise, et par une gaieté qui était le trait dominant de son caractère. On l'aimait, on n'appréhendait de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il était avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étaient, paraissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par là donnant lieu à des soupçons qui faisaient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étaient pleins de valeur, hardis et entreprenants. S'apercevant que les menées des états tendaient à la guerre, ils n'avaient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvaient couvrir leurs retraites. Damville en faisait autant de son côté. Ils armaient aussi par mer, et négociaient une contre-ligue avec la Suède, le Danemark, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupaient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devait pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontents avaient déjà protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protes-

tation, que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'il connaissait les douceurs de la paix, qu'il y était sensible; mais qu'il ne l'achèterait jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience. « Rapportez à l'assemblée, « ajouta-t-il, que j'ai toujours prié le « Seigneur, et que je le prie encore du « fond du cœur, de me faire connaître « la vérité. Si je suis dans le bon chemin, « que Dieu m'y soutienne; sinon, qu'il « m'ouvre les yeux, et je suis prêt non-« seulement à abjurer l'erreur sans aucun « respect humain, mais encore à em-« ployer mes biens et ma vie pour chas-« ser l'hérésie du royaume et de tout « l'univers, s'il est possible. » Cette espèce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes; ils auraient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivait aux états : mais Bourbon, dont l'âme était droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ses dispositions.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui, aux instances des députés, répondirent constamment : « Nous ne deman-« dons que la paix; qu'on nous tienne « les paroles données, et tout sera tran-« quille. Au reste, nous ne reconnais-« sons point vos états, et nous protes-« tons contre toutes les résolutions qui « s'y prendront à notre préjudice. »

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses, mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens « à la guerre, dit-il, mais pour la faire « il me faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus échauffés, surtout entre ceux du tiers état, qui sentirent bien que c'était sur eux que tomberait le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il serait à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui n'amenèrent point de conclusions fixes. Il paraît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'annonçait, et pour prononcer la paix. Il sépara les états sans faire connaître clairement quel parti il prendrait.

Son conseil était partagé. En général, on trouvait trop douce la loi sous laquelle vivaient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et en cas de besoin, de la défendre par les armes : mais les uns pensaient que cette tolérance valait encore mieux que la guerre; les autres, que la guerre était préférable. Entre ces derniers, Gonzague, duc de Nevers, offrait, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'était en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageait que l'avantage de la religion. Il avait aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disaient : « Il nous faut craindre M. de Nevers « avec ses pas de plomb et son compas « à la main [1]. »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinait pour la paix. Il faisait espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'était abouché, se prêterait à des expédients qui mettraient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre Biron et Villeroi, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta de son mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissait à gagner son frère. D'autres agents furent aussi dépê-

1 Brantôme, tom. VIII, p. 295.

chés à Damville. On savait qu'il n'était pas content des réformés, qui, sur le soupçon de ses négociations avec la cour, venaient d'exciter des séditions dans plusieurs villes de son gouvernement de Languedoc, et s'en étaient mis en possession. Aussi espérait-on réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Mayenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui aurait pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses et pour ainsi dire assoupies. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité, et ensuite d'Issoire, dont il punit la longue résistance en faisant passer les bourgeois au fil de l'épée. Mayenne, de son côté, enleva toutes les petites places qui entouraient la Rochelle, et ces succès préparèrent les voies à l'accommodement désiré.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non-seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valait mieux dépendre de son roi que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avait souvent fait acheter bien cher ses services. Le roi de Navarre ne se montra pas si facile : les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès; il savait que le duc d'Anjou n'agirait pas avec toute l'activité que désiraient les catholiques, parce que les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avait intérêt de ne point écraser les calvinistes[1].

Biron et Villeroi, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment : mais comme il n'y avait pas plus d'argent d'un côté que de l'autre pour continuer la guerre, ils réussirent enfin; et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, convenus le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles, et les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de règlements, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu et de dispensateur des grâces; mais à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône, on voit la contrainte du monarque, forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine paraît toujours la dominante, mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide, pour n'être qu'en seconde ligne. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde, et à deux lieues de la cour. Le roi les rétablit dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes et tout ce qu'ils ont fait, comme très-utile à l'état; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils payeront les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la Saint-Barthélemy « les « désordres et excès du vingt-quatre août « et jours suivants, avenus à notre très- « grand regret et déplaisir; » et qu'en défendant aux calvinistes « toutes pra- « tiques, ligues et intelligences hors du « royaume, » il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : « Et seront tou- « tes ligues, associations et confréries,

[1] De Thou, liv. LXIV. Davila, l. VI.

« faites et à faire, sous quelque prétexte « que ce soit, au préjudice de notre pré- « sent édit, cassées et annulées, comme « nous les cassons et annulons, défen- « dant expressément à tous nos sujets « de faire dorénavant aucune cotisation « et levée de deniers, fortifications, en- « rôlement d'hommes, congrégations et « assemblées, sous peine d'être punis ri- « goureusement comme contempteurs « et infracteurs de nos ordonnances. »

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un règlement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux. Le roi ordonna qu'ils ne seraient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourraient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfants ne succéderaient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà ce que Henri III appelait ordinairement avec complaisance *mon édit.*

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il était dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étaient dues. Ce général, non payé, menaçait de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes, qui le rappelaient. Le roi ne pouvait leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une guerre plus longue l'aurait forcé d'en ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avait aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvrait la porte à tous les désordres : on allait jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable, à la vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Lectoure.

Cet homme avait une sœur qui s'était laissé séduire par un officier de la garnison : elle comptait l'épouser; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre. A cette nouvelle, la sœur désolée éclate en plaintes, et demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avait été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château; la compagnie était nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre. Comme les conviés se retiraient, le gouverneur retient sous quelque prétexte l'ancien amant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes : aussitôt paraissent un greffier, des témoins, et la demoiselle, prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain celui-ci objecte-t-il au commandant que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse : l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grâce au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château [1].

Ce qui arrivait dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisait dans l'autre : même esprit d'indépendance et même férocité. Aux excès particuliers se joignaient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées : il y en avait plusieurs sur pied; quoiqu'elles ne fissent pas grands exploits, elles versaient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étaient donnés, déjà les enfants perdus marchaient. Au risque d'être percé de coups, la Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats : on s'arrête; les chefs

[1] Vie de de Thou, t. II, p. 55.

s'approchent, acquiescent aux conditions, et se retirent [1].

L'édit de Poitiers, bien exécuté, aurait pu de même désarmer tout le royaume; mais on n'avait ni estime pour le roi, ni confiance en lui. Le ridicule qu'il se donnait en se livrant à des divertissements indécents, pendant qu'il aurait dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendait un objet de mépris. Il courait publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendants d'oreille; « faisoit « joûtes, ballets et tournois, et force « mascarades, où il se trouvoit ordinai- « rement habillé en femme; ouvroit son « pourpoint et découvroit sa gorge, y « portant un collier de perles et trois col- « lets de toile, deux à fraise et un ren- « versé, ainsi que lors le portoient les « dames de la cour [2]. » Il est vrai que cela se passait pendant le carnaval, temps qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, « auquel les dames, vêtues de vert, en « habits d'hommes, firent le service, » et qu'en revanche la reine mère en donna un autre, « auquel les plus belles « et honnêtes de la cour, étant à moitié « nues et ayant leurs cheveux épars, « comme épousées, furent employées à « faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passait à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisaient à ces fêtes étaient énormes : les peuples murmuraient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenaient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeaient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paraissaient que faiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenait lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

[1578] « Henri III, dit le Laboureur, « se plaisait à avoir plusieurs favoris en- « semble : il les aimait vaillants, pour- « vu qu'ils fussent téméraires; spirituels, « pourvu qu'ils fussent vicieux : enfin il « ne leur refusait rien, pourvu qu'ils « fussent magnifiques et dépensiers, et « pourvu qu'il pût faire un signalé dépit « à ceux qui prétendaient qu'il dût quel- « que chose à leur naissance et à leur « mérite [1]. » Il ne faut pas demander si des jeunes gens sûrs de la faveur du maître, exécutaient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvaient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffraient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenaient. Un jour que le roi, « désespérément brave, frisé « et godronné, assistoit à une cérémonie, « suivi de ses jeunes mignons, autant ou « plus braves que lui, Bussi d'Amboise, « le mignon de Monsieur, frère du roi, « s'y trouva à la suite de M. le duc son « maître, habillé tout simplement et mo- « destement, mais suivi de six pages « vêtus de drap d'or, frisés, disant tout « haut que la saison étoit venue que les « belîtres seroient les plus braves. » Le roi fut très-piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussi pour un temps.

Monsieur était alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs priviléges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étaient déterminés à secouer entièrement son joug. Mais quelque vigoureuse qu'eût été leur résistance contre le sanguinaire duc d'Albe; contre Requesens, d'un caractère plus doux, qui l'avait remplacé en 1573; contre le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur de ces provinces en 1576,

[1] Amirault, p. 230.
[2] Journal de Henri III.

[1] De Thou, l. XLVI. Davila, l. VI. Le Labeur. tom. II, p. 51. Mémoires de Marguerite. Journal de Henri III.

et qu'une mort suspecte venait de faire descendre au tombeau, au moment où ses grandes qualités faisaient espérer un rapprochement; et en dernier lieu enfin, contre Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme Octavio, l'un des premiers capitaines de son siècle, ils sentaient qu'il leur serait impossible de parvenir à leur but sans l'appui de quelque secours étranger. Ils hésitaient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisait davantage; mais ils appréhendaient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiraient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassemblait contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avaient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre; secours moins accordés au désir de les soulager qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol.

L'amiral de Coligny, quand il fut tué à la Saint-Barthélemy, formait le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes du pays et ceux de France réunis. Cette entreprise, en occupant les Français, aurait pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume; mais Philippe fut assez adroit dans le temps pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemy. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avait alors les plus belles espérances: tout semblait s'arranger selon ses vœux. Élisabeth, reine d'Angleterre, favorisait ses desseins, et voulait bien paraître y prendre un intérêt personnel, en flattant le duc de l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontents, et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettaient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il entrerait en campagne. Plusieurs même l'avaient déjà prévenu, sous la conduite de la Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étaient engagés secrètement à le recevoir, et ne refusaient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montrerait assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvait que gagner à cette entreprise. Il y trouvait l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avaient souvent troublé son repos. Il se débarrassait avec honneur d'un frère turbulent; il procurait à la France une augmentation de puissance, et diminuait d'autant celle de l'Espagne. Enfin, ce qui aurait dû le déterminer, il étouffait, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rébellion, en employant ailleurs ceux qui avaient coutume de la soutenir. Il n'y avait donc pour lui que des avantages; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionnés par une bourrasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère allait se couvrir : mais sans rejeter cette cause, il paraît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris. Le duc d'Anjou ne se plaisait pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyait toujours entouré de mignons qui enlevaient toutes les distinctions et les faveurs. Il s'en dispensait autant que la bienséance et ses intérêts pouvaient le permettre; ou s'il était forcé d'y assister, il ne pouvait gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardait ces manières comme une censure indirecte de son goût[1].

[1] Mémoires de Marguerite.

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes. Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie; cependant, par complaisance pour la reine mère, il se présenta le soir au bal; il eut tout lieu de s'en repentir. Comme on était piqué de ce qu'il avait paru mépriser les amusements du jour, on l'insulta. Chacun le montrait au doigt; on le regardait en ricanant : on se parlait de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche, étaient la matière des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, par l'appréhension de se brouiller avec son frère, dont il avait besoin, et sortit le cœur serré dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein de sa mère, et de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de faire agréer son éloignement au roi, qui y consentit sur-le-champ[1].

Mais retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittait la cour que pour se joindre aux mécontents, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déjà avancée. « Comment, lui dit-il, madame? que pen- « sez-vous m'avoir demandé de laisser « aller mon frère? Ne voyez-vous pas, « s'il s'en va, le danger où vous mettez « mon état? Sans doute il y a là-dessous « quelque dangereuse entreprise; je m'en « vais me saisir de tous ses gens, et fe- « rai chercher dans ses coffres. Je m'as- « sure que nous découvrirons de gran- « des choses. » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères[2].

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne pas la voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin : c'était un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et on mène à la Bastille Bussi, avec quelques courtisans du duc d'Anjou qu'on trouva dans le Louvre.

On avait agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se raccommoderait avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus. Bussi lui répondit : « Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y « suis tout disposé; » et accommodant « les gestes avec la parole, lui fit une « embrassade à la pantalonne : de quoi « toute la compagnie, quoique encore « étonnée et saisie de ce qui s'étoit pas- « sé, ne se put empêcher de rire. » C'est ainsi que Henri III savait se faire garder le respect[1].

On rapporte ces particularités, tant parce qu'elles peignent les mœurs du temps, que parce qu'elles donnent la clef d'événements plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'était retiré que pour vaquer plus aisément aux pré-

[1] Mémoires de Henri III.
[2] De Thou, l. XLVII. Davila, l. VI.

[1] Mémoires de Marguerite.

paratifs de son entreprise de Flandre, que d'ailleurs il ne ferait rien qui pût déplaire à sa majesté, et il tint parole. Il se rendit en effet à Mons, et y traita avec les confédérés. Il s'empara dès lors de Bins et de Maubeuge; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer les portes du Quesnoi et de Landrecies. Piqué de cet affront, il repassa en France.

La reine mère souffrait comme les autres de la *désordonnée outrecuidance* des mignons, mais elle regardait l'amitié excessive de son fils pour eux comme une fantaisie qui passerait; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengerait un jour. Elle ne tarda pas à avoir cette satisfaction[1].

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Balzac d'Entragues, attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds : Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot, du côté de Caylus; Schomberg et Riberac du côté de d'Entragues.

D'Entragues échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place; Riberac mourut le lendemain; Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure; et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittait pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux chirurgiens qui « le pansoient cent mille francs, en cas « qu'il revînt en convalescence, et à ce « beau mignon cent mille écus, pour « lui faire avoir bon courage de guérir; « nonobstant lesquelles promesses, il « passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimait pas moins Maugiron, « car il les « baisa tous deux morts, fit tondre leurs « têtes et emporter et serrer leurs blonds « cheveux; ôta à Caylus les pendants de « ses oreilles, que lui-même auparavant « lui avoit donnés et attachés de sa pro- « pre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire dans l'église de Saint-Paul des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage. Il s'attaqua aux Guises mêmes : il affectait de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étaient présents, « il tira son épée, et bravant de paroles, « il en trancha son gant par le mitan, « disant qu'ainsi il tailleroit ces petits « princes[1]. » Une pareille imprudence était seule capable de le perdre; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin n'en aimait pas moins la duchesse, Catherine de Clèves, et on dit qu'il en était aimé. L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parents lui faisaient de se venger, et ne punit que par une plaisanterie l'indiscrétion ou le crime de la duchesse. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque suivi de quelques reproches : « Dé- « terminez-vous, madame, lui dit-il d'un « ton de fureur, à mourir par le poignard « ou par le poison. » En vain demande-t-elle grâce, il la force de choisir : elle avale le breuvage et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte par la suite[2].

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs, qui le tenait de son père. Nous le rapporterons dans ses termes[3]. « Le cardinal de

[1] Journal de Henri III.

[1] Brantôme, t. XI, p. 256.

[2] Varillas, Histoire de Henri III, l. XII.

[3] Anecdote racontée par le fils de Bassompierre à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice le Tellier,

« Guise et le duc de Mayenne, voyant « le bruit de l'intrigue de la duchesse de « Guise avec Saint-Mégrin si public, « crurent que le duc leur frère ne devait « pas être le seul à l'ignorer. Comme il « n'avait pas d'ami plus intime que « Bassompierre, ils le chargèrent de « l'en instruire. Bassompierre connais- « sait le génie et le caractère du duc; « aussi n'accepta-t-il la commission « qu'avec peine et malgré lui. Il demanda « même qu'on lui donnât trois jours « pour penser aux moyens d'insinuer au « duc une nouvelle si désagréable. Il l'a- « borda enfin d'un air triste et rêveur, « et le duc lui ayant demandé ce qui le « rendait si chagrin : « Il y a quelques « jours, lui répondit Bassompierre, « qu'une personne m'a consulté sur la « manière dont elle devait s'y prendre « pour instruire un ami du dérangement « de sa femme, qui le déshonore, sans « que de sa part il ait aucun soupçon de « ses galanteries. La question m'a paru « si embarrassante, que jusqu'ici je n'ai « pu encore y répondre. Voilà quelle est « la cause de ce chagrin que je n'ai pu « vous cacher. Inquiet sur la réponse que « je dois faire, je rêve inutilement pour « la trouver; mais puisque l'occasion « s'offre si naturellement de vous en par- « ler, je serais bien aise de savoir de « vous-même quel conseil je dois donner « à mon ami sur une question si « délicate. »

A ce discours, le duc de Guise comprit parfaitement de quoi il s'agissait. Cependant il ne parut point embarrassé. « Quel « que soit celui dont vous me parlez, « dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, « ou même s'il veut le paraître, qu'il se « charge lui-même de venger l'affront « fait à son ami : mais d'apprendre en pa- « reil cas à un ami ce qu'il ignore, c'est « à mon avis prendre une peine inutile, « et joindre même un nouvel outrage au « premier. Pour moi, continua le duc, « Dieu m'a donné une épouse aussi sage « qu'on peut la souhaiter, et grâces au « ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa « vertu. Si cependant elle avait jamais « le malheur de se déranger, et qu'un « homme fût assez hardi pour me le dire, « vous voyez ce fer, ajouta-t-il en met- « tant la main sur la garde de son épée, « la vie de cet imprudent ami me répon- « drait sur-le-champ de sa folle témé- « rité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Mayenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre. Comme Saint-Mégrin en sortait la nuit, des assassins apostés se jetèrent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de Saint-Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre fut élevée sur son tombeau; « de sorte que quand on en voulait à un « favori, le proverbe était : « Je le ferai « tailler en marbre, comme les au- « tres [1]. »

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montrait d'attachement à ses favoris, plus il enhardissait à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeait pas. Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il aurait dû réprimer la licence, le monarque se servait quelquefois de l'assassinat pour se défaire de ceux qui lui déplaisaient [2]. Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frère et spadassin brutal, qui mettait une sorte de gloire à se faire journellement des querelles, avait longtemps bravé le roi; il eut enfin le sort de ces arrogants, qui croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée

qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de de Thou, appartenant à Rigault. *Voyez* le tome IV de la belle édition latine de de Thou, p. 33, ou le tome VIII, p. 716, de la traduction française, édition de 1734, *in*-4°.

[1] Brantôme, tom. XI, p. 256.

[2] De Thou, liv. LXXVIII. Davila, l. VII. Fortune de la cour, p. 540. Journal de Henri III.

de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisaient [1].

[1579] Il était amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir quelques-unes de ses lettres, et les montra à l'époux. Elles certifiaient la vérité de l'intrigue, et étaient écrites en termes moqueurs et insultants pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussi. Celui-ci arrive avec sa confiance ordinaire; mais au lieu de la bonne fortune qu'il espérait, il se voit assailli par des assassins. Il se défendit longtemps; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençait à se lasser de ses manières hautaines. D'ailleurs le duc était en bonne intelligence avec le roi. Des favoris qui lui faisaient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant devenus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour; il se confia au roi; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvait le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine mère, qui voyageait depuis six mois, et travaillait à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses fut de ramener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre, son mari, qui la redemandait. A cette occasion, Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence était le plus nécessaire; la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontières. Tous ces pays étaient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevaient ou méconnaissaient les ordres de la cour. Ils étaient à leur tour payés de la même indépendance par les commandants particuliers des villes. Ceux-ci avaient de fréquents démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte on prenait les armes : rien de si commun que le pillage des recettes, et la fraude des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageaient le profit du vol.

Au moindre reproche, le calviniste menaçait de se livrer au roi; le royaliste, de passer chez les mécontents. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'était cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, presque tout environné des états de Savoie. Il s'y conduisait en souverain, et s'appuyait de la protection du duc, qui avait aussi ses vues : c'était de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés, soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeraient. Ainsi le Français comme l'étranger démembraient déjà le royaume en espérance.

La reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remèdes : elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers. Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac; on y

[1] Brantôme rapporte qu'un gentilhomme, nommé Saint-Phal, ayant observé des *X* sur une broderie, Bussi, pour faire querelle, prétendit que c'étaient des *Y*. On se battit une première fois pour ce grave objet, six contre six. Bussi ayant été légèrement blessé, Saint-Phal se retira ; mais il tarda peu à se voir assigné à un nouveau rendez-vous. Le capitaine des gardes du roi, envoyé pour leur interdire le combat, pensa être pris à partie par Bussi, obstiné à poursuivre sa querelle : il osa demander au roi la permission de se battre en champ clos, et ne pouvant l'obtenir en France, il ajourna son adversaire en pays étranger. Il fallut l'intervention du roi et de son frère pour étouffer cet interminable différend, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils y réussirent : le malheureux voulait du sang, et se faisait gloire de l'avouer. Tels étaient cependant les préjugés du temps sur la bravoure, que de pareils hommes trouvaient des amis pour soutenir leurs sottises, et que le brave Crillon était un des tenants et des enthousiastes de Bussi.

ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

[1580] Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontents, le roi se flattait d'avoir la paix. Il ignorait qu'avant même le traité on avait pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisait. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine mère, en même temps qu'il écoutait les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre, sitôt qu'ils recevraient ces moitiés, de se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine mère n'aurait pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommée *la guerre des amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire. « On sera, dit-il, bien embarrassé à « l'écrire, si l'on veut lui donner quel« que dignité. Il faudra assigner pour « cause d'un effet ce qui ne l'aura pas « été, une cause généreuse, au lieu de « l'amour d'une femme. » C'est ce qui arriva en cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent point [1].

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre. Marguerite, son épouse, se rappelle dans ses mémoires, avec un retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avait goûtés. « Les hommes, dit-elle, y trouvoient « des femmes aimables, et les femmes « des cavaliers galants. Il n'y avoit rien « à regretter en eux, sinon qu'ils étoient « huguenots; mais de cette diversité de « religion il ne s'en *oyoit* point parler [2]. »

A en croire Marguerite, ce n'était que passe-temps innocents : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri, son époux, pour quelques-unes de ses filles, étaient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

Soit raison d'état, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimait pas sa sœur. Elle s'était attachée au duc d'Anjou par préférence; crime que Henri ne pardonnait pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgrâces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avaient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageaient son séjour, Marguerite entretenait avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignait que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fît à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle était environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui était le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se flatte que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, disent-ils au roi de « Navarre, que de vous brouiller avec « vos amis, si vous prêtez l'oreille à ses « insinuations. Un de vos meilleurs ser« viteurs disgracié sous prétexte de ga« lanterie, il trouvera moyen de vous « faire éloigner tous les autres. Qui sait « même s'il n'a pas avancé cette accusa-

[1] Mémoires de Bouillon, p. 300. Sully, t. I, p. 123. Villeroi. D'Aubigné, t. II, liv. IV, p. 988.

[2] Mémoires de Marguerite. Mém. de Mornay, p. 45.

« tion, pour avoir une raison spécieuse « de ne point vous délivrer Cahors et les « autres villes promises en dot à sa sœur? « Il n'y a point à hésiter, il faut le pré- « venir, et s'en emparer de gré ou de « force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite voulant gagner son époux, et connaissant son faible, adoucit cette sévérité qui le forçait de se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étaient attachés, et inspirèrent le désir des combats à cette jeunesse qu'elles endormaient auparavant dans le sein de la volupté.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondait du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat était nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressait le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offraient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère : mais le monarque indolent se voyant en paix, appréhendait d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne ferait que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or le duc d'Anjou espérait qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêterait à tout pour avoir la paix. Il pressait donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pièces d'or qui devaient être le signal de la rupture, sont envoyées. Presqu'au même jour, et sous prétexte d'inexécution du traité de Nérac, le feu de la guerre paraît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors : il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restait pas un morceau entier de ses habits, quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de la Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'était déjà fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes de Languedoc.

Le roi, très-étonné de tous ces mouvements, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et amuse son frère. Pendant ce temps les mécontents font des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit qu'il est trompé; il lève tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'était conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, sur la Dordogne, entre Bergerac et Sainte-Foi, où se réunirent les parties intéressées.

[1581] On fut bientôt d'accord : on ajouta seulement pour la forme au traité de Nérac quelques articles peu importants en faveur des réformés. Tous les autres sont à l'avantage du roi de Navarre, auquel furent abandonnées, pour six ans, les places de sûreté dont il était le maître, et qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura pour sa guerre des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs d'une nouvelle expédition en Flandre.

Le moment paraissait favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Es-

pagne étaient employées, sous le duc d'Albe, à la conquête du Portugal, que la mort du roi don Sébastien avait livré aux prétentions de divers concurrents. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, voulaient un prince, et nul ne pouvait prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il était assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Élisabeth et lui réussissait. Du côté de la France, tant que la paix durerait, il pouvait compter sur les calvinistes. Les circonstances lui permirent d'en former une armée de dix mille fantassins et de quatre mille chevaux, avec laquelle il délivra Cambray, assiégée par Alexandre Farnèse, et s'empara de l'Écluse et de Cateau-Cambresis. Il n'y avait que le roi, son frère, dont il ne pouvait se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisait toujours craindre de choquer le conseil d'Espague, que parce que les profusions énormes de ce monarque le mettaient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce faible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à en faire de nouveaux. Les prodigalités qui avaient attiré aux autres l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales. Il acheta à la Valette la terre d'Épernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le moins à charge fut François d'Épinay, sieur de Saint-Luc, que le roi maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendait pas, et qui lui fit perdre son favori [1].

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre d'attachement qui entraînait Henri vers ses favoris; mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée qu'il leur témoignait en public, avait blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétrissaient également le prince et ses amis. La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonorait aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef : mais les liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de sa conduite.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étaient jamais exempts de ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livrait sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenait au repentir, et par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'était le moment qu'aurait dû prendre un directeur éclairé, pour lui faire connaître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avait jamais été assez instruit : mais dans ces instants d'un trouble qui pouvait devenir si salutaire, il ne trouvait que trop de guides complaisants et intéressés, qui craignaient de l'offenser, ou s'ils l'épouvantaient quelquefois par le tableau des jugements de Dieu, lui laissaient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisaient pour apaiser la colère divine.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvents, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portait sur le sac de pénitent une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté; appareil de dévotion que sa conduite démentait bientôt, mais appareil qui, du moins dans le commen-

[1] De Thou, liv. XXIV. Davila, l. VI.

cement des désordres, tenait à quelques désirs de conversion qu'on aurait pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

Une nuit qu'il était couché dans un cabinet attenant à la chambre du prince, il glissa une sarbacane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenait pas de ses égarements. Henri se réveille tout à coup, prête l'oreille, et n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève, l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer. Saint-Luc paraît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que la même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçait à ses égarements, et s'il n'engageait le roi à changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissements célestes, et commence à effectuer sa promesse.

Les favoris furent très-étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devait nécessairement souffrir si le monarque changeait de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avait voulu abuser de sa crédulité, en aurait tiré vengeance, si Saint-Luc, averti à temps, ne se fût sauvé à Brouage, dont il était gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyait pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, était ponctuellement instruit de tout ce qui se passait. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditait contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerrait un ami, dont il se servirait au besoin. Telle était alors la politique de ce duc : épier les fautes du roi pour en profiter; obliger tout le monde, surtout les disgraciés, et ne point paraître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins en examinant de près sa conduite, on découvrait sans peine qu'il était le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défiait, le tenait à l'écart tant qu'il pouvait.

[1582] Forcé d'avoir une armée sur pied pour faire exécuter ses différents édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité : mais par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étaient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevait l'estime de ses peuples, et surtout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits[1].

Il y avait une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandait beaucoup plus que les circonstances et le désir d'entretenir la paix ne permettaient d'accorder. Les catholiques désiraient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions, une fois connues, deviendraient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignait au contraire de fournir par là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisait des remontrances douces au

[1] De Thou, liv. LXXV. Davila, l. VI.

clergé, quelquefois il le reprenait avec aigreur.

La patience lui échappait surtout quand on prétendait lui faire acheter par des concessions extraordinaires l'argent qu'il demandait [1]. Il ne pouvait alors cacher son indignation. On payait, dans la crainte d'exciter sa colère; mais il restait toujours un fond de mécontentement qui éclatait en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvait favoriser ses desseins, entrait avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zèle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignait, et dont il gagnait ainsi la confiance : conduite adroite qui le liait avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendait le centre nécessaire des projets des deux cours.

Celle de Rome n'en avait point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectait la même pureté d'intention, mais se souciait moins d'empêcher les progrès du calvinisme, que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui venait d'être couronné duc de Brabant et comte de Flandre.

L'entreprise du duc donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardaient comme nécessaire à leur bonheur. Élisabeth, reine d'Angleterre, soit par goût, soit par politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Dans un séjour qu'il avait fait à Londres à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci, elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince, qu'elle mit à son doigt.

1 Le clergé demanda cette année au roi qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablît les élections. « Si les élections avaient eu lieu, « répondit-il fort ému, beaucoup d'entre vous, qui « combattent pour elles avec tant de chaleur, ne « paraîtraient pas revêtus de cette dignité. »

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenaient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltaient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre, que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendirent coupables [1].

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçaient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. Le premier assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet, était certainement un émissaire de cette cour. Enfin ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcède.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédents, et qui s'imaginant devenir des personnages importants, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchants qu'eux. Salcède était un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnaie, et pour qui le duc de Guise avait obtenu grâce. On sera peut-être surpris que Salcède et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre : le premier étant fils d'un gouverneur de Vic, qui, quoique bon catholique, fut à la Saint-Barthélemy puni par les Guises comme ennemi de leur maison ; et le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oubliait jamais une insulte, surtout quand elle pouvait porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise était

1 Journal de Henri III. Busbec, lett. 18. Mémoires de Villeroi, tom. I, p. 21. Vie de de Thou, t. XI, p. 53.

ambitieux. Il trouva dans Salcède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre : il le prévint de politesses et de confidences. Salcède fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il était question d'allumer en même temps le feu de la guerre par tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère. On était sûr, disait Salcède, des provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Cotentin et de la Bretagne. Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, devaient fondre en France par le Lyonnais, et les Espagnols par deux endroits, du côté des Pyrénées. Le rôle de Salcède, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, était d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptaient forcer le roi, effrayé par ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcède nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommait parmi les conjurés ce qu'il y avait de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France; presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtait l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Le cardinal de Pellevé était, disait Salcède, l'agent de cette ligue auprès du pape.

Bien des choses se contredisaient dans cette déposition; mais il en résultait toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou, qui avait fait arrêter Salcède en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnaît ici la fausse politique de Henri III : il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère, pour tirer de lui des secours plus abondants, sous prétexte du danger où ils se trouvaient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il était déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches; mais le duc lui envoya le coupable. Henri l'interrogea lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avait écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président de Thou conseillait de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait des traces du complot; mais trop de personnes étaient intéressées à son silence[1]. On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat dont la vie ne faisait que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens

1 Sully raconte, dans le deuxième volume de ses mémoires, liv. V, p. 129, que Salcède accusa M. de Villeroi, « qu'il fait tout ce qu'il peut pour se justifier, « et que finalement, s'étant assez mal défendu, il « appelle Dieu et les anges pour témoins de son « innocence, desquels on n'a point de nouvelles « qu'ils soient encore arrivés. »

que la crainte portait au désespoir; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les ramèneraient sans doute au devoir, s'ils s'en étaient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisait son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs, et Salcède, en conséquence, fut livré au supplice.

Au reste, si Philippe inquiétait le roi par ses menées sourdes, il ne faisait que rendre la pareille à la France, qui le traversait de la même manière, et même assez ouvertement, en Flandre et en Portugal. Catherine, qui avait formé d'abord de son chef des prétentions insoutenables sur ce dernier royaume, se réduisit alors à aider Antoine, prieur de Crato, fils naturel de Louis de Beja, frère du cardinal Henri, dernier roi de ce pays. Le prieur, obligé de fuir, s'était retiré en France, où on lui donna soixante vaisseaux et six mille hommes, avec lesquels il se mit en possession des îles Açores. Mais la discipline manquait dans cette armée, presque entièrement composée de volontaires. La flotte ayant été attaquée par le marquis de Sainte-Croix, une partie seulement prit part au combat. Philippe Strozzi, fils du maréchal de ce nom, qui la commandait, blessé au genou, tomba au pouvoir du marquis, avec un grand nombre des siens. Celui-ci, sourd aux sollicitations de ses propres officiers, fit pendre tous ses prisonniers, et jusqu'au prêtre français qui les exhortait, comme pirates et fauteurs de rebelles qui faisaient la guerre à son maître, sans l'aveu de leur prince. Strozzi, leur chef, fut massacré à coups de hallebarde, par les ordres de l'Espagnol, et son corps fut jeté à la mer. Le reste de la flotte regagna la France.

[1583] Le roi cependant continuait à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappaient. Il serait ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînait après lui princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitent; ses pèlerinages à Chartres et ailleurs pour avoir des enfants; ses retraites aux minimes et aux feuillants, qu'il prêchait lui-même en chapitre. Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisait ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le désir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots, indignes de la chaire, lui enlevèrent tout le fruit de cet appareil[1].

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtiments peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnait de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosières, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendants de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non-seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guises, qui se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir cette grâce, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage révélait les prétentions au trône; faiblesse bien dangereuse dans ces circonstances. Il fallait ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévèrement.

1 De Thou, liv. LXXVII et LXXVIII. Davila, l. VI. Journal de Henri III.

« Mais le roi mon frère, » dit amèrement la reine Marguerite dans ses mémoires, « n'avoit de courage que contre « les femmes. » Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience. Après la guerre des amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou, son frère, dont le roi était jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvait servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière [1].

Son mari la redemandait depuis quelque temps : le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère; mais à peine était-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous le prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devait être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et y mettre le comble dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchants. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

1 Busbec, liv. XXIII. Mémoires de la ligue, t. I, p. 544. Journal de Henri III. Amours de Henri IV, p. 26. Mémoires de Mornay, de Bouillon, p. 325; de Sully, t. I.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent, par un enchaînement successif, de causes bien éloignées de leurs effets. Personne n'approuvait sans doute les déréglements de Marguerite; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes surtout, déjà aigries contre Henri, le détestèrent sans retour, quand elles virent que prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouillait elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits [1].

On voyait avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivait à ses sujets cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à sa cour un faste inconnu, et s'occupait sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnait des édits bursaux, qu'il faisait recevoir par force dans des lits de justice. Il créait aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnait les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il était difficile de ne point éclater, en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusements ridicules, pendant qu'il y avait dans l'état une fermentation qui présageait les plus funestes mouvements.

[1584] Tous les partis négociaient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage. Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour le chef des catholiques, au préjudice du duc de

1 Code Henri. Journal de Henri III. Busbec, lett. 29.

Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très-froidement. Il voulut aussi décrier Damville, gouverneur du Languedoc, connu à cette époque sous le nom du maréchal de Montmorency, par suite de la mort de François, son aîné, arrivée en 1579. Il le représenta comme fauteur d'hérétiques, et demanda au pape des forces pour le supplanter; mais ses calomnies ne furent payées que d'indifférence[1].

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserrait de son côté les nœuds qui l'unissaient depuis longtemps avec l'Espagne, et donnait, pour prétexte de ses engagements avec une puissance étrangère, la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétextait aussi son zèle pour la religion, Philippe offrait au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ses offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposait à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez pas, » dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs propositions; « eh bien! vous ne savez ce que vous faites « de nous refuser : nos marchands sont « prêts. » Mot qui décèle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si longtemps.

Il y avait encore d'autres négociations particulières sur le tapis, savoir, de la reine mère avec le duc de Lorraine, qu'elle aurait voulu élever au préjudice de la branche de Guise; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitait obtenir la sœur pour un de ses fils; du duc de Savoie avec le même prince pour le même sujet; des Flamands avec la cour de France; enfin des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyait ou feignait de croire que la mort du duc d'Anjou arrivant, il devait être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre des assurances, et seul il ne s'inquiétait de rien. La mort du duc d'Anjou son frère, qui n'avait pas encore atteint trente ans, le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, avait vu l'année précédente, et après les plus beaux commencements, ses espérances s'évanouir, parce qu'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusait de sa bonté, et que pendant qu'on lui laissait en apparence le titre de la souveraineté, c'était le prince d'Orange qui en avait tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutelle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'était pas le maître absolu. Plusieurs se défendirent. Il fut repoussé lui-même à Anvers, et forcé de se retirer.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse; les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, auxquels il

[1] De Thou, liv. LXXIX et LXXXI. Davila, l. VI et VII. Mémoires de la ligue, tom. I, p. 533; de Mornay, p. 74. Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre, boute-feu des calvinistes. De Sully, p. 191.

était encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, était vif, emporté, turbulent; mais il avait peu de moyens. Il était d'ailleurs plein de bonne foi, de candeur et de générosité. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui aurait demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimait la gloire : cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avait été sincèrement aimé, non plus que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançait en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusait. Il avait enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque peut-être la jalousie du prince d'Orange, qui avait déjà éconduit l'archiduc Mathias, mais plus certainement sa propre imprudence, lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort, qui arriva un mois précisément avant celle du prince d'Orange, assassiné à Delft par Baltazar Gérard, n'eut aucune influence sur les affaires de Hollande; mais elle ouvrit en France un vaste champ à ceux qui projetaient des troubles, et qui se préparaient déjà à l'exécution.

Depuis la paix de Fleix, le caractère ombrageux des calvinistes s'était prodigieusement adouci. Le roi leur accordait peu de grâces, mais il tenait exactement ses promesses et leur faisait rendre bonne justice. Ces procédés, auxquels ils n'étaient plus accoutumés, avaient dissipé les préventions de plusieurs, et fait en quatre ans plus de conversions que la voie des armes et les bourreaux n'en avaient opéré en quarante. On devait se croire au terme des agitations religieuses qui avaient désolé la France, lorsque l'ambition du duc de Guise, en alarmant de nouveau les catholiques sur l'existence future de la religion en France, trouva moyen de leur rendre leur funeste activité. Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en était déclaré le chef, expédient qui n'aurait pas manqué d'adresse, si Henri, l'employant, avait eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse; mais il ne songeait qu'à parer aux inconvénients présents. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvait pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devait bouleverser son royaume[1].

[1585] Un seul trait de différence caractérise les deux concurrents, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paraissait à la tête des affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second n'ayant de titre que son mérite, présidait réellement à tout, et faisait mouvoir tous les ressorts. S'il n'avait pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressait l'exécution, qui mettait, pour ainsi dire, les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisait prier pour les prendre. « On fut, écrit un auteur contem-« porain, plusieurs jours à déterminer « le duc de Guise, parce que, disait-il, « si on me fait dégaîner l'épée contre « mon maître, il faut en jeter le four-« reau dans la rivière [2]. »

Il était aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit, tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus faibles moyens! En dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfants : mais il n'était point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son

[1] De Thou, liv. LXXXI. Davila, l. VII.
[2] Lézeau, man. de Sainte-Geneviève.

épouse, il dût se voir privé de postérité; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer; il se répandit des écrits qui taxaient Henri d'impuissance, et qui alarmaient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été près de vaquer.

Personne ne doutait qu'au défaut de la branche de Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutait pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre; mais la religion prétendue réformée, dont il faisait profession, aliénait de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui voulaient brouiller, de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le dernier des frères d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et plus proche héritier du trône que son neveu, si la représentation n'avait pas lieu.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but était de ruiner sa maison, le cardinal répondit : « Je ne suis point accordé à ces gens-« ci sans raison; penses-tu que je ne « sache pas bien qu'ils en veulent à la « maison de Bourbon? Pour le moins, « tandis que je suis avec eux, c'est tou-« jours Bourbon qu'ils reconnaissent. « Le roi de Navarre, mon neveu, ce-« pendant, fera sa fortune. Le roi et « la reine savent bien mon intention [1]. »

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord toutes ses prétentions avec toute la chaleur d'un homme convaincu; mais comme il était inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre; surtout lorsque son nom étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, des flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencements, ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III; et le vieux cardinal y prêta l'oreille.

Ainsi le duc de Guise avait un appât prêt pour chacun de ceux qu'il voulait envelopper dans ses filets. Il persuadait à la reine mère qu'il ne cherchait à éloigner du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Il flattait les courtisans de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassemblait toutes sur ses mignons. Il promettait à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendraient les premiers services; au peuple la diminution des impôts, et au clergé la destruction de toutes les sectes.

Des prédicateurs, gagés ou séduits, faisaient valoir en chaire ces promesses. On exposait aux portes des églises et au coin des rues des tableaux qui représentaient les supplices dont on supposait que les catholiques étaient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. Ainsi serez-vous traités, disaient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques.

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisait signer partout des formulaires, sous le nom de *sainte union*. Cependant ils ne paraissaient pas encore assez nombreux au duc de Guise pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas [1].

[1] Cayet, tom. I.

[1] Journal de Henri III. D'Aubigné, t. II, l. V. Mém. de Mornay. Villeroi, p. 27. Tavannes, p. 510. Nevers, tom. I, p. 605. Rohan. Busbec, liv. XLVIII. Cayet, t. I.

Philippe avait besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples, après la mort du prince d'Orange, dont les fils étaient encore fort jeunes, avaient envoyé demander à Henri sa protection, par une célèbre ambassade : ils lui proposaient même de devenir ses sujets. Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ces offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. A cet effet, il se lia, au commencement de cette année, avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, par un traité formel qui excluait du trône les princes protestants. Le cardinal promettait, arrivant la mort de Henri III, de faire la guerre aux hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider Philippe à reconquérir les Pays-Bas, et enfin de remettre Cambray au roi d'Espagne, qui, de son côté, s'obligeait à un subside de cent cinquante mille francs par mois, et à fournir le nombre de troupes nécessaires pour soutenir les efforts de la ligue. Le traité était à peine conclu, qu'il en pressa l'exécution. Il exigea du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparait. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emmène à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reîtres, partie soudoyés de l'argent de l'Espagne, partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avaient obtenus de la Savoie ; Toul et Verdun à ceux que la Lorraine tirait d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux; mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, d'Orléans et d'Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Depuis longtemps il s'y tenait des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquait la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collége de Fortêt, et dans la suite aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Elles étaient composées de prêtres et de gens de robe ; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au désir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant : on dit d'abord ce qui devrait se faire, on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, devenus peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, passèrent des murmures à des projets généraux, et des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles, et établir une correspondance générale dont Paris serait le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi, mais du moins ce prince en eut peur; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, « bien « appointés, avec bouche en cour, » qui avaient ordre de ne le quitter jamais.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyait pas au salut de l'état. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit

qui défendait les levées d'hommes et les attroupements; mais on n'en tint aucun compte. A Paris même, sous ses yeux, le roi souffrait que le peuple se familiarisât avec les armes : tolérance toujours dangereuse, surtout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivait à un de ses amis : « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers désespérés. Le jour nous gardons les portes, « la nuit faisons le guet, patrouilles et « sentinelles. Que c'est donc un métier « plaisant à ceux qui en sont apprentifs[1] ! »

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y était surtout appliqué à exagérer le danger que courait la religion catholique, si la branche hérétique des Bourbons montait sur le trône. Le roi répondit faiblement. Les écrits se multiplièrent sous toutes sortes de titres : apologies, déclarations, complaintes, protestations, et autres semblables; tous, en différents termes, ne faisaient que répéter la même chose. Les ligueurs semblant ne craindre que pour la religion, criaient contre les favoris, demandaient le soulagement des peuples, et affectaient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchaient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetaient tout le malheur des temps sur les factieux qui voulaient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pièces faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et surtout dans les lettres et les aveux échappés aux agents particuliers.

Un des plus actifs était le père Matthieu, jésuite. Tout son ordre était dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société, longtemps après, l'appelle encore « un lien sacré pour défendre la religion, » et qu'il assure que le père Edmond Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parce qu'il détournait de toutes ses forces les Français d'entrer dans la ligue. Que ce dévouement vînt de jalousie causée par les faveurs que Henri répandait sur les feuillants ou autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importait au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce père Matthieu, qui fut surnommé le courrier de la ligue. Le voyage de Rome n'était qu'un jeu pour lui; sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passait les monts, revenait en France, retournait en Italie; toujours prêt à partir, il se multipliait, pour ainsi dire, par sa diligence[1].

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue; encore ne réussit-il pas. Le duc voulait bien en être, mais à condition que le pape l'approuverait par une bulle, comme s'il y avait sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle était l'erreur du temps. Instruit de ses scrupules, Matthieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Matthieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite écrivant au duc, lui proposait naïvement, comme expédient très-sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas « bon que l'on attente sur la vie du roi, « car cela ne peut se faire en bonne con-

[1] Pasquier, liv. II, lett. 3.

[1] Jouvenci, Histoire de la société : Rome, 1718, liv. XVI, n° 24, p. 477.

« science ; mais si on pouvoit se saisir de « sa personne, et lui donner gens qui le « tinssent en bride, et lui donnassent bon « conseil, et le lui fissent exécuter, on « trouveroit bon cela. » Enfin le duc, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome s'aboucher avec Sixte-Quint, qui venait de remplacer Grégoire XIII ; mais ne trouvant pas apparemment les sûretés que sa conscience exigeait, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, aurait-elle dissipé tout le complot ; mais c'était trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources[1].

Au fond, les forces des confédérés étaient plus apparentes que réelles. Ils parlaient et écrivaient avec hauteur ; et, sans examiner, la cour avait la faiblesse de croire que cette fierté était inspirée par la puissance. Cependant leurs troupes se réduisaient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manquerait. Ils avaient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui une fois épuisées ne devaient se remplir de longtemps. Les troupes étrangères n'étaient point arrivées, et mille inconvénients pouvaient les empêcher de pénétrer en France. Ils comptaient, à la vérité, de leur côté plusieurs villes considérables ; mais dans ces villes même il y avait un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avaient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvait opposer parti à parti, au duc de Guise, chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita : il consulta. C'était l'avis de ses meilleurs conseillers ; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques ; et l'appréhension d'un malheur incertain, qui même en cas d'événement n'était pas sans remède, lui fit choisir le dernier parti que doit prendre un souverain, celui de traiter avec ses sujets, quand ils ont les armes à la main[1].

Il pria sa mère de se charger de cette négociation : c'était ce qu'elle demandait. On prétend même qu'elle n'avait pas été fâchée de voir élever une tempête, parce qu'elle se croyait trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offraient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France ; et forts de sa protection, autant que de la faiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine mère s'aboucha donc avec les principaux à Épernai en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrètement pour eux, ils n'eurent qu'à demander ; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections ni refus. D'ailleurs, qu'aurait-elle fait ? Le roi semblait s'abandonner lui-même. Il ne levait point de troupes, il ne prenait aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine mère ne réussît pas. C'était donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étaient point éloignés.

En effet, il paraît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avaient été transférées, le roi s'engagea à défendre, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants ; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudraient pas changer ; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics, incapables de les exercer, et de casser les

[1] Mémoires de Nevers, tom. I, p. 605.

[1] Cayet, tom. I, p. 9.

chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avait accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seraient payées des deniers du roi. Ces villes étaient Châlons, Reims et Saint-Dizier en Champagne; Soissons et Rue en Picardie; Dinan et Concarnau en Bretagne; la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avait été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non premier prince du sang, mais le plus proche; tel qu'il était en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre [1]. Ainsi on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu avait sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévit pas moins les peines et les dangers que lui préparait ce fatal traité de Nemours. « Le roi de Navarre, dit l'historien Mat-« thieu, parlant un jour au marquis de « la Force et à moi, de l'extrême regret « que son âme conçut de cette paix, dit « que pensant à cela profondément, et « tenant sa tête appuyée sur sa main, « l'appréhension des maux qu'il prévoyoit « sur son parti fut telle, qu'elle lui blan-« chit la moitié de la moustache. » Ses ennemis n'étaient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à Saint-Maur saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain, qu'il avait si cruellement offensé, « il se crut mort, et son chapeau étoit « porté sur la pointe de ses cheveux. » Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des moments d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

Le duc de Guise avait obtenu tout ce qu'il pouvait désirer. Ceux qui prétendent qu'il devait ne point faire de paix, mais aller en avant, se trompent. Outre qu'il n'avait pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant que cette guerre aurait duré, il aurait fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit; au lieu qu'en faisant la paix comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudrait le faire valoir, savoir, la sûreté de la religion.

Henri de Navarre avait prévu ces inconvénients. Pendant le cours de la négociation il ne cessa d'avertir Henri III qu'une guerre, même fâcheuse, vaudrait mieux qu'une paix si funeste. Ce n'était aussi qu'à regret qu'il avait consenti à se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frère une célèbre députation, pour l'engager à se faire catholique; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion aurait en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue; mais le roi de Navarre s'y refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui qu'il resterait tranquille : et lorsque Bourbon, de Nérac, où il tenait sa cour, écrivait à Valois que l'indolence dans laquelle il le retenait était ruineuse pour l'un et pour l'autre, et qu'il lui offrait ses services personnels et des troupes : « Laissez « les Guises porter les premiers coups, « lui répondit le faible Henri, afin qu'on « ne nous accuse pas de troubler la paix « du royaume, et qu'on voie au contraire « que ce sont eux qui veulent la guerre. »

[1] Cayet, t. VIII, p. 105. Lézeau, man. de Sainte-Geneviève.

Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours [1].

Pour le roi de Navarre, il fit du moins ce qui lui était permis. Il répandit des manifestes dans le royaume ; il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang français. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique, flottait entre les deux partis ; le prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Amis et indifférents le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachements de soldats, en attendant de plus grandes troupes ; et le même homme qu'on avait cru réduit à fuir et à abandonner la partie, se vit en état d'attaquer.

Les choses n'allaient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtait pas volontiers à ses désirs, quand il aurait voulu commencer la guerre, suivant les engagements qu'il avait pris au traité de Nemours, relativement aux places de sûreté des protestants, il manquait du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivait les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, et le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise [2].

« Je suis charmé, leur dit-il en les « abordant d'un air ironique, d'avoir « enfin suivi les bons conseils qu'on « m'a donnés, et de m'être déterminé, à « votre sollicitation, à révoquer le der« nier édit que j'avais fait en faveur des « protestants. J'avoue que j'ai eu de la « peine à m'y résoudre ; non pas que « j'aie moins de zèle qu'un autre pour « les intérêts de la religion, mais parce « que l'expérience du passé m'avait ap« pris que j'allais faire une entreprise « où je trouverais des obstacles que je « ne croyais pas surmontables ; mais « puisque enfin le sort en est jeté, « j'espère qu'assisté des secours et des « conseils de tant de braves gens, je « pourrai terminer heureusement une « guerre si considérable.

« Pour l'entreprendre et la finir avec « honneur, j'ai besoin de trois armées. « L'une restera auprès de moi ; j'enver« rai l'autre en Guienne ; et la troisième, « je la destine à marcher sur la frontière, « pour empêcher les Allemands d'entrer « en France. Car, quoi qu'on puisse « dire au contraire, il est certain qu'ils « se disposent à venir nous voir. J'ai « toujours cru qu'il était dangereux de « révoquer le dernier édit ; et depuis que « la guerre est résolue, j'y vois encore « plus de difficultés, et c'est à quoi il « faut pourvoir de bonne heure ; car il « ne sera pas temps d'y penser quand « l'ennemi sera à vos portes, et que « de vos fenêtres vous verrez brûler vos « métairies et vos moulins, comme « cela est déjà arrivé autrefois. C'est « contre mon avis que j'ai entrepris cette « guerre ; mais n'importe, je suis résolu « à n'épargner ni soins ni dépenses « pour qu'elle réussisse ; et puisque vous « n'avez pas voulu me croire, lorsque « je vous ai conseillé de ne point pen« ser à rompre la paix, il est juste du « moins que vous m'aidiez à faire la « guerre. Comme ce n'est que par vos « conseils que je l'ai entreprise, je ne « prétends pas être le seul à en porter « tout le faix. »

Puis se tournant vers Achille de Harlay, qui avait succédé à Christophe de Thou, son beau-père : « Monsieur le « premier président, lui dit-il, je loue « votre zèle et celui de vos collègues, « qui ont si fort approuvé la révocation « de l'édit, et m'ont exhorté si vivement « à prendre en main la défense de la re« ligion ; mais aussi je veux bien qu'ils « sachent que la guerre ne se fait pas « sans argent, et que tant que celle-ci

[1] Cayet, tom. I. p. 7.
[2] Davila, liv. VII.

« durera, c'est en vain qu'ils viendront « me rompre la tête au sujet de la sup- « pression de leurs gages. Pour vous, « ajouta-t-il, monsieur le prévôt des mar- « chands, vous devez être persuadé que « je n'en ferai pas moins à l'égard des « rentes de l'hôtel de ville. Ainsi as- « semblez ce matin les bourgeois de ma « bonne ville de Paris, et leur déclarez « que, puisque la révocation de l'édit « leur a fait tant de plaisir, j'espère « qu'ils ne seront pas fâchés de me four- « nir deux cent mille écus d'or, dont « j'ai besoin pour cette guerre; car, de « compte fait, je trouve que la dépense « montera à quatre cent mille écus par « mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, monsieur, lui « dit-il d'un air irrité, que je m'arrange, « et que de mes revenus, joint à ce que « je tirerai des particuliers, je puis es- « pérer fournir, pendant le premier mois, « à l'entretien de cette guerre : c'est à « vous d'avoir soin que le clergé fasse « le reste; car je ne prétends pas être « chargé seul de ce fardeau, ni me rui- « ner pour cela. Et ne vous imaginez « pas que j'attende le consentement du « pape : car, comme il s'agit d'une « guerre de religion, je suis très-per- « suadé que je puis en conscience, et « que je dois même me servir des reve- « nus de l'église, et je ne m'en ferai au- « cun scrupule. C'est surtout à la solli- « citation du clergé que je me suis chargé « de cette entreprise; c'est une guerre « sainte, ainsi c'est au clergé à la sou- « tenir. »

Tous voulaient répliquer et faire des remontrances; mais le roi les interrompit brusquement. « Il fallait donc m'en « croire, leur dit-il d'un ton altéré, et « conserver la paix, plutôt que de se « mêler de décider la guerre dans une « boutique ou dans un chœur; j'appré- « hende fort que, pensant défendre le « *prêche*, nous ne mettions la *messe* en « grand danger. Au reste, il est ques- « tion d'effets et non de paroles. » Après ces mots il se retira laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venait de déclarer la guerre.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connaître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui voulaient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étaient l'âme de l'entreprise. « Quand « ils eurent une fois compris que ce « prince était assez faible pour souffrir « impunément qu'on fît violence à son « autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osas- « sent dans la suite. »

Il semblait que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquaient plutôt de la faiblesse que des égards. Avant de mettre en campagne les différents corps qu'il destinait contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donnerait, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devait repousser les Allemands de la frontière, parce que cette commission l'éloignait moins de la cour, et qu'elle lui promettait des succès plus éclatants. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devait aller en Guienne contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre; ce qui donna lieu au bon mot de Françoise de Clermont, veuve d'Antoine Crussol, duc d'Uzès : « Il faudra bien, dit-elle, qu'il se con- « vertisse, s'il ne veut pas mourir sans « contrition, puisqu'à la suite des con- « fesseurs viennent les bourreaux. »

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une âme généreuse, qui ne voulait pas être amenée par force à la religion; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devait se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort; et en

vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine mère, et qu'en attendant il suspendît les hostilités, et surtout la marche des Allemands, qui s'avançaient à son secours : il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris,* savoir Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, et un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenants, ajouta au Languedoc, déjà soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou; et ses armées pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jeter dans le pays ennemi : les communes rassemblées au son du tocsin suffirent presque seules pour détruire une armée puissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre : mais destiné à tirer toujours avantage de ses disgrâces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte, descendre à la Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Élisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue; elle s'en prit au roi, dont la coupable connivence était cause, disait-on, que les sectaires triomphaient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osaient paraître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ses subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet qu'un coup d'éclat de la part du saint-siége, qui déclarant les Bourbons excommuniés, lierait les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé des mêmes foudres. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Matthieu partit pour la solliciter.

Le saint-siége n'était plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisait voir, la croyait nécessaire au soutien de la religion catholique en France. Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical avec des préventions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions sur les vrais motifs de la ligue[1]. Le duc de Nevers, qui était allé le consulter pour savoir s'il persisterait dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très-instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume[2].

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances : car, malgré son attachement au roi, non-seulement le pape donna cette bulle, dont il prévoyait les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le faible Henri III était seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte V relevait en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisait l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avaient abjurée sous Charles IX, et par légèreté ou par malice

[1] Mémoires de Nevers, t. II, p. 605.

[2] Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avait promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistait dans son refus, de le sommer, au nom de tous les catholiques, le fier Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. » (Note sur la Sat. Ménippée, p. 84.)

étaient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence, il les traitait d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion; et comme tels, il les déclarait déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucune principauté. Il déclarait aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortait le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, à veiller à l'exécution de cette sentence, et mandait à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoique indirectes; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui aurait dû la supprimer, fit comme s'il l'ignorait. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étaient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint; mais soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avait espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patients. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disaient : Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avait menti; que c'était lui-même qu'on devait regarder comme hérétique; qu'on le lui montrerait dans un concile; qu'en attendant ils le tenaient pour excommunié et antechrist, et qu'ils lui déclaraient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront qu'il venait de faire à la majesté royale. Ils appelaient, comme d'abus, de sa sentence au tribunal des pairs, dont ils étaient membres, et ils invitaient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute on n'était point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, irrités du succès des calvinistes, avaient arraché à Henri III un édit qui restreignait à quinze jours les deux mois qui restaient de six accordés par l'édit de juillet, aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non-seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes, mais il y confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour subvenir aux frais de la guerre.

[1586] L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avait le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque. Henri, dans ces lettres, ne s'abaisse ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, « et Dieu le sait, le mal qui me peut « advenir, ni de vos deniers, ni de leurs « armées; mais je gémis sur le sort d'un « million d'innocents, que la guerre ci- « vile va faire périr. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvait lui-même. « Les princes français, leur dit-il, « sont les chefs de la noblesse. Je vous « aime tous..... Je me sens périr et affai- « blir dans votre sang. L'étranger ne peut

« avoir ces sentiments. » Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile, ou le duel [1].

Sous un pareil chef, de petits corps valaient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation, qui tendait à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes.

En même temps il mit sur pied deux armées, dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandait; mais le parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. Suivant la mauvaise coutume qui commençait à s'introduire, dit le président de Thou, le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit enregistrer de son autorité royale.

On savait malheureusement l'usage que le prince faisait de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à Épernon, favoris avides, dont la cupidité était moins excitée par le besoin, que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur, en accumulant un plus grand nombre de grâces. Ils se disputaient les emplois et les gouvernements; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportait que les moindres, obtenait de l'argent en compensation : ainsi le roi était toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnaient regorgeaient de richesses.

[1] De Thou, l. LXXXV. Davila, l. VIII. Mémoires de la ligue, t. I.

Les ligueurs profitaient de l'indignation générale contre le luxe des favoris pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les faiblesses de son prince, les couvrait d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnaient l'estime des courtisans, dont il était plaint; mais ils n'en allaient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des Français à la religion de leurs pères, lui laissaient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avaient pas manqué de jeter des cris, qui retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits imbus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses; mais ils agirent d'une manière qui ne montrait ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François I, son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortait à ne pas rompre, pour des différends de religion, la paix qui jusqu'alors avait régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Il les remercia, et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avaient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avaient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs français. Ainsi les agents de

Bourbon ne trouvaient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchaient point de faire des levées; mais faute d'argent, elles allaient très-lentement.

Le zèle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Bèze, ce fameux ministre, dont l'éloquence avait brillé au colloque de Poissy, part de Genève; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix; ces masses, que l'indifférence tenait engourdies, se raniment. Il se forme une espèce de croisade, et on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on était en paix avec la France, les princes allemands sentirent qu'il serait indécent d'entreprendre la guerre contre un allié, sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête marchaient Frédéric de Wirtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg. Les autres députés étaient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août; et quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Il était parti pour le Bourbonnais avec la reine sa femme, sous deux prétextes : le premier, d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfants; le second, de s'approcher de ses armées, qui s'assemblaient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Épernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils promirent que Henri reviendrait en octobre, et qu'il leur donnerait audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produirait une conférence qui se ménageait entre le roi de Navarre et la reine mère.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on aurait cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchait qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payait des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtait une multitude d'hommes et de femmes, chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchait avec avidité les miniatures qui se trouvaient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetait très-cher, et les collait lui-même aux murailles de sa chapelle : « caractère d'esprit incompréhensible! dit « de Thou; en certaines choses, capable « de soutenir son rang; en quelques-unes, « au-dessus de sa dignité; en d'autres, « au-dessous même de l'enfance. »

Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands. Les deux princes, chefs de l'ambassade, étaient repartis presqu'en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si longtemps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appelaient leurs frères, prétendant que c'était à tort que le roi les déclarait, dans ses édits, auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre était l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissaient par offrir au roi du secours, non, disaient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis[1].

Un point de leur harangue choqua le roi; c'est qu'ils lui reprochèrent plus clairement qu'il n'aurait voulu, et même

[1] De Thou, l. LXXXVI. Davila, l. VIII. Mém. de la ligue, t. I.

que le respect dû à sa personne ne comportait, d'avoir manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoirait à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenait le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avait à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. « Quiconque, y disait-il, « prétend qu'en révoquant les édits de pacification, j'ai violé ma foi et fait une « tache à mon honneur, en a menti. » Mais mêlant toujours de la faiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très-mécontents, se regardant comme insultés, et déterminés à secourir sans délai le roi de Navarre.

C'était le sort de Henri de se brouiller avec un parti sans rien gagner avec l'autre : à la vérité, il y avait des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique; mais y auraient-elles réussi s'il n'avait, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguïté? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avait donné des édits violents contre les réformés. Il tenait actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageait une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvaient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluaient les ligueurs, pour faire une suspension d'armes ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule était capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendrait pour le prévenir.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques jusqu'au dernier. En conséquence le duc de Guise, qui s'était toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crut pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtrait de ses pertes. Le duc de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenaient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac.

Ceux qui connaissaient les dispositions secrètes des acteurs de la conférence, durent en prévoir l'issue. La reine mère n'aimait point son gendre; le gendre avait été averti de se défier de sa belle-mère. Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si on voulait en donner une raison politique, on la trouverait dans un mot échappé à Catherine. « Elle auroit fort souhaité, dit « Brantôme, l'abolition de la loi salique, « pour que sa fille, épouse du duc de « Lorraine, régnât; et à ce propos, elle « racontoit avec complaisance qu'aux « conférences de Cercamp pour la paix, « le cardinal de Granvelle rabroua fort « le cardinal de Lorraine, lui disant que « c'étoient de vrais abus que notre loi salique. » Voyant donc le roi, son fils, sans enfants, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentait de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appelait au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer,

quel était son système par rapport à la ligue : elle n'aurait pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils, mais elle aurait été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon quand Valois viendrait à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfants de sa fille [1].

Le roi de Navarre, au contraire, désirait que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avait garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zèle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin ; ainsi les intérêts des agents étaient directement opposés. Bourbon n'avait de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement ; comme aurait été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seraient engagés de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne voulait que des arrangements de précaution : trêves, promesses, projets, pourparlers, entrevues, enfin tout ce qui pouvait tirer en longueur, sans décider ; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avait pensé, contre un appât auquel ce prince n'était ordinairement que trop sensible.

Catherine avait amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espérait sans doute quelque facilité pour ses desseins. Bourbon reconnut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en était pas dupe. Piquée un jour de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un air de dépit : « Que « voulez-vous donc, monsieur? —Il n'y « a rien ici qui m'accommode, madame, » lui répondit-il en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnait.

Entre ces dames était Christine, qui avait pour mère Claudine de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agréments de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine : nouvelle preuve de l'extrême désir qu'avait la reine mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient et beaucoup d'autres mis en avant, demandaient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudiait, on s'observait, on supposait quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenaient matière à soupçon ; et avec raison, parce qu'il y avait des gens attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre était obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trêve pendant la durée des conférences.

La reine en avait cependant fait publier une ; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si on ne révoquait la publication. « Vraiment, » dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassait, « vous êtes bien ébahis sur ce remède : « vous avez à Maillezais le régiment de « Neusvy et de Sarlu, huguenots ; faites-« moi partir de Niort le plus d'arquebu-« siers que vous pourrez, et allez les « tailler en pièces, et voilà aussitôt la « trêve desserrée et décousue sans au-« trement se peiner. » Ils se défendirent courageusement, quoique surpris ; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique qui dispose si froidement de la vie des hommes [1] !

[1587] Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands ; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de con-

[1] Mémoires de la ligue, t. II. Matthieu, l. VIII. Mém. de Nevers, tom. II. Journal de Henri III, tom. III, Brantôme, t. I. Sully, p. 258. Pasquier, l. XI, lett. 12.

[1] Brantôme, tom. I.

cert avec lui contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédients, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très-embarrassé, quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux. Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toute espèce, s'il voulait renoncer à la ligue : mais le monarque n'avait pas le talent d'inspirer de la confiance. Ce que Guise aurait peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi, qui avait la réputation de ne point tenir sa parole [1].

Les calvinistes, de leur côté, lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudraient. Ils proposaient de ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'état contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnait que des espérances, tandis qu'avec le levier de la religion il remuait tout le royaume, et qu'il avait pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires [2].

Le roi se défiait avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachements étaient divers, comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroi, un des principaux ministres, la reine mère, et beaucoup de seigneurs, penchaient pour la ligue : Épernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltaient, favorisaient les Bourbons.

Il serait impossible d'exposer les motifs qui déterminaient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, d'ambition, soif de richesses, envie de se signaler, haines personnelles, désirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, était souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachements; de sorte qu'il n'était pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue, et un catholique ennemi des ligueurs; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guises; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre. L'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnait les Bourbons, comme braves et malheureux : l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnait pour le duc de Guise, dont les rares talents promettaient une révolution; très-peu étaient sincèrement dévoués au roi.

Se présentait-il une affaire dans le conseil, Henri était obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence de sentiments ne venait pas de rivalité plutôt que de zèle pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser les querelles scandaleuses entre ministres et courtisans; querelles élevées en sa présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéraient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchait de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettait à la tête de ses armées : prince malheureux qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de

[1] Journal de Henri III, tom. III. Cayet.
[2] Mémoires de Tavan. p. 264.

ses peuples; fut méprisé de la noblesse avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi par ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté, prépare certainement à des preuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul était capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer la ruse à la ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il était instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrètes prises contre le crime causaient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets, est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'était lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la plume des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avaient échauffé l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'était une espèce de comité formé presque fortuitement de gens tirés de tous états, plus passionnés qu'éclairés : avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussi le Clerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avait parmi eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent, propre à inspirer l'enthousiasme, mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avait excitée. Une femme furieuse soufflait aussi à ces forcenés sa haine et ses désirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avait offensé Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentiments, qu'elle avait à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouva dans toutes les conjurations formées tant contre son état que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espèce.

Les intérêts de l'Espagne devenaient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils étaient que de ce royaume devaient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps Philippe préparait contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma l'*invincible*, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il désirait avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non-seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne, mais ils se chargèrent même de l'exécution, par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de connaître leur dessein pour le faire avorter; mais il n'en punit pas les auteurs.

Ces ménagements, attribués à sa faiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendrait de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter, pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi allait quelquefois se divertir, mal ac-

compagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avait eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna l'avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paraître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

On sut par lui que les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, tremblaient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques-uns, en effet, avaient été menacés secrètement, et la cour avait déjà fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondait sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginaient; et dans cette prévention, ils avaient cru que le meilleur moyen de se mettre à l'abri était de prévenir le roi.

Ils en avaient écrit au duc de Guise, et l'avaient pressé aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parce qu'il ne croyait pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne, son frère. Il venait de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle, mais au fond, outré du rôle qu'on lui avait fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversaient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulents, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistait à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes; à égorger le premier président de Harlay, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour; à fortifier l'hôtel de ville, et investir le Louvre. Dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devait tendre les chaînes attachées aux coins de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres : ce qui serait à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourrait se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornaient plus leurs espérances. Ils arrêtaient le roi, le retenaient en prison, lui défendaient de se mêler du gouvernement, créaient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyaient les Espagnols qu'on leur avait promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus. Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur : « Quoi, mon cousin! vous « abandonnez ainsi vos bons amis les li-« gueurs? — Je ne sais ce que veut « dire votre majesté, » répondit le duc déconcerté. Mais en s'en allant, il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son frère et lui voleraient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour caution de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

Guise, qui aurait volontiers profité de leur entreprise si elle avait réussi, la voyant manquée, les taxe d'imprudence et de précipitation; il se met en

colère contre eux, paraît disposé à les abandonner et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité pour la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri, roi de France, et celle d'Élisabeth, reine d'Angleterre, une différence qui n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit point de grâce, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année sans voir le poignard levé sur elle; mais aussitôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, coulait sur les échafauds : excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse du fond de sa prison ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'était une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auraient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui voulait la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, finît, cette année, par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud, un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques, qui éclataient en sanglots; elle promit qu'ils seraient plus modérés, et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachait encore des soupirs : « J'avais promis, leur dit-elle d'un « air ferme, que vous seriez plus tran« quilles; retirez-vous, et priez pour moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'église, pour le roi d'Écosse, son fils, et pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage, marque ordinaire d'une âme qui cherche à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme un voyageur quitte un pays qui lui est devenu indifférent : les protestants en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

En France, les Guises, ses parents, qui l'avaient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçants à sa mort, peut-être parce que ces cris pouvaient leur être utiles. On imprima des relations de cette tragique catastrophe, et on y joignit des descriptions effrayantes des tourments qu'on supposait que les hérétiques faisaient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueraient pas, ajoutait-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérents y seraient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées

d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits [1].

Le zèle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyait les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui allaient en stations d'églises en églises, revêtus d'aubes traînantes; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisait la nuit dans les villes, et dans Paris surtout; moyen très-commode pour les ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantait des litanies sur un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique; ce qui persuadait au peuple que l'état et la religion étaient menacés du plus grand péril, et le disposait à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Henri, comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout à coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettait, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où était le catholicisme dans la cour qu'il abandonnait, et les esprits s'en échauffèrent davantage.

Henri, las de s'attrister avec Joyeuse, se consola avec d'Épernon, dont la fortune prenait de la solidité par les soins du roi. Il lui fit épouser une très-riche héritière, Marguerite de Foix-Candale, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à têtes de mort*. Heureux, selon quelques-uns, de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'ennemis étrangers préparaient à son royaume [1]!

[1] De Thou, l. LXXXVII. Davila, l. VIII. *Theatrum Crudelit. etc. Antuerpiæ, apud Adrianum Huberti, in-4°*, 1587.

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes allemands; elle produisit son effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu'ils venaient au secours de leurs frères réformés, mais ignorant la plupart contre qui ils auraient à combattre. On avait persuadé au plus grand nombre que sitôt qu'ils paraîtraient, le roi se mettrait à leur tête et tomberait sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortait; mais Henri se flatta de détruire les uns par les autres : c'était, pour ainsi dire, le refrain de toutes ses réflexions. On l'entendait dire souvent : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.* « C'est de la main « de mes ennemis mêmes que je punirai « mes ennemis. » En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina.

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, et dont il donna le commandement à Joyeuse, son favori. Il se flattait de diriger ce jeune général, qui avait ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres à opposer à ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en serait maltraité; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seraient épuisés l'un par l'autre. Le projet était bien conçu; mais Henri ne connaissait ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déjà vu que Joyeuse s'était imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il

[1] Journal de Henri III.

avait même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillèrent; il crut qu'il n'avait qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneraient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseraient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisait la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume, lorsque les Allemands entrèrent en France, par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussitôt il interrompit ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage : les deux armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris son nom.

C'était l'armée de Darius contre celle d'Alexandre : du côté de Joyeuse, plus de troupes, mais des courtisans efféminés, des soldats chargés d'or, des levées nouvelles et sans expérience, et un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse; du côté de Bourbon, moins de combattants, mais une noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerrière dont il était animé. Ce contraste se remarquait à la première vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien! ré« pondit-il avec une gaieté martiale, nous « en aurons tant plus belle visée sur eux, « quand nous viendrons à mêler les mains « ensemble [1]. »

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV. Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnaient, il déplora dans les termes les plus touchants le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parents contre parents, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il « d'un ton animé, les auteurs de cette « guerre, et que le sang qui va être ré« pandu retombe sur leur tête! » Puis se tournant vers les princes de Condé et de Conti, et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, « sinon que vous êtes du sang de Bour« bon, et, vive Dieu! je vous ferai voir « que je suis votre aîné. — Et nous, « répondirent ces princes, que nous « sommes de bons cadets [1]. »

Dans ce moment se présente le sévère Mornay; il remontre au jeune guerrier qu'emporté par le feu de ses passions, il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paraître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas; il reconnaît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, leur répondit-il, « trop s'humilier devant Dieu, ni trop « braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : « Le roi de « Navarre a peur. — Ne le prenez pas là, « dit Lavardin, son principal lieutenant; « ils ne prient jamais sans qu'ils soient « résolus de vaincre ou de mourir. »

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque; ses nombreux escadrons ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste; après une faible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute. L'infortuné Joyeuse, au

[1] De Serres, tom. I, p. 789.

[1] Matthieu, l. VIII, p. 423.

désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. « Que faut-il faire? » lui demande un de ses lieutenants. « Mourir, » répond Joyeuse; et en parlant ainsi il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y sont tués tous les deux[1].

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amène en foule, rend à quelques-uns leurs drapeaux, en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parents. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paraître d'émotion, la salle où il s'était retiré pour prendre un léger repas, tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée des vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressaient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étaient dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avait cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançait toujours; mais mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue; de nouveaux échecs la menaçaient chaque jour davantage.

Le baron de Dohna, nommé, par les princes protestants de l'empire, général de cette armée, était un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des parties. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis longtemps des malheurs de la France, d'où, en cas d'échec, il serait facile de retourner en Allemagne. C'était le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auraient eue les princes lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espérances très-incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux. Nous sommes venus, disaient les plus ardents, pour secourir le roi de Navarre; il faut donc le joindre.

En conséquence ils marchent vers la Loire, sans provisions, sans route déterminée, sans point d'appui en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, ils les rançonnent et les pillent, celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et on passe outre : ils arrivent enfin, excédés de fatigue, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avaient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert; mais en cette occasion les catholiques s'en étaient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas, et l'on essaye de gagner la Beauce, dans l'espoir d'y faire subsister l'armée : mais le pain manque; les murmures commencent; le soldat se plaint des marches forcées, des gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De temps en temps les Allemands sont renforcés par quelques troupes de Français, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés; mais le récit des dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise et une forte armée commandée par le roi en personne.

Il avait fallu non-seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus vio-

[1] Brantôme.

lents, pour tirer Henri de son indolence. On disait qu'il abandonnait la cause de Dieu, qu'il laissait le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitaient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parce qu'il vit le peuple disposé à le défendre; ensuite il prit le parti de paraître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée; mais il s'y comporta en homme qui n'aurait voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affaiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençait à se dissoudre d'elle-même; mais en suivant ce système, il n'aurait pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât tout l'honneur de la défaite, par des victoires qui, quoique inutiles, le relevaient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent sérieusement à se saisir du roi au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le parlement, de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un temps plus propice.

En effet le moment n'était pas favorable. La France retentissait du bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi, poussé à bout par les factieux, aurait pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et avec ces troupes tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeaient donc des ménagements, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse. On apprit ensuite qu'elle s'était débandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'était réunie que pour un coup de main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi [1]. De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restaient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avait envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devait inspirer des précautions, les aveugla; on négligeait les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, bourgs du Gâtinais et de la Beauce, occupés par les troupes allemandes; attaques que l'on peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais elles n'auraient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers, comme les soldats, ne parlèrent plus que de traiter. Le duc d'Epernon se rendit

[1] Vie de Mornay, p. 111.

médiateur. La lenteur de l'accommodement occasionna de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise. Leur terreur devint si forte, qu'il arriva à vingt-cinq soldats du duc d'Épernon d'en désarmer douze cents; de sorte qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir la permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des sauf-conduits, qui ne furent guère respectés.

Les paysans en assommèrent un grand nombre dans leur marche. On leur courait sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades, étaient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignait du traité, comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, et en fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette invasion; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs criaient dans les rues de Paris : « Faits « d'armes du duc d'Épernon contre les « hérétiques. » On ouvrait le livre, et à chaque page on trouvait en gros caractère ce seul mot : *Rien*. Henri consola son favori en lui donnant la dépouille de Joyeuse; « et ce faisant, dit « Pasquier [1], sans coup férir il a perdu « plus de gentilshommes qu'il n'avoit « fait à la bataille de Coutras. »

[1] Liv. XI, lett. 14.

[1588] En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à Nancy, où étaient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue. On y tint un grand conseil. Les avis y furent différents, comme les intentions; mais le résultat fut le même, parce que, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avaient tous besoin du même moyen, savoir, les troubles de l'état. Par là le duc de Lorraine, Charles III, se flattait de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditait, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets de cette maison, que l'on appelait *la faction caroline*, parce qu'ils portaient tous le nom de Charles, savoir, Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guise, Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, son frère utérin, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, leurs cousins germains, espéraient par cette voie des établissements considérables. Ils voulaient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse qui ruinerait leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues; mais il n'en faisait confidence à personne, si on en excepte peut-être son frère le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné [1].

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étaient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nancy prirent une résolution uniforme : ce fut de paraître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions sous la

[1] De Thou, liv. XC. Davila, l. IX. Mémoires de la ligue, t. II et III. Matthieu, l. VIII. Pasquier, liv. XII. Mém. de Nevers, t. I. Mém de Villerol, tom. I

forme de requête. Ils y suppliaient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, et dont on lui fournirait la liste; de faire publier le concile de Trente; d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendrait les garnisons; de soudoyer un certain nombre de leurs troupes; de payer leurs dettes; de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques; de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressait à Nancy cette insolente requête, le roi commençait à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs voulaient lui faire craindre. Il fut encore longtemps à penser qu'il y avait de l'exagération dans leurs rapports. Il croyait, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étaient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginait, ou qu'ils manqueraient de cœur quand il faudrait en venir à l'exécution, ou qu'ils rentreraient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince.

Quelquefois aussi il pensait que ces délations pouvaient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginaient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissait pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savait qu'il était considérablement obéré, qu'il cherchait par tous moyens à relever sa fortune : c'en était assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défiait et se fortifiait dans ses soupçons, par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étaient ou trompés ou gagnés, et qui l'induisaient en erreur.

La reine mère, par exemple, ne voulait pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyait pas elle-même si dangereux, parce qu'elle espérait l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance; et elle l'aurait employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venait à mourir sans enfants. D'O, surintendant des finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchaient que le plaisir, lui cachaient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connaissance de ses affaires l'obligeait à s'y appliquer.

Villeroi et les autres ministres détestaient le duc d'Épernon, qui les maltraitait dans le conseil, et qui en toute occasion les accablait du poids de son crédit. Il avait eu la hardiesse de donner à Villeroi un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avait pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siége et par son esprit violent, et il le lui avait reproché en face. Le roi savait toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettait pas d'approuver, mais qu'il n'avait pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimait. Il lui restait simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Épernon venait l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadait aisément ce que lui soufflaient perpétuellement les ministres, savoir, que tout cela n'arrivait que par haine contre le duc; et cette prévention se gravait d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paraissaient se déchaînaient avec la

plus grande aigreur contre d'Épernon; d'où Henri concluait que ce n'était donc pas à lui qu'on en voulait, et qu'en sacrifiant son favori il calmerait, quand il voudrait, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvait ses plus intimes confidents réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais s'il n'y avait pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avait pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînait tous les cœurs. Un courtisan disait « que les « huguenots étaient de la ligue lors- « qu'ils regardaient le duc de Guise[1]. Les femmes, dont le suffrage met en France un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint ce sentiment : « Ils avaient si bonne mine, « dit-elle, ces princes lorrains, qu'auprès « d'eux les autres princes paraissaient « peuple. »

Les avantages qui, même séparés, faisaient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes, enfin ce qui rendrait un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignait une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissait sans ménagement, et de faire penser qu'il n'était excité que par le zèle de la religion, quand il ne servait que ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, « la France était « folle de cet homme-là, car c'est trop « peu dire amoureuse[2].

Guise avait de plus de vraies vertus, de la grandeur d'âme, beaucoup de patience, une prudence qui n'était jamais déconcertée par les événements, le coup d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action allait chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne, son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je « n'aurais pu résoudre en un quart « d'heure, répondit-il, je ne le résoudrais « pas en toute ma vie. »

Voilà l'homme contre lequel lutta le faible Henri III, déjà trop bien dépeint, et dont on sait qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obsèques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Henri I, prince de Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean d'Angely.

Ce prince avait épousé Charlotte de la Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou; il la laissa enceinte du fils posthume qui succéda à son père. La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorants; de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué, pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge pour venger son cousin; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère qu'à la faveur de sa grossesse. Il la laissa sous une garde sûre; mais après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente[1].

Le prince de Condé était recomman-

[1] Balzac, 24e entretien.
[2] *Idem.*

[1] Journal de Henri III.

dable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie; obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Montcontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemy. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières; deux fois prisonnier, sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir de poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu « mon bras droit. » Ses ennemis mêmes le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes; peut-être, disent quelques historiens, parce que la mort violente d'un homme de ce rang le forçait à un triste retour sur lui-même.

Guise, en effet, courait alors une carrière fertile en catastrophes pareilles. Avait-il préparé le dernier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirais que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une fureur aveugle que Guise avait excitée, sans prévoir où elle pourrait le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune semblait lui marquer.

Ceux qui ne connaissent Paris que par la police exacte qui s'y est exercée depuis, sont étonnés que dans le sein d'une ville habitée par le roi, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale; mais Paris n'était pas alors gouverné comme il l'a été depuis. L'administration de cette ville ne recevait pas son impulsion première de la puissance royale; et le corps municipal, seul arbitre alors des résolutions, était encore le seul dépositaire de ses forces. Cette capitale avait des murailles flanquées de grosses tours; des portes qui se fermaient exactement, et dont les échevins gardaient les clefs. La bourgeoisie était enrégimentée; elle élisait ses capitaines, et se formait, par de fréquents exercices, au maniement des armes. Il y avait au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendait à la première alarme, pour fermer les quartiers : on faisait à toutes les maisons des saillies qui les rendaient plus propres à l'attaque et à la défense; enfin le peuple avait ses bannières, des places d'assemblée fixées, des mots de ralliement, et il ne fallait qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre[1].

La ville était distribuée en seize quartiers. Comme, dans ce temps de fermentation, chacun se croyait chargé des affaires de l'état, il s'était établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitait des intérêts de la sainte union : le chef de l'assemblée allait ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état des forces, et il en recevait les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'était pas un des moins ardents du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portait au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étaient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetait. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ils ne manquaient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuraient, se communiquaient leur mécontentement; et comme ils avaient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des Seize*.

C'étaient seize forcenés, qui une fois frappés d'une idée, ne connaissaient plus ni autorité ni raisons : quelques-uns se

[1] Delamarre, Histoire de la police.

trompaient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyaient fermement que Henri III en voulait à la religion catholique : c'était le point d'où ils partaient dans toutes leurs délibérations; ils s'entêtaient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travaillaient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, que tout était permis pour défendre la religion ainsi menacée. Les Seize trouvaient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuait aussi puissamment, et qui enfantaient des projets : ils les communiquaient à leur chef; celui-ci en faisait part au conseil des Seize, qui se trouvaient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avaient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui occasionnèrent le fameux complot des barricades.

Pendant que tout était calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nancy, faisait espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce coup manqué, parce que Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres : encore averti par Poulain, le roi fait porter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare : ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne fallait de la part de Henri qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction; mais persuadé apparemment qu'elle serait toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellièvre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellièvre, la duchesse de Montpensier se présente au roi : elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir se justifier des crimes qu'on lui impute; et en même temps qu'elle tranquillise Henri par ses démarches soumises, elle lui dresse une embuscade, et aposte dans le faubourg Saint-Antoine des troupes, qui devaient l'enlever lorsqu'il revenait de Vincennes, accompagné de peu de monde. Elle aurait réussi sans le fidèle Poulain, qui avertit encore cette fois. Le roi, prévenu, se fit escorter par une garde plus nombreuse, dont la seule apparence fit perdre à l'embuscade la pensée de l'arrêter.

Les opinions étaient fort diverses à la cour sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumaient que sa présence pourrait accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égard, les éclats de la vengeance qu'il méditait. C'était peut-être l'idée de la reine mère, lorsqu'elle dit à Bellièvre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le « roi est si en colère, qu'un monde de « gens d'importance sont perdus[1]. »

Cette contrariété de sentiments, dans des personnes qui n'auraient dû en avoir qu'un avec le roi, rendait moins hardis ceux qu'il chargeait de ses ordres. Il paraît que Bellièvre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié en-

[1] Mémoires de Nevers, t. I, p. 164. Matthieu, l. VIII, p. 543.

suite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portait sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna, en attendant, quelques paroles ambiguës. Bellièvre, de retour, reçut l'ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner, le manquèrent.

Il entra dans Paris, par la porte Saint-Denis, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que valets; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement d'après son frère, témoin oculaire, « comme une « pelote de neige s'augmente en roulant, « et devient bientôt aussi grosse que la « montagne d'où elle s'est détachée, de « même, au premier bruit de son arri- « vée, les Parisiens quittèrent leurs « maisons pour le suivre, et en un mo- « ment la foule s'accrut de manière qu'a- « vant que d'être au milieu de la ville, il « avait déjà plus de trente mille person- « nes autour de lui. »

Le peuple paraissait ivre de joie. Jamais il n'avait crié d'aussi bon cœur *vive le roi!* qu'il cria cette fois *vive Guise!* Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluaient et le comblaient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur et le sauveur de la patrie; les autres ne pouvant s'approcher, tendaient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets, et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres les dames jetaient devant lui des rameaux, et le couvraient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disait des choses gracieuses à ceux qui étaient le plus près de lui, faisait aux plus éloignés signe de la main, saluait aux fenêtres d'un visage riant, et marchait tête nue au petit pas au milieu de cette multitude.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeurait la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui fut remarqué; puis se remettant, elle lui dit qu'elle aurait voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit sans se déconcerter que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avait pas permis de différer; et changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments et lia conversation avec elles. Pendant ce temps, la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise était arrivé, et qu'elle allait le lui mener.

Ils se mirent en chemin : elle portée dans sa chaise, lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre; les Suisses étaient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il fallait traverser. L'air morne avec lequel on recevait ses politesses le frappa; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'était pas sans cause : on délibérait alors dans le cabinet du roi sur sa vie ou sa mort.

« Frappez le pasteur, disait un des « conseillers, et le troupeau se disper- « sera. » Le duc arriva dans le moment. Henri le regardant d'un air sévère, lui dit : « Je vous ai fait avertir de ne point « venir. — Sachant, repartit le duc, les « calomnies dont on me noircissait au- « près de votre majesté, je lui apporte « ma tête, si elle me juge coupable. Je ne « serais cependant pas venu, si elle eût « daigné me faire une défense plus ex- « presse. » Ce dernier mot donna lieu à

une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine mère tira son fils à quartier, et lui remontra que si on faisait la moindre violence au duc, il y avait tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avait l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi, et sort. Il revint le lendemain matin, mais si bien accompagné, qu'il était plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avait passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce que l'on aurait dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et l'on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons chez la reine mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendait le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendait ne pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'était que le roi se déterminât sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots; et pour que les catholiques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour d'Épernon, la Valette son frère, et en un mot tous les gens suspects.

Le faible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venait le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc voulait interposer son crédit pour chasser, sans tumulte, les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville était pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriverait que ce qu'il voudrait; et dans le moment on fit une proclamation portant injonction à tous ceux qui n'auraient pas des raisons valables de demeurer à Paris, d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers : le peuple murmurait de voir fouiller ses maisons, et n'épargnait pas les injures aux commissaires. Ceux-ci en firent leur rapport au roi, qui sentait bien d'où partait le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les Seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassemblait sa noblesse : on savait qu'il avait mandé des troupes; il faisait mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble, qui ne pouvait que leur causer des pertes, et il leur assignait des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'université, de la place Maubert, de la Grève, des halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot; que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étaient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnait.

Le jeudi, 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses, qui étaient à Lagni, entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla les recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant, et les armes hautes. Le peuple les voyait passer en silence, inquiet et

étonné, mais sans aucun signe de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps de garde. Tout réussissait à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire « qu'il n'y « avoit femme de bien qui ne passât par « la discrétion d'un Suisse [1]. »

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avaient négligé de s'emparer, parce que la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendaient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avaient ordre d'éviter. En un instant, cette parole indiscrète passant de bouche en bouche, se répète dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent de pierres les fenêtres, tendent les chaînes, et par le conseil de Charles de Cossé-Brissac, fils du maréchal, ils les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, n'agissent pas, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritent les mutins, qui plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tint dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il était nécessaire : quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchaient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont « taureaux échappés, répondit-il froide« ment, je ne puis les retenir. »

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étaient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacrait impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides partout ailleurs, se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes ; et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces, *bons catholiques!* Malgré cela, il y en eut une trentaine de tués ou de blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Les barricades tombent devant lui. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades ; Guise en visite quelques-unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi ; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre ; mais les plus grandes espérances étaient dans la négociation. La reine mère en entame une avec le duc de Guise, qui

[1] Pasquier, liv. XII, lett. 21. Cayet, l. I. De Serres, t. II.

attend fièrement que la cour parle la première.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandait à être déclaré lieutenant général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes et pour tout ce qui regarde la guerre, autorité qui serait confirmée par les états généraux, que Henri s'engagerait d'assembler incessamment à Paris; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettrait. Il insistait vivement sur un édit qui déclarerait les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il demandait aussi le gouvernement de Paris pour le comte de Brissac, homme dont il était sûr; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges de la couronne, pour ses parents et ses amis. Il exigeait l'exil d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non-seulement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il voulait que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avait cru devoir depuis peu se faire un rempart contre les entreprises des ligueurs.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes : cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se mit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel; c'était à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parce que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades à son carrosse, et qu'on était obligé de la passer par-dessus à force de bras dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisait ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que quinze mille hommes étaient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paraissait disposé à se relâcher sur aucune. Elle insistait, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Menneville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, madame, s'écrie-« t-il; pendant que votre majesté m'a-« muse ici, le roi s'en va pour me per-« dre. — J'ignorais cette résolution, » répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les gardes françaises et suisses étaient déjà parties; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivaient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avait pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, frère du premier président Christophe, qui en était évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

O l'imprudent! ô le téméraire! s'écria Sixte V quand il sut que le duc de Guise était venu à Paris se mettre entre les mains du roi qu'il avait si vivement offensé. *O le faible prince!* s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avait manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui semblait né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avait laissé échapper le roi.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raison-« nant sur cette affaire, avoit eu l'im-« prudence de venir lui septième, le roi « auroit dû le faire arrêter. Il le pouvoit « le mardi et le mercredi, parce qu'il « avoit pour lors tous les capitaines de « quartier, toutes les cours souveraines, « la bonne bourgeoisie, et quatre mille

« Suisses, outre sa garde : le menu peu-
« ple n'auroit osé branler. Le jeudi ma-
« tin même encore, il pouvoit le faire
« enfermer par ses troupes, si, par une
« mauvaise politique, il n'avoit pas, pour
« ainsi dire, lié les mains des soldats, en
« leur défendant de fondre sur le peuple,
« lorsqu'il commença les barricades. Mais
« puisque Guise avoit surmonté tous ces
« dangers, il n'auroit jamais dû laisser
« sauver le roi. Il falloit malgré lui pren-
« dre un état auprès de lui, et ensuite
« on en auroit tiré telle déclaration qu'on
« auroit voulu. »

Il paraît que c'était bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parce qu'il comptait trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il était temps qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtait à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'était du côté de la ville; et même quelques corps de garde, déjà portés en avant, tirèrent sur lui et sur sa suite; le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures[1].

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisaient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auraient formé le blocus du Louvre. Ce n'était donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avait formé le duc de Guise; son projet, au contraire, était de l'y retenir. « J'ai « défait les Suisses, » s'écria-t-il le lendemain des barricades et d'un air triomphant, devant le gouverneur d'Orléans, « j'ai taillé en pièces une partie des gardes « du roi, et tiens le Louvre investi de si « près, que je rendrai bon compte de ce « qui est dedans. » Qu'on n'accuse point ici le duc de Guise de fanfaronnade; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Après que le roi se fut échappé, ce même gouverneur d'Orléans écrivit à ceux qui ramassaient des troupes dans la province par ses ordres, et par suite des demandes du duc : « Notre grand n'a su
« exécuter son dessein, le roi s'étant
« sauvé dans Chartres. Je suis d'avis que
« vous vous retiriez dans vos maisons
« le plus doucement que vous pourrez,
« sans faire semblant d'avoir rien vu.
« Je suis si éperdu, que je ne sais ce
« que je fais. » Découragement d'un conspirateur subalterne!

L'âme ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers. Le roi lui échappe; il assure du moins sa conquête : il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le parlement, pour prendre avec lui des mesures convenables aux circonstances. D'aussi loin que le magistrat l'avait aperçu : « C'est grand'pitié, lui dit-il, quand le « valet chasse le maître. Au reste, mon « âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et « mon corps aux méchants. » Puis répondant directement aux propositions du duc : « Quand la majesté du prince est « violée, dit Harlay d'un air sévère, le « magistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se rebute pas; il s'adresse au président Brisson, qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés[1].

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les soins militaires, il s'empare de l'Arsenal et de la Bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que le lendemain du départ du roi, tout était aussi tranquille que s'il n'y avait point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivières pouvait servir à affamer la capitale; et en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine mère, restée à Paris exprès pour négocier.

[1] Cayet, t. II, p. 45. De Serres, t. I, p. 799. Brantôme, t. III.

[1] Matthieu, l. VIII, p. 548.

On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parce qu'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très-judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, dit-il, une déclara- « tion du roi sur ce qui est arrivé à Paris « contre lui-même; mais cela si froid, « si timide, que rien plus comme d'un « homme qui se plaint, et n'ose nom- « mer celui qui l'a battu; comme d'un « homme qui a peur que son ennemi « soit encore en colère, et ne veuille se « contenter du mal qu'il lui a fait. Il « n'ose dire qu'il ait été contraint de « s'enfuir, ni qu'on l'ait chassé; il n'ose « appeler cela injustice : à peine déclare- « t-il qu'il en fera punition; ne com- « mande plus à son peuple, mais le prie; « mande que l'on fasse supplications aux « églises, afin que cette querelle se puisse « bientôt apaiser, comme s'il avoit peur « que M. de Guise fût offensé de ce « qu'il ne s'étoit pas laissé prendre dans « le Louvre, mais s'en étoit fui. »

« L'autre, tout au rebours, écrit deux « lettres, l'une au roi, l'autre publique, « toutes deux lettres de soldat, braves, « audacieuses, et où il s'élève galante- « ment de ce qu'il a fait; dit que ce « jour-là Dieu lui mit entre les mains « le moyen d'un signalé service; le ré- « cite avec peu de paroles et hardies, « sans aucune démonstration de crainte, « ni de penser avoir failli; et finalement « conclut par une résolue menace : que, « malgré tout le monde, il maintiendra « le parti catholique, et chassera d'au- « près du roi ceux qui favorisent les « hérétiques, désignant le duc d'Éper- « non. » L'écrivain, très-partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leurs secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élèvera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond, en apostrophant le monarque : « Oui, si tu le « prononces, ce mot de paix, comme « celui qui fuyoit dernièrement de Paris « devant le duc de Guise. Prononce-le « comme celui qui gagna la bataille de « Jarnac et de Montcontour, et qui tout « seul étoit plus effroyable que le reste « de son armée; et tout tremblera. Il ne « faut pas que les partis te reçoivent et « que tu ailles à eux; il faut qu'ils vien- « nent à toi, et que tu les reçoives : être « roi, c'est ton parti. »

Le fâcheux état où se trouvait Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitait la compassion de ses fidèles serviteurs : ils étaient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auraient dû diriger sa conduite dans les circonstances. Il était naturel que le roi cherchât de l'argent : « Mais, disait Pasquier [1], le vrai « subside dont le prince devroit faire « fonds, est la bienveillance de ses sujets. « Il dépend de lui de réformer tout le « monde en se réformant lui-même; qu'il « respecte les lois, et il sera respecté. « Honorer la noblesse, la récompenser « selon ses degrés, ménager le peuple, « soutenir le clergé, ne point perdre son « bien, employer son temps, consulter « la justice et non lui commander, voilà « son devoir. S'il ne le fait pas, je pu- « blie dès à présent à son de trompe par « tous les cantons de la France, la ruine « de lui et de son état. » Telles étaient les tristes réflexions que le zèle arrachait aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisait imaginer aux catholiques ligueurs.

Il paraît que le duc ayant manqué le but actuel de ses desseins, savoir, de se rendre maître de la personne du roi, afin de commander sous son nom, ne pensa plus qu'à deux choses : la première, se justifier des imputations de violence qu'on pourrait lui reprocher; et la seconde, prendre des sûretés en cas qu'il ne persuadât point. Or le premier des-

[1] Liv. XII, lett. 7 et 8.

sein. qu'il afficha hautement, donna sur lui un avantage à la reine mère, qui négociait un rapprochement entre lui et son fils, et qui partit des assurances du duc pour lui arracher chaque jour de nouvelles protestations de respect et de fidélité envers le roi. Ces démonstrations extérieures imposèrent tellement aux subalternes qui n'étaient pas dans la confidence de Guise, que les Seize eux-mêmes décidèrent qu'on irait demander pardon au roi et qu'on l'inviterait à revenir. Ils se mirent en tête qu'une soumission relevée de quelque appareil de religion ferait oublier au roi ce qui s'était passé, et le rappellerait à Paris; et le duc crut pouvoir donner son consentement à une démarche qui replacerait le monarque dans ses filets, et qui le mettrait à même de profiter mieux, une autre fois, de l'occasion qu'il avait laissé perdre d'abord. Dans cette commune persuasion, la fameuse confrérie des pénitents, autrefois si chère à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avait affecté en tout un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paraissait un homme à « grande barbe sale et crasseuse, cou- « vert d'un cilice, et par-dessus un large « baudrier, d'où pendait un sabre re- « courbé : d'une vieille trompette rouil- « lée il tirait par intervalle des sons « aigres et discordants. Après lui mar- « chaient fièrement trois autres hommes, « aussi malpropres, ayant chacun en tête « une marmite grasse au lieu de casque, « portant sur leur cilice des cottes de « mailles, avec des brassards et des gan- « telets; ils avaient pour armes de vieilles « hallebardes rouillées : ces trois rodo- « monts roulaient des yeux hagards et « furibonds, et se démenaient beaucoup « pour écarter la foule accourue à ce « spectacle.

« Après eux venait frère Ange de « Joyeuse, ce courtisan qui s'était fait « capucin l'année dernière. On lui avait « persuadé, pour attendrir Henri, de « représenter dans cette procession le « Sauveur montant au Calvaire : il s'était « laissé lier et peindre sur le visage des « gouttes de sang qui semblaient décou- « ler de sa tête couronnée d'épines; il « paraissait ne traîner qu'avec peine une « longue croix de carton peint, et se lais- « sait tomber par intervalles, poussant « des gémissements lamentables.

« A ses côtés marchaient deux jeunes « capucins, revêtus d'aubes, représen- « tant l'un la Vierge, l'autre la Made- « leine. Ils tournaient dévotement les « yeux vers le ciel, faisant couler quel- « ques fausses larmes; et toutes les fois « que frère Ange se laissait tomber, ils se « prosternaient devant lui en cadence. « Quatre satellites, fort ressemblants aux « trois premiers, tenaient la corde dont « frère Ange était garrotté, et le frap- « paient à coups de fouet, qui s'enten- « daient de très-loin. Une longue suite « de pénitents fermait cette marche co- « mique. »

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : « Frappez tout de « bon, fouettez; c'est un lâche qui a en- « dossé le froc pour ne plus porter les « armes. » Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent, il tournait en farce le mystère sacré de notre rédemption. Il lui remontra aussi qu'on avait abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, « que je sais, ajouta « Henri en élevant le ton, être en grand « nombre dans cette procession. »

Henri le savait : il était instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitents, étaient cachés nombre des plus ardents ligueurs, qui venaient impudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, et les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avait sous sa main : il pouvait les punir, et il les laissa remplir leur mission.

Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il fixa son séjour pendant les négociations entamées par la reine mère.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. Vint après une autre députation des officiers municipaux, au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changements faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyait qu'il n'aurait demandé, pour pardonner, qu'une réparation un peu supportable. Ces députations donnaient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressait à tous en général, tantôt il s'entretenait avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la ligue et des réponses du roi rendues publiques; mais quand on aurait satisfait aux demandes les plus outrées des Seize mêmes, ce n'était rien si on n'avait le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua point [1].

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitait des affaires dont la seule idée aurait dû l'exciter à des éclats : retiré à Rouen, il s'y amusait de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectales, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps les courriers et les ministres allaient et revenaient de lui aux rebelles, de la reine mère au conseil. Il y assistait assidûment. Il écoutait froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenait la plume, ajoutait, changeait, retranchait, calculait, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé *l'édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier; qu'il en fait le serment, et qu'il ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de le jurer comme lui et de le signer; de promettre aussi, par le même acte solennel, de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine. Cet édit fut juré par la cour et enregistré par les parlements. Le duc de Nevers s'était refusé plusieurs fois à le souscrire. Il se rendit enfin quand le roi le lui enjoignit, sous peine d'être taxé de désobéissance.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans des places de sûreté qui leur étaient abandonnées pour plusieurs années. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et commandants fidèles, pour leur substituer ceux que la sainte union lui avait marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérents; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devait mener contre le roi de Navarre, parce qu'il lui était important de veiller sur les états généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devait se confirmer, avec l'*édit d'union*, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, d'Épernon entre autres, n'avaient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis pour sortir de la cour. Ils la quittèrent, en frémissant de dépit de la faiblesse de leur maître. D'É-

[1] De Thou, liv. XCI. Davila, liv. IX.

pernon surtout, homme fier et courageux, brava le parti opposé jusque dans sa disgrâce. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroi. Ce ministre, ou hasarda lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisaient les habitants d'Angoulême à le chasser de leur ville. D'Épernon n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avait commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si l'on ne connaissait les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croirait que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure [1].

D'Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'*édit d'union*, Henri, à la recommandation de la reine mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été fort tranquille : puis tout à coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composaient son principal conseil, Villeroi, l'ennemi de d'Épernon, le chancelier de Chiverny, Pinart, Brulart et Bellièvre; il mit à leur place Montholon, Ruzé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très-attaché à sa personne. Il ne conserva aussi des courtisans que ceux dont la fidélité lui était connue, gens de main et d'exécution. La reine mère continua d'assister au conseil; mais on ne traitait plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changements ne donnèrent point à penser aux ligueurs; ils les regarderent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri semblait perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'employait à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

De cette dernière tentative dépendaient sa fortune et sa vie : il était enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr; mais si la hardiesse de l'entreprise lui inspirait nécessairement quelque frayeur, il était bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptait presque autant de partisans zélés qu'il y avait de députés dans les états. La plupart complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succombait, étaient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvaient contre un si grand nombre quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses propres forces? Il n'y avait point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étaient catholiques, tels que le cardinal de Bourbon, Charles, son neveu, cardinal de Vendôme, fils du prince de Condé, et ses deux frères le prince de Conti et le comte de Soissons, qui sollicitaient alors l'absolution du pape, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, éclipsés tous par le duc de Guise, ne jouissaient d'aucun crédit auprès des ligueurs : enfin le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, mais noté d'hérésie, n'osait paraître dans une assemblée toute composée de ses ennemis; assemblée cependant convoquée selon les règles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'état, et dont les décrets souverains allaient décider du trône [1].

[1] De Thou, l. IX. Davila, l. IX. Mémoires de Villeroi. Mém. de Chiverny. Mém. de Nevers. t. I. Mém. de la ligue, t. I.

[1] Pasq. tom. XIII, lett. 1. Mém. de la ligue, t. III.

Guise n avait omis aucune des précautions qui devaient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvait faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnais, la Bourgogne, l'Orléanais, provinces qui environnent la capitale; dans les autres il avait à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des jésuites, et un peuple innombrable, dont le fanatisme pouvait en un moment faire des soldats [1].

L'ouverture des états se fit le 16 octobre, dans la grande salle du château de Blois. Le clergé y avait cent trente-quatre députés, la noblesse cent quatre-vingts, et le tiers état cent quatre-vingt-un. Comme grand maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance; l'historien Matthieu nous peint ainsi sa contenance dans cette occasion d'éclat. « Les « députés étant entrés et la porte fer- « mée, le duc de Guise, assis en sa chaire, « habillé d'un habit de satin blanc, la « cape retroussée à la bigearre, perçant « de ses yeux toute l'épaisseur de l'as- « semblée, pour reconnoître et distin- « guer ses serviteurs, et d'un seul élan- « cement de sa vue les fortifier en « l'espérance de l'avancement de ses « desseins, de sa fortune et de sa gran- « deur, et leur dire sans parler, *Je vous* « *vois*, se leva, et après avoir fait une « révérence, suivi de deux cents gentils- « hommes et capitaines des gardes, alla « quérir le roi, lequel entra plein de « majesté, portant son grand ordre au « col [2]. »

Henri, qui représentait merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devaient être la matière des délibérations de l'assemblée; il parla en monarque et en père. Si on a quelque chose à lui reprocher, ce serait trop de ménagements pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques-unes de ses expressions; et sachant qu'il faisait imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ses expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordait, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devait attendre par la suite [1].

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus opposées les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'*édit d'union* y fut déclaré loi fondamentale du royaume, que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire le même serment à tous les députés. A l'effet de se concilier de plus en plus le pape, le duc, auquel la chose importait d'ailleurs fort peu, avait proposé l'acceptation du concile de Trente; mais il se trouva dans le sein même des états une opposition qui sauva au roi l'embarras de refuser; il ne fut pas si heureux dans l'affaire du roi de Navarre et du duc de Savoie.

Les états avaient formé la demande que le premier fût nommément exclu de la couronne, encore qu'il le fût déjà implicitement par l'*édit d'union*. En ré-

[1] Lezeau, manuscrits de Sainte-Geneviève.

[2] Matthieu, l. VIII. — L'ordre du Saint-Esprit, qu'il avait institué dix ans auparavant, dans l'espoir de se faire des créatures.

[1] Pasquier, liv. XIII.

ponse à cette requête, le roi fit passer aux états une protestation du prince, qui se plaignait surtout de n'avoir pas été entendu. Mais ceux-ci refusèrent d'y avoir égard, se fondant sur ce qu'indépendamment de la nécessité de cette mesure pour le maintien de la religion, le roi de Navarre avait été inutilement sommé plusieurs fois par le pape, et déclaré par lui hérétique et relaps. Contraint de se rendre à ces raisons, le roi promit l'édit sollicité, n'espérant plus de se soustraire à cette persécution que par les délais qu'il pourrait faire naître. Quant au duc de Savoie, ce prince profitant de l'état d'impuissance où la France était réduite, venait de s'emparer du marquisat de Saluces. Allié secret du duc de Guise, c'était de l'aveu de celui-ci, qui avait cru devoir acheter son appui par cette complaisance, qu'il s'était porté à une démarche aussi audacieuse. A cette nouvelle, l'honneur national sembla se réveiller dans le cœur des Français, de quelque parti qu'ils fussent, et chacun à Blois cria vengeance. Le roi crut avoir trouvé une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise, malgré ses liaisons avec le duc de Savoie, n'eut garde de s'opposer directement à l'indignation qui éclatait contre lui, ce qui aurait pu le démasquer; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armerait contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en serait pas suivie moins vivement; et en même temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On voulait donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parents mêmes du duc, qu'il machinait quelque dessein important. Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne, son frère. On était sûr d'ailleurs qu'il mettait tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernements à ceux qu'il voulait s'attacher, comme s'il eût déjà été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avait eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avait caché ni ses mécontentements ni ses projets [1].

Il se plaignait qu'en même temps qu'on réunissait en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi à la charge de grand maître de sa maison, la cour rendait ces titres illusoires en donnant à d'autres le commandement des armées. Il fallait donc, disait-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il put procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il était nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont rester froid à cette proposition, Guise tire un poignard, et se dépouillant le bras jusqu'au coude, veut s'ouvrir la veine pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime, demandait des gardes, comme en avait eu le roi, lorsque étant duc d'Anjou, il avait été nommé, sous Charles IX, lieutenant général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne voulait point conserver Orléans à la sainte union pour place de sûreté : « Je saurai « bien, dit le duc insolemment, la rete« nir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenait les discours les plus inconsidérés. Elle portait ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or. « C'était, disait-elle, pour faire la « couronne monacale à Henri, quand il « serait confiné dans un monastère. »

Cependant quelques-uns des amis du duc ne voyaient pas sans frayeur son extrême audace et la patience du roi. Ils l'exhortaient à ne point abuser de la

[1] De Thou, liv. XCIII. Davila, l. IX. Journal de Henri III, t. III. Mém. de la ligue, t. III.

fortune; ils lui représentaient le danger auquel des entreprises téméraires allaient exposer sa femme et ses enfants encore en bas âge. « Abandonné, répondit-il, « dans un âge encore plus tendre, d'un « père, qu'un coup parti de la main per- « fide des hérétiques venait de m'enlever, « resté avec mon frère en butte à tous « les traits des ennemis de ma maison, « ai-je cessé pour cela de m'élever, de « rassembler les débris de la fortune d'un « père si grand, et même de le venger? « Je remets à Dieu, qui m'a protégé « jusqu'à présent, le soin de les con- « server; mais je ne les ai pas mis au « monde pour qu'ils troublent mes pro- « jets. Si la mort m'enlève avant qu'ils « aient atteint un âge mûr, qu'ils se fas- « sent eux-mêmes leur fortune, comme « je me suis fait la mienne, et que par « leur conduite ils se montrent dignes « héritiers de ceux qui leur ont donné le « jour. »

D'ailleurs Guise, échappé aux entrevues de Saint-Maur et de Paris, qui devaient lui être si fatales, ne pouvait se persuader que Henri fût capable d'une résolution; de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet déposé par une main inconnue, qui lui donnait avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas : « Il n'oserait, » et jeta le billet sous la table. Il comptait aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles dont il n'était jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui aurait été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il aurait voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la faiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'était pas sanguinaire, se serait contenté de le faire arrêter. Et que n'avait pas à espérer le coupable des longueurs d'un procès? Mais adoré comme il l'était de ses partisans, qui faisaient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvait-il pas, s'il échappait des fers? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvaient donner des soupçons. Le roi fit avertir le duc que voulant avoir la journée libre, il tiendrait le conseil de grand matin, le 22 décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y serait décidé deux affaires qui l'intéressaient, non directement, mais pour des amis qu'il voulait servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance [1].

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointements. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes, et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyait au duc ne parviennent jusqu'à lui.

A peine il fut entré, que, soit indisposition naturelle, soit frayeur, fruit de la réflexion, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenait ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler dans son cabinet. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle, entre dans la chambre du roi qui y était attenante, et de là se rend vers le cabinet; mais comme il était embarrassé à en lever la portière, un assassin saisit d'une

[1] Amelot, Anecd. historiq. tom. III, p. 343.

main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine : d'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre : un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étaient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'était plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, ses fils, ses plus proches parents, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau : « Le roi de Paris « n'est plus, madame, lui dit-il en en- « trant, et je suis roi désormais. — « Vous avez fait mourir le duc de Guise! « reprit-elle en soupirant; Dieu veuille « que cette mort ne vous rende pas roi « de rien! C'est bien coupé, mon fils; « mais il faut coudre. Avez-vous pris « toutes vos mesures? » Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer le meurtre du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise serait indifférente à la cour de Rome. On le regardait comme presque aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le désir de vengeance dont il était animé. Sa mort fut résolue.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avaient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe, et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il était destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairé; on lui déclara qu'il n'avait plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son âme à Dieu, et se couvrant la tête, il s'écria : « Faites votre commission. » Aussitôt des soldats le tuèrent à coups de hallebardes. Les corps des deux frères furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Ce meurtre pouvait devenir décisif, si le roi avait su s'armer de rigueur, et écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes : mais comme si l'effort qu'il venait de faire en abattant la tête du chef l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville, qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignait moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avait d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure par ceux qui avaient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé d'abord sur le parti qu'il devait prendre, mais bien rassuré sitôt qu'il eut su ce qui se passait à Paris.

On y apprit, le 23 au soir, la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissements, douleur sombre et morne, tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignait dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'abordait d'un air lugubre, on s'embrassait avec un silence fa-

rouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si on se fût dit le dernier adieu. Les églises étaient pleines de femmes qui se lamentaient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblants, restaient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paraissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, et appuyé des fidèles serviteurs que ce prince conservait dans le parlement, dans les autres cours, et auprès de la principale bourgeoisie, aurait forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes; et la populace ensuite, dénuée de conseils, serait aisément rentrée dans le devoir.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le 25, jour de Noël, après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'hôtel de ville. Se trouvant réunis contre leur attente, ils éclatèrent non plus en gémissements douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize, d'autant plus à craindre qu'ils venaient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites auxquels ils inspiraient toute leur fureur. Impatients d'exercer leur vengeance, ils semblaient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats avec lui coururent à cette assemblée, inspirés par le désir de la paix. Les rebelles les regardaient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris Charles, duc d'Aumale, cousin germain du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, qui s'était soulevé comme Paris, et que le roi pressait; et la révolte fut consommée.

[1589] Pendant ce temps Henri faisait tranquillement la clôture des états de Blois et les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avait fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât; tout le monde était trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper des mains du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parce qu'elle ne montrait pas le zèle qu'ils auraient souhaité; les calvinistes, parce qu'elle ne les laissait pas s'étendre. Les ligueurs la trouvaient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons; et réciproquement ceux-ci la croyaient trop livrée aux princes lorrains [1].

Elle éprouva en effet ces différents penchants, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avait point de système de conduite fixe et déterminé. De là ses variations perpétuelles qu'on attribue à la méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des âmes faibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher aux princes du sang, et surtout au roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très-sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvait.

Les états finirent le 16 janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. « Jamais, dit M. de Thou, on n'en« tendit discours plus étudiés; jamais on « n'avança de plus grandes maximes; ja« mais on ne raisonna plus solidement; ja« mais on ne se servit d'un style plus flat« teur; jamais enfin Henri, au milieu de « la paix la plus profonde, n'assista à au« cune action avec plus de tranquillité. » Il avait eu soin d'y faire confirmer de nou-

[1] De Thou, liv. XCIV. Davila, l. X.

veau l'*édit d'union*, comme loi de l'état, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés : il les exhorta, chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentiments de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent, trop contents, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événements avaient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardait de se rendre à Paris, où Mendose, ambassadeur d'Espagne, les avait devancés. Ce ministre voyant le roi se perdre de lui-même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvait abandonner à sa faiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendrait, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devaient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti au delà même de leurs espérances.

Si l'on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule qui inspire l'indignation et la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquait bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la *sainte union*, mais l'assassinat d'un évêque était un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avait plus à hésiter; Henri de Valois, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, était hérétique. Les catholiques devaient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et y employer, s'il était nécessaire, « jusqu'au « dernier denier de leur bourse, et jus-« qu'à la dernière goutte de leur sang. « — Jurez-le tous, s'écria le fougueux « Lincestre, dans sa chaire de Saint-« Barthélemy, jurez-le tous avec moi, et « levez la main en signe de votre ser-« ment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paraissait ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'interpeller le magistrat et de le forcer à suivre l'exemple de la multitude, en l'apostrophant en ces termes : « Levez « aussi la main, monsieur le premier pré-« sident; levez-la bien haut, afin que tout « le monde le voie. » — « O saint et glo-« rieux martyr! » s'écria, dans son enthousiasme, un religieux prêchant devant la mère du duc de Guise, « ô saint et « glorieux martyr! béni est le ventre « qui t'a porté, et les mamelles qui t'ont « allaité[1]! »

Il n'y avait point d'église où l'on ne fît pour eux des services funèbres, point de corps, de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères. On faisait leur oraison funèbre, on exposait à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes autels où l'on célébrait le saint sacrifice pour les Guises, quelques-uns eurent l'impiété de placer des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquaient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfants parcouraient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : « Dieu « éteigne la race des Valois! » Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, « tant fils que filles, dit le bon « Parisien, auteur du journal de Paris, « hommes que femmes, qui sont tous « nus en chemise, tellement qu'on ne vit « jamais si belle chose. »

[1] Journal de Henri III, t. II. Journal de Paris.

Il se commettait à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnaient le bras à des femmes et à des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusaient à rire et à folâtrer. D'Aumale « jetait dans les « églises, à travers une sarbacane, des « dragées musquées aux demoiselles qu'il « connaissait, et leur donnait des colla- « tions dans le cours de la marche. »

Les confesseurs travaillaient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitents toute fidélité à leur souverain ; et comme ils trouvaient souvent des gens opiniâtres qui voulaient, pour rompre les liens sacrés de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies des cabales que les intrigants forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour les troubles, si contraires au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirent; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feraient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté répondant à chaque article de la requête, décide, 1° que les Français sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri; 2° qu'on peut en conscience prendre les armes, former une ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi, déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique et de l'*édit d'union*, a violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres qu'il a commis à Blois. La faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, et supplie sa sainteté de secourir l'église de France, qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plus tôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

C'était peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivait. Les factieux y travaillèrent; ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupait que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvaient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir[1].

Le lundi matin, 16 janvier, pendant que le roi faisait à Blois la clôture des états, que le parlement de Paris nommait des députés pour envoyer au roi, le palais se trouve investi de gens armés. Bussi le Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'hôtel de ville, où le peuple les mandait. A la tête était le premier président Achille de Harlay, et le président de Thou, son beau-frère. « Il est inutile, interrompit « celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a « personne qui ne soit prêt à suivre son « chef. » Tous se lèvent en même temps, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussait des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel de ville, ils voulaient s'y arrêter ; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étaient point sur la liste de Bussi ; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de

[1] Recueil des délibérations du parlement.

naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul de Praslin.

Telle était la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, était allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trêve avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union ; et le premier acte de ce conseil fut réciproquement de créer le duc lieutenant général de l'état et couronne de France, en attendant la tenue des états généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étaient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposait qu'il avait encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agents de la populace ligueuse, le duc de Mayenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyait de son côté au souverain pontife.

C'était toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques et sur ce qu'il croyait les droits de son siége. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc, mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata [1]. Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape était convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville ; que le pape aurait déclaré Henri déchu de la royauté, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques ; qu'on l'aurait confiné dans un monastère ; que le duc de Guise se serait fait déclarer par les états lieutenant général du royaume, et aurait ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville, son fils. C'est à peu près la marche de Charles-Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin le Bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou imaginé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montrait contre le roi, il prétextait toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposaient de punir un péché aussi grave, et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal ; et cependant ce n'était pas encore là son vrai motif. S'il avait été guidé par ces principes, il aurait écouté la justification du roi ; et s'il n'avait pas été content de ses raisons, du moins il ne se serait pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs, prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Mais 1° Sixte voulait paraître en colère, afin de se faire apaiser plus avantageusement ; 2° il ne voulait ni hâter l'absolution, ni la refuser tout à fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenait le dessus, ou à la ligue si elle triomphait. Aussi le roi de Navarre, qui avait pénétré cette politique, disait-il à Henri, après leur réunion : « Contre les foudres de Rome il n'y a d'autres remèdes que de vaincre ; vous serez incontinent absous, n'en doutez pas ; mais si vous êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommunié, aggravé, voire réaggravé plus que jamais. »

L'action, c'était le seul moyen qui convînt à Henri, non-seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentait d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des

[1] D'Ossat.

ligueurs par des apologies : espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps, les principales villes du royaume se révoltaient; les villes du second ordre suivaient l'exemple des capitales; les bourgs même et les villages prenaient parti, et l'étendard de la rébellion se levait par toute la France.

Il ne restait presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissait du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale voulant secourir Orléans, que le roi pressait, s'était laissé battre; mais malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne était prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement, qui avait le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venait d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant général du royaume, donné à Mayenne par le conseil général de l'union. A la vérité, Harlay de Sancy, cousin germain du premier président, amenait au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur avait levée sur son crédit; mais ces troupes ne devaient point arriver de sitôt, et il était possible qu'en les attendant Henri fût enlevé de Tours, où il s'était retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui serait fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenait lui-même une assemblée des églises protestantes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, avait écrit aux états, leur proposant des expédients qui pourraient conduire à la paix; mais sa lettre n'avait pas même été regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avait envoyé contre lui, mais dont l'armée, composée en grande partie de ligueurs, qui l'abandonnaient tous les jours, ne pouvait empêcher que le roi de Navarre ne remportât sans cesse quelques avantages qui lui faisaient gagner du terrain.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Près de descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avait de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les Français qui gémissaient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit ni ne s'en affligea : trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards, trop sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de se tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. Le duc de Nevers avait été rappelé au secours du roi, et Bourbon ne se voyant plus d'armée sur les bras, avait dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage. « Cela est bon, lui dit le « fidèle Mornay [1], si nous avons à vieil« lir dans ces marais; mais si vous de« vez un jour être roi de France, il « faut porter vos desseins ailleurs. Le « plus court de ces deux siéges vous « retiendra deux mois, et pendant ce « temps la France est perdue; mais met« tez-vous en campagne avec toutes vos « troupes et canons, faites des entre« prises, retournez vers la Loire, atta« quez des places comme Saumur et « autres; le roi, pressé de deux côtés, « ne pourra se déterminer à traiter avec « Mayenne, les mains encore teintes du « sang de ses frères, et il sera forcé de

[1] Mémoires de Mornay, p. 55.

« se jeter entre vos bras. » C'est ce qui arriva.

Mais il fallait une extrémité aussi pressante que celle où Henri III était réduit, pour le déterminer même à une trêve avec les hérétiques, lui qui venait de promettre, par l'*édit d'union*, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le 4 mars un écrit pathétique, dans lequel il rendait compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi, et d'attachement à la France, il déplorait en termes énergiques son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plut à « Dieu, disait-il, que je n'eusse jamais « été capitaine, puisque mon apprentis- « sage devait se faire aux dépens de la « France! Je suis prêt à demander au « roi mon seigneur la paix, le repos de « son royaume, et le mien... On m'a « souvent sommé de changer de reli- « gion; mais comment? la dague à la « gorge.... Si vous désirez simplement « mon salut, je vous remercie; si vous « ne désirez ma conversion que par la « crainte que vous avez qu'un jour je ne « vous contraigne, vous avez tort.» Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et proteste d'avoir les mêmes égards dans la suite [1].

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'était point suspecte, faisaient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvait se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendrait point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, mais qui échoua. Henri laissait le duc maître des conditions. Il se liait, s'enchaînait, se soumettait à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. On accuse en effet Mayenne d'y avoir répondu : « Jamais « je ne pardonnerai à ce misérable. » Les bons Français frémissaient de dépit à la vue de la faiblesse du roi. Enfin on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolents, et à appeler le roi de Narvarre. Le duc d'Épernon, qui s'était lié à Bourbon pendant sa disgrâce, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion; mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, et veuve d'Horace Farnèse et de François de Montmorency.

Cette princesse avait toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre; souvent même elle avertit ce prince des piéges qu'on lui tendait. Dans cette occasion, elle se servit utilement du crédit que lui donnaient ses services auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre [1].

Elles se réduisirent à trois : qu'il y aurait trêve entre les deux rois pour un an, à commencer au 3 avril ; qu'ils feraient de concert la guerre au duc de Mayenne; que le roi de Navarre aurait pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffrait des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposait le Pont-de-Cé, près d'Angers; mais le désordre qui régnait alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs une fois en possession de leurs places, les regardaient comme un bien qui leur appartenait; de sorte que quand le roi voulait les en tirer, il fallait acheter leur démission. On agit sur la connaissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur du Pont-de-Cé que le roi avait besoin de son château, et ne pou-

[1] De Thou, l. XLV. Davila, l. X. Mémoires de la ligue, t. III.

[1] Le Labour. sur Castelnau.

vait s'en passer. Sur cela, le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcherait la main quand le roi traiterait avec lui; et Henri trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours avant que de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travaillait avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit près d'être investi dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-lez-Tours, le dernier avril.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fidèles amis et ses propres répugnances, il n'aurait pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avait tant de sujets de se défier; et par cette timide prudence, peut-être se serait-il fermé le chemin au trône : mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, était médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyaient jamais avoir pris assez de précautions; et déjà Henri III commençait à s'offenser de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenait en l'attendant [1].

« De toute sa troupe, nul n'avoit de « manteau et de panache que lui. Tous « avoient l'écharpe blanche, et lui vêtu « en soldat, le pourpoint usé sur les « épaules et aux côtés de porter la cui- « rasse, le haut-de-chausse de velours « feuille-morte, le manteau d'écarlate, « le chapeau gris, avec un grand pana- « che blanc, où il y avoit une très-belle « médaille. » Les deux rois furent longtemps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre était plus expressif que n'aurait été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier; mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever; confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay : « La glace a été rompue, non sans « nombre d'avertissements que si j'y al- « lois j'étois mort; j'ai passé l'eau en me « recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : « Sire, vous avez fait ce que « vous deviez, et ce que nul ne vous de- « voit conseiller. »

De ce moment calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyait s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avaient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnaissait des Français disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumait la patrie, leur commune mère.

Ces sentiments patriotiques commençaient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgraciés, Souvré, d'O et d'Épernon. Ce dernier avait eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignait que son retour ne les renouvelât. Le maréchal s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc. « J'oublie, dit-il, tout res- « sentiment, jusqu'à ce que votre majes- « té ait triomphé de ses ennemis; après « cela, si le duc le trouve bon, nous

[1] Cayet, tom. I, p. 185. Mémoires de la ligue, t. III. Mémoires de Mornay, p. 667.

« viderons notre querelle. » D'Épernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et lui offrit la sienne. « Allez, » lui dit le vieux guerrier avec sa franchise ordinaire, « je ne veux de vous d'autre satisfaction que celle que vous me donnez « aujourd'hui de vous voir si soumis aux « ordres de votre maître. Vous m'offrez « vos services, je les accepte. Je vous offre « aussi les miens. Allons, continua-t-il « en l'embrassant, courage; combattons « de tout notre cœur pour la gloire du « meilleur de tous les maîtres, pour le « salut de la patrie, dont les méchants « ont juré la ruine! Quand nous aurons « rendu la paix à la France, nous disputerons à qui se surpassera en générosité[1]. »

De pareils généraux, et des soldats animés des sentiments de leurs chefs, devaient être invincibles. Henri l'éprouva lorsque Mayenne, à la tête de son armée, et fier de quelques succès à Vendôme et auprès d'Amboise, vint le 8 mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi indigné se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parce qu'il était allé hâter la marche de son armée, qu'il avait laissée à Chinon quand il vint saluer le roi. Mayenne sachant que les calvinistes approchaient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne recueillit d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent toutes sortes d'excès contre les catholiques leurs frères. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner du courage à son parti, dont la fortune commençait à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que la fureur des séditieux se ralentît; au contraire, il n'y avait point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adorait des *faunes*, dont les figures se trouvaient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle[1]. Dans tous les écrits sortis de leur plume on l'appelait tyran; son nom y était anagrammatisé de la manière la plus insultante[2]. On disait à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvaient passer pour de vraies imprécations contre sa personne[3].

Mais ces excès n'étaient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi prenaient un tour avantageux. Il s'était trouvé quelque temps embarrassé et disposé à fuir loin de Paris. Le succès de ses armes en différents lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les Gautiers, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité[4].

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis. Montmorency-Thoré s'était habilement jeté dans cette place, dont la situation interrompait les communications de la capitale avec la Picardie. Le duc d'Aumale l'assiégeait avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernières étaient commandées par Henri, duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave la Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les offi-

[1] Pasquier, liv. XIII. lett. 2.

[1] De Thou, liv. XCVI. Davila, l. X. Mémoires de la ligue, t. III. *De justâ Henrici III abdic.*

[2] Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

[3] Collecte : *Deus, ultor impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac, christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices, gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcherait pas le saint du jour, mais *les déportements* de Henri de Valois, finit ainsi : « Bref, « c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, « une harpie par les mains, un Anglais par les jar« retières, un Polonais par les pieds, et un vrai « diable en âme. » Mémoires de la ligue, t. III, p. 542.

[4] Vie de Mornay, p. 154. Cayet, t. I, p. 209.

ciers à le reconnaître. « Quant à moi, « dit-il, je lui obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs, auxquels la Noue avait fait croire qu'il n'avait pas d'artillerie, s'étaient rangés dans la plaine, sans tirer la leur de leurs tranchées, et durent en partie leur défaite à ce désavantage. Le duc d'Aumale, blessé, fut obligé de lever le siége; et la petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avait levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, par celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accourait en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvait à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, où il était campé, il prononça ces paroles : « Paris, chef « du royaume, mais chef trop gros « et trop capricieux, tu as besoin d'une « saignée pour te guérir, ainsi que toute « la France, de la frénésie que tu lui « communiques! Encore quelques jours, « et on ne verra ni tes maisons, ni tes « murailles, mais seulement le lieu où « tu auras été. » Une seule chose l'embarrassait, c'est que le pape venait de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçait d'excommunication si, dans soixante jours, il ne relâchait les prélats prisonniers, et s'il ne faisait pénitence de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme.

Paris était réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y était renfermé, faisait toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que le lui permettait la surprise : il avait élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptait du moins vendre chèrement sa vie; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissait guère l'espérance de repousser les assaillants.

Mais ces murs mal défendus renfermaient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maîtriser les imaginations; des directeurs insinuants, habiles à graver dans les âmes les impressions utiles à leurs projets. On y voyait la mère et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier, leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil et par leurs larmes; la dernière, violente, emportée, capable de tout sacrifier pour parvenir à se venger [1].

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardents et inquiets, qui prennent à cœur les affaires publiques, comme si elles leur étaient particulières; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées : à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragements des gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter à l'assassinat qu'il commit. Il n'avait que vingt-deux ans; il était ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisait parade de son courage, répétant sans cesse qu'il fallait faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appelaient ironiquement *le capitaine Clément*.

Mais tout le monde ne méprisait pas

[1] La véritable fatalité de Saint-Cloud. Journal de Henri III, t. II, p. 220.

également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, qu'il est permis de tuer un tyran, Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques-uns des Seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier; elle voulut voir, dit-on, ce jeune fanatique, le fit venir chez elle, l'excita et l'encouragea dans son funeste projet. Pour lui donner plus d'assurance, le duc d'Aumale, avant qu'il ne sortît de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devait, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens, qu'il croyait attachés à Henri, lui dirent que le porteur avait des choses très-importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passe-port. Muni de ces pièces. Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avait des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant la Guesle, procureur général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avait à dire à sa majesté; mais comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il était déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandait à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres; et dans le moment qu'il les lisait attentivement, l'assassin tire un couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre. Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zèle inconsidéré, mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connaître ses complices [1].

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne serait pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, était de laisser la France dans un si triste état; qu'il avait appris dès l'enfance, à l'école de Jésus-Christ, à pardonner, et qu'il ne désirait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnaître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avait droit au trône, qu'il ne fallait pas s'arrêter à la différence de religion; que ce prince, d'un naturel franc et sincère, rentrerait tôt ou tard dans l'église. Puis le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint longtemps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez « certain, mon cher beau-frère, que ja- « mais vous ne serez roi de France si « vous ne vous faites catholique. »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendait que soupirs et sanglots. Henri, faible roi sans doute, mais bon ami, excellent maître, était chéri comme un

[1] Mémoires d'Auvergne.

père par tous ceux qui l'approchaient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts qui auraient été sans conséquence dans un particulier, chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que voulaient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarrerie; dans ses libéralités, que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et l'on finit par le haïr.

Mais au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté surtout, son affabilité, cette douceur qui ouvrait si aisément son âme aux épanchements de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler pour lui des larmes véritables. Il expira le 2 août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets que ses fautes ne lui avaient pas enlevé tous les cœurs.

1589 — 1793.

BRANCHE DES BOURBONS.

HENRI IV,

AGÉ DE 35 ANS ET DEMI

Henri de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venait d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection et « de fidélité sont de le venger; pour moi, « j'y sacrifierai ma vie : nous sommes tous « Français, et il n'y a rien qui nous dis- « tingue au devoir que nous devons à la « mémoire de notre roi et au service de « notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger, de fondre ensuite sur Paris avec ces troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avaient plongé le poignard dans le sein de leur roi [1].

Ils auraient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ah! mon ami, soyez le bien- « venu! Mais est-il bien vrai au moins! « Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il « mort? Dieu, que vous me faites aise! « Je ne suis marrie que d'une chose, « c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, « que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Est, sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant, *Bonnes nouvelles!* et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie; les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appelaient *saint martyr*. On courait en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avait reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avaient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'Écriture : « Heureux le ventre qui t'a porté, « et bénies soient les mamelles qui t'ont

[1] Matthieu, liv. II. Cayet, t. II. Satire Ménippée, p. 147

« allaité! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'était dans l'armée qui assiégeait Paris que les événements se pressaient. Qu'on se représente Henri IV au milieu de ce corps, composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juraient une fidélité inviolable. « Sire, lui disait Givry, « vous êtes le roi des braves, et ne se- « rez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables d'égards et de ménagements, « comme gens forcenés, en « présence du roi lui-même, enfonçoient « leurs chapeaux, les jetoient par terre, « crioient, hurloient, fermoient les « poings, complotoient, se touchant dans « la main, formant des vœux et promes- « ses, dont on oyoit pour conclusions : « Plutôt mourir que d'avoir un roi hu- « guenot ! » Mais les transports de ces zélés étaient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paraissaient méditer quelque projet important[1].

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquait dans leur contenance est que chacun voulait profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des grâces. Quelques-uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité; d'autres, moins effrontés, formaient des difficultés, afin d'entamer une négociation ou de se faire offrir ce qu'ils n'osaient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenait conseil avec la Force et d'Aubigné, incertain s'il devait confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étaient suspects à tant de titres, ou s'il devait se retirer avec ses meilleures troupes dans les provinces outre-Loire, où était le plus grand nombre de ses partisans. D'Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux : il lui fit sentir que s'il se reléguait au delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feraient aisément croire qu'il désespérait lui-même de sa cause; et que ces bruits, répandus avec adresse, porteraient un coup mortel à son parti. « Et qui vous « croirait encore roi de France, ajoutait- « il, en voyant vos lettres datées de Li- « moges ? » Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme[1].

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlay de Sancy amenèrent aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes : ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états, qui devaient être convoqués incessamment, et en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnaître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines conditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume; de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois; de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les réformés; de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissait alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états généraux, qui seraient convo-

[1] Mémoires de la ligue, t. VI. Le Labour, t. II. Matthieu, l. II. D'Aubigné, l. III, lettre 2, p. 253.

[1] Mémoires de la ligue, t. IV.

qués par lui à Tours dans six mois; et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi, la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvaient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Epernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avait déjà obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui allaient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles; mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevait l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent sur cette désertion, et dit publiquement qu'il permettait à tous les mécontents de se retirer; qu'il aimait mieux cent Français bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui serait suspect.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandants des villes, les magistrats, tous ceux qui avaient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlements et aux autres tribunaux; il convoqua les états généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restaient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçaient cette province; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devait être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuaient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appelaient, par dérision, *le Navarrois, le Béarnais;* et les chefs travaillaient efficacement à profiter de cette fureur [1]. De la formidable maison de Guise, il ne restait en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avaient été tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avait été arrêté au moment de la mort de son père; et quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardait soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortaient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti; tous ceux qui l'environnaient lui soufflaient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandait ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendait responsable du sang de son époux, s'il ne soutenait la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, criait encore vengeance; et non contente de l'assassinat du roi, elle aurait voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animait contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuraient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paraissaient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris était en armes : les levées se faisaient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montrait

[1] Mémoires de Villeroi, t. I, p. 147. Matthieu, t. II, liv. I, p. 10.

à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances, empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au parlement de Bourgogne, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution aurait fort embarrassé le nouveau roi : c'était d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'aurait déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes, au contraire, ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposèrent aussi de se faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui était alors prisonnier entre les mains de Henri IV, son neveu; et il prit lui-même le titre de lieutenant général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formait, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célèbre Alexandre Farnèse, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit, à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, « publiant qu'il allait « prendre le Béarnais [1]. »

Henri IV, en partageant son armée, n'avait gardé qu'environ sept mille hommes : ce fut avec cette faible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne [2]. Il n'était pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue; Mayenne en était persuadé : il écrivait en Espagne « qu'il tenait le Béarnais enfermé en lieu « d'où il ne pouvait lui échapper, à moins « que de sauter dans la mer. » C'était aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'était pas convenable que le roi passât en Angleterre, pour en hâter les secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il « au roi, au rapport de Mézeray, on pro- « pose à votre majesté de quitter son « royaume; et moi je soutiens que si « vous n'étiez pas en France, il faudrait « percer au travers de tous les hasards « et de tous les obstacles pour vous y « rendre : et maintenant que vous y êtes, « vous en sortiriez, vous feriez de bon « gré ce que les plus grands efforts de « vos ennemis ne sauraient jamais vous « contraindre de faire! En l'état où vous « êtes, sire, sortir de France seulement « pour vingt-quatre heures, c'est s'en « bannir pour jamais. Le péril, au reste, « n'est pas si grand qu'on vous le dépeint; « et ceux qui pensent nous envelopper « sont les mêmes que nous avons tenus « si lâchement enfermés dans Paris, ou « gens qui ne valent pas mieux. Enfin, « sire, nous sommes en France; il nous y « faut enterrer. Il s'agit d'un royaume; « il faut l'emporter, ou y perdre la vie. « Quand même il n'y aurait pas d'autre « sûreté pour votre personne sacrée que « la fuite, il vaudrait mieux mille fois « mourir de pied ferme, que de vous « sauver par ce moyen. Votre majesté ne « doit jamais souffrir qu'on dise d'elle « qu'un cadet de Lorraine lui a fait per- « dre terre, et encore moins qu'on la voie « mendier à la porte d'un prince étranger. « Non, non, sire, il n'y a ni couronne « ni honneur pour vous au delà de la mer. « Si vous allez au-devant du secours de « l'Angleterre, il reculera; si vous vous « présentez au port de la Rochelle en « homme qui se sauve, vous n'y trouverez « que des reproches et du mépris. Je ne « puis croire que vous deviez plutôt fier « votre personne à l'inconstance des flots « et à la merci de l'étranger, qu'à tant de « braves gentilshommes et tant de vieux « soldats qui sont prêts à lui servir de

[1] Journal de Henri IV, t. I.

[2] *Id.* liv. I. Mémoires de la ligue, t. IV, p. 287.

« rempart et de bouclier; et je suis trop « serviteur de votre majesté pour lui « dissimuler que si elle cherchait sa « sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils « seraient eux obligés de chercher la leur « dans un autre parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondait si bien à ses sentiments, le monarque ne désespéra pas de sa fortune; et en attendant que les Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne qu'il avait rappelées, pussent le joindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avait paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre. Il y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédients dans une attaque dangereuse; et le roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montrait partout; tantôt il se tenait ferme dans ses lignes, tantôt il en sortait à la tête de sa cavalerie à la poursuite des fuyards[1].

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchements, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avait des lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils voulaient se rendre. Les royalistes trompés leur tendent la main pour les aider à monter sur le revers du fossé; mais les traîtres n'y sont pas plus tôt, que fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'était engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi! n'y aura-« t-il pas dans toute la France cinquante « gentilshommes qui aient assez de ré-« solution pour mourir avec leur roi! « — Courage, sire, lui cria Châtillon, « l'aîné des fils de l'amiral Coligny, cou-« rage! nous voici prêts à mourir avec « vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivait à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave « Crillon, nous avons combattu à Ar-« ques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave « Crillon, je t'aime à tort et à travers. » Il y eut, les jours suivants, d'autres escarmouches aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devait se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandaient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisait venir de Dieppe des courriers qui publiaient que le camp du roi était investi, qu'il ne pouvait échapper, et que le duc de Mayenne allait l'amener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parce que, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas longtemps dans cette agréable illusion. Pen-

[1] Mémoires d'Angoulême.

dant qu'il se laissait abuser par de fausses relations, et qu'il chantait des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs et les força, le premier novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes; mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auraient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avaient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avait pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui était venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, pour acquitter la promesse qu'il avait faite à son avénement d'y convoquer les états du royaume; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoin, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avait pris cet engagement. De leur aveu, il en remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la basse Normandie, qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avait présenté ses lettres de créance, et lui avait procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestait la ligue.

Mayenne fit aussi quelques expéditions; mais il était plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté, il avait à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui aurait toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes; mais le duc ne pouvait suivre ces avis emportés sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zèle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paraissait plus si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisait toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Étaient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue? c'est ce que Mayenne ne pouvait démêler, et cette incertitude le forçait à mesurer toutes ses démarches[1].

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeaient les meilleures villes de France qui étaient à leur bienséance, conseillait au duc de traiter avec le roi. Villeroi, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, était du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortait son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déjà l'autorité, lui di-« sait-elle, et ne doutez pas que les sei-« gneurs catholiques ne combattent plus « volontiers pour un roi que pour un « lieutenant général. Donner la cou-« ronne au cardinal de Bourbon, c'est « reconnaître qu'elle appartient à sa « famille; et si ce roi, vieux et infirme, « vient à nous manquer, qui mettra-t-on « à sa place? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissait toute la puissance.

En conséquence il parut le 21 novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnait de reconnaître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il était enjoint aux princes et aux grands

[1] Mémoires de Villeroi, t. I, p. 178.

officiers de la couronne de se rendre aux états généraux convoqués par les ligueurs à Melun pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnaître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étaient énoncées, fut cassé et annulé par un arrêt du parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, était sorti de la Bastille, où Bussi le Clerc l'avait renfermé après les barricades. D'autres parlements donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

[1590] Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse, reconnaissaient pour roi le cardinal de Bourbon ; que le Navarrois était presque abandonné, et incapable de résister aux forces qui l'investissaient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'était plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étaient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très-habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus [1].

Mais avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étaient déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney [2], envoyé des catholiques royalistes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi promptement que les envoyés des ligueurs, avait écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi firent faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agents de la ligue, il laissa partir le légat ; mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna il disait expressément qu'il n'envoyait le légat que pour réunir tous les Français dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y aurait espérance de le ramener à la foi ; de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes ; de ne songer qu'aux intérêts de la religion ; de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on élirait fût Français, obéissant à l'église, et agréable au royaume.

Ces ordres bien exécutés auraient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avait recommandé, montra dès le commencement une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avait été obligé

[1] De Thou, liv. XCVIII. Davila, liv. XI. Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de Nevers, t. II. Mémoires de Villeroi, t. I. Mémoires de Chiverny.

[2] Il était arrière-petit-fils d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et baron de Piney, fils puîné du fameux Louis, connétable de Saint-Paul : sa petite-fille, Marie-Charlotte, porta les biens de sa branche dans la maison de Clermont-Tonnerre ; et Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse, fille de cette dernière, dans la maison de Montmorency, par son mariage avec François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, connu sous le nom de maréchal de Luxembourg. Les biens de la branche aînée étaient passés à la maison de Bourbon par le mariage de Marie, petite-fille du connétable, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV.

de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseillait au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri; mais de se tenir dans quelque ville de France, agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui était donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avait pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parlait ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avait reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Élevé dans les principes ultramontains, il s'imaginait que tout allait plier en France sous son autorité, et que sa volonté ferait un roi; mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades, et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendait commander trop despotiquement. Le roi fit publier que si le légat venait à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si au contraire il allait vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris; et Gaëtan, qui avait compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie était sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il « avoit grand'peur que quelques malin« tentionnés ne chargeassent à plomb « ou ne tirassent maladroitement. C'est « pourquoi il leur faisoit signe de ces« ser; mais eux croyant que ce fussent « bénédictions, déchargeoient de plus « belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançait d'un pas délibéré, et montait droit au dais destiné pour le roi : mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main et le rangea au-dessous de lui, selon la coutume[1].

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inexprimable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisaient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous semblaient s'accorder sur le premier point, savoir, de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devait remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissait donc de savoir quel serait ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, voulait disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendait qu'elle appartenait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, du chef d'Élisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandait qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ces prétendus droits, Philippe faisait sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avait déjà donnés et ceux qu'il promettait encore. La populace de Paris était pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que pre-

[1] Journal de Henri IV.

nait Philippe dans ce conseil, où dominaient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des états, et qui se jetaient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multitude de ses membres, il ressemblait plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil qu'il avait eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avait été déclaré lieutenant général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroi, l'archevêque de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avait été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des Seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue voulait un roi français. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchait pour eux; mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinaient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se ferait catholique. Le duc de Lorraine croyait la couronne due au marquis de Pont, son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensait pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avait faites pour la ligue. Il trouvait donc fort mauvais que le duc de Mayenne ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumait qu'on ne pouvait s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étaient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontait plus haut et les répétait de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offrait néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptait s'étendre en Provence, où il possédait déjà le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiraient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptaient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étaient cantonnés, et il n'y avait pas un gouverneur de ville ou de simple château qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers était chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize [1]. Il déclarait, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non-seulement ceux qui reconnaissaient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesterait pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes : « 1° On peut « et on doit même reconnaître pour roi « Henri de Bourbon; 2° il est permis en « conscience de tenir son parti et de « payer les impôts qu'il exige; 3° il n'est « pas contre la religion de le reconnaître « pour roi, sous la condition qu'il se « fera catholique; 4° la couronne de « France peut être déférée à un hérétique relaps et excommunié, si son droit « d'ailleurs est légitime; 5° les papes « n'ont pas droit d'excommunier nos « rois; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnais et les « hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y était enjoint à tous les Français de le

[1] Journal de la ligue, t. IV, p. 310.

reconnaître et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenait; mais le cardinal, loin de se prêter aux désirs des rebelles, envoya du château où il était gardé rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis [1].

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisait en public, à la fin d'une grand' messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'était répandu un bruit que le roi avait appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendait d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnait de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendraient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais bien différent de Henri III, son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendait par ses édits la majesté du trône, il se mettait en état de la faire respecter par les armes.

L'hiver n'avait pas suspendu les opérations militaires; elles se continuaient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposait pas plus que ses lieutenants. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'était aussi en riches armures, en harnais de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormait sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avait aucune pour la retraite, en cas de fâcheux événement. « Point d'autre retraite, répon« dit-il, que le champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent [1].

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avait demandé quelques jours auparavant la paye de ses troupes. Le monarque, qui se trouvait sans finances, lui répondit brusquement: « Jamais homme de courage n'a deman« dé de l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « Monsieur « de Schomberg, lui dit-il, je vous ai of« fensé. Cette journée peut être la der« nière de ma vie; je ne veux point em« porter l'honneur d'un gentilhomme; je « sais votre valeur et votre mérite : je vous « prie de me pardonner, et embrassez« moi. — Il est vrai, sire, répondit Schom« berg, que votre majesté me blessa « l'autre jour; mais aujourd'hui elle me

[1] Journal de la ligue, t. IV, p. 310.

[1] Mémoires de la ligue, t. IV. Journal de Henri IV, t. IV. Matthieu, t. II, liv. I, p. 24. Pasquier, liv. I, lettre 14. Cayet, t. I. Mémoires de Sully.

« tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'o-« blige de mourir en cette occasion pour « son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes sonnaient et les armées s'ébranlaient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille armé de toutes pièces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnaître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, « s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et « vous pénétrez le fond de mon cœur. « S'il est avantageux à mon peuple que « je possède la couronne, favorisez ma « cause et protégez mes armes. Si votre « sainte volonté en a autrement disposé, « ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même « temps que vous m'ôterez le royaume ; « et que je meure du moins à la vue de « ces braves guerriers qui s'exposent « pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnaient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi!* A cette acclamation, Henri reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis, vous êtes Fran-« çais, je suis votre roi, voilà l'ennemi ; « plus de gens, plus d'honneur. Si l'é-« tendard vous manque, suivez mon pana-« che ; vous le verrez toujours au chemin « de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle était de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta longtemps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencherait la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portait la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenait plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque était, comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis criaient victoire, et les royalistes demeuraient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, leur dit-il, afin que « si vous ne voulez combattre, vous me « voyiez du moins mourir. » Il dit, et suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même temps partout où le besoin de secours se fait sentir ; et par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvaient perdre. Les ligueurs s'effrayent à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier : *Sauve les Français!* ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire était gagnée ; les escadrons ennemis épars fuyaient dans la plaine ; mais le roi ne paraissait pas. L'inquiétude commençait à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *vive le roi!* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restait sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne voulait pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avait été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus ; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus qu'il put de Français à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentait. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, château appartenant à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivaient, il allait au-devant d'eux, les embrassait et les faisait as-

seoir à sa table. Comme on lui demandait quel nom il donnerait à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du « Tout-Puissant; à lui seul en appar« tient la gloire. » Enfin, quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étaient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'était malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avait risqué la bataille d'Ivry; mais il n'avait pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxaient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie, et leur chef le comte d'Egmond, jeune présomptueux, auquel il était échappé de dire avant l'action, que si les Français avaient peur d'une bataille, ils n'avaient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, saurait bien réduire le Navarrois. Mais une faute inexcusable dans Mayenne, c'est d'avoir interdit la retraite à la majeure partie des siens en faisant couper précipitamment les ponts d'Ivry, pour empêcher l'ennemi de le joindre. Aussi son armée fut-elle presque entièrement détruite. Il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, et encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain il gagna Pontoise, et de là Saint-Denis, n'osant rendre les envieux qu'il avait à Paris témoins de sa honte.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon, et madame de Montpensier, allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevaient ne pouvaient qu'augmenter leur chagrin. La ligue était battue partout; les lieutenants de Henri tenaient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avait publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclarait disposé à ne point quitter les armes qu'il n'eût exterminé l'hérésie et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la terre sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvait sans honte abandonner la ligue presque au premier échec. Aussi ses agents s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife; mais Sixte commençait à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avait déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il était peut-être déjà déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenait le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentaient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnaient tous les mouvements possibles pour entamer des négociations, ressource ordinaire des faibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquents depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étaient ordinairement de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité; tantôt désir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire; presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent longtemps d'après ce principe, accrédité par les émissaires d'Espagne, que le Béarnais ne se convertirait pas, et que quand même il le ferait, on ne devait pas le reconnaître, parce que sa première apostasie le rendait à jamais

indigne du trône. En conséquence, ce n'était pas avec lui qu'ils prétendaient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avaient, disaient-ils, pitié, comme de gens qui couraient aveuglément à leur perte. Tels étaient les motifs que publia le légat, quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisements on entrevit son but secret, qui était de retarder les progrès du roi en obtenant une trêve ou une suspension d'armes, s'il avait pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui, demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne voulaient pas être censés traiter avec le roi, était néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy, qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il était très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution de l'avenir, « parce que je suis disposé à ne leur pas « moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et disparaît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avait commencé.

Il s'entretint depuis des négociations tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroi. Ce ministre traitait toujours, et ne cessait de mettre en avant la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber les obstacles. Henri ne voulait s'engager pour l'instant qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutait pas, et insistait au moins pour une trêve. S'il s'avançait trop, il était désavoué; les ligueurs ne cherchaient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge, par l'application de Villeroi à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zèle que la lumière d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouait publiquement le droit de Henri, son neveu; mais de peur que les rebelles n'abusassent de sa faiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étaient donnés, les arrêts s'étaient rendus dans les parlements au nom de Charles X, et on avait même frappé dans plusieurs villes des monnaies à son coin; mais il était question maintenant de décider sous quel étendard on combattrait désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui était allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvaient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville consternée lui aurait ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avait voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'aurait emportée de force. Il était impossible qu'une place d'une

si grande étendue n'eût bien des endroits faibles. D'ailleurs elle n'avait qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse française et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvait ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiraient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein, pénétré, donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avait peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmure, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espèce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur persuadant qu'ils étaient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple, paraît plus admirable quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avait à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il fallait contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettaient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres, et aux personnes déjà séduites des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvaient détromper les autres, on les enchaîna si bien par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent longtemps, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger était évident et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits, fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclarait un hérétique relaps incapable de succéder au trône; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeait des pénitents abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer, au risque de leur fortune et au péril de leur vie [1].

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle était composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchaient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étaient suivis de religieux qui marchaient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avaient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistaient en épées, en piques, en sabres, et surtout en arquebuses, qu'ils maniaient avec la dextérité propre à leur état. On chantait pendant la marche des hymnes et des psaumes, entremêlés de fréquentes décharges [2].

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'apaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple que

[1] Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de la ligue, t. IV. Mémoires de Villeroi, t. IV. Cayet, t. I. Satire Ménippée, p. 417.
[2] Cayet, t. I, p. 361.

cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son âme s'était envolée au ciel, « et qu'il fallait le croire, parce « que monseigneur le légat, qui savait « bien ce qui en était, l'assurait ainsi. » Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'Ile de France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'était pas tant l'épée du vainqueur qu'on avait à craindre, que les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvénients en établissant de bons corps de garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupait aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistaient exactement. Le parlement donna un arrêt qui défendait, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçait de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindraient.

Malgré ces précautions, dès que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnaient être les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager pour quelque temps la misère publique; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même détresse.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques aliments à acheter; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple rejetant un métal inutile, s'écriait douloureusement : *Point d'argent, mais du pain!* Bientôt ils mangèrent les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisait bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenaient en gémissant leur vie languissante. Ils sortaient quelquefois en troupes pour fourrager les blés, qui approchaient de leur maturité; mais ils étaient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissaient toujours échapper quelques-uns, et souffraient que les autres remportassent leur récolte dans les murs : mais cette faible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se virent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées [1].

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La médecine « qu'ils y faisoient étoit la patience, » dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, « et ne laissoit-on « de faire infinies processions avec les « indulgences et pardons que le légat « leur donnoit, qui se gagnoient, en la « plupart des églises, avec les sermons « qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons « leur tenoient lieu de pain; et quand un « prédicateur les avoit assurés qu'ils se« roient secourus dans huit jours, ils s'en « retournoient contents et s'entrete« noient de ces espérances, encore qu'on « leur eût donné beaucoup de telles re« mises et dilations, et ne leur souvenoit « plus de ce qu'ils avoient enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur

[1] De Thou, l. XCIX. Davila, l. II. Mémoires de la ligue, t. IV, p. 272.

faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. On fit de la farine des os des bêtes qu'on tuait, et même avec de vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvaient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela *le pain de madame de Montpensier*, parce qu'elle en avait approuvé l'invention : mais ceux qui en mangèrent en moururent. Le jour, on était attendri par la vue des moribonds qui se traînaient dans les rues ; la nuit, on était pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservaient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendaient de demander la paix. Les cadavres pourrissaient dans les maisons désertes et y devenaient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, « dit le témoin déjà cité, plus de treize « mille personnes de faim, chose qui doit « bien retourner à la louange de la chré- « tienté. »

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville : mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu était assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenait ordinairement au palais. Des mécontents, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y serait assemblé; et pendant qu'on l'aurait tenu, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devaient se présenter au peuple, publier que la paix était conclue, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étaient désignés pour former le blocus parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veillait à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savait qu'on le trouverait disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portaient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée était déjà sur la frontière, Henri trouvait dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts pour se prêter à tous les expédients capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinaient à périr. Il avait fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettait paix et amnistie entière si on voulait se rendre. Tous les royalistes qui avaient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entraient avec des sauf-conduits pour leurs affaires, les exhortaient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accablait. Tous vantaient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignait le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissait sur la nécessité qui le forçait à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvaient pénétrer jusqu'à lui, le trouvaient affable, prévenant, montrant non

la sévérité d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs. Il y en avait eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même parut à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourrait l'incommoder, il répondit : « J'en « suis bien autrement pressé un jour de « bataille. » Les représentants des ligueurs étaient tirés du clergé, et avaient à leur tête Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de suppliants, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduraient les Français par leur obstination aux guerres civiles, les envoyaient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pourrait pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage était peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissait à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageait à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvaient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettait de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvrirait ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions : ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandaient un passe-port, et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviraient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendraient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une effroyable famine. Il conjura les députés de reprendre des sentiments français, de ne se pas rendre les instruments de l'ambition espagnole; et les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les Seize repandirent au contraire que Henri voulait avoir la ville sans conditions. Par là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avaient enfin obtenu de l'Espagne une puissante armée, malgré la résolution où cette cour était d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les Français, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop faibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étaient réduites à un état qui ne permettait plus ces ménagements politiques. Toute la force du parti résidait dans la capitale, dont le sort allait décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux

dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tombait d'elle-même; or Paris, abandonné à lui-même, ne pouvait plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressants et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il allait s'embarquer, il avait peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il fallait aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partait qu'au soleil levé; l'armée était couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchait en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédait toujours pour fouiller le pays et assurer les campements. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étaient fournis en abondance et les repos aussi fréquents que la nécessité des affaires pouvait le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandait du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauraient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentait pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc et conserver en même temps ses postes; mais aussi lever le blocus, c'était perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagni une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi que « je ne suis pas venu de si loin pour prendre conseil de mon ennemi : je sais que « mes manœuvres ne lui plaisent pas; « mais s'il est si bon général qu'on le « publie, qu'il me force au combat; car « de moi-même je ne serai point assez imprudent pour exposer au hasard d'une « bataille ce que je tiens dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuraient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avaient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçaient à grands cris de se rendre, s'ils n'étaient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent : celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le Français, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant des ennemis : mais tout à coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagni.

Cette ville, située sur la Marne, était un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place les ligueurs avaient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière serait libre. La même raison engageait le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchements, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti était trop hasardeux; le second aurait laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendaient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blés, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinait tous les projets du roi : il le sentit; cependant il ne pouvait encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avaient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise : mais dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avait abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissaient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire qui étaient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étaient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillants dans le fossé. Le corps de garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans regret de n'avoir pas joint plus tôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit alors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'était plus occupée de plaisir que des fonctions militaires. Il s'y trouvait beaucoup de jeunes officiers; presque tous avaient des connaissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts on se voyait facilement, et qu'on se parlait même, il était rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeants. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeaient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenaient, et le soldat, peu occupé, y formait des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle Marie de Beauvilliers, depuis abbesse de Montmartre. Si sa valeur avait été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvait imaginer un brave capitaine, Henri le tenta; et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différents corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'était pas de son goût, il paraît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui était la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisait entendre à Philippe. Les agents de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessaient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation, étaient déci-

dés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV; qu'ils aimaient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avait qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'était tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyaient obligés en conscience de ne point reconnaître Henri tant qu'il ne serait pas rentré dans la religion de ses pères : mais loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils désiraient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avait, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe, que les Seize, ces rebelles de Paris, déjà coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grâce, et la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avaient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'aurait désirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment pour ainsi dire de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à sept lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol était de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyait beaucoup de risques et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine était-il parti que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avait employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvait avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et surtout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les Seize, relevèrent merveilleusement leur courage. Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, par la mort du pape Sixte V. Ce pontife était devenu suspect à la ligue, depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étaient rien moins que le zèle de la religion, il avait refusé de la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André des Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous a délivrés d'un « méchant pape et politique. S'il eût « vécu plus longtemps, on eût été bien « étonné de voir prêcher dans Paris con- « tre le pape, et il l'eût fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris; mais le parti ne perdit rien à son absence, parce qu'à sa place il laissa Philippe Sega, évêque de Plaisance, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols[1].

Ceux-ci ne laissaient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardaient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devaient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputaient déjà les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque partout où les Français acharnés à leur propre ruine ensanglantaient le sein de la patrie, on voyait d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglais, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se serait peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut longtemps victime

[1] Journal de Henri IV, t. I, p. 94.

de cette politique désastreuse. Henri III y avait nommé gouverneur Philippe-Emmanuel de Vaudemont, duc de Mercœur, frère de la reine. S'imaginant, à la mort du monarque, que le royaume allait se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg-Martigues, sa femme, héritière de la maison de Penthièvre[1].

Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant comme il ne se sentait pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposait, il appela les Espagnols à son secours : Henri eut recours aux Anglais. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandants en faisaient autant en différentes provinces, et menaçaient le royaume d'un partage.

Ces entreprises déplaisaient au duc de Mayenne; il faisait tous ses efforts pour les empêcher : mais, assez embarrassé lui-même pour justifier le titre de son autorité, il n'osait sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avaient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi fut-il obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenait des mesures plus efficaces; il marquait, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisait aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvait pas donner des troupes considérables à ses lieutenants, et qu'entre ces petits corps les succès n'étaient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenait envie de revenir en France.

L'invasion des Espagnols entrés dans le royaume en corps d'armée, fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suède et de Danemark, les électeurs, les princes et les villes libres de l'empire. Partout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif désir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche; par conséquent des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de cette année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisait de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

[1591] Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre : les ligueurs échouèrent sur Saint-Denis, comme le roi dans une surprise qu'il tenta sur Paris. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, frère du duc de ce nom, pénétra à l'aide des glaces et des anciennes brèches, dans la ville de Saint-Denis, dont le comte de Vic était gouverneur. Aux cris de victoire des assaillants, le comte crut la ville prise; et moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point

[1] Marie de Luxembourg-Martigues était fille de Sébastien de Luxembourg-Martigues, comte, puis duc de Penthièvre, du chef de sa mère Charlotte de Brosse, sœur et héritière de Jean de Brosse, dit de Bretagne; et arrière-petite-fille de François de Luxembourg, premier vicomte de Martigues de cette maison, second fils de Thibaut de Luxembourg, sieur de Fiennes, frère puîné du fameux connétable de Saint-Paul.

survivre à sa perte, il se jeta lui septième dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vic avait mené avec lui sonnait la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de sa garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué; les assaillants, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avaient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise.

Deux jours après, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devaient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein était d'embarrasser la porte, de se rendre maîtres des corps de garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étaient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais soit connaissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisaient instance, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avait compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avait abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible pour introduire une forte garnison espagnole; précaution dangereuse à laquelle les plus sages s'étaient jusqu'alors opposés avec succès.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua de s'emparer des villes circonvoisines; il y mettait des garnisons, dont les courses gênaient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siége opiniâtre. Elle subit néanmoins le joug comme les autres; le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, « à laquelle, « dit-il, nous sommes obligés par le droit « divin et humain. — Et par le droit ca- « non, » reprit le monarque en poussant brusquement son cheval. Cette conquête, à laquelle avait contribué pour beaucoup le comte de Châtillon, lui coûta ce jeune guerrier, qui périt peu après la reddition de cette ville, des suites de la fatigue qu'il y avait essuyée [1].

Ce prince était alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchaient de goûter le plaisir de ses succès. En même temps que la ligue soulevait son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitait des ennemis dans sa propre cour et jusque dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé, tué à Jarnac, et neveu de celui que les ligueurs avaient reconnu pour roi, crut trouver dans les délais que Henri, son cousin, apportait à sa conversion, un prétexte plausible d'aspirer au trône. Le jeune prélat était naturellement plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avait même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentiments convenables à leurs projets [2].

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandit des écrits qui pouvaient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusaient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence exhortaient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection, et solliciter une injonction à la ligue de le reconnaître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par

[1] Matthieu, t. II, l. I, p. 65.

[2] Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de la ligue, t. IV. Mémoires de Villeroi, t. I, pag. 83; t. IV, p. 263. Mémoires de Sully, t. I, p. 457. Pasquier, l. XIV.

des agents habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela *le tiers parti*.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle aurait pu devenir dangereuse; mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur manquèrent aux projets : et ils échouèrent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers parti, quand il était question d'attaquer le roi. Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avait remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venait quand les opérations militaires le lui permettaient, et y demeurait sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité de l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourraient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers parti, qui devaient être dans la ville avec le roi, avaient promis de seconder les assaillants en causant quelque émeute. Ils ne doutaient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sully, n'était que de savoir ce qu'ils feraient du roi quand ils l'auraient pris; « car, disaient-ils, tels oiseaux ne sont « pas bons en cage, » expression qui insinue qu'on aurait bien pu s'en défaire; mais le complot fut découvert, et manqua, parce que les royalistes surprirent des dépêches adressées au pape, qui en contenaient tout le détail [1].

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat, qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devait proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zèle, et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans

[1] Satire Ménippée, p. 44. Mémoires de Sully, c. 2 et 3, p. 16. Matthieu, t. III, l. I, p. 63.

ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se lève, bégaye quelques mots de protestation, et veut sortir; mais le monarque voyant que les autres évêques présents ne faisaient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation, et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sully entre autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener en lui remontrant qu'agir comme il faisait, c'était fournir des armes aux ennemis de sa maison. On employa même un moyen encore plus sûr; ce fut de gagner par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseillaient. Par là le grand zèle de ces ardents catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers parti tombèrent pour quelque temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avait été chère, et que le dépit rendait une ennemie dangereuse. Dans sa première jeunesse, Henri s'était laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche : on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller déposer les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries et engagea ses biens pour l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Mais quelques années firent disparaître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir. Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé lui conseilla la vengeance, et lui en fournit les moyens. Elle savait combien le roi redoutait l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin, frère du cardi-

nal de Bourbon. Il appréhendait que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptait d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendaient; mais le prince et la princesse s'aimaient. Ce fut sur la connaissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amants, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étaient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre contre la mauvaise volonté de la comtesse des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvait entre le tiers parti, qui le menaçait d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisait catholique, et entre les calvinistes, qui parlaient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnait leur religion; et dans le temps même qu'un nouveau nonce entrait en France, armé de tous les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à embrasser la ligue, et pour y forcer le clergé, sous peine d'excommunication.

A Sixte V avait succédé Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), qui ne régna que treize jours; il avait été remplacé, le 5 décembre 1590, par Nicolas Sfondrate, Milanais, qui prit le nom de Grégoire XIV. Pendant la durée du long et orageux conclave qui l'avait porté sur le trône pontifical, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développait toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissait de ne pas prendre le change sur le but de la ligue. « C'est l'ouvrage, leur disait-« il, de l'ancien ennemi des Français, « qui se sert du prétexte de la religion « pour déchirer le royaume, afin de l'en-« vahir plus aisément, quand il aura « épuisé ses forces par la guerre civile : « presque tous les seigneurs français et « les principaux magistrats sont attachés « au roi; il a promis de se faire ins-« truire, et il le fera, si par une sévérité « déplacée, on ne met obstacle à ses bons « desseins. Rappelez-vous les change-« ments funestes qu'un zèle imprudent « a fait éprouver à la religion en Alle-« magne et en Angleterre, et craignez « le schisme qui éclatera infailliblement « en France, si vous voulez forcer les « catholiques à abandonner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs français lui eussent donné les éclaircissements nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparait.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avaient déjà prévalu auprès de Grégoire, qui, né sujet du roi d'Espagne, lui était entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçait, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montemarciano, son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat milanais, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé,

nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Le nonce disait qu'il était venu en France exprès pour sacrer le roi que les états généraux éliraient. On faisait déjà grand bruit de ces états : les ligueurs les regardaient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons; mais ils n'étaient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenait de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardents se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il fallait mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule en décidant ce qu'on ne pourrait exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudrait employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna secrètement la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvait personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il était à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinait à user de ménagement, de peur de révolter les Français, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disaient-ils, les menaces d'excommunication seraient bonnes après une victoire pour servir de prétexte aux transfuges; mais à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendaient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferait les tièdes. Ils disaient qu'on savait dans le public les intentions du pape, et que retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce serait paraître se défier de sa propre cause; qu'il fallait donc frapper le coup, au hasard de tous événements. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortait les laïques à quitter le parti du roi, et l'ordonnait aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les Français sous ses menaces, comme il s'en était flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avait solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignait amèrement des obstacles que ses ennemis apportaient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxait la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyait l'affaire à ses parlements, et exhortait les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au plus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les parlements de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreraient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclarait criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieraient et souscriraient ces bulles. Il défendait d'envoyer de l'argent à Rome, et recevait le procureur général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent

pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlements, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étaient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avaient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devaient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortaient en conséquence les faibles à ne pas se laisser effrayer, et à continuer d'agir suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandements des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avait hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avait donné à Poitiers un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti, qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on n'accorde quelque chose « aux réformés, dit le roi dans un con- « seil assemblé à ce sujet, il est à « craindre qu'ils ne le prennent d'eux- « mêmes, et que, rebutés par leur prince « naturel, ils ne se choisissent un chef, « comme a été autrefois l'amiral de Co- « ligny : ainsi il y aurait deux rois dans « le royaume. Voici, ajoutait le roi, une « armée étrangère qui marche à notre « secours; si en arrivant elle trouve les « réformés dans l'oppression, il ne faut « pas douter qu'elle ne fasse en leur fa- « veur des demandes exorbitantes. Pré- « venons ce moment. Accordons de bon- « ne grâce ce que nous ne pourrions re- « fuser alors : c'est le seul moyen d'em- « pêcher toute désunion entre les sujets « fidèles, et de les faire vivre en paix sous « la protection des lois. » Le conseil était presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvaient beaucoup d'évêques; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il aurait force de loi dans l'état seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée auxiliaire dont parlait Henri s'avançait enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisaient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avait envoyé Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; et en reconnaissance du service que Turenne venait de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon: récompense politique qui réunissait plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignait Turenne des terres considérables qu'il possédait dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendait redoutable; il opposait au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assurait cette frontière contre les irruptions étrangères.

Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands, qui commençaient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avait promis. Son intention ensuite était d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avait été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendait un grand effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étaient arrêté sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avaient faite sans succès; de sorte qu'ils étaient très-diminués et fort maltraités, lorsque après avoir traversé la Franche-Comté, ils rejoignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser, ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avait promis aux Anglais de faire le siége.

Il recevait de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenants tenaient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étaient pas supérieurs, ils balançaient du moins les succès. Telle était la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptait se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avait appelés. Un seul homme arrêtait ses progrès, et tenait lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il aurait été forcé d'opposer à Mercœur. C'était le brave la Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent surtout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savait les tourner à son avantage. Jamais il n'était sans ressource : battu un jour, il se remontrait en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnait des soldats : sans cesse il harcelait l'ennemi, et formait des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, pour avoir voulu reconnaître lui-même la brèche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les Français. Ses vertus militaires étaient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfants que des dettes qu'il avait contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyait enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignaient de ce que le duc de Mayenne avait mis à ses désirs des bornes qui pouvaient faciliter la paix. Selon eux, il aurait dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parents et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie; et les esprits étant affectés comme ils l'étaient, on peut presque assurer qu'il aurait réussi. Mais outre qu'une résolution si extrême n'allait pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'aurait-il hasardée en pure perte. Guise dans son parti ne voyait personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, était environné de compétiteurs, parents et étrangers; et lorsqu'il y pensait le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui ayant été renfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en échappa dans le mois d'août de cette année[1].

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion; mais il s'en consola, par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviserait davantage les membres; ce qui arriva. La fameuse duchesse

[1] De Thou, l. CII. Davila, l. XII.

de Montpensier croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards, pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage; et les factieux de Paris se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étaient crus dans les mêmes sentiments, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les Seize et leurs adhérents étaient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, et prêts à bouleverser l'état pour remplir leurs engagements. Les Seize, au contraire, étaient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardaient comme inséparables de ceux de la sainte union [1].

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenaient plus de résolutions, ils n'imaginaient plus de projets qui ne fussent regardés par le parti opposé comme des piéges. Dès lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagements, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espérait le plus de secours : les Seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, surtout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avait député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'était imaginé que si les affaires n'avançaient pas, c'était la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutait pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissait que par ordre du roi, et que le retard venait non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendait dans cette cour à faire assembler les états généraux à Paris, dont elle se croyait maîtresse par la faction des Seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père; qu'après cela, il n'y avait pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces informations, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus longtemps qu'il pourrait l'autorité de lieutenant général du royaume [1].

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettait pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avait envoyées en France; de sorte qu'elles se seraient

[1] Journal de Henri IV, t. I.

[1] Mémoires de Villeroi, t. I, p. 276. Mémoires de Jeannin.

débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étaient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paraît d'ailleurs que le nouveau pontife n'était pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devait jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, qu'il venait de faire cardinal, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il confirma dans ses fonctions, sur ce principe, « que les nouveaux « ministres ne font qu'estropier les af« faires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentiments de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattait de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiterait avec le roi si on ne se hâtait de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraînerait nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue; 2° le désir d'assembler les états pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, voulait, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda la Fère, sous prétexte d'y établir son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisirait de cette place, qu'il prétendait lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devait lui être très-précieuse, puisqu'il en avait déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avait nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitait secrètement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant général du royaume. Tout le monde dans son parti ne convenait pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement « que les armes de la ligue « n'étaient aiguisées que contre ceux qui « ne s'en défiaient pas. » Malgré ses premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que la Fère reçût une garnison espagnole, qui en resterait maîtresse tant que l'artillerie y demeurerait.

Farnèse, politique prudent, comptait pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume; mais Jean-Baptiste Taxis et Diego d'Ibarra, agents d'Espagne, résidants à Paris, avaient des vues plus étendues. C'étaient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines; génies ardents qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre les avances en reculant, rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce qui, du projet très-praticable d'envahir quelques provinces à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zèle inconsidéré des Seize était suspect depuis longtemps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agents espagnols, ils ne négligeaient rien pour se rendre maîtres

absolus dans la ville. Les plus échauffés tenaient des assemblées dans lesquelles on murmurait hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignait de la tiédeur qui commençait à s'emparer même des Seize, et on l'attribuait au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avait pour la paix. Ce prélat, doux et modéré, gênait le légat, qui imagina pour s'en défaire de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer que de signer un acte qui excluait du trône le prince légitime; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale[1].

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il aurait fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avait eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein; et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête par laquelle ils demandaient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union : cela voulait dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenait encore un autre article. Ils se plaignaient de ce que le parlement avait absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le Béarnais. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils voulaient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha de ne s'occuper qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple; pendant qu'eux-mêmes se livraient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devaient comme lieutenant général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard[1].

Comme cette promesse, faite uniquement pour les calmer, ne s'exécutait pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui aurait intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il était alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa après l'attentat de Bussi le Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête des membres qui restaient à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence : mais s'il eut la faiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu.

Tant de circonspection ne pouvait plaire à des brouillons qui ne voulaient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parce qu'un soldat qu'ils avaient voulu gagner, refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussaient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, « c'est assez connivé. Il ne faut pas es- « pérer jamais avoir raison de la cour « de parlement en justice. C'est trop en- « durer : il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis « averti qu'il y a des traîtres dans cette « compagnie; il faut les chasser et jeter « dans la rivière. »

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditaient, il ne leur fallait que des gens dévoués et incapables

[1] Journal de Henri IV, t. I.

[1] Journal de Henri IV, t. II. Cayet, t. II, p. 511. Pasquier, l. XVII.

de remords. Tels étaient Bussi le Clerc, gouverneur de la Bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Ameline, avocat; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire; mais tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avait dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'était facile ni de séduire ni de surprendre : néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvaient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auraient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes, avant leur exécution. Ce point obtenu à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assemblaient le grand *conseil de l'union,* et fatiguaient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes, répandus dans l'assemblée, remuaient les esprits, communiquaient leur feu et faisaient des prosélytes. Ils proposaient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenaient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectaient, on n'était pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentaient rien de dangereux, les sages cédaient, pour éviter pire.

Un jour Bussi le Clerc se lève comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas, et le fait passer à ses voisins, qui l'imitent. Une autre fois, un membre du conseil des Douze élève une difficulté; et comme on ne tombait pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistaient; mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux, parce qu'ils montraient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du conseil des Douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortait dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel de ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du petit Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, « des « hommes couverts d'un roquet noir, « sur lequel il y avait une grande croix « rouge. » Sans lui donner le temps de se reconnaître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y était dit qu'on le condamnait à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. « Quels sont mes juges? demande « Brisson étonné. Où sont les témoins? « Quelles sont les preuves? » Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeurait chez lui. On lui refuse cette grâce. « Je vous

« prie donc, dit-il à ses bourreaux, de « lui dire que mon livre que j'ai com- « mencé ne soit point brouillé, qui est « une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arc-boutée contre une poutre.

A peine était-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisait leur sentence, Larcher apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamants.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendaient que la populace applaudirait, et qu'à la faveur de l'impression que ferait ce spectacle, il serait aisé d'exciter une émeute et de se rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avait, dans cette intention, des gens apostés qui rôdaient dans la place de Grève. Ils se mêlaient aux pelotons des curieux, noircissaient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchaient d'échauffer ceux qui les écoutaient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant français qu'espagnols, comme prêts à seconder le zèle des bien intentionnés; mais tout cela inutilement. Le peuple regarda, et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse; et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptaient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenaient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection; ils réclamèrent les bons offices des agents espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendaient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Mayenne était alors avec son armée à Soissons, où il attendait le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuraient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agents d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignaient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disaient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseillaient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin ils offraient leur médiation, et se faisaient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il serait content. Sans les écouter, le lieutenant général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille de se rendre. Bussi le Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer; Mayenne tire du canon de l'Arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas inquiété pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps de garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informations nécessaires. Les agents d'Espagne, les parents et amis des coupables, renouvellent leurs sollici-

tations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits, Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline : il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paraît une amnistie, dont étaient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps le roi pressait les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix-neuf ans auparavant, avait soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermait alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison était nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et avide de gloire ; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvait assurer la place : il fit relever les fortifications ; pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitants se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils étaient à la fois pionniers et soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la fin de décembre, et elle attendait avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

[1592] Mais quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'était ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéraient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par là qu'ils voulaient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et dans plusieurs conférences, ils firent auprès de lui des instances qui approchaient de la violence. Farnèse voyant que le duc de Mayenne ne goûtait pas la proposition, suivait ce projet avec plus de ménagements et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant général. Il n'hésitait pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrètes qu'elle avait produites. Pendant que ces deux agents négociaient avec tout le monde pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse au contraire lui répétait souvent qu'il ne voulait traiter qu'avec lui, qu'il en avait commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il adoptait souvent son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignaient hautement de Farnèse, et disaient qu'il se conduisait en homme ennemi des intérêts de Philippe, son maître [1].

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en était que plus sur ses gardes. Il observait en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquait à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes en allant au secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avait si bien réussi dans sa première incursion. Le

[1] De Thou, l. CII. Davila, l. XII. Mémoires de la ligue, t. V. Cayet, t. I.

roi laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fournirait seule la matière d'un gros volume. Les militaires jaloux de s'instruire ne sauraient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci aurait fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devait être tué ou fait prisonnier : ce prince ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'était approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvait à l'instant même où le duc de Parme y arrivait aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnaissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, ordonne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert près de la ville, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il s'approcherait un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale, et avance fièrement dans la plaine avec ses cent chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosny des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, « dit le roi, des discours de gens qui ont « peur. » Rosny réplique que personne ne tremble que pour lui-même; qu'il se borne à donner ses ordres, et qu'il se retire. « Allez, lui répond-il, je crois à vo- « trè fidélité; mais croyez aussi que je ne « suis pas aussi étourdi que vous le pen- « sez, que je crains pour ma peau tout « autant qu'un autre, et que je me re- « tirerai si à propos qu'il ne m'arrivera « aucun inconvénient. »

Le duc de Parme, voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piége qu'on lui tend: et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui était presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi; et instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cent cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés, et les presse si vigoureusement, que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avait caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre : *Charge, charge*, s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols soupçonnant l'embuscade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coup d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de Henri. C'est que Lavardin n'était plus à son poste : de son propre mouvement, il s'était permis d'en choisir un autre plus couvert; et par ce déplacement imprudent, il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols ne trouvant pas la résistance qu'ils avaient présumée, poussent dès lors sa petite troupe avec assurance, et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restait de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang-froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-même le dernier. Dans la mêlée il reçut un coup de feu, qui heureusement ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de main-

tenir le combat de l'autre côté du pont, jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avait placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance, que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne voulait qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite.

La blessure du roi avait fait impression dans son armée, et il fut obligé de se montrer partout pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en était pareillement répandu, envoya pour s'en assurer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, qui se douta du motif, le fit venir, et lui dit : « Je sais pourquoi vous êtes envoyé; « mais dites au duc de Parme que vous « m'avez vu sain et gaillard, et tout pré- « paré à le bien recevoir quand il voudra « venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où avait été le roi, les Français qui s'y trouvaient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion : « J'agi- « rais encore de même, répondit-il froi- « dement; j'ai cru avoir affaire à un géné- « ral, et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est bien aisé au duc de « Parme d'être prudent, parce qu'il ne « risque que de ne pas faire des conquêtes « dont il peut se passer; au lieu que moi je « défends ma couronne, et il est naturel « que, rebuté d'une si longue guerre, je « prodigue mon sang et hasarde tout pour « en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvait encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée, qui assiégeait Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendait Henri; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposait jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composaient l'armée. Le Français, quoique portant les armes contre Henri IV, tirait vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisait davantage le flegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, exaltait le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire se joignait la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignait d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendait que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeants, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége, elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne serait pas le maître.

Mais la sécurité ne dura pas longtemps. Le roi répara plus promptement qu'on ne l'aurait cru le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avait reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur l'inutilité des secours qu'il pourrait offrir à Rouen, s'était contenté d'y jeter quelques troupes, et était retourné au delà de la Somme, qu'il avait passée auparavant; mais instruit que sa présence redevenait nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche, et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de réunir ses troupes répandues autour de la ville.

L'infanterie royale était très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles: cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et fit bonne contenance. Deux moyens se présentaient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle était; l'autre d'assié-

ger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvaient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint par là même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré et entraîné par la pluralité des avis, conduisit son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. Il prit la ville; mais retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissait souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devait le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentait sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvait amenait journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole aurait pu le combattre avec avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista. « Ah! s'écria douloureu-« sement le duc de Parme, pour combat-« tre le roi de Navarre il faut des corps « vivants, et non pas des hommes épui-« sés de sang et à demi morts comme « moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentaient chaque jour : la noblesse arrivait en foule dans son camp. Ce n'était plus par de petits combats qu'il harcelait l'ennemi, mais il le bravait, lui faisait replier ses gardes avancées, et gagnait toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre, bornée d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et d'un troisième côté par l'armée royale, dont les cantonnements s'étendaient de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde, occupait les environs de Dieppe; le roi avec le corps de bataille, Yvetot; et le vicomte de Turenne, nouveau duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, était posté près de Caudebec, dans les villages de la Folletière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'était séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux : l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissait qu'une boisson dangereuse; et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avaient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étaient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Tout semblait désespéré pour eux, et Henri se flattait, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur : à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, rappelle toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandaise, aux ordres de Henri, se radoubait à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement, dans le port de Rouen, des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit, et sans le moindre soupçon de la part du roi, qui n'avait pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paraissait un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit, et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avait déjà passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce, son fils, transporta pa-

reillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen, sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avait gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues, et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avait passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachements à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Revenu de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avait compté faire; et dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au Pont-de-l'Arche, d'y passer la Seine, et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglais et les Hollandais voulaient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandaient de l'argent, et les généraux catholiques se souciaient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différerait de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux jours en délibérations, et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avait déjà fait après le siége de Paris. Il renvoya donc les seigneurs dans leurs gouvernements, et avec une troupe d'élite seulement il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière; mais Farnèse avait trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensait de sa retraite: « Elle est fort « belle, répondit le duc; mais pour moi, « j'estime qu'on ne se doit point mettre « en lieu d'où l'on soit contraint de se « retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer, ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri, qui répondit sur le même ton: « Je ne « me connais point en retraite, et j'es-« time que la plus belle est toujours une « fuite. » On prétend, au reste, que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, était venu dire au roi que s'il voulait lui donner quatre mille fantassins et deux mille chevaux, il répondait de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal, qui était présent, se moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus longtemps auprès du prince, qui ne demandait pas mieux que d'accéder à cette offre; mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal, qui s'était arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision, que le roi lui-même n'osait pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paraissait immanquable lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avait enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire, en détruisant cette arrière-garde. « Tu n'y entends rien, lui répon-« dit le maréchal: je savais bien que tu « pouvais ce que tu proposais; mais si « tu l'eusses fait, la guerre était finie, « et toi et moi n'aurions eu plus rien « à faire qu'à aller planter des choux à « Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin

qu'il prenait de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Épernai, il fut frappé du coup qui termina sa vie [1]. Outre la bravoure et la science militaire, Biron était renommé pour son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisaient les guerriers de ce temps. Il aimait beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit Brantôme, il « avoit été curieux de s'enquérir et sa- « voir tout ; si bien qu'ordinairement « il portoit dans ses poches des tablet- « tes, et tout ce qu'il voyoit et oyoit « de bien, aussitôt il le mettoit et écri- « voit dans lesdites tablettes ; si que cela « couroit à la cour en forme de pro- « verbe, quand quelqu'un disoit quelque « chose : *Tu as trouvé cela dans les* « *tablettes de Biron.* » Il paraît que dans le service, il donnait à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus ; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci demandait l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété : « Quoi ! répliqua-t-il, êtes- « vous de ces gens qui craignent tant la « justice ? Je vous casse, jamais vous ne « me servirez ; car tout homme de guerre « qui craint une plume craint bien plus « une épée. » Cet homme si absolu était néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avait un trop grand nombre de domestiques : « Sa- « chez donc d'eux, répondit-il, s'ils peu- « vent se passer de moi. » Biron avait une de ces âmes grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma no- « blesse ici comprise ; » puis mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais, « sire, la voici encore mieux. » On lui reconnaît de la prudence, du talent pour la négociation, et la sagesse de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, et habile surtout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire.

[1] Brantôme, t. IX. Le Laboureur, t. II, p. 106.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auraient été fort utiles. Il était en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit par raison de santé, il s'arrêta dans Rouen ; il s'y trouva presque abandonné : ni capitaines ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celle du pape ; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisait extérieurement, et auquel il faisait mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisserait en France [1].

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation dont Villeroi fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornay conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parce que le duc exigeait pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne voulait pas être forcé. On prit donc un milieu, savoir, que l'affaire de la conversion serait renvoyée au pape, à qui le roi adresserait une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques, leur resteraient pendant six ans ; qu'il aurait pour lui et ses descendants, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnais, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celle de connétable ou de lieutenant général du royaume ; qu'on donnerait le Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picar-

[1] Mémoires de Villeroi, t. I.

die au duc d'Aumale ; que les catholiques seraient maintenus dans toutes les charges ; que le roi déclarerait par un édit que la guerre s'était faite uniquement pour la cause de la religion, et que Mayenne était innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire que si ces propositions n'étaient pas acceptées, elles seraient du moins tenues secrètes ; ce qu'on lui promit.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avait été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures ; mais de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avait en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verrait que le duc de Mayenne traitait seul, et ne pensait guère qu'à sa fortune et à celle de ses parents ; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteraient du moins epndant six ans. Ses parents furent contents des avantages qu'il leur procurait. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paraissait pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissait en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siége. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion que ses engagements envers eux et que leurs services envers lui n'avaient pu obtenir. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes règles de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici était Clément VIII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, avait succédé à Innocent IX. Élevé au pontificat, comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute-puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs ; mais sa grande intelligence dans les affaires, et la disposition qu'on lui connaissait à ne se pas laisser dominer, donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudents. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref par lequel il lui enjoignait de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement de Paris en octobre, et supprimé en novembre par les parlements de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela était pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendaient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissaient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et semblaient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressaient ; et malgré les remontrances des parlements de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagements ne plaisaient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auraient voulu trou-

ver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étaient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues, avait ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève [1].

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédents étaient arrivés parce que les gens d'honneur et bien nés avaient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avaient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avait été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux après les barricades, et celle du duc de Mayenne après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avaient laissée échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués, des gens que leur pauvreté rendait plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreraient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassait de la guerre, dont il recommençait à ressentir les horreurs. Le pain devenait cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchait les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournay, près de Chelles, un fort que les royalistes nommèrent *Pille-Badaud*, nom qui désignait l'effet qu'on s'en promettait. La garnison qu'ils y mirent interceptait tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appelaient *politiques* ceux qui penchaient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifiaient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisait celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restait des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer qu'ils ne voulaient reconnaître au-dessus d'eux ni le parlement, ni le duc de Mayenne; par là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avaient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur était plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étaient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendaient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il était indécent que les ministres de la religion parlassent d'affaires d'état dans les sermons,

[1] Cayet, t. II, p. 74.

et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ces préliminaires ne promettaient pas une issue avantageuse aux états que la ligue était près d'assembler à Paris. Il n'y avait plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les désiraient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvaient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéraient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donnerait une assiette fixe. Tous comptaient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces; et les peuples, la paix.

Le roi, au contraire, ne pouvait regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'était d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposait de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avait recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disait-il[1], de traiter « avec vos ennemis en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur « donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, « pour les faire agir et aller d'un même « branle. » Il lui conseillait, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un après l'autre. « Ainsi, ajoutait-il, de tant de « diverses têtes, capricieuses humeurs, « avidités, fantaisies, il s'engendrera tant « d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui « s'entre-choqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal « contents les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. « Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en sera encore plus sûre. »

[1] Sully t. II, c. I.

Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiraient que ce fût Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur serait aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitaient que ce fût Reims, dont les habitants leur étaient dévoués; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtiment des Seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

[1593] L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états généraux d'un royaume tel que la France : et à peine les séances étaient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires qui obligeaient le duc de Mayenne à quitter Paris; mais en effet parce qu'il se ménageait une négociation dont les parties intéressées voulaient voir l'issue avant que d'aller plus loin, et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étaient pas bien d'accord sur le but même des états[1].

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tel que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant général de l'état et couronne de France, une lettre du légat, adressée aux catholiques qui suivaient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne; tous se proposaient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyaient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais à travers cette prétendue conformité de sentiments, on aperçoit une différence d'opinions bien im-

[1] Mémoires de la ligue, t. V. Mémoires de Villeroi, t. I. Mémoires de Rohan. Journal de Henri IV. Satire Ménippée

portante, savoir, que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avait faits pour engager le roi à se convertir, semblait permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnaîtrait Henri, s'il embrassait la foi catholique; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant comme une vérité incontestable, qu'un hérétique relaps ne pouvait jamais être élevé au trône, se ménageaient des raisons de ne pas reconnaître Henri, quand même il se convertirait, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avait pu prévoir.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avait exhorté les catholiques royalistes à y envoyer des députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que s'ils refusaient, ce serait à eux, et non à lui, qu'il faudrait imputer désormais la continuation des troubles qui allaient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit : mais en même temps que par un édit plein de vigueur, il condamnait cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, et qu'il chargeait du crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendraient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminait son écrit.

Si, disaient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, on pourra le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propositions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les malintentionnées, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédients qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenait pas de reconnaître les états de Paris, et sans choquer les états, qui voulaient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse du prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetait la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommaient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denis, et d'y envoyer des députés, pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeraient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'était point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle était écrite, mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et de les rendre odieux aux peuples, s'ils ne répondaient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paraissait mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvait avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ces motifs, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église.

Il s'en fallait bien que la majorité des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit en délibération la proposition de la lettre, et il fut décidé que le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvait, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offraient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérents, il fut statué que durant la conférence on n'aurait aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiterait qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surêne, à deux lieues de Paris, où les députés, de part et d'autre munis chacun de passeports, commencèrent à conférer dans les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une d'elles s'il était à propos de recevoir le concile de Trente; et au grand regret du légat, ces états qu'il croyait lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettait tant de zèle, venait de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devait diriger les états, les avait quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venait de mourir des suites de la blessure qu'il avait reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devait nécessairement occasionner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il était donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connaître les ressources qu'on lui offrirait pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinaient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Féria, et avec Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva butés à ce point, que les Bourbons étant hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Or, disaient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres; ou si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnaissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France serait depuis longtemps hérétique et sous le joug du roi de Navarre.

Les Espagnols s'étaient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevaient pas de réplique. En conséquence ils faisaient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offraient dès lors le commandement absolus de armées, et toutes les dignités et les biens qu'il pouvait désirer. Mais instruit que ces armées se réduisaient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avait pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avait pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que si l'on s'en tenait à ces secours, jamais on ne réussirait. « D'ailleurs, ajouta-t-il, « vous croyez donc que les Français prê« teront volontiers l'oreille à la des« truction de la loi salique, et qu'ils se « soumettront aisément à un joug étran« ger? Désabusez-vous. Jamais vous ne « réussirez qu'en répandant l'or et l'ar« gent à pleines mains, et surtout en « montrant une armée florissante et nom« breuse, prête à appuyer votre propo« sition. Sans cela, il est fort à craindre « que le seul soupçon de vos desseins « n'engage la plupart des députés à se « tourner du côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections auxquelles ils ne s'attendaient pas, les ministres répondirent que leurs secours auraient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés; que ce n'étaient pas eux qui avaient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandaient d'argent suffirait avec des gens moins avides. « Au reste, ajou- « tèrent-ils, qu'on élise seulement l'in- « fante, alors argent, vivres, munitions, « soldats, récompenses, rien ne man- « quera. Faut-il une armée de cinquante « mille hommes de pied et de dix mille « chevaux? vous n'avez qu'à demander, « elle sera bientôt prête. » Le duc de Mayenne souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne parlons pas de l'avenir, « et songeons plus au présent : comptez « qu'à moins d'un avantage actuel bien « assuré pour chacun des députés, vous « ne les déterminerez jamais à avaler un « morceau aussi amer que celui de sou- « mettre la France à une domination « étrangère. »

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère. « Et nous, « dit-il, nous savons que les états, non- « seulement accepteront l'infante, mais « même qu'ils prieront le roi de la leur « donner. Il n'y a que vous qui vous y « opposez.— Allez, leur répondit Mayen- « ne d'un ton plus railleur que piqué, « vous ne connaissez ni le caractère des « Français, ni la manière de traiter avec « eux. Vous croyez apparemment les « conduire comme les peuples simples « et ignorants de l'Inde; mais vous êtes « bien loin de votre compte. »

« Nous verrons, reprit Mendose irri- « té, et nous vous montrerons que nous « n'avons pas besoin de vous pour faire « tomber la couronne à l'infante. — Je « ne le crains pas, répondit Mayenne, « et sans moi l'univers entier n'y réussi- « rait pas. — Vous le pensez? dit Féria; « mais pour vous détromper, nous n'au- « rions qu'à vous ôter le commandement « de l'armée et le donner au duc de Guise. « — Et moi, s'écria Mayenne, outré de « dépit, je n'ai qu'à parler, je vais sou- « lever toute la France contre vous, et « je ne veux que huit jours pour vous « chasser du royaume. Vous agissez com- « me si vous étiez payés par le roi de Na- « varre. Ne croyez pas avoir droit ici de « me donner des lois comme à votre sujet: « je ne le suis pas encore, et votre ma- « nière d'agir est un avis pour moi de ne « le devenir jamais. »

Après une scène aussi vive, il semblait qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais comme on avait besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu'autant qu'on y trouverait son avantage : ainsi ils se séparèrent, réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disait-il, s'il les gardait parmi les troupes qu'il mènerait à Paris, qu'on l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Alors il créa, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France, la Châtre, Bois-Dauphin, de Rosne, et Brissac, et un amiral, Villars-Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Féria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale y perça, et déplut. On dirait même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de Français, pour réveiller les sentiments patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Féria comblait sa nation, comme à dessein d'abaisser la France, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés et du parlement

qu'au dépit des Français, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvait à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer[1].

Les états généraux assemblés dans la capitale menaçaient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les Français en avaient un qu'ils auraient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il était brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne voulait pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances semblaient lui en faire une nécessité. S'il ne changeait point, ses partisans catholiques lui montraient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le tiers parti; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeait, les calvinistes, ses anciens amis, demandaient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Était-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine, il gagnerait les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantait publiquement de ne jamais reconnaître un hérétique relaps? S'ils persévéraient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenait, Henri aurait donc fait une démarche qui lui enlèverait des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattait-il de voir la rivalité des aspirants au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne fallait qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûterait ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étaient pas non plus à mépriser. Ils répandaient de l'argent, ils en promettaient davantage; ils offraient leur infante à quiconque des princes du sang oserait prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvait-elle pas faire d'infidèles et de traîtres? On se trouvait donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi point d'apparence de paix : trop heureux les Français, si le désespoir ne redoublait pas les anciennes calamités! Tel était l'état des affaires dans les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surêne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs[1]. On accusait le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disait-on, s'était livré à la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avait fait une insulte dont il n'avait pu tirer vengeance, et il y persévérait, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la faction dont ils étaient chargés : intelligence, érudition, science des affaires; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de Beaulne; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenait à une cause qui demandait qu'on sût plutôt échauffer les esprits que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageaient le tra-

[1] De Thou, l. CVI. Davila, l. XIII.

[1] Mémoires de la ligue, t. V. Journal de Henri IV, t. I.

vail; du côté du roi, Pomponne de Bellièvre, Chavigny, Nicolas d'Angenne de Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, de Vic, gouverneur de Saint-Denis, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des Français pour le bonheur du royaume; du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France; Belin, gouverneur de Paris; Jeannin, Villeroi, et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissaient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union; mais il fit entendre qu'elle devait être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et par l'énumération des calamités qui affligeraient le royaume tant qu'il n'y aurait pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devait être la soumission à un roi, et qu'il y aurait de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siècles, avait donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit que ce qui démontrait sans réplique que la réunion sous un même prince ne rétablirait pas le calme en France, c'est que sous Henri III, le dernier roi, dont l'autorité n'était pas contestée, les troubles n'avaient pas été moins violents; d'où il concluait que ce n'était pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avait si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances; on agita aussi ces grandes questions : Si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlements de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques donnés par Henri; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyait toujours sur les espérances que Henri donnait de se convertir, et il apportait en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondait que cette ambassade était au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avait trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses, pour qu'on dût s'y fier davantage. C'était réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que ne donner, comme il avait fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'était fournir toujours des raisons aux malintentionnés, et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi; qu'il fallait enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidents de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer; et plusieurs de ceux-ci non-seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosny, tout zélé calviniste qu'il était, fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestants, qui, consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvait faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences

réglées, qui en peu de temps avancèrent beaucoup son instruction.

Les choses étant à ce point, les députés catholiques se rendirent à Surêne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnaître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi pour base de l'accommodement, qui serait nul, si ce préalable n'avait pas lieu dans un terme convenu.

Notre monarque, ajoutait l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'église se fasse par l'autorité du pape; mais comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourraient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage sans préjudicier aux droits du saint-siége, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, sa majesté offre une trêve générale de trois mois, quoique la trêve suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre; ce qui ne pourrait arriver, si la guerre continuait à dévaster la France.

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots, qu'ils se réjouissaient de ce que le roi de Navarre avait formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils souhaitaient que sa résolution fût sincère; mais que n'ayant pas de pouvoirs de leurs commettants sur les propositions qui venaient d'être faites, ils demandaient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surêne, avaient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent, mais le président le Maître, qui était à la tête du parlement de Paris, l'avait demandée secrètement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnait, et surtout la trêve qu'il offrait, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris; il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y était dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parents, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avait ses intérêts à part, et se conduisait par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeaient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisaient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimaient. Il paraissait des écrits plaisants et sérieux, qui développaient les projets politiques des chefs, et les tournaient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna, on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non-seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en

chaire ceux que le préjugé soulevait contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnaient pas leurs projets; ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restait encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiraient opiniâtrément, ainsi que le légat et les Français achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme; ou plutôt les Français ligueurs voulaient effectivement un roi catholique; mais les Espagnols tendaient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de longtemps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne voulait pas de nouveau roi, s'il ne l'était lui-même, et que s'il laissa si longtemps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on était à son égard, et voir s'il ne pourrait pas faire pencher la balance de son côté: d'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système; conduite qui paraît plus conforme à son caractère indécis. Cependant, comme en qualité de lieutenant général de la couronne, il était chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole, et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trêve générale, Féria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection; ils demandèrent audience à ce sujet, et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Féria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on n'aurait jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentiments français, s'écria, transporté, qu'il commençait à croire à cette heure ce qu'il n'avait jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques, savoir, que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettait à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinaient dans leurs pernicieux projets, ils auraient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi [1].

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs Français n'en furent pas fâchés; mais pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'il demandaient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de citations et de passages, ce que Féria avait dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

[1] Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze était d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, recteur de l'université de Paris, grand maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom, il mit ces paroles : *Utinam qui præit sacramento antecedat martyrio!* Cependant un zèle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitants restèrent toujours fidèles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589, ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris; et leur ville fut peut-être la première ville de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son règne.

On était encore occupé de la conférence de Surène, qui traînait en longueur. Les députés de la ligue manquèrent à plusieurs séances, sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenaient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé : ceux-ci, en attendant, offraient toujours la conversion du roi et une trêve générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps qu'avaient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la ligue qui allaient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris : mais les voyant revenir sans succès, et sachant que c'était le légat et les Espagnols qui s'opposaient à la trêve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel de ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvait entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçait de quitter la ville si l'on continuait de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant général n'osait l'espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de tenir des assemblées particulières au delà de six personnes. Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquait plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendaient tous les désirs du prélat.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avaient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II, son père, était de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'était toujours annoncer clairement que la France allait devenir une conquête de la maison d'Autriche; ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que si l'on voulait élire l'infante, le roi catholique nommerait de son côté un des seigneurs français, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouserait l'infante, et qu'ils partageraient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutaient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière; deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnaissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, la main d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avaient envie de préférer, tenaient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce : Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable; le cardinal de Bourbon, qui offrait la jonction du tiers parti; enfin le jeune duc de Guise, qui avait pour lui le nom de son père, son mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de

la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue était développée de manière à détromper les plus prévenus. On y démontrait que la proposition de marier l'infante aux princes français n'était faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendait.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi le Clerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestait; et quand elle voulait élever la voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermaient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avait cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudraient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenaient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines, ils distribuaient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu partout où leurs bienfaiteurs les enverraient. Dans toutes les compagnies il y avait encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auraient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président le Maître soutint dignement les priviléges du parlement. Il montra qu'il n'avait pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devait au fond être très-satisfait d'un arrêt qui le mettait à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcherait de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il y avait une secrète intelligence entre lui et les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connaissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisait les fonctions de procureur général. Il parla, dit un auteur contemporain, *fort vertueusement* au duc de Mayenne. « Ma vie, « lui dit-il, et mes moyens sont à votre « service; mais je suis vrai François et

« perdrai la vie et les biens devant que « jamais être autre. »

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avait pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur français que Philippe nommerait, n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Mayenne crut que c'était encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard ; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandaient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum;* que l'infante, épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que si le duc mourait sans enfants mâles, l'infante pût épouser un seigneur français à son choix. Tous les partisans d'Espagne trouvaient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutaient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul [1].

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompaient par l'appât d'un mariage qu'ils seraient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne « croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de « Lorraine et les autres princes de notre « maison consentent à une élection qui « les mettrait bientôt sous la domina- « tion de Philippe. Vous allez voir les « états protestants d'Allemagne, l'Angle- « terre, et presque tous les Français, se « révolter contre ce projet ; et le moins « qui puisse arriver, c'est que la guerre « recommence avec plus de fureur, et « que la ligue se trouvant divisée, vous « succombiez victime de la politique es- « pagnole. »

Le jeune prince paraissait écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevait que l'espoir d'une couronne ne sortait pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves, sa mère, la duchesse de Montpensier, sa tante, tous les flatteurs dont il était environné, l'excitaient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussirait pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom, et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe voulait bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes : « L'élection demeurera « secrète jusqu'à ce que le mariage soit « consommé, et il ne sera même déclaré « que quand je le voudrai. L'infante ve- « nant à mourir sans enfants mâles, le « duc de Guise sera seul roi. Le duc de « Guise mourant, l'infante ne pourra se « remarier qu'à un prince lorrain, de l'a- « vis des autres. Si elle n'a pas d'enfants, « l'aîné des Guises succédera. Les seuls « Français seront nommés aux charges « et dignités. On me donnera en tou- « te souveraineté et à perpétuité, pour « moi et mes enfants, les gouvernements « de Bourgogne et de Champagne, mes « biens héréditaires, la principauté de « Joinville, Vitry, Saint-Dizier, une « pension annuelle de cinquante mille « écus, et dès à présent des assurances « pour huit cent mille livres en plusieurs « payements. »

Mayenne croyait que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, rompraient avec éclat; mais à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon était déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque

[1] De Thou, l. VIII. Davila, l. XIII.

activité les démarches du lieutenant général. Il se voyait pressé de tous côtés, sommé de tenir sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les Français, contre sa propre famille. Sa mère le conjurait de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harcelait. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états, le tira d'embarras.

Il s'était engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevait aisément qu'il ne désirait que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y aurait de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avait point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée; qu'il fallait bien plutôt accepter la trêve, dont on avait le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On invite les ambassadeurs d'Espagne à s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disait que la situation actuelle des affaires ne permettait point de procéder à l'élection; mais que les états n'y renonçaient pas, et qu'ils le suppliaient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que le roi n'avait travaillé que pour le bonheur de la France; qu'ils étaient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance aurait remédié à tous les maux; qu'au reste ils seraient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénoûment, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont le Roi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, et Florent Chrétien, auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne*, ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli, et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue, lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiraient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étaient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non-seulement de ceux qui suivaient depuis longtemps son parti, mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisait tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution [1].

Le cardinal de Plaisance voulait que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étaient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviève [2]. Les factieux l'épiaient depuis longtemps, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étaient plus que suspectes. En effet, c'était chez lui qu'avaient été tenues les assemblées où l'on avait commencé à

[1] Mémoires de la ligue, t. V.

[2] Lézeau, Manuscrit de Sainte-Geneviève.

parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le surveillèrent si bien, qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissait avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèse-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et fondé sur ses priviléges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat était déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étaient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avaient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denis, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avait préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvait donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion, sans causer du moins le trouble qu'il pourrait. Il fit donc publier un écrit qui portait en substance que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hérétique relaps, impénitent, chef, fauteur, défenseur public des hérétiques, ne pouvait être absous que par le pape. En conséquence, il annulait tout ce que feraient les prélats royalistes, et conjurait les catholiques, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissait charitablement que s'ils n'avaient point égard à ses remontrances, ils encourraient les censures et perdraient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédaient dans l'église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avaient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendait à la porte, tenant dans sa main le livre des Évangiles ouvert. « Qui êtes-vous? lui dit l'archevêque; que demandez-vous ? — Je suis « le roi, répondit Henri; je demande à « être reçu dans le sein de l'église catho« lique. — Le souhaitez-vous sincère« ment? répondit le prélat. — Je le sou« haite de tout mon cœur, » dit le roi; et se mettant à genoux, il jure, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine; de la défendre envers et contre tous; au péril de sa propre vie; et il proteste qu'il renonce dès à présent à toutes les hérésies qui lui sont contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi!* Pendant ce temps, Henri recevait de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des

craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande, que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même temps que la ville de Saint-Denis s'édifiait de l'abjuration du roi, les ligueurs donnaient à Paris un spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs n'accablassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méry. Il prétend prouver que la conversion du Béarnais n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutait plus qu'indifféremment ces déclamations. On avait beau vouloir lui persuader qu'on ne devait faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paraissaient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il était aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avait, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avait pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donnerait le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction pour une trêve qui devait durer trois mois, à commencer le premier août.

Le légat seul en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duraient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il aurait voulu, le prélat romain souhaitait du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étaient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remercîment aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlements, aux gouverneurs et commandants des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trêve générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de la Clielle, chargé de préparer les voies et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août [1].

Il goûtait depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trêve les faisait jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si longtemps renfermés, les attirait dans les campagnes voisines. Ils y rencontraient leurs parents et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassait, on se félicitait de cette réunion, quoique passagère, et on faisait en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquaient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples; et quand la curiosité ou d'autres motifs amenaient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiraient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnaient leurs cœurs. Ainsi on voyait dans la bienveillance du roi et

[1] Ambassade de du Perron et d'Ossat. Mémoires de Nevers, t. II.

la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière! Ce malheureux, sans autres motifs connus que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avaient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains que le scélérat fut arrêté lorsqu'il était près de commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avait désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissait des divisions entre ceux même que les liens du sang auraient dû unir plus étroitement, parce que chacun tendant à ses intérêts, tournait l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandants infidèles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui voulait se faire une souveraineté du Lyonnais, dont il était gouverneur. Le lieutenant général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise; mais ce châtiment n'imposa que faiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue, profitèrent de l'avantage de la trêve générale pour entamer des paix particulières. Ainsi la guerre, qui avait été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couraient les campagnes. On respirait enfin, après tant de désastres; mais les trois mois fixés pour la trêve s'écoulaient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la désirait ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espérait avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisait alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable. Députés de la ligue, agents des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissaient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publiaient que sa conversion était feinte; et les plus emportés disaient que, quand même elle serait sincère, le pape n'avait pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant longtemps à ces différents agresseurs. Il réfutait, détruisait leurs fausses nouvelles, répandait à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant, par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissements sur la France [1].

Les choses en étaient à ce point quand la Clielle arriva à Rome. Il était porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandait de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumait. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avait un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en reparties fines, qui le rendaient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissait pas manquer, et faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en

[1] De Thou, l. CVIII. Davila, l. XIV. *Rerum mirab.* in-4°, p. 261. Du Perron. D'Ossat. Mémoires de la ligue, t. V.

devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'était pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère ; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenait toujours à ses lettres. « Enfin, « lui dit-il, quand ce serait le diable « qui demanderait à se convertir, votre « sainteté ne pourrait le refuser. « Égayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint-père de donner audience au gentilhomme qui avait apporté ces lettres. « Votre sainteté, lui « disait l'auditeur, ne court aucun ris- « que de se compromettre. Elle peut le « recevoir comme un particulier qu'elle « admet par bonté, et avec qui elle s'en- « tretient, par occasion, des affaires de « France. — J'y penserai, » répondit le pape; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à la Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui ferait, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre la Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avaient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné, et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat était très-estimé du pape. Il avait été jésuite; et quoique Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de la Clielle, que le roi étant retourné à l'hérésie après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvait plus écouter ses prières; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à la Clielle de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avait qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriverait au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avait au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne fallait pas moins que ces assurances pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avait mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevrait pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnaissait point. On lui signifia qu'il ne lui serait donné que dix jours pour rester dans Rome, avec défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisait à n'avoir rien à répondre, se mit à sourire. « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, « riez à présent, monsieur. Le temps « viendra que nous verserons des larmes « en abondance, et que les cris des mal- « heureux Français perceront jusqu'à « vous. »

[1594] Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité allait causer. Il lui témoigna le désir de pouvoir convaincre les ligueurs en sa présence de la pureté des intentions

du monarque, et le conjura enfin de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourrait lui accorder l'absolution. Nevers offrait de laisser son fils en otage à Rome jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, travaillaient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés; mais comme ils étaient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendaient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devaient pas souffrir. Sur leur refus de comparaître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudrait mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin, arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avait fait précéder la sienne par la Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret, nommé Montorio. « Il portait, dit « l'archevêque de Lyon, des vents pour « en forger de nouvelles tempêtes. » Ce n'était point là ce qu'avaient fait entendre au roi ceux qui s'intéressaient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avait intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disait le même archevêque, le duc « de Mayenne faisait bien semblant d'a- « voir les bras et les jambes hors de la li- « gue, et le cœur y était engagé plus que « jamais [1]. »

[1] Matthieu, t. II, p. 56.

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences, le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différents prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il fallait voir ce que ferait l'Espagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtait déjà beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant général de ne point compter sur lui.

Il ne venait point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entrait plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avaient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'était pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devait traiter. Sur ces notions, la Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il allait obtenir une seconde audience, ceux qui veillaient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart à temps, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le saisir [1].

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettait toujours de secou-

[1] Cayet, t. II, p. 726.

rir puissamment la ligue; mais on sentait qu'il en voulait au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que s'il le ménageait, c'était moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avait donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il travaillât à en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servir à disputer le reste à l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la trêve, donna une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortait paternellement les peuples à rentrer dans le devoir et à reconnaître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmait tous les priviléges, et donnait une amnistie générale; mais en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitry, gouverneur de Meaux, avait, dès la fin de l'année dernière, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnaissance, et combla les habitants de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroi, qui alors abandonna sincèrement la ligue. Reims, depuis longtemps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denis.

Le voisinage de Paris était choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devait nécessairement s'en présenter, dans l'état où étaient les choses. Les chefs ne savaient eux-mêmes s'il leur convenait de faire la guerre ou la paix; à plus forte raison, le peuple était-il indécis. Le duc de Mayenne avait encore demandé une prolongation de la trêve; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on était resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignaient le retour des calamités, murmuraient hautement[1].

Le parlement les appuyait. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchait aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avait fait aimer, sa retraite, qu'on sentait bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant général. On lui rappela que, quand il avait été élevé à cette dignité, il avait promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant récemment, seul et de son chef, il venait de rejeter la trêve proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement était disposé à prendre une connaissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne sentit que s'il laissait commencer des procédures à ce sujet, c'en était fait de son autorité: en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps de garde et des patrouilles, comme s'il y avait eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avait presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parce que les Espagnols leur donnaient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étaient suspects; et le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattait de trouver plus fidèle.

[1] De Thou, l. CIX. Davila, l. XIV. Mémoires de la ligue, t. VI. Cayet, t. II, p. 296.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands, Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président le Maître, le procureur général Molé, et quelques autres, il entama le plus tôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Espinai de Saint-Luc, qui avait épousé sa sœur, et qu'il voyait dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale; Paris devait conserver tous ses priviléges; les titulaires de toute espèce d'offices devaient y être maintenus en prêtant serment au roi; la garnison française et étrangère aurait la faculté de se retirer où bon lui semblerait; le comte enfin devait recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant général lui fit part de l'avis qu'il venait de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'était pas disposé à tenir.

Madame de Nemours voulait que son fils profitât de Paris pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur les premiers degrés du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvait se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyait d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avait faites, il ne pouvait en honneur entrer en accommodement avec le roi avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiraient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenait, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parents, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquaient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étaient engagés par de nouveaux serments à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'était tenue contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartiers, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissait ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme et ses enfants; mais le lendemain, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui était pas difficile de s'arranger avec le roi; et il était bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudrait en échange de Paris. Son embarras ne venait que des ligueurs. Il était question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étaient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendait les prédicateurs séditieux déplorer la faiblesse des ligueurs, regretter ces temps heureux où personne n'aurait osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et jusqu'à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les Seize et les Espagnols étaient faibles, plus ils affectaient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyait marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans,

exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avaient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvaient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Les gens de bien étaient consternés, et redoutaient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de Sainte-Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, allait toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédications et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il fallait sévir contre les factieux, il s'appuyait de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeait l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisait passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importants les troupes dont il était sûr.

Enfin, tout étant disposé le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des Seize, ces places étaient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoraient, et répète à ceux qui le savaient déjà, tout le plan de l'entreprise ; il assigne à chacun son poste, et convient avec eux de ce qu'il y aurait à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde, afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étaient obligés de marquer au gouverneur, avaient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendraient au dehors. Heureusement les troupes du roi qui arrivaient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avait retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin le 22 mars, lorsque ces espions étaient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendait avec impatience, va lui-même les reconnaître. Les portes s'ouvrent à son ordre. Les barrières tombent. Les soldats royalistes entrent en silence. Ils traversent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps de garde espagnol fit mine de résister ; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparaissent devant le vainqueur, et les factieux ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clefs de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avait pas été prise par la force. Les cris de *vive le roi!* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avait plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public ; et dès l'après-midi les boutiques étaient ouvertes, et on travaillait dans Paris comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si on était bien sûr des portes. Il ne fallait en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre

ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps de garde espagnol, qui ayant voulu résister, fut mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disait-il qu'il aurait voulu racheter leur vie de son sang [1].

Dès ce jour même il se regarda au milieu des Parisiens comme parmi ses enfants. Il était charmé de s'en voir pressé. « Laissez-les, criait-il à ceux qui vou« laient écarter la foule assemblée autour « de lui, laissez-les ! ils sont affamés de « voir un roi [2]. » Si les ministres eussent voulu l'en croire, il aurait souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattait d'étouffer leur haine à force de bienfaits; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sa sauvegarde Varade, recteur des jésuites, et Aubri, curé de Saint-André des Arts, accusés de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avait garantis dans son traité. Féria et les autres ministres de Philippe partirent avec elle. Le roi alla les voir passer, et lorsqu'ils défilaient devant lui, il leur dit en riant : « Recommandez-moi « à votre maître, mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étaient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvaient encore rester à quelques docteurs. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés, osaient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de faire pour le roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parlait de les punir, il répondait : « Il faut attendre, ils sont encore fâ« chés. » Le seul cardinal de Pellevé n'éprouva pas sa bonté : il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi était dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avait pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à la politique; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avait pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut, vers ce temps, de la voix publique, fut encore plus, de la part de ses sujets, l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits.

Il termina ce qui regardait la capitale en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendaient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étaient laissé entraîner par le torrent de la ligue; mais ils ignoraient que, sous le voile de la rébellion, plusieurs avaient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposait davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Édouard Molé, qui avait déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de

[1] Journal de Henri IV, t. II.
[2] Mémoires de Condé, VI, p. 184.

la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenait une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeaient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Édouard disposait au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier; il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zèle des autres : mais il voulut surtout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité; en exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avait introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissants, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés le voyant devenu catholique, demandaient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avaient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne ferait point de grâces à ses premiers favoris, à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettaient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuraient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardaient comme devant être la récompense de leur fidélité; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passait pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire [1].

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions où il était, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les moments les plus amers de sa vie. Élevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille, étaient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en était tout autrement du duc de Mayenne, qui aimait à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il fallait agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disait que le duc était un grand capitaine. « Je le crois, répondit- « il, mais j'ai toujours cinq bonnes heu- « res sur lui [1]. »

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très-forte, où Mayenne avait retiré une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageait le commandement, qu'il avait été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas [2].

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, voulaient le faire arrêter. Leur avis était qu'on lui fît son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'était toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut vivement débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parce qu'ils avaient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il aurait risqué bien davantage, si on avait su que, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec les princes lorrains, ses parents, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il était convenu que les autres entameraient une négociation, à laquelle il accéderait ensuite : de sorte que, pendant que Mayenne s'engageait à l'archiduc, on faisait des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisaient que se tromper les uns les autres; car, dans le même temps que les Espagnols donnaient leur armée à commander au duc, ils lui

[1] D'Aubigné, t. IV, l. III, p. 505.

[1] Pasquier, l. X, lettre 30.

[2] De Thou, l. CXI. Davila, l. XIV.

débauchaient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parents, auxquels ils faisaient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empêchaient pas que tout n'allât de concert quand il était question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent longtemps le roi en échec; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils surtout, qui commandait dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savait les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoi-« res m'empêchent de dormir. Adieu, Gi-« vri! voilà tes vanités payées [1]. »

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, faites tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierry, Beauvais, Cambray, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui voulait s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y était retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, qui avait appris lui-même à reconnaître un maître, mais qui en avait été

[1] Pasquier, l. X, lettre 1.

payé dès l'année précédente par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères; ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupaient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et y ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes [1]. « Mais, disait ce prince, il faut « que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trêve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans la charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avait conférée. Biron en avait été pourvu par le roi; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenaient du lieutenant général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisait des « bâtards qui se feraient légitimer un « jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui était pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour détourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avait pas. Par suite de ce malheur, et contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rencontra lui-même que la mort.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitements extérieurs que son attachement au roi lui avait attirés. Il s'était vu menacer de l'inquisition. Le pape avait dit publiquement que c'était un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il était rentré en grâce; et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne voulait pas en-

[1] Vie de Mornay, p. 309.

tendre parler en faveur du roi, il l'avait néanmoins écouté sans marquer de mécontentement.

Il était public dans Rome que les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avait répondu que le feu était déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitait si fort le secours des foudres spirituelles, devait auparavant employer si bien les armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondi rapporta aussi au roi que s'il voulait gagner les bonnes grâces du pape, il devait retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui dans la religion catholique, parce que Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenait le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeait avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avaient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardait comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensaient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourrait se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendait dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendait; et si les requêtes qu'ils présentaient à la cour ne marquaient pas précisément ce but, le roi ne l'ignorait pas. Ainsi sa prudence devait avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auraient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avait faite lui-même de ce que pouvait un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, gouvernée par une main si habile, commençait à jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvait de temps en temps des remords. Il venait de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montraient de l'amitié comme à un sujet de grande espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complice de son crime; mais il dit qu'il avait souvent entendu soutenir au collége qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et que le pape ne le reconnaissait pas; que ce sentiment était celui de la société en général; qu'effrayé par la crainte des feux éternels dont ses directeurs le menaçaient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avait résolu d'assassiner le roi, espérant que s'il devait être condamné à huit degrés de tourments, ils seraient réduits à quatre par une action si utile à l'église.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi, le 27 décembre, et lui donna un coup qui devait porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissait pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

[1595] On attribua une si étonnante

fermeté aux leçons des jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres griefs aggravants, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, dit le jour« naliste de Henri IV [1], comme un sim« ple huissier avec sa baguette exécuta « ce jour ce que quatre bataillons n'eus« sent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Fallait-il, dit-il douloureuse« ment, que les jésuites fussent convain« cus par ma bouche? » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffrait de ce que parmi un peuple pour lequel il aurait donné, disait-il, mille fois sa vie, il se trouvait encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à sa mélancolie.

Assez et trop longtemps Philippe II, abusant de la crédulité des Français, les avait, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyait la discorde chez ses voisins; jamais il n'était plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte était levé dans un pays, et que ses malheureux habitants, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiraient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partaient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop faibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvraient à la perfidie qui révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptait pour rien ses propres pertes, quand elles avaient été ruineuses pour les autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardait les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'aurait pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri le Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseillait de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, et de ne point risquer le choc d'un état épuisé contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par là il démasquait Philippe, et le forçait de s'expliquer. Il le proclamait en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France, et il se mettait en droit de déclarer rebelles les seigneurs français qui resteraient unis à l'étranger.

On n'en connaissait plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie, et de Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti devenu esclave des Espagnols, conservait peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que, dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connaissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiraient [1].

Henri, dont on marchandait pour ainsi dire la couronne, n'était pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur; mais sitôt qu'il sut que don Velasco, connétable de Castille, avait quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que de concert avec le duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranlait

[1] T. III.

[1] De Thou, l. CXII. Davila, l. XIV.

en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours plus prompts à Biron, qui assiégeait Dijon, s'était séparé de son infanterie à Troyes, et avait pris les devants avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Gray sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz, petite ville entre Dijon et Gray. Il y fait reposer ses troupes et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Française. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnaître la position des lieux, et se choisir le champ de bataille en cas d'action.

Déjà il apercevait le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avait envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre, et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnait le roi, s'offre à aller reconnaître l'ennemi avec trois cents chevaux : à mille pas seulement il rencontre une garde avancée qu'il dissipe; mais dans le moment même il aperçoit en effet toute l'armée espagnole qui marchait en bataille. En même temps quatre cents chevaux qui poursuivaient un petit parti de Français, marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes, deux pour tenir en échec celles de l'ennemi et les empêcher de reconnaître s'il était soutenu, et la troisième pour porter du secours où il pourrait en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avaient attaqué, et imitant la même manœuvre, le chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête partout; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé, et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal avait reçu un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. Il était perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux qui furent repoussés, et si lui-même ne s'était ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avait encore à sa disposition. Avant de partir, il fit un appel à tout ce qu'il avait sous la main de gens de marque. « A moi, messieurs, leur dit-il, et faites « comme vous m'allez voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avait en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étaient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et le combat devenait hasardeux pour le roi, quand Biron, qu'il avait dégagé, mais que l'on croyait hors de combat, parce qu'il paraissait aveuglé par le sang qui coulait de sa plaie, reparut tout à coup avec cent vingt chevaux qu'il avait ralliés, et acheva la déroute que le roi avait commencée.

Les troupes animées voulaient pousser plus avant; mais le roi, qui avait combattu en soldat, agit alors en capitaine, et faisant remarquer aux siens nombre d'arquebusiers placés derrière une haie, le long de laquelle il fallait passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'était l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer; et malgré les instances du duc de Mayenne, tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain. Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de combat de Fontaine-Française, le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé; mais il faut dire, pour sa justification, que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvait laisser engagé le maréchal de Biron, qui s'était offert si généreusement pour aller reconnaître l'ennemi; et d'autre part, la fuite, presque aussi dangereuse que le combat, donnait un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti

sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides; car, avec neuf cents chevaux environ, sans rivière ni retranchements devant lui, et avec une perte de six hommes seulement, il eut la gloire et le bonheur d'imposer à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il était exposé, il conservait assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étaient menacés. « Garde, la Curée! » cria-t-il d'une voix forte à l'un de ses officiers, prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril, et renverse son adversaire. « Dans « d'autres occasions, disait Henri après « le combat, j'ai combattu pour la vic- « toire; mais dans celle-ci j'ai combattu « pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur: « Peu s'en est fallu que vous n'ayez été « mon héritière. »

Les ennemis, contents de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comté, où le roi était entré, et reprirent le chemin de Milan. Par là ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon, de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme, dans une grande partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payaient que ce qui leur était arraché par les contributions militaires; comme il n'y avait de règle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement, la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisaient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celle des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affaiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, Français d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisait la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, qui fut pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus longtemps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en était gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il aurait pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissaient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Française, que les affaires de la ligue étaient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendaient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnaître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grâce, et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattait que l'absolution du roi ne pouvait pas être longtemps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenait toujours la négociation à Rome avec du Perron, qui lui avait été adjoint. Clément VIII, qui observait en secret la conduite du roi, s'en montrait toujours plus satisfait[1].

Il ne craignait que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures,

[1] De Thou, l. CXIII. Davila, l. XIV D'Ossat et du Perron.

pouvaient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de rote, détermina le pape. « Que dit-on à Rome des « troubles de France? » lui demanda le pontife. « On dit, répond froidement « Olivier, que Clément VII, par sa viva- « cité, a perdu l'Angleterre, et que Clé- « ment VIII, par sa lenteur, perdra la « France. »

Cette menace formidable pour un pape qui aimait la religion, lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais en effet pour l'amener à ne point mettre obstacle à la réconciliation du roi. Il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphait, persuadé qu'il l'emporterait dans un scrutin public, parce qu'il avait gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le saint-père, plus habile, déclara que la matière était assez importante pour qu'on la discutât plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyait pas pouvoir mieux y procéder qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là, le pape se rendait maître des suffrages, soit parce que les opinants intimidés n'oseraient pas le contredire, soit parce qu'il promettait de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudrait de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet était Espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint-père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisait dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se réglaient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui était assis, sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitents publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitait le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape voulaient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques mots qui auraient fait entendre que Bourbon n'était censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs français furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeait la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en serait publié que ce qui s'accordait avec nos maximes. Ils furent fort faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour avoir consenti à être frappés de la baguette, qu'ils appelaient par dérision *la gaulade*: mais, au fond, cette cérémonie n'était qu'un signe de la pénitence publique,

dont néanmoins on aurait pu épargner la confusion aux représentants d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme, et qui ne choque certains esprits que parce qu'elle est considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics de considération, d'estime et surtout de satisfaction. En aucune ville de France il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives qu'à Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait était dans toutes les mains. « Enfin, écrivait ce même jour d'Ossat, le canon du château « Saint-Ange a tiré ce matin, dont les « Espagnols ont mal aux oreilles; et se feront à ce soir d'autres signes de réjouis- « sance, qui leur feront encore mal aux « yeux. »

Les conditions de l'absolution étaient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisait promettre au roi qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégerait le clergé, qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'église, qu'il ratifierait tous ses engagements entre les mains du légat qui serait envoyé en France, et qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères pour les deux sexes en différentes provinces, d'approcher au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'eucharistie; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire, au contraire, qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés.

[1596] Le duc de Mayenne n'avait plus le moindre prétexte pour éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il désirait ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travaillait auprès du roi; mais il se rencontrait des obstacles qui se seraient aisément aplanis, si le duc avait pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassaient le plus était la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitait que l'édit déclarât innocents lui, les princes et les princesses de sa maison, si formellement qu'ils ne pussent jamais être inquiétés à ce sujet; mais il désirait aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des termes qu'ils avaient eu besoin de grâce et d'abolition [1].

Le duc demandait de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef du parti. On aurait pu lui refuser cet avantage; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvait à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitait pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avait jamais été méchant. On savait que s'il eût moins aimé sa patrie, il aurait pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paraissait revenir sincèrement, lorsqu'il pouvait peut-être encore donner quelque embarras, en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur ce qu'il a paru au roi, « par l'inspection des pièces, que les « princes et princesses qui ont fait la « guerre contre lui n'ont aucune part à « ce crime; vu même qu'ils s'en sont jus- « tifiés par serment, il interdit à ses cours « de parlement toutes poursuites à cet « égard. »

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses

[1] De Thou, l. CXV. Davila, l. XV.

biens de toutes hypothèques, et reconnut que lui et les autres ligueurs n'avaient pris les armes que par un motif de religion; il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne serait point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin il assigna un terme jusques auquel il serait libre aux princes lorrains et aux autres seigneurs français de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeait des personnes fortement soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; et malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordait, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venait à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'était le même qui s'était fait capucin, et qui pour le service de la ligue, avait changé son froc contre une cuirasse, après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villemur, qui soutenait le parti de la ligue en Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort.

Pendant le reste de cette année, plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étaient ceux qui se contentaient d'être confirmés dans leurs gouvernements ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyaient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avaient versé leur sang pour le roi, eux à qui il devait sa couronne, le moins, disaient-ils, qu'il pût leur accorder, c'était, comme aux ligueurs, des gouvernements, des honneurs, des dédommagements, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

Ces discours avaient été souvent répétés dès l'année dernière, dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foy en Périgord; assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignaient de ce qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyait maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'était pas si favorable qu'on le disait. Ils demandaient donc une nouvelle déclaration qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume, qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés, qui admît les protestants sans distinction aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommerait autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettaient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grâce, objets de leur constante jalousie, il leur semblait que le roi se décidait trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence; il ne pou-

vait pas mieux choisir. C'était l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connaissant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui voulaient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de la Trémouille, princesse de Condé. Elle avait été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'avoir pas été naturelle; mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime supposé, ou plutôt ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondements de la paix avec l'Espagne, qui entrait aussi dans sa mission.

Il voyait de près quel besoin en avait la France. Elle ne se soutenait que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avaient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talens de de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglais et aux Hollandais, pressés depuis longtemps de former avec la France une alliance offensive et défensive, dont la conclusion traînait en longueur; ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa faiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il aurait sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, et dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne [1].

[1] De Thou, l. CXXVII. Davila, l. XV.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes; ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes pour rédiger l'édit qu'ils sollicitaient. Ils se séparèrent à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvait le roi.

Cette espèce de rébellion sourde n'était pas le dépit passager d'un troupe mécontente; elle avait son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en était retiré, aiguisaient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et éveillaient le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudraient lui arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnaient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnaient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattaient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seraient les premiers magistrats. Henri IV le craignait; mais instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il voulait qu'ils fussent heureux, sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seraient faits, mais de ceux qu'on leur aurait accordés. Pour cela, il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montres de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auraient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudrait leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, la Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devait craindre de leurs efforts, s'il ne les contentait pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devait pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquaient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume, de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à jamais le cœur de tous les Français, par les sentiments paternels dont elle est la touchante expression. « Si je faisais « gloire, messieurs, dit-il, de passer pour « un excellent orateur, j'aurais apporté « ici plus de belles paroles que de bonnes « volontés; mais mon ambition tend à « quelque chose de plus haut que de bien « parler : j'aspire au glorieux titre de li- « bérateur et de restaurateur de la France.

« Déjà, par la faveur céleste, par les « conseils de mes fidèles serviteurs, et « par l'épée de ma bonne noblesse, dont « je ne distingue pas les princes, je l'ai « tirée de la servitude et de la ruine. Je « désire maintenant la remettre en sa pre- « mière force et en son ancienne splen- « deur. Participez, messieurs, à cette « seconde gloire, comme vous avez par- « ticipé à la première.

« Je ne vous ai point appelés, comme « faisaient mes prédécesseurs, pour vous « faire approuver mes volontés. Je vous « ai assemblés pour recevoir vos conseils, « pour les croire, pour les suivre, bref « pour me mettre en tutelle entre vos « mains; envie qui ne prend guère aux « rois, aux barbes grises, aux victo- « rieux; mais la violente amour que je « porte à mes sujets me fait trouver « tout aisé et honorable[1]. »

[1597] En effet, dans un âge peu avancé, Henri portait déjà des marques de vieillesse : ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandait la cause : « C'est, disait-il, le vent de mes « adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des règlements sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeait. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avait été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir[2].

Par cette raison peut-être, Henri, ordinairement si actif, se laissa, cette année, prévenir par les ennemis; mais quelque influence qu'ait pu avoir le besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oubliait auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifiait souvent à l'amour des moments décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le temps même de l'assemblée de Rouen, il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avait eue d'elle; il la menait partout avec la suite d'une reine, et par cette conduite inconsidérée, il excitait des murmures. Pendant qu'il languissait ainsi dans le repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraye à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette con-

[1] Mémoires de la ligue, t. VI, p. 464.

[2] De Thou, l. CXVIII. Davila, l. IV.

joncture pour réclamer du parlement ce qu'il n'avait pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui se réduisait à un emprunt volontaire, à une légère augmentation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et enfin à la recherche des malversations en finance. Les magistrats, investigateurs trop minutieux de quelques inconvénients attachés à ces mesures, d'où pouvait dépendre le salut de la France, alléguaient encore la pénurie de l'état. « Le premier « besoin de l'état, répliquait le roi, est « de chasser les Espagnols de la Flandre : « vous ressemblez à ces fous d'Amiens; « ils m'ont refusé deux mille écus pour « les garder, et en ont perdu cent mille. « Je vais à l'armée me faire donner quel- « ques coups de pistolet par la tête, et « vous verrez ce que c'est que d'avoir « perdu votre roi. » Près de trois millions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens, lui rendirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez faire « le roi de France; il est temps de faire « le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres français et espagnols, qui s'étaient connus pendant la ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondements de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois ligueurs; mais on n'y vit point la Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils allaient se faire auprès de tous les bons Français, s'ils abandonnaient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes auxquelles le roi donna une autre destination, parce qu'elles arrivèrent trop tard [1].

Il était temps que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvaient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussion. C'est à quoi travaillaient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent longtemps sans avancer, parce qu'ils n'avaient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il fallait consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodements particuliers, avaient une dépendance réciproque; une seule arrêtée, toutes les autres demeuraient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

[1598] Henri aplanit bien des difficultés, en se montrant en force aux mécontents les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passait, les chefs venaient de loin et de près faire leur cour et reconnaître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avait fait si longtemps le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espérait, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille et son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfants. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, dans des écrits publics, de sacrifier le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille [2].

La paix générale, ouvrage de la pru-

[1] Vie de de Thou, t. XI, p. 489.
[2] De Thou, l. CXX. Davila, l. XV.

dence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols voulaient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il aimait mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembrer de son royaume; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charollais, pour en jouir lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différends entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape, pour y être statué dans le cours d'un an; mais en attendant, le duc remettait au roi les places qu'il retenait encore en France[1].

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, Jacques-Auguste de Thou, l'historien, et Calignon, qui y travaillaient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avait obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite pleine de douceur méritait des ménagements. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le parlement et d'user d'autorité. Le discours qu'il tint en cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde[2].

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez « en mon cabinet, où je viens vous par- « ler, non point en habit royal, ni avec la « cape et l'épée, comme mes prédéces- « seurs, ni comme un prince qui vient « recevoir des ambassadeurs, mais vêtu « comme un père de famille, en pour- « point, pour causer familièrement avec « ses enfants. J'ai reçu vos remontrances, « tant de bouche que par écrit; je rece- « vrai toujours toutes celles que vous me « ferez de bonne part, comme gens af- « fectionnés à mon service. J'ai fait « voir vos dernières à mon conseil, et « j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt « celui du feu roi, en plusieurs articles. « Je veux croire que vous avez eu des « considérations de religion; mais la re- « ligion catholique ne peut être mainte- « nue que par la paix, et la paix de l'état « est la paix de l'église. Je prends les « avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on « m'en donne de bons, je les embrasse, « et si je trouve leur opinion meilleure « que la mienne, je la change fort volon- « tiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand « il me voudra venir trouver et me dire : « Sire, vous faites telle chose qui est « injuste à toute raison, que je ne l'é- « coute volontiers.

« Il ne faut plus faire de distinction « de catholiques et de huguenots; il faut « que tous soient bons Français, et que « les catholiques convertissent les hu- « guenots par l'exemple de leur bonne « vie. Je suis roi berger, qui ne veux ré- « pandre le sang de mes brebis; mais je « les veux rassembler avec douceur. Il « y a longtemps que je commande à ceux « de la religion réformée : cela m'a fait « connaître tout le monde. Je sais ceux « qui veulent la guerre, et sais ceux qui « désirent la paix. Je connais ceux qui « faisaient la guerre pour la religion ca- « tholique, ceux qui la faisaient pour « l'ambition, ceux qui la faisaient pour « la faction d'Espagne, et enfin ceux « qui n'avaient envie que de voler. Parmi « ceux de la religion, il y en a eu de tou- « tes sortes aussi bien que parmi les ca- « tholiques, et j'ai eu bien de la peine « à faire obéir les huguenots.

« Vous ne connaissez pas les biens de « mon état, non plus que les maux, si « bien que moi : je connais toutes les « maladies qui y sont, et je puis dire, « sans me flatter, que je les connais mieux

[1] Vie de de Thou, p. 489.
[2] De Thou, *ibid.*

« que tous les rois qui ont été devant « moi. J'ai désiré faire deux mariages : « l'un de ma sœur, je l'ai fait; l'autre « de la France avec la paix : or ce der- « nier ne peut être que mon édit ne soit « vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en « prie. Je ne veux pas que personne se « dise plus catholique que moi; car tous « ceux qui veulent se faire paraître tels « ont leur dessein.

« J'aime mon parlement de Paris par- « dessus tous les autres. Il faut que je « reconnaisse la vérité, c'est le seul où « la justice se rend aujourd'hui dans le « royaume; il n'est point corrompu par « argent : en la plupart des autres la jus- « tice se vend, et qui donne plus l'em- « porte sur celui qui donne moins; je le « sais, parce que j'ai aidé autrefois à « boursiller; mais cela servait à mes des- « seins particuliers. Ma justice est mon « bras droit; mais quand je serais sans « bras droit, je sauverais encore mon « état avec mon bras gauche; j'aurais « plus de peine, mais j'en viendrais à « bout.

« Vos longueurs et vos difficultés don- « nent lieu à des inconvénients étranges. « On a fait des processions contre l'é- « dit, à Tours et au Mans, pour inspirer « aux juges de le rejeter. Cela ne s'est « fait que par mauvaise inspiration. Em- « pêchez que telle chose n'arrive plus. « Je sais qu'on a fait des brigues au par- « lement, que l'on a suscité des prédica- « teurs séditieux; mais je donnerai bon « ordre à ces gens-là. On les a châtiés « autrefois avec beaucoup de sévérité, « pour avoir prêché moins séditieuse- « ment qu'ils ne font. C'est le chemin « qu'on a pris pour faire des barricades « et venir par degrés au parricide du roi. « Je couperai la racine à toutes ces fac- « tions, et ferai poursuivre ceux qui les « fomenteront. J'ai sauté sur des mu- « railles de ville, je sauterai bien sur des « barricades. On ne me doit point allé- « guer la religion catholique, ni le res- « pect dû au saint-siége. Je sais le devoir « que je dois, l'un comme roi très-chré- « tien et l'honneur du nom que je porte, « et l'autre comme premier fils de l'é- « glise. Ceux qui pensent être bien avec le « pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux; « et quand je l'entreprendrai, je vous « ferai tous déclarer hérétiques pour ne « pas m'obéir. Je vous prie que je n'aie « plus à parler de cette affaire, et que « ce soit pour la dernière fois. Je vous « le recommande, et je vous en prie. »

Cet édit étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi; mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de graves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions [1].

D'ailleurs le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens, que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques, que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges, qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis *la chambre de l'édit*, composée d'un égal

[1] De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

nombre de juges catholiques et calvinistes, pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointements à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvénients, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement, on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter; et à quelques éclats près de part et d'autre, fruits d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester, et s'étonner de ce qu'on avait pu être si longtemps les instruments des ennemis de la France [1]. Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de grâce, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

[1599] Henri IV avait conquis son royaume; mais malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets: l'une, le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité: deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits [1].

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur; mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfants. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amants qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses et donné des écrits qu'ils regardaient comme des engagements irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne: on retira l'écrit de la prin-

[1] Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue, par comparaison avec ce qu'on en pensait de son temps, dit *que le monde étoit bien débêté.*

[1] Sully, t. I, p. 313—32 et suiv.

cesse, on écarta le comte; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemy, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait longtemps que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet; mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire, en suspendit l'exécution [1].

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux âmes sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une « personne confidente, pour lui pouvoir « communiquer mes secrets, et sur iceux « recevoir une familière et douce con- « solation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre; il y avait même à craindre qu'entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, « si je vous en nomme une? — Je dirai, « répondit le confident, qu'il faut que « vous ayez eu de grandes familiarités « avec elle pour être sûr de ne point vous « tromper. — Ce sera ce que vous vou- « drez, dit le roi; mais si vous ne pou- « vez vous aviser d'une, je la nomme- « rai. — Nommez-la donc, sire, répliqua « Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour « cela. — O la fine bête que vous êtes! « dit Henri d'un air malin. Oh! que, si « vous vouliez, vous la nommeriez bien, « voire celle-là même que je pense! Car « vous m'avouerez que toutes ces condi- « tions se trouvent dans ma maîtresse; « non pour cela, ajouta-t-il comme en se « reprenant, que je veuille dire que j'ai « pensé à l'épouser, mais seulement pour « savoir ce que vous en diriez si, faute « d'autre, cela me venait quelque jour en « fantaisie. — Je dirais, sire, répondit « gravement le ministre, que, comme les « filles de Loth, n'estimant plus qu'il y « eût homme en la terre, sinon leur pro- « pre père, par lequel il leur fût possible « de réparer le genre humain, qu'elles « croyaient péri entièrement, passèrent « par-dessus toute pudeur et bienséance; « ainsi votre majesté, pour ne connaître « de femme propre à lui donner d'en- « fants autre que madame la marquise, « de crainte de priver l'état et nous tous « d'un si grand bien, n'aurait pas apporté « toutes les considérations requises à l'é- « gard de votre personne et de votre di- « gnité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui de-

[1] Sully, t. I, p. 307.

vaient le détourner de ce dessein. La principale était que s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfants adultérins qu'il avait déjà d'elle. « Il arrivera, disait Sully, que « les cadets seront héritiers du trône, « pendant que l'illégitimité des aînés les « en écartera toujours. De là peuvent naî« tre des guerres cruelles entre les frè« res; guerres qui replongeront peut-être « le royaume dans un état pire que celui « d'où vous l'avez tiré. » Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet [1].

Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait : mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgracier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfants qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfants d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres [1]. Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfants de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, « pour refuser une courtoisie aux larmes « et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand prieur de France. Cette fois, non-seulement on outre-passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de payement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta au nom du prince la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, jusqu'à ce qu'on eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfants, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme irritée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait les cheveux, et qui dit

[1] Sully, t. I, p. 427.

[1] Sully, t. I, p. 406.

nettement « qu'elle aimoit plutôt mou-« rir que de vivre avec cette vergogne, « de voir soutenir un valet contre elle, qui « portoit le titre de maîtresse. — Ah! pour « le coup, madame, c'en est trop, » dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, « c'en est trop, « et vois bien qu'on vous a dressée à ce « badinage, pour essayer de me faire « chasser un serviteur duquel je ne me « puis passer : mais, je le jure, je n'en « ferai rien; et afin que vous en teniez « votre cœur en repos, et ne fassiez plus « l'acariâtre contre ma volonté, je vous « déclare que si j'étois réduit en cette « nécessité de perdre l'un ou l'autre, je « me passerois mieux de dix maîtresses « comme vous que d'un serviteur comme « lui. » En même temps le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa plus à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna, car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, « gracieuse et d'humeur complaisante, « sans être têtue ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit[1].

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentiments, de ces avertissements intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais : elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et allait à Paris passer les fêtes de Pâques; cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes; elle lui montrait ses enfants, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des viandes les plus « friandes et les plus délicates que son « hôte savoit être le plus selon son « goût; ce que vous remarquerez selon « votre prudence, dit la Varenne, car « la mienne n'est pas assez excellente « pour présumer des choses dont il ne « m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instants de relâche, elle s'écriait : « Qu'on « me retire de cette maison! » Elle voulut écrire au roi : les déchirements qu'elle épouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains; elle accoucha enfin d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourments horribles, et si défigurée, qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les actions ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux comme les autres hommes. C'était, disait-il, « de « trouver une femme si bien condition-« née, que je ne me jette pas dans le plus « grand des malheurs de cette vie, qui « est, selon mon opinion, d'avoir une

[1] Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

« femme laide, mauvaise; et si on obte- « noit une femme par souhait, afin de ne « me repentir d'un si hasardeux marché, « j'en aurois une, laquelle auroit, entre « autres bonnes qualités, sept conditions « principales, à savoir : beauté en sa per- « sonne, pudicité en sa vie, complaisance « en l'humeur, habileté en l'esprit, fé- « condité en génération, éminence en « extraction, et grands états en posses- « sion. Mais, mon ami, disait-il confi- « demment à Sully, je crois que cette « femme est morte, voire peut-être n'est « pas encore née [1]. »

Cependant, « quelque hasardeux que « fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il prévoyait, non sans chagrin, qu'après sa mort « les « ordres formés et ménages établis par « lui seroient renversés, » s'il n'avait des enfants légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissements qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur ; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée [2].

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ordinairement captivent un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissements, à des voyages clandestins et dangereux ; et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit ; moyen honteux dont il rougissait lui-même dans le moment qu'il l'employait [1].

Dans cet acte, il prenait l'engagement d'épouser Henriette si elle lui donnait un fils dans l'année. Sully, toujours ami sincère de son maître, consulté par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre les mains, demanda du temps pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressait si vivement. « Par- « lez librement, dit le roi, je le veux, « je vous l'ordonne. — Vous le voulez, « sire, répondit Sully, et quoi que je « puisse dire ou faire, vous promettez « de ne vous en pas fâcher. — Oui, oui, « dit naïvement le roi ; aussi bien n'en « sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sully prenant la promesse, comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira en deux, et ajouta : « Sire, voilà mon avis, « puisque vous voulez le savoir. — Êtes- « vous fou ? reprit le roi. — Il est vrai, « sire, répondit Sully, et plût à Dieu que « je fusse le seul en France ! » Alors, en ministre qui s'intéressait à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudrait peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de

[1] Sully, t. I, page 382.
[2] *Id.* p. 99 et 372.

[1] Écon. royales.

ses enfants légitimes, et les embarras qu'il risquait de se préparer. Henri, qui écoutait en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis tout à coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où l'attendaient des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

Si la faiblesse du malheureux Henri ne saurait être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sully s'était cru disgracié après cet entretien, parce que le roi, en sortant de son cabinet, ne l'avait pas regardé. Mais c'était honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après, en donnant à Sully la charge de grand maître de l'artillerie.

Henri IV n'était pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les « jours à Dieu, disait-il à Matthieu [1], « son historien, de me donner victoire « sur mes passions, et notamment sur la « sensualité. » Si cette grâce lui avait été accordée, elle aurait prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette femme fut son fléau. Tour à tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante, et jamais fidèle, elle semblait tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avait prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentiments, de désirs et d'intérêts : de sorte qu'il était obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie; et en effet elle en joua le rôle dans les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparaître l'esprit de faction, qui n'avait pas encore été détruit.

Celui qui s'y livra avec le plus d'ardeur, et qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontents, fut Charles de Gontaut, duc de Biron, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le fils hérita de son père les vertus d'un grand général : prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action. « Nul, disait le roi, n'a l'œil « plus clair à reconnoître l'ennemi, et la « main plus prompte pour disposer une « armée. » Aussi Henri, également habile à juger des qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal de camp, lieutenant général, et amiral, Biron s'était vu, à trente-deux, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis à tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince [1].

Pour fixer une si belle fortune, il suffisait de ne pas vouloir l'augmenter; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition démesurée, et qui se servirent de tous ses faibles pour le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours et qui approchent les rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modèle de la discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeait qu'à se distinguer par son zèle pour son prince et par ses exploits contre les ennemis de l'état; encore paraît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au

[1] Page 837.

[1] Sully, t. I, p. 31. Matthieu, p. 182.

siége d'Épernai en 1592, trop tôt pour son fils, lui disait : « Biron, je te con« seille, quand la paix sera faite, que tu « ailles planter des choux en ta maison; « autrement il te faudra porter ta tête « en Grève. »

Il n'y avait que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste à travers les espérances brillantes dont Biron était environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'état, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais la Nocle, sieur de la Fin. Il avait été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontents de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'était un homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le faible de ceux qu'il voulait gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les prudents, il paraissait s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connaissait, inquiet de l'amitié qu'il voyait formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que « la Fin l'affineroit [1]. »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de la Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il avait été mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avait déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la règle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux; il aurait voulu se rendre le centre de tout, « et que rien, disait-il à Henri IV, qu'au« tre que lui eût fait. »

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, était fort légère. Le roi l'excusa longtemps; et quand on venait lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tombaient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondait : « Je crois bien tous ces lan« gages du maréchal; mais il ne faut « pas toujours prendre au pied de la let« tre ses rodomontades, jactances et va« nités. Il faut en supporter comme d'un « homme qui ne sait pas plus s'empêcher « de mal dire d'autrui, et de se vanter « excessivement lui-même, que de bien « faire lorsqu'il se trouve à une occasion, « le cul sur la selle et l'épée à la main [1]. » Il lui aurait fallu une suite d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit; faute de cela, il donna dans toutes les dépenses et dans tous les excès du luxe. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayait lui-même. « Je ne sais, disait-il, « si je mourrai sur un échafaud, mais je « sais bien que je mourrai à l'hôpital. » Funeste alternative, qui en effet attend quelquefois les joueurs effrénés. Biron éprouva que du gros jeu au crime il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritait contre le roi, qui le laissait man-

[1] Matthieu, p. 489.

[1] Sully, t. II, c. 4, p. 10.

quer d'argent; il blâmait son avarice et son ingratitude : jamais, à l'en croire, le monarque n'avait assez payé ses services; il regrettait ces temps de troubles où le pillage remplissait les vides de sa prodigalité; et pour fournir à ses profusions, tout lui paraissait permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avait contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins, ils ne se soutenaient plus contre Henri IV que par des artifices, et que ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchaient de les corrompre : ils tentèrent dès lors la fidélité de Biron; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances : ils savaient sans doute que le maréchal était un de ceux qui auraient voulu partager la France en grands fiefs; de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avait paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectait beaucoup de zèle pour elle; qu'il portait un chapelet, fréquentait les églises, parlait avec éloge des zélés de la ligue, et se donnait pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avaient un jour besoin de son secours. Les agents d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connaissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétaient sans cesse qu'il était la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disaient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout-puissant; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer? Biron répondait : « Quand la « paix sera faite, je sais bien que les « amours du roi, les mécontentements « de plusieurs, la stérilité de ses largesses, pousseront force divisions, et plus « qu'il n'en faut pour brouiller les états « les plus paisibles du monde; et quand « cela manqueroit, nous en trouverons en « la religion tant que nous voudrons, « pour mettre les plus froids huguenots « en colère, et les plus repentants li« gueurs en fureur [1]. »

Ce n'était pas assez pour les Espagnols d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi; ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que s'il voulait s'attacher à l'Espagne, on travaillerait à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France; qu'on était prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espèce; et que le gage de ces promesses serait une infante que Philippe III lui donnerait en mariage.

Malheureusement le roi ne se doutant nullement du changement qui s'opérait dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non-seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel était infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvait flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parlaient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans allait jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du roi, ils n'a« vaient jamais, disaient-ils, redouté que « lui. C'était lui qui avait mis au monar« que la couronne sur la tête. Il était bien « fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits « que par quelques chétives distinctions. « Certainement, ajoutaient ceux qui « avaient le secret, le roi est jaloux de vo« tre gloire; vous ne devez en attendre « que des froideurs, et si vous vouliez « vous attacher à nous, nous saurions « reconnaître bien autrement vos ser« vices. »

Ces discours n'étaient pas absolument nouveaux pour le maréchal; il les avait déjà entendus de la bouche d'un nommé

[1] Matthieu, p. 488.

Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis de Henri IV rendait important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avait pu se faire comprendre dans aucune amnistie : ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Étant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetait dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz, son lieutenant: celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avait une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante et rapide; il parlait guerre, politique, religion avec une égale facilité, et persuadait, parce qu'il paraissait persuadé lui-même. Il avait charmé le baron de Luz, qui était homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avaient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureraient, s'il voulait les obliger. Les flatteries de l'Orléanais lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe : il était pressant; cependant il n'obtint pas un engagement positif; le faible Biron crut beaucoup faire en promettant seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuaient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole [1].

A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les états d'Italie appartenants à la maison d'Autriche, n'avait pas ajouté le titre de roi à son duché; et c'était un des objets de son ambition. Il avait beaucoup d'enfants, et trop peu de terres pour leur former des établissements; autre objet de désirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique disgracié dans sa taille, il était aimable, et joignait à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parlait bien, la franchise était sur ses lèvres et la dissimulation dans son cœur. Il avait des ministres habiles, et il les trompait le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêlait de toutes les négociations. Le moment où il signait un traité avec une cour, était celui où elle devait le plus se défier de lui, parce qu'il en faisait un contraire avec le prince ennemi. On le craignait, parce qu'il était fertile en expédients, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ces avantages ne l'avaient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête; il s'était presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguières, qui sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenait du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissait point de milieu entre l'alternative de rendre tout ou d'avoir la guerre; néanmoins il proposa d'abord un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouverait pas dans la facilité du roi ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi le devina. « Cet homme, dit-« il, pense être si éloquent, subtil, fin « et rusé, qu'il est capable de circonve-

[1] Sully, t. I, p. 47. Matthieu, p. 490.

« nir et abuser tout le monde : or il y « a longtemps qu'il m'amuse de belles « paroles; je lui ferai voir que je ne suis « pas de ces oiseaux niais, propres à se « laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel était de tenter si, par de *déceptives cajoleries*, il ne pourrait pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avaient mandé qu'il trouverait en France une foule de mécontents, qui n'attendaient que de l'appui et un chef : il crut donc qu'il n'avait qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connaissait pas, dit « Sully, la légèreté des hommes, et sur- « tout des courtisans français, qui, « comme ils s'altèrent pour un rien, « s'apaisent aussi de même; il ne leur « faut qu'une œillade, un sourire, une « louange, une parole gracieuse de leur « roi, pour changer les cœurs les plus « ulcérés, et leur faire protester d'em- « ployer bien et vie pour son service. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigants, et surtout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés pendant les derniers troubles à se mêler de tout; mais de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps, comme il se l'était proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleraient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seraient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imitèrent; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paraissait ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles et des autres divertissements qu'on lui offrait : mais ne perdant jamais de vue son objet, il se servait de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes, pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différents motifs. Épernon, par exemple, qui avait été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvait s'accoutumer à n'être qu'estimé, et peut-être craint, sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de la Trémouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnaient autrefois tant de considération, ne se voyaient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne était rongé de dépit de ce que le roi, toujours faible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne voulait pas l'être assez pour l'épouser; et Biron, le malheureux Biron, s'exhalait en plaintes frivoles, qu'il voulait faire croire importantes, et qui marquaient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontents, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchait d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se voyant réunis et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenaient assez qu'ils devaient s'entr'aider à secouer le joug; mais quand il était question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvait froids et peu empressés; ils se renvoyaient l'un à l'autre le risque des premières démarches. Il n'y eut que Biron qui, incapable

de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

[1600] Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumaient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disait que ce prince n'aimait pas la noblesse de son royaume; qu'il craignait qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en don- « ner une preuve sans réplique, lui dit un « jour l'artificieux Emmanuel : vous sa- « vez que j'ai une nombreuse famille; j'au- « rais voulu établir une de mes filles en « France, et j'ai proposé au roi de vous la « donner, s'il voulait vous faire un état « sortable. »

« Quel choix faites-vous! m'a répondu « Henri : cette famille n'est pas la cen- « tième de mon royaume. — Confidence « pour confidence, repartit le bouillant « maréchal : le roi m'a dit que vous êtes un « fourbe, et qu'en même temps que vous « offrez de vous déclarer pour lui contre « les Espagnols, vous signez un traité d'al- « liance avec eux. » Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi était connuel, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il fallait ou céder, ou s'attendre à la guerre : il redoubla ses caresses auprès de Biron; ils joignirent leurs ressentiments; et pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étaient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restait encore.

Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, était gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvait souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurants, tous ses voisins. souffraient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquait pas, il les menaçait; s'il ne renversait pas leurs forteresses, il en bâtissait sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnait à ce manége, le laissait faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenaient trop fortes; cependant elle retenait toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étaient pas amis, mais ils se craignaient et se servaient réciproquement de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissaient; et Emmanuel était sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissait d'agir contre Henri IV [1]. Il en est des haines comme des inclinations; on en chercherait souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avait été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existait, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parlait jamais de Henri IV qu'en termes offensants; il aimait à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvaient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'état, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisait peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguait secrètement aux Hollandais. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile et même nécessaire dans nos princes, ce que nous taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connaissait pas de frein en fait de politique, ce même homme était dans son gouvernement juge sévère et intègre, fidèle à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvait

[1] Bentivoglio, t. II, p. 3. D'Ossat, t. II, p. 103. Canaye, vol. I et III.

être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il fallait perdre le marquisat de Saluces ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier [1]. La Fin, qui était toujours auprès de Biron, et qui avait le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avait été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepterait toutes les conditions que le roi voudrait lui imposer; mais que si, retourné dans ses états, il jugeait plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal soulèverait les mécontents du royaume, et se joindrait à lui à leur tête.

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portait qu'il rendrait purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderait en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonette, le val de Sture, et ceux de Pérouse et de Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu'on lui laissait, pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordaient six, Rosny n'en voulait point du tout. Henri prit un milieu; il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le temps qui lui était donné, pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de tenir sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avait sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontents de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendrait pas le marquisat, et que si le roi entreprenait de le lui enlever par la force, il lui donnerait de la besogne pour quarante ans. Mais Sully, qui s'attendait au refus, avait, comme grand maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver.

Henri, qui ignorait l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaquerait le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'était s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi serait occupé à la guerre; ne le pas accepter, pendant qu'on savait l'ardeur qu'il avait pour ces sortes d'emplois, c'était s'exposer à des soupçons. Les avis étaient fort partagés dans son conseil. La Fin voulait qu'il remerciât; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptait que son complice, à la tête des troupes de France, serait obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étaient confiées; mais il ne pouvait se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la faiblesse des attaques, Emmanuel avait laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de faibles garnisons et à de mauvais commandants; de sorte que le maréchal se donna inutilement tous les mouvements nécessaires pour les sauver. Il faisait passer aux gouverneurs la connaissance de ses tranchées; il laissait entrer du secours; il ne les attaquait que par les endroits les plus forts, les exhortait à se défendre du moins quelques jours. Malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta; et en deux mois Emmanuel se vit exposé à perdre ses états, ou réduit à

[1] Nicolas Pasquier, l. VII, p. 1300.

conclure une paix désavantageuse : situation qui désolait Biron, et lui faisait maudire ses propres succès [1].

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis était Renazé, secrétaire de la Fin. Quelquefois le maréchal les donnait par écrit, et pour lors ils étaient conçus de manière à admettre une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire était ainsi employé, le maître passait rapidement du camp de Biron en Piémont et du Piémont à Milan, d'où il rapportait à Biron de nouvelles calomnies contre le roi; nouvelles par la manière de les rendre, car c'étaient toujours les anciennes imputations, savoir : que le monarque était dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal; que jamais il ne lui pardonnerait ses victoires, et que tôt ou tard il en changerait les trophées en pompes funèbres. Cela se disait en forme de reproche de ce que Biron, quoique malgré lui, continuait à conquérir les états du duc de Savoie. Il semblait qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenait pas contre le roi les expédients qu'ils lui suggéraient. « Il se « plaint qu'il est forcé de combattre, di- « sait le comte de Fuentes, pendant qu'il « a un moyen tout simple de faire la « paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a « qu'à arrêter le roi quand il viendra « dans son armée; nous l'enverrons en « Espagne, où il sera bien traité, et nous « l'amuserons à baller et festoyer avec « les dames [2]. »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutait, ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessaient de l'aigrir contre le roi; ils lui inspiraient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernements, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvait accorder. Biron était donc refusé : sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avaient plus de bornes. Pendant qu'il était dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'était pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal, qui assiégeait une place ennemie. Celui-ci se doute que Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paraîtront. La Fin, qui était présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. « Comment! s'écrie le fougueux Biron, un « homme qui veut me ruiner, un homme « qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas « droit de m'en venger? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avait inspirées. « La résolution qui « en était une suite ne passa pas, dit-il « lui-même en s'excusant, ne passa pas « les termes d'une première pensée, enve- « loppée dans les nuées de sa colère et « de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire aurait pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudiait le maréchal, jugea d'après cette conjoncture qu'il ne serait pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venait à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachait quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvaient contribuer à sa justification; et quand le maréchal lui ordonnait de les brûler en sa présence, il les détournait adroitement, et en jetait d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnait pas pour cela les négociations du

[1] Sully, t. I, l. 1, p. 454. La Guesle, p. 31

[2] La Guesle, p. 33. Matthieu, p. 516.

duc de Biron, dont il restait toujours le principal instrument. En novembre, il fit à Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenait que le duc de Savoie pouvait faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françaises l'y contraignait; mais qu'aussitôt que les armées seraient retirées, il romprait cette paix; qu'alors les Espagnols interviendraient dans la guerre; qu'ils donneraient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant général de leur couronne, et qu'ils lui assureraient la propriété de la Bourgogne, avec la main d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournait mal, l'Espagne, en faisant la paix, donnerait au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher partout où il voudrait. Cependant, comme ce n'était qu'à regret qu'Emmanuel abandonnait ses prétentions, et pliait sous les conditions que la France lui imposait, il traîna la guerre le plus longtemps qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités, dont il reculait la conclusion quand on était prêt à finir.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paraissait plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois on travaillait à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étaient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avaient été forcés par Charles IX. Dégagé de ces nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand-duc de Florence. Elle avait vingt-six ans, âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les Français désiraient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

[1601] A la conclusion de ce mariage se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avait signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savait jouir de quelque crédit auprès du roi : princes, rois, le pape lui-même; mais en vain. Henri tint ferme, et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité serait exécuté, que le duc de Savoie garderait le marquisat de Saluces, mais qu'il donnerait en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône, de l'un et de l'autre côté jusqu'à Lyon. A ce prix, Emmanuel racheta ses états, dont il avait été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disait Lesdiguières, « une paix de « prince, tandis que Henri faisait une « paix de marchand. »

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avaient pu se faire sans que le roi en eût quelque connaissance. Il prit un jour à part le maréchal, dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistaient les intelligences qu'il avait eues avec les ennemis de l'état, quels en étaient le but et la cause. Sur ces intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudrait n'avoir pas à se reprocher, le coupable omit les détails, et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avait été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie; que cependant il ne se serait pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : « Bien, maréchal, ne te souvienne jamais « de Bourg, et je ne me souviendrai ja-« mais aussi de tout le passé; » mais en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute serait mortelle[1].

[1] Mém. Rec. 4e partie, p. 292.

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venait d'avoir avec le roi, et combien il en était satisfait : « Je « m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan ; « mais vous devriez désirer une aboli- « tion, car les péchés de cette qualité ne « se remettent pas comme cela. — Une « abolition, répondit le maréchal, sera- « t-elle plus sûre que la parole du roi ? et « s'il faut une abolition au duc de Biron, « que faudra-t-il aux autres ? » Il oubliait que la puissance royale commençait à prendre le dessus, et qu'en fait de crimes d'état, elle ne distingue pas entre les coupables [1].

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'aurait peut-être arraché à la séduction, parce que le maréchal ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on aurait exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se serait imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auraient rendu ingrat ; au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux : bourrelé du côté du roi, qui d'un moment à l'autre pouvait connaître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences ; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvaient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignait surtout Renazé et les autres complices subalternes qu'il avait employés ; ils tenaient son sort entre leurs mains, et il ne fallait qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattaient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimait. Comme il le connaissait avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Élisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'était rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avait fait de ses bontés, et les ressources qu'il aurait trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avait tout tenté pour le sauver ; qu'elle n'exigeait qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis fixant tout à coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venait de faire paraître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étais « à la place du roi mon frère, il y aurait « des têtes coupées aussi bien à Paris « qu'à Londres. Dieu veuille toutefois « qu'il se trouve bien de sa clémence ; « pour moi, je n'aurais jamais pitié de « ceux qui troublent un état. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade, Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venait d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auraient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, devait tout à Henri IV, qui l'avait choisi, entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de la Mark, souveraine de Sedan, dont la main était à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angou-

[1] Matthieu, p. 492.

lême, était perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il était fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il était frère utérin. L'un et l'autre oubliant ce qu'ils possédaient et de qui ils le tenaient, ne songeaient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon était dévoré du désir d'agrandir sa souveraineté, et croyait ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avait conçu le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécondité de la reine ne lui paraissait pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser[1].

Marie de Médicis, dans le cours de la première année de son mariage, avait rendu le roi père d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchait pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinaient son épouse, qui ne lui cachait pas son dépit. De là naissaient des froideurs et des picoteries, qui dans la maison d'un particulier seraient restées sans conséquence, mais qui dans la cour d'un roi influaient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avait aussi donné au roi deux fils; elle prétendait n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage, antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avait signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyait pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvait faire valoir. Il s'agissait d'abord de faire déclarer nul le mariage du roi, et le dauphin illégitime; projet chimérique : mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale? Henriette employa pour se satisfaire les armes du sexe le plus faible, les charmes et la malice : par les premiers elle retenait tyranniquement le roi sous son empire; la seconde lui servait à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédait supérieurement le talent de contrefaire; et dans ses moments de gaieté, elle imitait plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiome mêlé d'italien et de français : le roi riait de ces fólies; mais la reine, à qui on le rapportait, entrait en fureur, et demandait vengeance. Henri tâchait d'éluder : il ne voulait pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendait n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistait; et voyant que le roi la payait de défaites, elle croyait sa rivale préférée, éclatait en reproches, et donnait publiquement des scènes d'humeur et de dépit qui faisaient de vives impressions sur l'âme sensible du monarque. Henriette se flattait que ces scènes multipliées aigriraient à la fin l'époux, et pourraient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvait tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire; il n'était pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second : il formait des plans, discutait les difficultés, concertait les moyens, rassurait ceux que le danger aurait pu effrayer : il paraissait s'avancer plus que les autres complices; mais il avait soin de ne laisser derrière lui ni écrits, ni traces qui pussent le déceler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arborait hardiment l'étendard de la révolte; il parcourait les provinces au delà de la Loire, où il semblait avoir fixé son séjour : il s'y conciliait la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffrait sous le poids des impôts dont il était accablé. Pour Biron, on le destinait à commander les troupes, tant celles que

[1] Sully, t. 1, liv. II, p. 43.

fournirait l'Espagne que celles qui seraient levées en France. On devait, lui disaient les flatteurs, l'opposer à Henri IV; idée capable toute seule de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquaient pas de lui insinuer qu'un homme qui aurait forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnaître le véritable héritier, ne devait pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il désirerait. Ainsi le duc de Bouillon était l'âme de la conspiration; le comte d'Auvergne en était, pour ainsi dire, la trompette; et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier aurait été peu redoutable; mais unis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montraient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvaient occasionner dans l'état des mouvements très-dangereux.

[1602] Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avait de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire; il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les priviléges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles, pour les gouverner en despote qui ne connaît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps : il leur fait voir qu'ils sont trompés; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles « que je voudrai faire ne seront bâties « que dans le cœur de mes sujets. » Henri avait cette affabilité, ce ton de vérité qui persuadent. Sa présence et ses discours calmèrent toutes les craintes; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Mais elle existait toujours à la cour comme dans un volcan dont les explosions indiquaient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restait caché. Le roi, certain qu'il y avait des projets, sans en connaître précisément le but ni les auteurs, vivait dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendait ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandait qu'on voyait souvent des Français à Milan et à Turin; qu'ils s'enveloppaient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avaient de nuit de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours; Dufresne nommait les uns, désignait les autres, marquait heure par heure leurs démarches, décrivait jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandait de plus qu'on déchirait le roi en Italie au sujet de ses mœurs; qu'on décriait son gouvernement, pour répandre sur lui une espèce de mépris; qu'on rabaissait sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il était hors d'état de les secourir dans le besoin; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençaient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France[1].

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevaient ces avertissements. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au payement de ses espions; il ne demandait qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais Français, qui aurait peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa : mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres[2].

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour; encore était-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisait, quelquefois rêveur, impatient, colère, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur con

[1] Canaye, t. I, *passim*.
[2] *Ibid*. p. 359.

science. Ses soucis n'étaient pas sans cause. Son intimité avec la Fin commençait à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'était glissé entre eux des soupçons; le comte de Fuentes, plus avisé que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à la Fin, qu'il serait homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étaient donnés à Emmanuel, et la Fin y aurait au moins perdu sa liberté : mais soit heureux hasard, soit prévoyance, la Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et renfermé dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, la Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France, qu'il trahit, sans asile chez les étrangers, auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourraient donner des lumières sur ses démarches : affreuses précautions, qui font connaître à la Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avait prise de changer ses entremetteurs, ne s'était presque pas servi de la Fin. Il donnait toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisait faire par Hébert, son secrétaire, qui prenait des prétextes de pèlerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on voulait faire voyager. La Fin, qui s'était servi des mêmes défaites, ne se trompait pas sur leur but. Il en tirait cette conséquence, que le duc de Biron avait toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employait d'autres agents. Par le moyen des habitudes qu'il conservait dans la maison du maréchal, il était aussi instruit de sa conduite personnelle: on l'avertissait que Biron s'éloignait du roi; qu'il affectait de mépriser ses bonnes grâces et de le braver; et qu'en même temps il ne prenait aucune précaution ni pour se défendre, ni du moins pour se sauver, si on découvrait quelque chose. De toutes ces circonstances, la Fin conclut que Biron courait à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante! dans le temps où les yeux et les oreilles tant du roi que des ministres auraient dû être perpétuellement ouverts, la demande de la Fin fut négligée; et peut-être l'aurait-on oubliée tout à fait, s'il n'était survenu un fugitif de Piémont, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que la Fin avait à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui serait accordée, et de la conduite qu'il tiendrait pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, la Fin ne demanda que sa grâce; et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avait une affaire de famille qui exigeait sa présence à la cour; que s'il ne s'y rendait pas dans une circonstance aussi importante, on pourrait mal juger des raisons qui le retiendraient en province; qu'il hésitait cependant de paraître à la cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, et qu'il s'abandonnait à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à la Fin; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du

maréchal, et sans aucun soupçon de sa part [1].

Le roi l'interrogea lui-même. « Con« naissant, dit la Guesle [2], le naturel des « guerriers qui parlent beaucoup, mais « que le son de la trompette fait agir « autrement, » il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur, tant qu'elles se bornèrent à des discours; mais quand il montra les papiers qu'il avait dérobés à la vigilance du maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sully : « Mon ami, « venez me trouver en diligence, pour « chose qui importe à mon service, vo« tre honneur, et le commun contente« ment de tous deux [3]. » Le ministre vole; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il allait faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et lui serrant la tête contre son cœur, lui dit en soupirant : « Mon ami, « il y a bien des nouvelles; toutes les « conspirations contre moi et mon état, « dont nous ne faisions que nous douter, « sont maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est la Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer. « Mais, dit-il, il « enveloppe dans sa déposition beaucoup « de gens, même des plus grands : or « devinez. — Moi, sire, répondit Sully, « deviner un homme qui soit traître! « c'est ce que je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours; enfin il lui dit en souriant : « M. « de Rosny en est; le connaissez-vous « bien? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisait d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de la Fin, avec Villeroi et le chancelier de Bellièvre.

Le résultat de leur examen fut qu'il fallait mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avait assez de preuves pour l'arrêter. C'était une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvait alors paraître délicate; car la Fin déclarait, à la vérité, ce qui s'était passé pendant qu'il avait eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire jusqu'au pardon de Lyon : ainsi, jusque-là, tout était connu, et il n'y avait rien à craindre; mais depuis ce temps, ne pouvait-il pas s'être formé des complots plus redoutables? Ne pouvait-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume? Il était donc important de ne point alarmer Biron, qui aurait pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avait envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron, en termes obligeants; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvait se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables. « S'ils pleurent, disait« il, je pleurerai avec eux; s'ils se sou« viennent de ce qu'ils me doivent, je « n'oublierai ce que je leur dois; ils me « trouveront aussi plein de clémence « qu'ils sont vides de bonnes affections : « je ne voudrais pas que le maréchal de « Biron fût le premier exemple de la sévé« rité de ma justice, et que mon règne, « qui jusqu'à présent a ressemblé à un « air calme et serein, se chargeât tout « soudain de nuées, de foudres et d'é« clairs [1]. »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître! Mais trompé par la Fin, trompé par ses amis, qui croyaient la Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposerait à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui

[1] La Guesle, p. 51.
[2] *Ibid.* page 53.
[3] Sully, t. I, p. 15, 31 et 45.

[1] Matthieu, p. 494.

conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté; mais il était déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de renouveler les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avait retirées sans y en substituer d'autres; de sorte que la province sur laquelle Biron comptait, se trouvait hors de défense, sans qu'il s'en fût aperçu.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avait observé que la Fin avait de fréquentes conférences avec le ministre; que souvent il sortait de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvait quelquefois. Il n'en fallait pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal; elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre, la Fin lui glissa dans l'oreille : « Bon courage, mon maître! ils ne savent « rien. » Cependant, comme ses affaires étaient déjà le sujet des conversations; comme on soupçonnait qu'il n'était pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritait, on lui aurait désiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Matthieu, « personne qui parlât pour son orgueil, et « chacun aurait intercédé pour son hu- « milité [1]. »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçut avec bonté, le conduisit dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartements, et lui fit voir les ornements qu'il y avait ajoutés; de temps en temps il mettait en avant des propos capables d'amener une confidence : mais Biron regardait négligemment, écoutait comme malgré lui, répondait dédaigneusement, et même avec insolence [2]; il était venu, disait-il, non pour se justifier, mais pour connaître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il était instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il voulait tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition, il lui offrit un pardon général et ses bonnes grâces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gagnait rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, « disait tristement le monarque à Sully, « voilà un malheureux homme que le « maréchal; j'ai envie de lui pardonner, « d'oublier tout ce qui s'est passé, et « de lui faire autant de bien que jamais. « Il me fait pitié; mon cœur ne se peut « porter à faire du mal à un homme qui a « du courage, duquel je me suis si long- « temps servi, et qui m'a été si familier. « Mais toute mon appréhension est que « quand je lui aurai pardonné, il ne par- « donne ni à moi, ni à mes enfants, ni à « mon état [1]. »

Si Henri le Grand avait ces craintes, quelles devaient être les terreurs de Marie de Médicis! Une reine, une mère, qui se voyait menacée elle-même d'être chassée du trône, et de voir arracher le sceptre à son fils! Car la Fin déposait avoir entendu dire au comte de Fuentes « que jamais l'état d'Espagne ne se fie- « rait aux Français, si ce n'était qu'ils « fassent faillir la race des princes du « sang, en commençant par le roi et son « dauphin, » et que l'intention du maréchal était de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchait peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante : mais comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron, avait dit « qu'il « n'y avait qu'un coup d'épée qui pût

[1] Matthieu, p. 408.

[2] Sur une des cheminées de Fontainebleau on avait placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. « Eh bien! mon cousin, « dit Henri au maréchal en lui montrant ce portrait, « si le roi d'Espagne m'avait vu comme cela, que « dirait-il? — Sire, il ne vous craindrait guère, » répondit Biron d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colère, qui sans doute le fit rentrer en lui-même, car il ajouta sur-le-champ : « J'entends, sire, en cette statue, et non « pas en votre personne. » Le roi lui répondit avec un sourire amer : « Bien, monsieur le maréchal. » Voyez Cayet, pag. 289.

[1] Matthieu, p. 499. Sully, t. II, p. 48.

« l'empêcher d'être souverain ; » et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il était pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avait dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet ; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais auparavant, dit le roi, je lui veux « dire encore que s'il se laisse mener « par justice, il ne s'attende plus à grâce « quelconque de moi [1]. »

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer sans qu'il paraisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avançait, il l'appelle dans sa chambre, et faisant un dernier effort, lui dit : « Maréchal, « c'est de votre bouche que je veux sa- « voir ce dont, à mon regret, je suis trop « éclairci. Je vous assure de votre grâce, « quelque chose que vous ayez commise « contre moi. Le confessant librement, « je vous couvrirai du manteau de ma « protection, et l'oublierai pour jamais. « — Oh ! c'est trop, répondit l'obstiné « Biron, c'est trop presser un homme de « bien qui n'a eu d'autre dessein que ce- « lui qu'il vous a dit. — Plût à Dieu ! « répliqua le roi ; mais je vois bien que « je n'apprendrai rien de vous : je vais « voir si le comte d'Auvergne m'en dira « davantage. » Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avait ordonné était prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde ; et s'adressant au maréchal, il lui dit : « Adieu, baron de Biron ; vous savez ce « que je vous ai dit [2]. »

Il était encore temps ; Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, aurait obtenu grâce : mais trop altier pour fléchir, il sort ; la porte se ferme. Aussitôt Vitry, capitaine des gardes, le saisit par le bras, et lui demande son épée. « Mon « épée ! s'écrie le maréchal, mon épée « qui a tant fait de bons services ! » Il la détache cependant, et demande à parler au roi ; mais il avait laissé passer le moment de la clémence, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire : « Vous voyez comme on traite « les bons catholiques ! » Parole qui n'émut personne.

Dans le même temps, Praslin, autre capitaine des gardes, demandait l'épée au comte d'Auvergne. « Tiens, prends- « la, dit-il sans se déconcerter ; elle n'a « jamais tué que des sangliers. Si tu « m'avais averti de ceci, il y a deux heu- « res que je dormirais. » En effet, il se coucha tranquillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation : il se promenait à grands pas, frappait du poing contre les murailles ; il apostrophait les gardes, se parlait à lui-même, se reprochait de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avait donné de se sauver ; il priait qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre ; il s'interrompait ensuite, en se rappelant qu'il était prisonnier, et qu'il n'y avait plus là personne pour lui obéir. Infortuné ! qui commençait à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve pour un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés, par eau, de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres patentes qui attribuaient le procès au parlement. Il fut instruit par Achille de Harlay, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Étienne Fleury et de Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parents et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de la Force portait la parole ; il rappela les services du prisonnier, ceux

[1] Histoire de la vie de Biron, p. 47. Matthieu, p. 415.

[2] Sully, t. I, p. 49. Matthieu, p. 503.

de sa famille, l'ignominie que son supplice ferait rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvait fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et ranimer dans son cœur les sentiments de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré; puis reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoraient pas les familles; et il le prouva par son propre exemple. « Car, « dit-il, je ne me fais pas honte d'être « descendu des Armagnacs et du comte « de Saint-Paul, qui ont péri sur l'é« chafaud. Quant à la clémence dont vous « voulez que j'use à l'égard du sieur de « Biron, ce ne serait miséricorde, mais « cruauté. S'il n'y allait que de mon in« térêt particulier, je lui pardonnerais, « comme je lui pardonne, de bon cœur; « mais il y va de mon état, auquel je dois « beaucoup, de mes enfants que j'ai mis « au monde, qui pourraient me reprocher, « et tout mon royaume, si je venais à « défaillir, que j'ai laissé un mal que je « connaissais. Je laisserai faire le cours « de la justice : vous verrez le jugement « qui en sera porté. J'apporterai ce que « je pourrai à son innocence. Je vous « permets d'y faire ce que vous pourrez, « jusqu'à ce qu'on connaisse qu'il soit « criminel de lèse-majesté; car alors le « père ne peut solliciter pour le fils, le « fils pour le père, la femme pour le mari, « ni le frère pour le frère [1]. »

L'historien Matthieu remarque qu'entre les papiers produits par la Fin, on en choisit vingt-sept, « non ceux qui « concluaient le plus contre Biron, mais « ceux qui ne parlaient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenait quatre chefs principaux : 1° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payait les voyages; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de la Fin; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale; 4° d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine de pointer le canon sur un endroit où il devait mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étaient écrits à double sens, il leur donna celui qui était favorable à sa cause, et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges lui demandèrent ensuite s'il avait quelque reproche à produire contre la Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardait comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de la Fin, qui expliquait les mêmes pièces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avait donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre la Fin, dit que c'était un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pièces restait incertain, parce que la Fin en donnait un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il aurait fallu un nouveau témoin non récusé par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé était ici, s'écria« t-il, il donnerait le démenti à la Fin. » A peine avait-il parlé, que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier le témoignage de la Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvait concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avait cru mort, sortait du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le

[1] Vie de Biron, p. 49.

trahissait; et dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits; et se voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avait accordé à Lyon; mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des aveux qui lui échappèrent; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi « tout ce qui s'était passé; mais en lui « disant que le refus de la citadelle de « Bourg m'avait rendu capable de tout « dire et de tout faire, j'ai cru que je « ne devais spécifier ce que j'avais honte « d'avoir entrepris [1]. » Raison excellente partout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'état; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avait rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissait de son innocence, frappait contre lui : c'était une lettre, sans doute adressée à la Fin; il lui écrivait qu'il ne voulait plus se mêler d'intrigues, et que la naissance du dauphin avait dissipé *ses ombrages et ses variétés*. Or le pardon était du commencement de l'année 1601; le dauphin n'était né qu'à la fin de septembre même année : il s'était donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avait persévéré dans *ses ombrages et ses variétés*.

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de la Fin, il se flattait qu'il n'y avait pas de preuves victorieuses contre lui; et il ne se trompa point. Ses confidents, dans ces derniers temps, avaient été le baron de Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer : mais on ne pouvait se tromper sur les motifs qui l'avaient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguait, et qu'il allât voyager dans les pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal était nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement : les pairs qui avaient été convoqués n'y vinrent pas; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, et le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objet si imposant, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que la Fin se soit servi [1], et plus étonnant encore qu'une âme qui n'était pas faible s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avaient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandait. « La Fin et moi, dit-il, nous nous étions « juré de ne jamais rien révéler, et je « croyais ma conscience liée par ce ser- « ment. De plus, en arrivant, la Fin lui- « même m'avertit qu'il n'avait rien avoué; « et comme j'étais très-résolu de ne ja- « mais rien exécuter de ce que nous avions « pu projeter ensemble, j'ai cru inutile

[1] Matthieu, p. 510 et 511.

[1] La Fin lui faisait voir des figures de cire qui remuaient et parlaient; il soufflait sur lui, le baisait sur l'œil, lui mordait l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lèse-majesté. Voyez Vie de Biron, *passim*.

« de déclarer des choses qui ne devaient « point avoir de suite, et qui pouvaient « nous déshonorer tous deux. »

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'était la Fin qui était coupable de ce conseil, et qu'il l'avait rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'état pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il aurait pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvais-je pas, dit-il, me défendre « en Bourgogne, amasser de l'argent, « des troupes, des munitions, refuser de « venir, puisque j'avais été averti? Une « âme coupable et peinée de l'horreur de « sa conscience, fût tombée en pièces de « peur et de tremblement ; mais la se- « crète science que j'avais de ma fidéli- « té, et l'innocence de mes desseins, ne « me pouvaient donner aucune imagi- « nation de défiance. Je disais toujours « en moi-même : J'ai trop bien servi le « roi pour ne pas penser qu'il ne m'es- « time son serviteur. Je ne pouvais pen- « ser que le foudre de la justice du roi « pût offenser un homme reposant dans « la tranquillité de sa conscience. D'ail- « leurs, j'étais assuré que le roi m'avait « pardonné, et que je ne l'avais pas of- « fensé depuis le pardon [1]. »

Il répéta ce qu'il avait dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis « nier que, dans cette occasion, je ne « dis pas au roi tout ce qui s'était passé ; « mais en lui disant que le refus de la « citadelle de Bourg m'avait rendu ca- « pable de tout dire et de tout faire, j'ai « cru que je ne devais spécifier ce que « j'avais honte d'avoir entrepris. Le roi « ne m'aurait-il donc donné la vie alors, « que pour me la ravir maintenant? S'il « ne lui plaît de considérer mes services, « et les assurances qu'il m'a données de « sa miséricorde, je me confesse digne « de mort. Je n'espère pas mon salut en « sa justice, mais en la vôtre, messieurs, « qui vous souviendrez mieux que lui « des périls que j'ai courus dans les bac- « chanales de la ligue, et que sans les « services que j'ai rendus alors, vous « ne seriez pas à présent mes juges. « J'implore la miséricorde du roi; et « quand je ne dirais mot, les plaies dont « je suis chargé la demandent pour moi. » Puis il ajouta, en poussant un soupir : « Ma faute est grande, messieurs; mais « les grandes offenses veulent de grandes « clémences. Quoi qu'il en advienne, je « me confie plus en vous que je ne fais « au roi, qui m'ayant autrefois regardé « des yeux de son amour, ne me voit « que de l'œil de sa colère, et tient à « vertu de m'être cruel, et à blâme « d'exercer envers moi un acte de clé- « mence. Ah! il vaudrait mieux pour « moi qu'il ne m'eût pas pardonné la « première fois, que de m'avoir donné « la vie pour me la faire perdre honteu- « sement. »

Biron cessa de parler; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi était contre l'accusé; il avouait qu'il avait eu commerce avec les ennemis de l'état. Le pardon accordé à Lyon sur un exposé imparfait, n'était point revêtu des formes légales; le roi d'ailleurs, sur les représentations de quelques-uns de ses ministres qui redoutaient la furie de Biron, s'il échappait, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au parlement; il se trouvait au procès de fortes présomptions que depuis ce pardon, il avait persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il niait d'avoir voulu exposer la vie du roi; mais deux témoins non récusés l'affirmaient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, « comme con- « vaincu du crime de lèse-majesté, par « les conspirations par lui faites contre « la personne du roi, entreprises sur son

[1] Matthieu, p. 182.

« état, proditions et traités faits avec les « ennemis de l'état. »

Quelques juges proposèrent de faire le procès à la Fin et à Renazé; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé, sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. « Peut-être, ajouta-t-il, toute cette « faction ne sera pas coupée avec la tête « du maréchal; il pourra en naître en« core qu'on aura peine à découvrir, si le « bon traitement fait aux complices de « celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'était que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés était le comte de Fuentes. On aurait peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut *ses corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominait l'Italie, par la grande idée qu'il avait répandue de la puissance espagnole, comparée à la puissance française. Il était de sa politique de déprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avait ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie qui quitteraient l'Espagne pour s'attacher à la France, feraient une fausse démarche dont elles pourraient se repentir. Rien n'était si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à la décrier. A la première nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal était innocent, et que le roi ne l'avait fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclarait pour le prisonnier; que la moitié du royaume se soulevait en sa faveur, et que le roi n'oserait jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandait à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisaient même sur ses alliés. « L'Italie « entière, disait-il, a les yeux tournés sur « votre majesté; et si vous ne punissez, « votre indulgence sera traitée de crainte « et de faiblesse. » Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs; enfin, la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans, que pour soutenir le crédit de l'état au dehors.

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les parents obtinrent que le lieu de l'exécution serait changé, et qu'elle se ferait à la Bastille, et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit parce qu'on craignit quelque mouvement de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grâce de faire son testament, et de n'être point lié. « Quelles grâces! quelles grâces! » s'écriait le malheureux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. « Quoi! ne pou« vait-on me garder céans, les fers aux « mains, pour se servir de moi dans un « jour d'importance? Monsieur, disait« il au chancelier de Bellièvre, vous avez « tant aimé mon père! encore pouvez« vous représenter au roi ce que je dis. « Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa « personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence, *pour avoir attenté à la personne du roi*: « Il n'en est rien, s'é« cria-t-il transporté de fureur; cela est « faux; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité, j'ai failli; mais « pour la personne du roi, jamais, non, « jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différents corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands; elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espèce de délire qui égara son esprit : non, disait-il, à cause de la mort, qu'il avait mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah! que je voudrais bien, » dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la Bas-

tille, « que je voudrais bien que quelqu'un « de vous me donnât d'une arquebusade « au travers du corps[1]. »

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette âme déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il était d'un tempérament tout de feu; un sang petillant bouillonnait dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avait éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout à coup déchu de sa grandeur : il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes; compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend : il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme et qui l'abandonnent; il est forcé de s'avouer à lui-même qu'il ne lui fallait qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations, que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne; puis reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il allait au combat; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux : un tremblement général le saisit; il se précipite à genoux, et se bande lui-même les yeux; mais au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : « Qu'on ne m'ap« proche pas, je ne saurais l'endurer; « si je me mets en fougue, j'étranglerai « la moitié de ce qui est ici. » Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis : enfin il se remet à genoux; et plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

[1] Étienne Pasquier, 4e et 5e lettres, vol. II, p. 499 et 505. D'Avrigny, vol. I, p. 29. Vie de Biron, p. 153. La Guesle, p. 60.

Ainsi périt Biron, victime de sa crédulité, de son orgueil et de son opiniâtreté; il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices, il les nommait, « non complices de fait, mais vrais « fauteurs et instigateurs; » et lorsqu'il disait « qu'il y en avait de plus méchants « que lui, mais qu'il était le plus malheu« reux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'était retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avait été condamné à une prison perpétuelle; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grâce au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendrait plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour; il se sauva en Allemagne, où il resta longtemps errant [1].

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs : jusqu'alors ils s'étaient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus par les préjugés de la ligue peu délicats sur les règles austères de la fidélité, ils s'imaginaient qu'il leur était permis de former des confédérations entre Français, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers ennemis de l'état, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas sitôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivait plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans

[1] Siri, t. I, p. 105.

cette affaire : « On fit beaucoup de bruit « de cette conjuration, dans laquelle il « n'y eut pas un homme sur pied, pas « une bicoque prise, pas une déclaration « faite. » Élisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plus tôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les sceptres, lui mandait-elle, « sont des tisons enflammés qui doivent « brûler les mains de ceux qui veulent les « toucher [1]. »

Cette princesse était fort piquée de la paix de Vervins, qui s'était faite sans son aveu, et qui l'avait jetée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paraissait le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espérait quelque tranquillité de la part des Espagnols; qu'ils lui tendraient toujours des piéges; qu'ainsi le parti le plus prudent était de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtait l'oreille à ces insinuations; mais le pape, qui désirait sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginait toutes sortes de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifierait le comte de Fuentes, et que pour le moins il serait rappelé d'Italie, comme le roi le demandait d'abord; mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il était fait. Malgré la paix, on faisait toujours passer des secours aux Hollandais, révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, « d'arroser nos mau« vaises racines qui n'étaient pas encore « mortes [2]. »

[1] Observations de Bassompierre sur Dupleix, p. 110. Siri, t I. p. 163.

[2] Canaye, t. I, p. 342.

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme « d'un grand chef-d'œuvre, d'avoir privé « la France de cet habile général [1]. » Mais comme il n'avait pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il lui voulait, il ne cessait d'en chercher les occasions; et le désir d'embarrasser le roi le rendait habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais puisqu'un des buts de la conspiration était de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne, son frère, qui travaillait pour elle. Le roi voulut ignorer sa faute, ou lui fit grâce. Il lui pardonnait ses infidélités; comment ne lui aurait-il pas pardonné ses crimes? Certaine de l'empire qu'elle avait sur le faible monarque, Henriette, après sa grâce, ne fut ni plus attachée à lui, ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il était encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence; outre les visites fréquentes qu'elle souffrait, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives [2].

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'était crue quelque temps aimée du monarque; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi. L'embarras des amants est aisé

[1] Canaye, t. I, p. 352 et 356.

[2] Bassompierre, t. I, p. 83. Sully, t. II, p. 55. Amours de Henri IV, p. 305. Siri, t. II, p. 122.

à deviner; mais Henriette eut bientôt pris son parti : elle nia que ces lettres fussent d'elle; les serments, les larmes, furent employés pour persuader que c'était l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grâce, affirma que c'était lui qui, sur les instances de madame de Villars, avait contrefait l'écriture de la marquise. Sans plus grands éclaircissements, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de cette ruse grossière; mais il fallut que les amants cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvaient favoriser leurs vues, l'excitèrent à la vengeance, et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étaient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit; il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritait, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur dit-il ensuite, le « vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies; mais, comme « pleines d'enfance et niveletés, je lui « pardonne pour l'amour de vous et de « M. de Rosny, qui m'en a prié à join« tes mains : mais c'est à condition que « vous le chapitrerez bien tous trois, et « que vous m'en répondrez à l'avenir; « car je vous le baille en garde, afin de « le faire sage, s'il y a moyen. »

Ses parents le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyait éloigné qu'à regret.

[1603] Le royaume, si longtemps dévasté, commençait à refleurir par les soins paternels de Henri le Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappait : il entendait le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire pour le protéger [1]. Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinait les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres; il pesait les difficultés, calculait les avantages, et aidait de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettaient quelque utilité : ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênaient la circulation, et qu'on ne put pas abolir tout à fait, du moins on les restreignit [2].

La navigation, trop longtemps négligée, reprit faveur. Dès le quinzième siècle, les Français avaient formé sur des côtes éloignées des établissements dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avaient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitants qui avaient consenti à être transportés en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs, furent un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi

[1] Mercure, t. I, p. 109 et suiv.

[2] Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceaux, commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toiles de fil d'ortie, de crêpes de Boulogne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmélites, des Capucines, et des Frères de la Charité. Entre les projets utiles simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. Voyez le Mercure pour ces deux années.

les reçut avec bonté; et comme on voulait se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présents.

Henri le Grand aimait les bâtiments, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisait de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une « vigne, des vaches et autres choses qui « me sont propres; et je sais si bien le « ménage de la campagne, que comme « homme particulier, je pourrais encore « vivre commodément. » Avec ce sentiment, il était impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de la nation [1].

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe, nécessaires dans un grand royaume, mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignait que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages, ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disait-il en « parlant des manufactures d'étoffes, ne « peut faire de bons soldats; la France « n'est pas propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectait que ce genre de taxe mécontenterait les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sully, les « gens de justice, police, finance, écri- « ture et bourgeoisie, qui ont introduit « le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. « S'ils le font, il faudra les remettre à la « vie de leurs ancêtres, qui même chan- « celiers, premiers présidents, secrétai- « res d'affaires, et plus relevés financiers, « n'avaient que de fort médiocres logis, « des meubles très-modestes, des habil- « lements fort simples, et ne traitaient « leurs parents et amis, que chacun n'ap- « portât sa pièce sur table. — J'aimerais « mieux, répliqua vivement le roi, com- « battre le roi d'Espagne en trois batailles « rangées, que tous ces gens de justice, « de finance et de ville, et surtout leurs « femmes et filles, que vous me jetteriez « sur les bras. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III, l'état était grevé de dix millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines était aliénée, et la rébellion achevait de paralyser les ressources, en ne permettant la levée des impôts que partiellement et dans les seules provinces demeurées fidèles. François d'O, favori de Henri III, avait alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitaient, pouvait seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avait aucune des qualités nécessaires. Henri, qui aurait voulu lui ôter cet emploi, mais qui avait des ménagements à garder avec tous les seigneurs influents, n'osa le remercier; en sorte que jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avaient encore contribué : d'une part, c'étaient des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avait été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg; et d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'était vu forcé d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue, pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avait été contraint d'abandonner une partie des revenus de

[1] Personne n'ignore ce mot, qui est, en quelque sorte, devenu proverbe : « Si je vis, il n'y a pas de « paysan qui ne mette tous les dimanches une poule « dans son pot. »

l'état à ces divers créanciers. Ceux-ci en traitaient à vil prix avec des fermiers, qui en traitaient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisaient des profits énormes qu'une meilleure gestion aurait fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordre, le peuple, sur qui pesait déjà la plus forte partie des impôts, se voyait encore surchargé partout de mille droits vexatoires, que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité levaient illégalement sur lui. Tel était le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France [1].

Privé de connaissances en cette partie, et ne sachant à qui la confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Chiverny, de Sancy, de Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosny, dont il avait été à portée plus d'une fois d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que voulait introduire celui-ci, partout où il avait voix, suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail, pour raison de vues particulières qu'il avait sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosny un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant soit des choses, soit des personnes. Dès lors il proposa au roi, qui se disposait à l'assemblée des notables de Rouen, et qui avait besoin d'argent, d'envoyer dans les principales généralités du royaume, des personnes chargées de prendre connaissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avaient éprouvée, des augmentations dont ils étaient susceptibles, et en même temps autorisés à se faire délivrer les deniers qui se trouveraient dans les caisses. Rosny, qui s'était chargé de trois généralités, revint bientôt nanti de nombreux documents et de plus de quinze cent mille livres. Caumartin en rassembla deux cents; les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense.

L'adresse et l'activité de Rosny en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multiplicité des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosny, le roi avait fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portait cet argent, lorsque Rosny reçut de Sancy, qui les avait levés dans leur pays, et qui, à ce titre, se mêlait de leur paye, un billet par lequel on lui mandait de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosny répond qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit : « Eh bien ! « Sancy, lui dit-il, n'allez-vous pas faire « montre à nos Suisses ? — Non, sire, « reprit Sancy; car il ne plaît pas à vo- « tre M. de Rosny, et je ne sais si vous « aurez plus de crédit que moi. » Là dessus Rosny arrive. « Qu'y a-t-il donc en- « tre vous et Sancy? lui demande le roi. — « Sire, répond Rosny, ne sachant pas ce « que M. de Sancy voulait faire des qua- « tre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé « demander, au lieu de dix mille qui sont « dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à pro- « pos de les lui donner sans un ordre de « votre majesté. » Aussitôt s'élève entre eux une dispute si vive, que le roi fut obligé de leur imposer silence ; mais confirmé par cet incident et par les quinze cent mille livres qu'avait su lui procurer Rosny, qu'il avait bien jugé de ses talents et de son intégrité, il se hâta de le rendre dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosny tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zèle peu commun pour l'état et pour son maître lui fit dé-

[1] Var. de la Mon. franç. t. IV, p. 60.

vorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme, il voulut s'assurer des revenus, des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, aux bureaux des finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'état; l'examen qu'il fit des édits qui ordonnaient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence; le montant des diverses adjudications; enfin un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendants et trésoriers généraux des finances, lui firent voir clairement que de tous les subsides qui se percevaient au nom du roi, et qui montaient à cent cinquante millions, il n'en parvenait qu'un cinquième au trésor; que le surplus était absorbé par les frais de régie ou par l'infidélité des administrateurs; et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'état, excédaient de beaucoup ce cinquième qui entrait dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosny, parut augmenter la vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein, non-seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les maux inséparables des guerres civiles avaient réduit les sujets à une indigence qui les mettait hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui était dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devaient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'année 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une ordonnance expresse, devait anéantir toutes les concussions dont il était la victime.

Le peuple comblait le ministre de bénédictions, et il était naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans qui profitaient des déprédations. Les membres du conseil n'y étaient point étrangers. Ils dévoraient leur mécontentement, parce qu'ils n'osaient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière. Mais à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Épernon, l'un de ceux qui ayant le plus abusé à cet égard, devaient, par une suite nécessaire, en avoir le plus à souffrir. Sur leur avis, il vint au conseil le jour où le projet devait être discuté. Le roi était absent; l'audace du duc se fortifiant de cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étaient dirigés personnellement contre Rosny. Affectant de confondre la dignité dont il était revêtu, avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avait embrassée, et termina son discours par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosny avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosny n'était pas encore duc et pair; mais indépendamment de la fierté naturelle que lui donnait sa vertu, il avait sur l'importance et l'illustration de sa maison, les idées du monde les moins humbles : aussi se trouva-t-il blessé. Il répondit d'abord, avec assez de retenue, que quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimait sa profession pour très-honorable, étant exercée pour le service de l'état et du roi; mais relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savait aussi se servir de la sienne. La discussion, commencée sur ce ton, devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosny de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour l'en féliciter, et que se laissant entraîner par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère, jusqu'à oublier sa dignité, il lui offrait, en franc gentilhomme, de lui servir de second. A la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes.

Mais ce qui jusqu'alors avait été fait pour le peuple l'aurait été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration des finances, à se passer des sommes qui avaient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, il était défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussent, de lever aucun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'état; et il leur était enjoint de s'adresser, pour le payement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plus tôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitants. Elles furent si universelles, que Henri commença à craindre que Rosny, par trop de zèle, n'eût commis quelque imprudence. « Qu'avez-vous fait, mon ami? » lui dit-il en le revoyant. Mais Rosny eut bientôt tranquillisé le roi, en lui démontrant que toutes les mesures étaient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devait, et combien il était essentiel qu'il se rendît maître de ses fermes, qui rapporteraient le double de ce que les traitants en donnaient. Et à l'effet de lui en fournir une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler, en sa présence, à quelques-uns de ceux qui se plaignaient davantage. Le connétable était dans ce cas; le roi le fit venir. « Eh bien! mon compère, lui « dit-il, en quoi vous plaignez-vous de « Rosny?—Sire, répondit-il, je me plains « de ce qu'il m'a mis au rang du commun, « en m'ôtant une pauvre petite assigna- « tion que j'avais, en Languedoc, sur une « imposition dont vous ne touchâtes ja- « mais un sou. » Rosny lui répondit qu'il s'avouerait coupable s'il avait eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose; et que son intention était au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchait de cette assignation. « Je trouve cela fort bon, ré- « pondit Montmorency; mais qui m'assu- « rera d'être aussi exactement payé que « je le suis? — Moi, repartit Rosny, et « je vous donne pour caution le roi, qui « certainement ne fera pas banqueroute. » Le connétable, satisfait, avoua qu'il n'affermait cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il était obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je le savais, dit Rosny, et mon inten- « tion est qu'il ne vous soit rien rabattu « de vos neuf mille écus; le roi y trou- « vera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance. On peut juger par ce fait du profit des traitants.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitants; mais le ministre y opposa une si grande fermeté, qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver; et satisfaits de profits honnêtes qui, sur leur refus, auraient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avaient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. Le rachat de divers domaines de la couronne aliénés à vil prix, l'établissement de la *paulette*, droit annuel sur les charges de magistrature, qui par là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières, dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse pour donner une idée du désordre qui existait, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cents millions de dettes, et à laisser encore dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime de quinze jusqu'à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de finance, comme dans toutes les parties de son administration paternelle,

s'efforçait de ménager tout le monde; il ne pouvait souvent s'empêcher de faire des mécontents. De ce nombre fut le duc d'Épernon, déjà blessé par les mesures préservatrices du surintendant. Semblable aux autres gouverneurs, qui auraient bien désiré se faire de petits états, et naturellement plus independant que personne, il affectait la souveraineté dans Metz et le pays messin. Pendant que tout pliait sous sa puissance, deux frères, nommés Soboles, osèrent lui tenir tête : ils étaient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays; ce qui avait engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays; ils devinrent suspects à d'Épernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant, pour se défendre : ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Épernon revendiquait sur eux, passaient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçait de les détruire que pour usurper la puissance royale, qu'ils défendaient. Les deux partis portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le différend. A la vérité il désavoua les Soboles, mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandait, et le fier d'Épernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur [1].

Pendant ce voyage, il fut présenté au roi une députation des jésuites, qui demandaient leur rappel. Henri, bien porté pour eux, leur fit accueil et leur promit de s'en occuper; mais son conseil, et Rosny surtout, n'était pas aussi bien disposé. Ce dernier croyait apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensait tout le contraire, et il disait à ceux qui voulaient le dissuader de les rétablir : « Ventre-saint-gris! me « répondez-vous de ma personne? » Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être nés Français; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aura toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondements de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Flèche pour y établir un collége, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils possédaient avant leur exil. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés et après des remontrances. « Ne reprochons plus la « ligue aux jésuites, répondait l'excel« lent prince; ils ont été égarés comme « bien d'autres par de fausses idées. Ils « sont nés en France, et je ne veux pas « entrer en ombrage contre mes naturels « sujets. »

Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'était perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen âge, qui tenaient presque à déshonneur de reconnaître d'autre justice que celle de l'épée. On compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta dans une seule année quatre mille gentilshommes à la France. Par le nouvel édit, leurs différends étaient renvoyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort était prononcée contre les duellistes. Mais quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachait au refus de satisfaction par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtiments; et le roi, qui affectait trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Elisabeth,

[1] Mercure, t. I, p. 383.

reine d'Angleterre, sa fidèle alliée; elle avait soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandais, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle aurait désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causait le souvenir toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort, marquent autant les derniers élans d'une passion expirante, que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle était triste et taciturne, parlait souvent du comte d'Essex, et n'en parlait qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissait de l'avoir puni, en regrettant amèrement qu'il se fût mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique : elle soupirait profondément, restait les journées et les nuits entières assise sur des coussins; ne voulait rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir; souvent il sortait du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui semblaient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguait avec peine ces mots : « Je suis lasse, je veux mourir. » Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur ses talents politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être jamais homme, ne régna plus glorieusement, mais sur ses mœurs, sur les qualités de son âme, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisait parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvait avoir la même confiance en Jacques I, son successeur, et que cependant il avait besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs seigneurs anglais commençaient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontents de France. Rosny, envoyé pour complimenter Jacques, avait des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistait depuis trois ans à toutes les forces de l'Espagne[1].

[1604] La punition de Biron avait épouvanté les esprits turbulents, mais sans les corriger; il semble au contraire que le désir de la vengeance se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigants plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidents du maréchal s'étaient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parents et de ses protégés erraient dans le Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semaient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendaient qu'affectait le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisaient regarder comme des innovations dangereuses; ils exhortaient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avait osé revenir à la cour, parcourait l'Allemagne, et montrait en sa personne, aux religionnaires déjà prévenus, un homme fidèle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avait partagé les travaux et les peines, et pour sa récompense, disgracié, disait-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devait son sceptre et sa couronne. Enfin il s'était glissé jusque dans les états de l'Italie des émissaires qui décriaient Henri IV. A Venise, ils le représentaient comme un superstitieux tout dévoué au pape; à Rome, ils en faisaient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professait que par force. Tous ces instruments de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassaient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'était surtout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'amoncelaient.

[1] L'Étoile. Siri, t. I, p. 103. Hume.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs sédentaires, destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en était trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutait le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthasar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui composaient alors la cour de France, avaient vu l'Espagne y dominer; ils avaient été élevés ou s'étaient confirmés dans la persuasion que ce royaume était le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond surtout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils; il prêtait de l'argent, il en donnait, promettait des pensions, et entrait dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osaient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avait pour tout ce qui pouvait lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'était pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols et très-mortifiante pour un de ses ministres.

Henri avait trois ministres également dignes de sa confiance : Sully, l'homme du roi; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendants, nommé à juste titre *l'enfant de ses vertus;* et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, dont Henri IV disait : « Les affaires de mon royaume sont les « affaires de M. de Villeroi. » Ce dernier eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hoste, son filleul, un commis infidèle, qui vendait à Zuniga le secret des dépêches. La connaissance de ce crime vint de Madrid. Il y avait dans cette ville un vieux ligueur, nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchait à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvements, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer. Barault écrit en France; la réponse tarde : Razis impatient demande la raison du délai; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroi. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval, et part pour la France [1].

Il était temps : l'Hoste avait dépêché un courrier, déjà on cherchait Razis dans Madrid; on le suit de poste en poste; mais il franchit la frontière, et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroi. Celui-ci ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis est à Paris; il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne; mais on le suit, et déjà on était près de l'atteindre, lorsque voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivaient, il se jette dans un mauvais bateau , et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré; et comme l'ambassadeur d'Espagne avait grand intérêt de ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auraient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avait donné ordre au guide de le tuer s'il ne pouvait le sauver : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils ser-

[1] Sully, t. II, p. 211, ch. 33. L'Étoile.

vent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroi; mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passait à la cour.

Sa complaisance l'engageait à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grâce qu'il leur avait faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance, nommée Léonora Galigaye, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avait introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse; sa confidente, dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonora demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle aurait partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'était jeté sur les galères qui transportaient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres auxquelles il aurait pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessait de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinait davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servait de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avait déjà. Nous apprenons par les plaintes du roi, que Marie était peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfants naturels, même de ceux qu'il avait eus avant de la connaître. « Elle n'aime, disait-il, que sa « Léonora et son mari; elle ne demande « que pour leur donner; ils la repaissent « de rapports, m'entourent moi-même « d'espions, et montrent des desseins « qui excèdent infiniment leurs abjectes « et viles extractions; ils sont tout livrés « à l'Espagnol, et se servent pour ce « commerce de l'entremise des agents de « Florence : à la fin, ces menées pour« ront être pernicieuses à l'état, et peut« être à ma propre personne [1]. »

Ces funestes pressentiments jetaient du trouble dans l'âme du roi, et ses agitations étaient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse. « Ces « deux esprits, dit Sully, ne pouvaient « vivre l'un sans l'autre, ni compatir « l'un avec l'autre. » A des jours calmes et sereins succédaient tout à coup, sans cause et sans sujet, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livrait, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque; le lendemain, « elle voulait « bien voir le roi, mais sans aucune pri« vauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyait pas à ses scrupules; au contraire, il croyait qu'elle agissait ainsi à cause de quelques nouvelles amours. Il consentait que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne voulait pas qu'un cœur qu'il avait possédé seul, se partageât entre plusieurs. « Tout ou rien, disait-il; *aut Cæ« sar aut nihil*. Si jamais, ajoutait-il en « soupirant, si jamais je puis recouvrer « le repos de mon esprit, je me désiste« rai pour toujours de toutes passions « amoureuses [2]. »

Sully trouvait un moyen de tranquilliser le roi : « c'était de faire passer à quatre « ou cinq personnes la mer, et à quatre ou « cinq autres les montagnes; » c'est-à-dire, de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie. Henri

[1] Sully, t. II, ch. 31 et 39, p. 200 et suiv.
[2] *Id.* t. II, ch. 35, p. 219.

trouvait l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardait sa favorite. Un instant elle parut y consentir, mais elle voulait que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme; et Henri n'osa passer outre : « car, disait-il, de me jeter sur « les bras cinq ou six esprits italiens, « d'ordinaire tous vindicatifs, ce serait « pour me tourmenter de soupçons et de « défiances de ma vie, pires que la mort « même, et auxquels je ne pourrais m'em- « pêcher d'entrer, toutes les fois que je « la verrais faire la triste, la mélancolique « ou la courroucée [1]. »

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenait d'autant mieux, que c'était lui qui fomentait secrètement les troubles dont la cour de France était intérieurement agitée. Zuniga avait découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettait dans ses finances, la discipline qu'il établissait dans ses troupes, les alliances qu'il méditait pour ses enfants, étaient autant d'acheminements à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au dedans, pour l'empêcher de songer au dehors. A force de présents et de promesses, il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvait devenir préjudiciable à ses enfants. Ceux des Français, disait-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France, que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi; si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne, dès l'enfance, aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'élève contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres [1].

Marie, prise par l'endroit sensible, qui était l'intérêt de ses enfants, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimait et estimait les personnes qui lui inspiraient ces terreurs; de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvait se mêler, elle ne se conduisait plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvait pas plus de conformité entre ses sentiments et ceux de sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avait séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint. En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets; offre qui ne marquait pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme *le superfin*, fit plus : il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'état. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui tout éplorée; elle exagéra ses inquiétudes; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle et ses enfants entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambray, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité: Comme l'affaire traînait, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation [2].

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans

[1] Sully, t. II, ch. 31.

[1] Mém. Rec. t. I, 2e partie, p. 292.

[2] *Id. ibid.*

ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédients et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entragues se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectait un air mécontent, et lui montrait un front sourcilleux quand il le rencontrait chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappait en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvrait sa maison indistinctement à tous les mécontents : à des Français anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étaient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglais, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étaient, disait-elle, recommandés par les parents qu'elle avait en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisait semblant d'aimer la langue, qu'elle essayait de bégayer ; de manière que le roi, quand il allait chez elle, se trouvait investi d'ennemis.

Il était souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avait autrefois faite à sa maîtresse : on ne manquait pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre acte postérieur ne pouvait infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on voulait donner à cette pièce ; elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer[1]. Le monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse : on en avait fait faire deux copies si semblables à l'original[2] qu'il était presque impossible de les distinguer, afin que si le roi s'obstinait à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original ; mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parents protestèrent, tantôt qu'ils l'avaient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle était déposée en Espagne, et qu'ils n'en étaient plus les maîtres ; Henri tint bon, et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussis. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'était l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, de la Guesle, Jeannin, de Gesvres et Villeroi, qui en dressèrent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette pièce, tomberaient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyait propre à sauver son honneur[1]. C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences[2] ; et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi : quelquefois, à la vérité, il avait fait le personnage de père irrité ; mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui aurait voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque ; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Henri étant quelquefois rebuté par les

[1] Sully, t. I, l. II, ch. 2, p. 249.

[2] Antoine Chevillard, trésorier général de la gendarmerie, cousin germain de Marie Touchet, mère de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard était bisaïeul d'Amelot de la Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, t. IV, p. 208.

[1] Mém. Rec. 4e partie, p. 192.

[2] Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails ; encore son récit est il fort embrouillé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant ; si l'original ne resta pas en la possession de comte d'Eutragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étaient les conjurés et les moyens qu'ils comptaient employer ; mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, tout imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

caprices de sa maîtresse, avait trouvé de la consolation près de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présents magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra le désir de l'attacher à la cour. Le père vit de la passion dans ces empressements, il resserra sa fille; le roi s'abstint de la voir en public: mais soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tirait d'elle sur les projets de ses parents; soit qu'il eût un goût de passage dont ce prince était assez susceptible, il ne manquait aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues[1].

Il ne tendait pas à moins que de mettre sur le trône à la place du dauphin, le fils que la marquise avait eu du roi; mais une pareille entreprise ne pouvait réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume; et cette révolution était impossible tant que le monarque serait en vie ou en liberté: c'est pourquoi le comte d'Entragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnait l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil: il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur la route; la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans qu'il le sût, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit[2].

Ni l'une ni l'autre ne lui auraient cependant servi contre un piége qu'on lui fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettait de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étaient en plus grand nombre qu'on ne pensait, restèrent en suspens chacun dans le poste qu'il s'était choisi. Le duc d'Épernon faisait le malade à Metz, et s'apprêtait à joindre le duc de Bouillon, qui devait recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avait ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifiait en Languedoc, et comptait sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devait venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, d'Arquien, depuis maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendaient que le moment de se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples, se faisaient en Auvergne et dans les pays adjacents, qui tenaient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avait établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la mai-

[1] Bassompierre, t. I, p. 180 et suiv. Histoire des amours, etc. p. 157.

[2] J'ai vu en 1744, sur la principale porte du château de Verneuil, actuellement détruite, une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquait Henri IV monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couvert d'armures, mais sans armes offensives. Il poussait vigoureusement son cheval, en foulait deux aux pieds, renversait le troisième d'un coup de botte, et frappait du sabre le quatrième, qui voulait saisir la bride. Les accompagnements du groupe marquait que la scène s'était passée dans un bois, et on voyait dans le taillis les tête de quelques autres qui accouraient au secours des premiers. On me dit pour lors que c'était une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le sculpteur leur avait donné, marquaient plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

son de Valois, dont il était le dernier rejeton, lui donnaient le plus grand crédit[1].

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi, fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectait l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposait tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettrait d'éclater, une de ses lettres aux correspondants qu'il avait à la cour fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importait d'en savoir davantage : il envoya donc au comte d'Auvergne ordre de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution; et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi : « On ne m'appelle, disait-il, que « pour me faire porter la tête sur l'é« chafaud. » Son imagination frappée ne lui présentait que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres : il frémissait à la seule pensée qu'il pouvait être renfermé « dans ce grand « monceau de pierres; » ainsi nommait-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités; il ne vivait plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmait quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avait une maîtresse nommée madame de Châteaugai, femme de moyen âge, qui joignait la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter à cheval et à manier les armes, elle ne craignait ni la fatigue ni les périls. Ils se donnaient des rendez-vous dans des chaumières écartées; sur toutes les avenues étaient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte; et ils poussaient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétudes, ne faisaient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivait Descures, un des agents « que le roi avait envoyés à Valois, il « porte sur son visage l'empreinte des « remords et de la tristesse, n'a pas un « sou pour vivre, et est environné de tous « les maux et afflictions que souffrent « des enfants maudits et bannis par leur « père [1]. »

Le laisser vivre en cet état, c'était peut-être une punition suffisante; mais il importait trop de savoir ses secrets, et on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on y réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut, monté sur un cheval qui faisait dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; et dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étaient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Entragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme, l'objet de sa tendresse, dont il avait même des

[1] D'Avrigny, t. I, p. 65.

[1] Sully, t. I, p. 268. Matthieu, p. 60. Nouv. Sully, t. V, p. 360, notes.

gages chéris, le père de sa maîtresse, et son frère, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avait recommandé à sa bonté. On n'attendait qu'une suite funeste de ces premiers éclats : mais ceux qui connaissaient la cour ne virent dans cette affectation de rigueur que le procédé d'un amant piqué, qui voulait réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlay, premier président, Étienne de Fleury et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paraît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportait en preuve quelques avis qu'il avait fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols, découverts par ce moyen; il se justifiait aussi par des lettres d'autorisation dont il était muni. On lui demanda pourquoi donc il avait exigé des lettres d'abolition. « C'est par « abondance de droit, » répondit-il. Sur l'objection qu'il aurait dû les faire entériner, il répondit que cette formalité aurait découvert aux Espagnols qu'il était lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui aurait ôté tout l'avantage qu'il tirait de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que, dans un homme qui avait tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il était mandé marquait une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savait que son beau-père et sa sœur avaient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'était toujours élevé contre sa mauvaise conduite; le beau-père, parce qu'il avait blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille; que tous deux le haïssaient souverainement, et que jamais il ne se serait volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvait armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disait-il pour « toute conclusion, qu'on me montre « une seule ligne du traité qu'on me re- « proche avec l'Espagne, et je suis prêt « à signer au bas ma condamnation [1]. »

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitaient pas davantage le travail des juges. Il s'était fait un plan d'apologie dont il ne s'écarta jamais; apologie qui était plutôt une récrimination contre Henri IV qu'une justification. « On « sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a « couvert ma famille. Quelque irrité que « je fusse contre ma fille, je ne pouvais « étouffer ma tendresse, et cette ten- « dresse m'a toujours porté à chercher « les moyens de la retirer du désordre. « Survenait-il quelque indisposition, soit « au roi, soit à elle; arrivait-il quelque « brouillerie entre eux, je l'exhortais à « profiter de l'occasion pour rompre le « commerce qui la déshonorait. J'ai vou- « lu la marier; j'ai voulu l'envoyer en « Hollande auprès de la princesse d'O- « range, notre parente; j'ai voulu l'éta- « blir en Angleterre : je me suis réduit « à conseiller quelques voyages de dévo- « tion, quelques pèlerinages, persuadé « que l'absence détruirait insensiblement « l'habitude; mais le roi s'y est toujours « opposé. Enfin il est tombé malade. Ma « fille, à qui la reine marquait beaucoup « d'aversion, s'est crue perdue; elle s'est « imaginé que si le roi venait à mourir, « le moins qui pût lui arriver était d'être « renfermée le reste de ses jours. Ses in- « quiétudes, ses alarmes, ses agitations, « ses craintes, étaient extrêmes. Je ne « trouvai d'autre moyen pour la calmer

[1] Il existait cependant, et même on voyait au bas la ratification d'Espagne. Le même Antoine-Eugène Chevillard, dont nous avons déjà parlé, qui avait été dépositaire de la promesse, avait aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard voyant qu'on ne l'avait pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servait à ses repas; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voyez les Mémoires d'Amelot de la Houssaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le comte d'Auvergne savait l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisait un tel défi.

« que de lui ménager une retraite hors « de France : j'en parlai à l'ambassadeur « d'Espagne, qui me promit, de la part « de son maître, qu'en cas d'événement « ma fille serait reçue dans Cambray. La « convalescence du roi a rendu cet ar- « rangement inutile ; il l'a su, il ne m'en « a pas fait de reproches, et jamais sans « doute il n'en aurait parlé, sans un autre « événement qui n'est pas moins affli- « geant pour un père. » D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'était laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissements, de ses courses de nuit et de jour, et surtout de ses lettres, qu'on pouvait encore voir entre les mains de sa fille. « Mais s'apercevant, ajouta le « comte, qu'il ne peut tromper ma vi- « gilance, et se flattant qu'il réussira « mieux auprès d'elle quand il l'aura pri- « vée de mes conseils, il cherche à se dé- « faire de moi par l'imputation de faux « crimes, ne pouvant s'en débarrasser « autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entragues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenait pas, qu'elle ne savait rien, que le roi était instruit ; et quand ils voulaient la presser, elle leur faisait entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avait entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenait pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois ; mais cette résolution coûtait à son cœur, et dans un moment d'attendrissement il ne put s'empêcher de faire connaître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari ni le comte d'Entragues n'avaient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et on en vint à la confrontation.

[1605] Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avait laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne recusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne, donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auraient pu les imaginer. « Vous me détestez, disait d'Auvergne « à d'Entragues, parce que j'ai blâmé les « désordres de ma sœur et votre conni- « vence indigne d'un père. Quant à ma « sœur, on sait qu'elle a dit publiquement « qu'elle ne souhaitait que grâce pour « vous, justice pour elle, et un échafaud « pour moi. » Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifiait, et apportait cette raison, qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avait toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin Henriette entrait en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère ; elle l'accusait de mensonge et de calomnies outrageantes : c'était, disait-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinat, et généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquaient tant de passion, qu'il devenait impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le 1er février. Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglais, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'était sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendait sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avait souvent marqué son impatience de ce

qu'elle ne faisait aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disait-il à Sully, « qu'elle s'humilie et demande grâce? « — Oui, répondit le ministre, si elle « croit que vous n'avez plus de tendresse « pour elle; mais si elle s'aperçoit que « vous l'aimez encore, et que vous ne « faites tous ces éclats que pour l'a- « mener à vos volontés, elle est assez « fière pour ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle était gardée, porta au roi comme de sa part : elle ne voulait pas, disait-elle, qu'il lui fût reproché « d'avoir baisé « la main qui l'enchaînait. » Mais quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étaient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savait être tout-puissants sur le cœur du monarque, puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement [1].

Cependant il ne fit grâce aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion comme en presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annula ensuite par lettres patentes tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit, quel qu'il fût; il lui épargna même l'humiliation de paraître devant le parlement pour l'enregistrement; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avait été prononcée. Mais l'Anglais Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour mater son indomptable malice*. Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorency, Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savait leurs menées, et qu'il pouvait s'en garantir; peut-être aussi n'entrèrent-ils que faiblement dans le complot : il peut être arrivé que le comte d'Auvergne connaissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avaient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagements ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontents [1].

Si on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois que Henri revit le comte d'Entragues après la conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que « vous avez eu dessein de me tuer, comme « on l'a publié? — Oui, sire, répondit « hardiment le comte, et jamais cette « pensée ne me sortira de l'esprit tant que « votre majesté m'ôtera l'honneur en la « personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il était souverain et menacé; il se souvint seulement qu'il avait le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravait. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins [2].

Pendant qu'il était tourmenté par ces agitations domestiques, on portait dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvait jouir de tant de crédit auprès de son maître sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur. Ils

[1] Sully, t. II, p. 333.

[1] Mercure, t. I.

[2] Mém. Rec. t. I, p. 300. Nouv. Sully, t. VI, p. 29.

formèrent une espèce de ligue pour le perdre. Il y entrait, comme il s'exprime lui-même[1], « des grands, des marjolets, « des brelandiers de cour, des bigots es- « pagnolisés, des bâtards, des maîtres- « ses et des financiers. » Ils avaient tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittaient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parlaient presque jamais au roi sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avait l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernements étaient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutaient les dévots, soufflés par les Espagnols, on connaît son attachement au calvinisme; et que peuvent penser les princes catholiques, et surtout le pape, en voyant votre majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes? Les maîtresses et les gens attachés à elles, mécontents de l'économie de Sully, disaient qu'ils ne concevaient pas comment le roi pouvait se servir d'un homme qui faisait profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimait, et qui, en haine de la tendresse de Henri pour elles, leur refusait tout, ou ne leur donnait qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin les financiers criaient que c'en était fait du crédit du roi; qu'à force de réductions et de retranchements sur leurs profits, les travailleurs se rebuteraient, et que cette partie d'administration était à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'état qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étaient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des craintes à son sujet, le comblaient d'éloges et élevaient jusqu'aux cieux son zèle, ses talents, et surtout ses succès. Ils en disaient tant, qu'il était impossible que le roi n'en conclût qu'on regardait Sully, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvait le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envenimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères qu'on faisait tomber sous sa main, étaient lus et pour ainsi dire savourés. Les réflexions qu'ils faisaient naître lui donnaient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui était pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissait comme s'il n'y prenait pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuait à l'indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'aurait pas été avantageux à Sully, et il aurait bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffraient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace et de s'expliquer. Il partait pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevaient dans son esprit. Sully, qui était venu lui faire sa cour, le quittait. « Où allez-vous? » lui dit le roi, qui ne cherchait qu'à entamer la conversation. « A Paris, sire, lui répondit-il, pour les « affaires dont votre majesté me parla il « y a deux jours. — Eh bien! allez, lui « dit-il; c'est bien fait. Je vous recom- « mande toujours mes affaires, et que « vous m'aimiez bien. » Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avait fait quelques pas, que Henri le rappelle. « N'avez-vous rien à me dire? lui « demanda-t-il. — Non, pour le présent, « répondit Sully. — Aussi ai-je bien moi à « vous, » repartit le roi. En même temps il le prend par la main, et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation, il ne fut plus question ni de soup-

[1] Sully, t. II.

çons ni de réserve. Le monarque nomma au ministre ceux qui avaient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avaient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'était efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de Sully que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie était tournée : enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnaissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : « Relevez-vous, « dit-il : ceux qui nous regardent vont « croire que je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein d'affection; et rentrant dans le cercle des courtisans, qui les examinaient avec curiosité : « Messieurs, leur dit-il, je veux vous dire « à tous que j'aime Rosny plus que ja- « mais, et qu'entre lui et moi c'est à la « mort et à la vie. »

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui semblaient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisaient quelquefois regretter les temps où il n'avait à combattre que des ennemis découverts. « Mais, « lui disait Sully, il faut que les grands rois « se résolvent à être marteaux ou enclu- « mes; partant, jamais ne doivent-ils « faire état d'un bien profond repos [1]. »

[1606] Cette remontrance devenait surtout nécessaire en certains moments de découragement, dans lesquels le ministre voyait le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontents, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisait, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction. « Pendant, lui disait-il, que vous avez tant « de raisons de punir les auteurs de vos « chagrins, et tant de moyens d'y réussir : « une forte armée prête à marcher, sept « millions d'or dans la Bastille pour la « payer; les arsenaux, les magasins pleins « d'habits, de harnois, de poudre, de bou- « lets, de provisions de toute espèce; deux « cents pièces de canon; tous ingrédients « et drogues, ajoutait-il, propres à médi- « ciner les plus fâcheuses maladies de « l'état, pour donner terreur à autrui, « assurance et contentement à vous- « même. » A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remède contre les malintentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron il s'était réfugié en Allemagne; il parcourait les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisait le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disait-il, était envieux. De tous ces endroits il adressait au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance; mais en même temps il entretenait correspondance avec les mécontents de la cour de France et des provinces. Il les exhortait à ne se pas désunir, à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, écrivait-il, où le « roi sera forcé de plier : il n'est pas si « puissant qu'on pense; et la preuve, c'est « qu'avec toute sa mauvaise volonté il « n'ose user de violence contre moi. » Ces propos entretenaient des espérances parmi ceux qui désiraient un changement; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venait de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rébellion se soutenait toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachaient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps; le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'était formé et augmenté sous les yeux du

[1] Sully, t. II, p. 77.

roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appelait catholique, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendaient que la guerre ne rendît Sully trop puissant, et par la reine même, qui voulait se faire un mérite de ses dispositions pacifiques : de sorte que le roi se trouva obsédé de représentations et de prières. Elles se faisaient sous les murs de Sedan, où le duc se tenait toujours, déterminé, disait-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une disposition désespérée, il faisait entendre au roi qu'il ne demandait pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri aurait pu lui imposer la loi et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures : il rendit au duc ses bonnes grâces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison française, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

[1607-8] Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyait le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées bien entretenues imposaient à ceux qui auraient voulu remuer au dedans, et mettaient les frontières à l'abri des incursions ennemies. Les colonies se fortifiaient, le commerce s'étendait à l'aide des manufactures, l'agriculture était favorisée; enfin Henri jouissait du plaisir si flatteur pour un bon prince de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendaient malheureux. Il pourvoyait aussi à leur sûreté domestique; chacun commençait à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestaient les provinces. Pendant les guerres civiles, beaucoup de gentilshommes s'étaient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titre d'asiles. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent; et de là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partagaient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnaient les villages voisins, et maltraitaient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux, devenus l'effroi des citoyens. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisaient aux lieux où l'appelaient les besoins de son commerce [1].

L'Espagne ne voyait pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissait la France; elle le regardait comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival : il lui était donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employait étaient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa médiation dans la longue trêve qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déjà coupable aux regards des souverains pontifes, pour di-

[1] Sully, t. II, p. 78. Merc. t. I.

verses dispositions sur lesquelles Clément VIII avait prudemment fermé les yeux, venait, pendant la dernière vacance du saint-siége, de défendre l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il avait de plus fait arrêter un chanoine et un abbé, prévenus tous deux de crimes énormes, et avait commis la connaissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape, Paul V (Camille Borghèse), demanda la révocation des deux ordonnances; et sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit, qu'il tenait de Dieu même, de faire des lois, surtout pour les laïques et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat, à son tour, défendit la publication du monitoire du pape, et bannit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et des délits religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à la fois innocents et coupables, s'établit d'abord entre le pape et la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à d'autres armes; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires.

Le pape cependant, qui eut quelque appréhension de s'être trop avancé, désira trouver un moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome; et après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque partie de se relâcher dans ses prétentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes: que les édits de la seigneurie seraient maintenus dans leur force; mais que les deux prévenus seraient remis entre les mains du roi; que les religieux bannis seraient rappelés; mais que les jésuites ne participeraient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre; et qu'enfin le pape n'accorderait pas d'absolution qui lui supposerait le droit qu'on lui contestait; mais que sur la demande du roi, et non pas des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclarerait les censures révoquées; ce qui eut lieu le 21 avril 1607.

[1609] Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas en 1595, et qui les avait depuis reçus en dot, lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1599, avait fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'année suivante, on convint d'une trêve de huit mois pour faciliter les négociations; mais la seule forme du traité de trêve occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même trêve, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun était ou de prolonger la division, ou d'obtenir pour les Hollandais des conditions avantageuses qui procurassent un égal affaiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut ou de leur obtenir une paix honorable, ou de poursuivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du stathouder Maurice, fils de Guillaume, qui redoutait une paix dont l'effet immédiat serait de lui enlever une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux, les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistèrent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri surtout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur, et à force de prières et même de menaces, il obtint enfin une trêve de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour provinces

libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendait à obtenir aisément des Hollandais qu'ils accorderaient à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur religion; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siècle qui fermentait chez les protestants aussi bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnaissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'était une industrieuse population de douze cent mille âmes, qui, catholiques à l'extérieur, conservaient secrètement les dogmes et les pratiques de leurs ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher; ils ne demandaient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la religion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions; et ces infortunés, repoussés également et de leur sol natal, où ils passaient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique, où ils étaient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous, victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers, renommés encore par les pirateries de leurs habitants, reçurent alors un échec, juste châtiment de leurs brigandages : leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibraltar, inquiétaient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo qui se trouvaient dans la Méditerranée, et qui souffraient de leurs excès, conçurent le projet hardi de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine, qui se trouvait réunie dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beaulieu, leur chef, soutenu de huit galions espagnols, qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénètre dans le havre avec audace : le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaisseaux d'approcher suffisamment; alors, avec quarante hommes seulement, il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral, amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisait rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnaître que la France pouvait lui être utile, et désirer enfin son alliance. Les princes allemands, dont la maison d'Autriche alarmait l'indépendance, et les habitants de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamaient tous le secours de la France : tous étaient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du roi s'étendaient au dehors comme au dedans. « Cependant, disait Henri avec amertume à Sully [1], ceux que j'ai comblés « des plus grands bienfaits, ceux à qui « j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez « audacieux que de dire que cette paix « dont je jouis me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables; que j'aime trop « les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent « que je devrais leur donner en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtiments et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux, « les dames, les délices, l'amour, les « festins, les assemblées, comédies, bals, « courses de bagues, où on me voit encore paraître avec ma barbe grise, et « être aussi vain et content d'avoir reçu « une bague de quelque belle dame, que « dans ma jeunesse.

« Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il « n'y ait quelque chose de vrai dans ces

[1] Sully, t. II l. 3 ch. 15 p. 37.

« reproches; mais on devrait me par-
« donner ces divertissements, qui n'ap-
« portent aucun dommage à mes peu-
« ples, par forme de compensation de
« tant d'amertumes que j'ai goûtées, et
« des peines que j'ai eues jusqu'à cin-
« quante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs,
« qu'élevé dans la licence des camps,
« j'aie contracté des vices? Les faibles-
« ses sont l'apanage de l'humanité : la
« religion n'ordonne pas de ne point avoir
« de défauts, mais de ne pas s'en lais-
« ser dominer; et c'est à quoi je me
« suis étudié, ne pouvant faire mieux.
« Vous savez, ajoute-t-il en continuant
« d'adresser la parole à son confident,
« que touchant mes maîtresses, qui sont
« la passion que tout le monde a cru la
« plus puissante sur moi, je les ai rabais-
« sées dans l'occasion, et que je vous ai
« hautement préféré à elles.

« Je le ferai toujours, conclut-il avec
« une espèce de transport, et je quitte-
« rai plutôt maîtresses, amour, chasse,
« bâtiments, festins, plaisirs, que de
« perdre la moindre occasion d'acquérir
« honneur et gloire, dont la principale,
« après mon devoir envers Dieu, ma
« femme et mes enfants, mes fidèles ser-
« viteurs et mes peuples, que j'aime com-
« me mes enfants, est de me faire tenir
« pour prince loyal, de foi et de parole,
« et faire action, sur la fin de mes jours,
« qui les couronne de gloire et d'hon-
« neur. »

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisait le fond de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parlait selon ses désirs, lorsqu'il se promettait désormais un empire absolu sur ses passions; mais il était destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une faiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espèce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'Angoulême, sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment, elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvaient aspirer à sa main, et on s'aperçut aussi que ses appas naissants n'échappaient pas à l'œil curieux du roi[1]. Entre ceux qui briguaient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle, que le roi laissa échapper le secret de sa passion[2]. La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant, lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

Ce mariage était avantageux à la jeune Montmorency. Condé n'avait que vingt-deux ans; il était premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfants du roi, tous deux en bas âge, venaient à manquer. Son éducation fut très-soignée; il parlait latin, italien, espagnol, et était plus instruit de la littérature et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avait connu et cultivé, rapporte qu'il avait les traits du visage saillants; qu'il était petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les Français, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance,

[1] Mém. Rec. t. II, p. 79. Bassompierre, t. I, p. 215. Merc. t. I. Bentivoglio, t. I.

[2] Le roi le tira un jour à part, et lui dit : « Bassompierre, je te veux parler en ami; je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te hairai; si elle m'aimait, tu me haïrais : il vaut mieux que cela ne soit point cause de notre mésintelligence. » Bassompierre, à qui ce mariage était très-avantageux, ne paraissait pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisait apercevoir : mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, et pleura de satisfaction; tant les passions rendent petits les plus grands hommes. Voyez Mémoires de Bassompierre, t. I, p. 217.

parlant agréablement et beaucoup, et par là facile à pénétrer.

Les attentions galantes du roi étaient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou, son tuteur, qu'il ne se sentait pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui devina le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser « sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole, Condé conclut, et se maria.

Après les fêtes des noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présents de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé; de sorte que tant de générosité devint suspecte à l'époux : il commença par éloigner sans affectation sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha, au contraire, de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidents du prince, qu'apparemment le monarque n'avait pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisterait peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de montrer beaucoup de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques moments avec elle. Ces indiscrétions confirmèrent ce prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentait. Alors non-seulement les présents cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionnaient les craintes jalouses qu'il marquait, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouverait toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avait d'amer, intimida si fort le prince en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mêlant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver et d'emmener sa femme avec lui. Il avait pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie; il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour : la princesse et une de ses demoiselles étaient en croupe chacune derrière un domestique; deux gentilshommes faisaient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche; et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étaient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avait épousé l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçaient dans leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étaient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs, qui d'ordinaire sont accompagnés de tumulte, se ressentaient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connaissait la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployait sans contrainte, parce qu'elle n'avait à craindre ni entreprises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passait dans l'ordre : les hommes s'occupaient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travaillaient de l'aiguille, et réglaient leurs maisons. Albert et son épouse mettaient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignaient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne;

et c'est par là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle était dans leurs états[1].

Sully[2] raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour : il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournaient la tête pour sourire, et que dans l'appartement de la reine on laissait ouvertement éclater la joie que causait cet événement; mais le plus curieux de la scène se passa au conseil, que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroi, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçait des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. « Le vôtre, » dit le roi en se tournant vers Sully. « Cette affaire, répondit-il, est trop « importante pour opiner sur-le-champ. « On vient de me tirer du lit, et mes con- « ceptions ne sont pas encore bien éveil- « lées. — Dites toujours, reprit le roi; que « faut il faire? » Sully rêva un moment, et dit : « Rien. — Comment! rien. — Rien, « sire; et quand les Espagnols verront que « vous ne vous souciez ni du prince ni de « sa femme, ils les abandonneront d'eux- « mêmes. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci ayant eu le temps de connaître ce qui convenait au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc s'ils sont déjà sur ses terres, et en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partirait sur-le-champ, et irait signifier à l'archiduc l'intention du roi; et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit d'un air moitié sérieux, moitié badin : « Je savais bien, sire, que ne « m'ayant pas donné le loisir d'y penser, « je ne dirais rien qui vaille; mais dans « deux jours, je vous aurais donné un bon « conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandants des troupes de lui prêter main-forte. Il aurait pu, dit-on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagements avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs : il fut obligé de repasser le long de la frontière de France, où il y avait beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle était en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avait résolu de l'emmener avec lui; mais l'archiduchesse jugeant qu'elle pécherait contre la bienséance, en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer la ruse et la force, s'il le fallait, pour faire revenir la princesse en France; et il ne se trouva que trop d'âmes basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent.

Il parut que, dans le commencement, la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agréments qui en étaient une suite, tels que des présents sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle était l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchaient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la cour et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisait naître sous ses pas; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse,

[1] Bentivoglio, t. I.
[2] T. I, liv. 3, c. 35, p. 342.

en parlant d'elle, disait : « C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a « à reprendre que sa passion pour le roi, « qui est un sortilége[1]. »

Mais ce sortilége n'avait rien de surnaturel; la magie consistait dans les conseils des femmes qui l'environnaient à Bruxelles, et qui étaient toutes gagnées : elles faisaient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictaient les réponses, enflammaient son imagination, et persuadaient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvait ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoublaient la passion du roi, parce qu'il les considérait comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes était l'épouse de Brulart de Puisieux, comte de Berny, fils du chancelier et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désirait. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment, les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parlait toujours du prince et très-peu de la princesse, qui était pourtant le sujet principal de tous ces mouvements.

[1610] Les intérêts étaient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désirait l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondaient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne voulaient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement; ils l'exhortaient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfants, parce que le divorce, disaient-ils, avait été prononcé sur de faux exposés; et ils promettaient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisait dire qu'il n'y aurait jamais de sûreté pour lui, et l'avertissait de se défier des espions et des émissaires corrompus dont il prétendait savoir certainement que le prince était environné. Spinola, l'homme de l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectait les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux, et sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenait toutes les précautions nécessaires afin qu'il ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignait un intérêt plus puissant; savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en aperçut ellemême; et dans la suite, racontant cette aventure, elle disait naïvement : « Mon « étoile me destinait à être aimée par « des vieux. »

Quant aux propositions des agents du roi auprès du prince, elles décelaient leur embarras : ils l'exhortaient à revenir en France avec sa femme; il y consentait, mais il demandait de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondaient que ce serait une précaution déshonorante pour le roi, et que si le prince craignait quelque chose, il pourrait, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disait-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusait pas : mais il voulait, en attendant, rester maître

[1] Mém. Rec. t. II, p. 113. Bentivoglio, t. I.

de sa femme. D'Estrées répondait qu'il fallait qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisait semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitements de la part d'un mari ombrageux; et on la faisait redemander à l'archiduc par le connétable, son père; ou bien, madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savait être une complaisante du roi, offrait de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles, pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançaient pas les affaires, et le mois de février s'écoulait sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenait des espions auprès de la femme et du mari, qu'il était instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servaient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connaissait aussi les lieux où le prince passait son temps, et les moments où la princesse était libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui était infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le désir de se satisfaire, comptait tous les moments; et quand il jugea que l'exécution ne pouvait plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine : « Tel jour, « à telle heure, vous verrez ici la princesse « de Condé [1]. » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne; ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange : toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques Français trop zélés, qui ont cru par là obliger leur maître; mais que pour obvier à ces inconvénients, dès le lendemain il donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissait ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade; en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui, avec un sourire ironique, s'excusa sur les circonstances. Enfin, dès le lendemain, comme l'avait promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi qui lui enjoignait de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas; il répondit respectueusement à la sommation; mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouait dans cette affaire. « Tout ce que j'ai fait, ré-« pliqua le courtisan, a été pour obéir « aux ordres du roi mon maître, que je « dois exécuter, justes ou injustes. » Cette morale le consola, sans doute, du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil aurait eu à sa disposition une armée formée des contingents de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudraient rompre l'équilibre; projet ri-

[1] Mém. Rec. p. 113.

dicule, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissait sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire, avec les compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèrté, la politique, la malice et la haine faisaient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la guerre, et à rompre avec l'Espagne et la maison d'Autriche. La preuve qu'il y était disposé de longue main, c'est qu'il était prêt, et que ses armements étaient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter, et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'était déjà fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étaient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avait accumulés sur ce royaume depuis les temps de François I et de Charles-Quint; et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscrire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'était présentée en Allemagne dès l'année précédente, et le retour du printemps était l'époque fixée d'avance au commencement des hostilités.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfants, avait laissé sa riche succession à disputer entre six prétendants. C'étaient, 1° la maison Albertine ou électorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmées par l'empereur Frédéric III; 2° la maison ducale ou Ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse du malheureux électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avait aussi reconnu un pareil droit d'expectative; 3° l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt; 4° Philippe-Louis, duc de Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Wolfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558; 5° Jean Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième sœur de Guillaume; 6° enfin Charles d'Autriche, marquis de Surtgau, cousin germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestants, évoqua la cause à son tribunal; et en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnaître pour juge un prince qu'ils accusaient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les états protestants d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Halle, ils y conclurent la fameuse *union évangélique,* et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avait été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et surtout aux Grisons, qui, huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitants étaient catholiques, se voyaient inquiétés par le comte de Fuentes, sous mille prétextes différents, nés de cette cause. Celui-ci les tenait en bride par la construction de divers forts qu'il avait fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanais et du Tyrol, c'est-à-dire, des possessions des deux branches de la maison d'Autriche; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avait portés en dot à l'archiduc Albert, convoitait le Milanais comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire; mais il se proposait de se porter lui-même avec sa grande armée sur la frontière de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui

donnait pas la satisfaction qu'il demandait.

L'Espagne sentit que si la guerre s'entamait, elle ne pourrait la soutenir sans perte : c'est pourquoi Philippe aurait voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'était ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageait à rompre la paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé était une nouvelle Hélène qui allait embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi voulait détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avait plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlements devenaient difficiles : on se permettait, dans les conversations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montraient que les motifs auxiliaires n'étaient ni inconnus ni approuvés. Les étrangers pensaient à ce sujet comme la plupart des Français. La fuite du prince de Condé, qui ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parce qu'il ne voulait pas livrer sa femme! Les amis de Henri en étaient consternés; ses ministres ne le justifiaient qu'avec une espèce de honte. Lui-même ne parlait de la princesse, du prince, et de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquaient son embarras : il devenait rêveur, furieux, impatient; il n'aspirait qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes ferait diversion aux idées noires dont il était fatigué; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentiments et des prédictions. Comme il comptait que son expédition serait longue et pourrait le distraire des soins de son royaume, il voulait laisser sa femme régente; et afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner : mais ce couronnement était un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtait les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il était piqué de l'empressement de la reine, et suspendait les préparatifs. Enfin, dans ses paroles comme dans ses actions, on voyait les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenait autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paraît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister : c'est ce qui fait dire à Sully qu'au défaut d'une défense légitime, « ils « étaient disposés à se sauver par trahi« sons, perfidies, meurtres, empoisonne« ments et assassinats. » Mornay pensait de même. Mais sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyaient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seraient pressés; c'était de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectaient cette sécurité, les Français attachés au roi se laissaient troubler par des événements ordinaires, qu'ils transformaient en pronostics effrayants. On répandait aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés, que le roi rebuté ne voulait plus en entendre parler. A son exemple, les ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisait aucun cas, et regardait ces avertissements et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir[1].

[1] Sully, *ibid.* Matthieu, p. 38. Le Grain, t. VIII, p. 432. L'Étoile. Mercure. Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1053.

Mais ce qu'ils auraient dû tous ne pas négliger, c'était ce qui se passait à la cour. Il y régnait une indiscrétion effrénée. Les mécontents trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on allait commencer, n'épargnaient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageait par des plaintes assez publiques, qui enhardissaient la médisance et la calomnie. Les confidents de cette princesse, entre autres Concini et sa femme, se permettaient des railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituait à d'autres une tendresse que la reine méritait si bien. Enfin des predicateurs indiscrets osaient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parlaient aurait dû leur interdire. Henri était instruit des attaques sourdes qu'on donnait à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditait d'en punir les auteurs; mais il revenait bientôt à sa bonté ordinaire, et se contentait de dire : « Quand je n'y serai plus, on verra ce « que je vaux. »

Ces mécontentements ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denis le 13 mai. Il échappa à ce prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : « Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour « du jugement, et on serait bien étonné « si le juge se présentait[1]. » Il fut très-gai toute la journée; mais en rentrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avait envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre pour pénétrer en Allemagne, et comptant sur un refus, il s'apprêtait à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena longtemps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, était de lui donner tout ce qu'il possédait avant que d'être roi; et pour lui montrer qu'il ne lui restait plus aucun ressentiment des choses passées, il voulait tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui confier le commandement de la cavalerie légère; mais ces projets étaient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachaient, malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchaient de redonner quelque vigueur à cette âme flétrie : « Mes amis, « leur répétait-il, comme s'ils eussent « tous été conjurés contre lui, je mour« rai l'un de ces jours, et quand vous « m'aurez perdu, vous connaîtrez ce que « je valais, et la différence qu'il y a de « moi à un autre homme. » Inutilement s'efforçaient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissait : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfants. « Que « vous faut-il de plus? lui disaient-ils : « qu'avez-vous à désirer? — Ah! mes « amis, répondait-il en soupirant; il faut « quitter tout cela. »

Pendant le dîner il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avait de ce que cette guerre ne coûterait rien à ses peuples, et de ce qu'il y sacrifierait tout au plus ses épargnes. En quittant la table il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Épernon, de Roquelaure, Montbazon, Lavardin et la Force. Quand on lui demanda où il voulait aller : « Tirez-moi d'ici, » dit-il d'un ton chagrin; puis il commanda qu'on le menât à l'Arsenal, où il voulait converser avec Sully. Les rues étaient embarrassées par les apprêts qu'on faisait pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voitures de vin, obligea

[1] Matthieu, p. 41.

les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivait le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur [1].

Si Ravaillac eût jeté son couteau, et se fût confondu dans la foule, jamais on n'aurait pu découvrir d'où partait le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets de pied le saisirent; les gardes accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui; le duc d'Épernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avait une conspiration. On y mettait des personnes de partis et de caractères absolument contraires : la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avaient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément désigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paraît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et par une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'état, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disait sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtaient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'était déterminé à cet attentat parce qu'il croyait que le roi favorisait les huguenots, qu'il était lui-même huguenot dans l'âme, et voulait faire la guerre au pape; que cette idée lui était venue des sermons auxquels il avait assisté; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendait faire du gouvernement, il s'était persuadé que le roi n'était pas aimé, et qu'il rendrait un grand service à la France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui.

Ravaillac était parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disait-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvait réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence; il revint à Paris, vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Étant près d'Étampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presque aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours; et s'il n'avait pas trouvé cette occasion, il était résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent : d'ailleurs il affirma que jamais il n'avait parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importants dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun

[1] Matthieu. p. 810. L'Étoile. Mémoires de Condé, t. VI, p. 19. D'Avrigny, t. I, p. 116. Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1055. Gramond, p. 8. Mém. Rec. t. IV.

complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéraments bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent pour ainsi dire les mécontentements. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il était un de ces fanatiques d'état, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort de Henri IV, causée par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu; les travaux de toute espèce cessèrent; les gens de la campagne se transportaient par troupes sur les grands chemins pour avoir des nouvelles; et quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons « perdu notre père. « Ils lui rendaient ainsi en regrets la tendresse qu'il avait toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenait volontiers avec eux, s'informait du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudraient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux, les ministres, qui ont quelquefois trop de raison pour craindre la curiosité du prince, blâmaient cette popularité, comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes « prédécesseurs, leur répondait-il, te« naient à déshonneur de savoir combien « valait un teston; mais quant à moi, « je voudrais savoir ce que vaut une pite, « et combien de peine ont les pauvres gens « pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient « chargés que selon leur portée; » sentiments paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des Français. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur que par ses qualités héroïques; et si la sévérité de l'histoire pouvait permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, serait panégyriste.

LOUIS XIII,

AGÉ DE 8 ANS ET DEMI.

Henri, surnommé *le Grand,* laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avait dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition était un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis; mais ce préjugé se trouvait balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons, son oncle, tous deux absents de la cour. Ils prétendaient que ces princes avaient des droits à la régence, et ils voulaient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très-attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures, afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiraient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouraient le lieu de l'assemblée; et après les harangues funèbres des magistrats, interrompues par les sanglots des assistants, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces qui étaient alors à la cour : elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départements, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi

vivait encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avait pris des engagements contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seraient pas abandonnés; mais ils sentaient trop la différence qu'il y aurait entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendaient d'un monarque belliqueux et personnellement irrité contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandais et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat : « Vous avez perdu un bon maî« tre, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avait à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des faiblesses d'un grand roi, ne gardait plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente, fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il allait enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avait jurée; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connaissaient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'était pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avaient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine; au contraire, les personnes que ce prince ne souffrait qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étaient tous établis au moment où Marie prit en main les rênes du gouvernement; et loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étaient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendrait désormais. Ceux qui l'avaient gouvernée jusqu'alors ignoraient si, devenue maîtresse, elle continuerait à suivre leurs avis; et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnaient que des conseils mitigés, qu'ils pourraient rétracter dans le besoin. Les autres espéraient que cette princesse sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renoncerait aux préjugés qu'elle avait autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtaient complaisamment à ses désirs et ménageaient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencements, la reine se conduisit avec une circonspection qui, si elle eût duré, l'aurait rendue maîtresse des événements. Par l'avis de Villeroi, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendants briguaient l'entrée au conseil ; de ce nombre étaient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Épernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous; et ce fut encore par le conseil de Villeroi, qui fit entendre à la régente que plus il y aurait de conseillers, plus elle aurait de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné : c'était qu'une si grande assemblée n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendrait à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et pour les essentielles, ne consulterait que les ministres; qu'ainsi ils retiendraient le gouvernail de l'état, qu'on leur disputait : ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui

n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre que le feu roi était près de commencer. Le chancelier de Sillery ouvrit un avis qui aurait empêché de rompre la paix : c'était une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce serait abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il voulait qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui était déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon était accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les Français, commandés par le maréchal de la Châtre, et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'était déjà saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux principaux prétendants à la succession de Clèves, lesquels s'étaient accordés à la posséder en commun jusqu'à une décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas longtemps; et pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il était, se fit calviniste pour gagner les Hollandais, et le palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avait pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagréments qu'il avait éprouvés. « Il faudra voir, disait d'un air de suffisance « la princesse d'Orange sa sœur, il faudra voir comment mon frère sera reçu « en France. » De Milan, où il se trouvait à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avait enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il voulait rompre son mariage; et en particulier, il s'expliqua d'une manière très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint, se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes, intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorency, fomentaient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvaient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignait de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il était accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'était pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avait fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; « ce qui était d'autant plus aisé, « disait-il, que je ne sais ni lire ni écrire. » Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'était lui-même qui avait composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en deman-

da pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié ; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitait, Condé faisait aussi négocier son rappel en France. Il aurait voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyaient ses prétentions : mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation, ni excuse de ce qui s'était passé ; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspirait sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avait déjà beaucoup de mécontents. Dans la circonstance où se trouvait Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume ; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sully ; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédait. Il y eut aussi beaucoup d'engagements contradictoires et des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en serait-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes faiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandait-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant d'empire sur « votre maîtresse ? N'avez-vous pas employé des philtres, de la magie, des « moyens surnaturels ? — Point d'autres, « répondit-elle, que l'ascendant qu'ont « les âmes fortes sur les âmes faibles. » L'opiniâtreté qui était naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnait à ce sujet ne faisaient que l'entêter et l'aigrir. « Je sais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la cour est contre Concini ; mais l'ayant soutenu contre le roi mon mari, je le soutiendrai « bien contre les autres. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses grâces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionnent toujours ; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfants de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice [1].

Concini avait du mérite, mais encore plus de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent ; il se jeta tête baissée dans les affaires, et quoique sans caractère public, il prétendit tout voir et tout régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connaissance de ce qui regardait chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et qui voulut exiger non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : « M. de Sully prétend-« il encore gouverner ? C'est la reine « qui est la maîtresse : j'accepterai les « dons qu'elle nous fera pour les servi-« ces que nous lui avons rendus. M. de « Sully ne doit pas compter nous faire la « loi ; il a plus besoin de notre assistance « que nous de la sienne ; il en convien-« drait s'il savait ce qu'on nous propose « contre lui, et il nous rechercherait, en « voyant qu'il n'y a ni seigneur ni prince « qui ne le fasse. » Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des mémoires de Sully [2], afin qu'on en voie mieux quelles étaient la suffisance du favori, ses vues intéressées, sa persuasion de son crédit, son adresse à semer des

[1] Mém. Rec. t. II, p. 310.
[2] T. II, ch. 42.

soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposait de l'état, la femme se mêlait de toutes les entreprises lucratives : elle vendait les grâces et les priviléges; elle appuyait les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées; elle obtenait des assignations sur le trésor royal, et remplissait sa maison de richesses. Pour un homme qui jouait un si grand rôle, le nom de Concini était trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme; enfin cet étranger, qui n'avait jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernements d'Amiens, de Péronne, de Bourg-en-Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche; et son beau-frère, Étienne Galigaye, qui n'avait pas rendu plus de services à l'église que Concini à l'état, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grâce qui tombait sur cette famille, il s'élevait un cri d'indignation à la cour. Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontents que de les combler eux-mêmes des dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que pour obtenir il ne fallait que murmurer et se plaindre; quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions[1].

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissaient à des partisans, à de simples commis, calculaient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche; ce qu'on pourrait tirer d'un droit périmé qu'on ferait revivre, d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderait pour de vieux arrérages ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinaient comment il serait possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout était arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyaient les projets au conseil, et les faisaient passer. Toutes fraudes paraissaient permises quand elles étaient lucratives. Les gouverneurs demandaient des gardes qu'ils ne complétaient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisaient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeaient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étaient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui par là se trouvaient exclus, exigeaient des assignations sur le trésor royal. Rien n'était plus commun que le doublement et le tiercement d'appointements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenaient des dots pour leurs filles, d'autres le payement de leurs dettes; de sorte que c'était un pillage général; et en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles, étonnantes, et indignes de la noblesse française, que l'avidité du gain dégradait et avilissait. Encore si ces profusions avaient procuré à la reine la tranquillité qu'elle désirait! Mais la jalousie se mettait entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avaient reçu; et pour empêcher la discorde particulière, qui des familles aurait pu passer dans l'état, la régente était obligée de donner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

[1] Sully, t. II, p. 50.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Il serait inutile et il deviendrait ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causaient journellement une multitude de brouilleries et de raccommodements, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionnaient : c'était une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivait de là que les familles se brouillaient, se raccommodaient, se brouillaient de nouveau. Il se formait aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyaient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venaient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auraient-elles causé moins d'événements, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étaient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre [1].

[1611] Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avait à la cour plusieurs princes, jeunes, parents assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissait, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisaient, et pour lors ils devenaient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisaient un point d'honneur de n'y paraître que superbement équipés, et ils n'allaient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiraient le peuple. Comme les rues furent longtemps mal pavées, c'était une déférence de céder le côté des maisons, qu'on appelait *le haut du pavé ;* et l'exiger, c'était affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenaient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenait parti, et il en arrivait des émeutes qui faisaient craindre pour la ville. On tendait alors les chaînes; on battait le tambour; les principaux bourgeois prenaient les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans, que la curiosité arrachait à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étaient des circonstances dangereuses, et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, « parce « qu'il vaut mieux, disait-elle, que cinq « cents marchands soient ruinés, que si « l'état était troublé : » réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands [1].

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV contenait, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisait, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude [2]. Ils surent que le système du conseil de France changeait; que l'Espagne et Rome commençaient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier voulait s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspirerait forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avait pensé lui faire perdre Sedan, travaillait à le priver de l'intervention des calvinistes. Les

[1] Mercure, t. I, p. 531.

[1] Merc. t. II, p. 2. Bassompierre, t. I, p. 292.
[2] Mém. de la régence. Mém. de Rohan, t. II.

intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, et ensuite la cour obligea les députés de se contenter de promesses, et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille; mais il garda ceux du haut et bas Poitou, de la Rochelle, et les charges de grand maître de l'artillerie et de grand voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour[1]. Il s'occupait à régler ses affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardait ses charges et ses gouvernements, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappelaient du moins les temps heureux de la France. Ses mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portait toujours suspendue à son cou une large médaille, sur laquelle était empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appelait jamais que *son bon maître :* plusieurs fois par jour il la prenait entre ses mains, la contemplait tendrement, la baisait en soupirant, et levait vers le ciel ses yeux chargés de larmes.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnait. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les la Valettes, les Villerois, les Sillerys; et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

[1612] La bonne intelligence qu'occasionnait cette société de pillage ne dura pas. Les grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisait par les mains du marquis, n'étaient pas encore contents d'être enrichis : ils auraient voulu de plus être les seuls puissants, et gouverner l'état à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquait à ces derniers leur déplaisait; et comme ils supposaient que Concini avait tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'était à lui qu'ils s'en prenaient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portait à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Il s'en présenta une, qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissait du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant[1].

La reine désirait ardemment cette double alliance, et elle l'avait décidée dans son particulier; mais voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avait promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocherait de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'était ouvertement déclaré. Ceux qui savaient que les personnes qui parlaient

[1] « Nous nous ennuierions les uns les autres, » disait-il en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les courtisans riaient de sa gravité et de ses habillements peu conformes à la mode. « Sire, dit-il fermement au roi, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne pour s'entretenir avec moi sur les grandes et importantes affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons. » Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

[1] Merc. t. II. Mém. Rec. t. II, p. 642.

ainsi étaient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchait, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisait le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avait eu soin de se ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince : « Qu'est-« il besoin, dit-il, de délibérer? La chose « est si avantageuse, qu'il ne faut plus « que remercier Dieu de l'avoir permise, « et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposants restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil très-mécontents, n'ayant su, disait le connétable son beau-père, ni fuir ni combattre.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Sillery et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en l'informant secrètement qu'on pourrait bien le faire assassiner : mais ni les menaces, ni les ruses des mécontents ne réussirent. La reine soutint le chancelier; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en mesure de résister, si on l'attaquait. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente aurait dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre : il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptait se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectait des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs français qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, arrondissait son gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y était réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre d'Espagne, se préparait à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente, en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avaient alléguée contre ce mariage leur manquait. Le duc de Savoie venait de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen; car ses liaisons avec les princes pour obtenir l'aînée des princesses ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité, par lequel ces deux puissances se seraient partagé les états de ce prince. L'Espagne aurait eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étaient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'était pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs; mais comme son veuvage ne lui permettait pas un certain éclat, elle s'était composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisait des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusements. La duchesse de Guise, Catherine de Clèves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafré, et la princesse de Conti, sa fille, avaient la direction de ces divertissements; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune ca-

valier un goût vif, qui pourrait conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il était possible, dans la faveur de sa maîtresse.

[1613] Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour : celle des princes, qui était soutenue par les ducs de Nevers, de Bouillon, et par le marquis d'Ancre; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité [1].

C'était le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avait donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil : mais à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avait pas servi comme il aurait dû, il rompit avec lui, et se tourna du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avait eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de relever cette audace aux yeux de la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton ; elle dit que Guise ayant été forcé de se défendre, n'était pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étaient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avait jeté une frayeur mortelle dans l'âme du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il tremblait pour lui-même; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avait acquises. Cependant avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savait qu'il ne fallait pour cela que de l'argent et des grâces; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guises ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Épernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avait prétendu l'acheter [1].

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'aurait rendu tout-puissant en Guienne; le duc de Longueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenait comme une place nécessaire à sa sûreté; les ducs de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandaient alors en plaintes et en murmures. Il en résultait une fermentation secrète, dont les passions particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

[1] Mém. Rec. t. III, p. 22.

[1] Mém. de Bassompierre.

« Rien de modéré dans une femme, dit « Gramond [1]. Si elle aime, elle brûle; si « elle hait, elle déteste; si elle se croit « méprisée, elle devient furieuse [2]. » Des préférences de la régente, à l'occasion des divertissements qu'elle prenait dans son appartement, avaient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étaient point admises, ou qui n'y étaient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et « appelèrent « à la vengeance pères, frères, maris, « parents, et tous ceux, dit le même « auteur, à qui l'amour faisait bouillir « le sang dans les veines [3]. » Le nombre n'en était pas petit dans une cour qui s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvait presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'était plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue; il avait payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venait d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étaient plus, ou avaient des enfants que leur âge rendait déjà propres à éprouver des passions et à épouser celles des autres. L'ambition n'était donc pas toujours le principe des cabales; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étaient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avait entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposait à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine Charles de Gonzague, son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignait, elle voulait se venger du marquis d'Ancre et de sa femme, qu'elle prétendait lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairière un attachement, un respect, dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguait pas les égards. Le motif des attentions de Léonore était le désir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avait été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvait tant d'avantages, que malgré sa fierté, il ne s'en éloignait pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues : mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mère d'un fils en âge d'être marié, la comtesse n'était pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il était un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettait un poids dans les affaires, elle ne pouvait douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençaient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage; s'il la pressait, elle se disait retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchait, elle le rappelait par des espérances : ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontents pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience n'aurait pas causé

[1] Gramond, p. 36.

[2] *Nihil in femina modicum : si amat, uritur; odio implacabilis est; contempta, amens fit.*

[3] *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant.* Voyez Gramond, Hist. de Louis XIII, p. 56.

un grand embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y était joint, et n'en avait, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'était aperçu que la reine ne le considérait que pour le besoin qu'elle avait de lui. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontents réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importants en Angleterre, où le gouvernement de France était fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantait d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé voulait les éloigner : « mais, « répondaient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a « laissés tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. » En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine ne le distinguaient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étaient ouvertement ennemis du gouvernement [1].

[1614] Le duc de Bouillon, qu'on n'offensait pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connaissait dans les esprits, et concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avait eu soin de prévenir, prête à la seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devait, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentements, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avaient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés [1].

[1] Vie de Bouillon, t. I, l. 6.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rébellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étaient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement [2]. L'ambassadeur d'Espagne voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir [3].

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tombaient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disaient-« ils, conduire par un petit nombre de « ministres qui la trompent; ce n'est

[1] Merc. t. III.

[2] Outre les princes, les ducs de Longneville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand prieur son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisy et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de la Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny son fils, et le duc de Rohan son gendre, étaient secrètement de la confédération.

Ils avaient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. Voyez le Grain, p. 70.

[3] Le Grain, p. 70. Mercure, t. III, p. 317. Mém. Rec. t. II, p. 211. Gramond, l. I, p. 43. Sully, t. II, p. 203.

« qu'avec eux qu'elle décide tout, sans « appeler à son conseil les princes ni les « grands officiers de la couronne; elle « prodigue les finances du royaume pour « enrichir un étranger. Les charges, les « dignités, les ambassades sont données « sans discernement. Le gouvernement « n'a point de consistance : on publie au-« jourd'hui un édit, il est rétracté le « lendemain, et rétabli deux jours après. « Les peuples sont écrasés d'impôts; « clergé, noblesse, parlement, tout le « monde se plaint. On ne connaît plus « rien au système politique de la Fran-« ce : les Espagnols dominent dans le « conseil. La reine leur laisse usurper « la Navarre, et elle sacrifie tout au désir « d'accomplir un mariage qui est géné-« ralement désapprouvé. » Enfin les mécontents accusaient Marie « de ne donner « à son fils aucune connaissance des af-« faires, de le faire mal élever dans l'in-« tention de prolonger sa régence; » et ils finissaient par demander l'assemblée des états généraux.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie;* titre qui caractérisait assez bien le motif de tous ces mouvements. On y faisait voir que si, depuis quelque temps, il y avait eu des profusions ruineuses pour l'état, ceux qui déclamaient contre elles étaient précisément ceux qui les avaient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitaient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disait qu'elles étaient suggérées, fausses ou mal fondées; que les impôts étaient aussi modérés que les circonstances le pouvaient permettre; que jamais la paix n'avait été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisait, était le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquait pas. Les princes, qui n'en avaient point, ne furent pas si bien servis. Villeroi, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroi conseillait à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étaient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées : mais la reine craignait une défection, et hésitait; d'un autre côté, le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentait plus propre à négocier qu'à combattre, détermina la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle voulait d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, « disait-elle, que leur intention est de « m'arracher toutes les grâces qu'ils pour-« ront, et de se rendre maîtres du gou-« vernement. Je leur abandonnerai ce « que je ne pourrai défendre, et j'assem-« blerai les états généraux, non parce « qu'ils le demandent, mais afin de ré-« duire leurs pensions, et de réformer « quantité d'abus auxquels je ne puis « m'opposer [1]. » Marie aurait suivi ce plan, et se serait peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle aurait cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que si la régente affaiblissait ainsi le trône, et accordait tout à la faction de Condé, son maître ne serait pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité pour la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'aurait voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désirait, et tira parti de la circonstance, pour se donner de l'importance, et faire connaître à la reine et à ses ministres qu'il était dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite

[1] Mém. Rec. t. III, p. 221. Merc. t. III, p. 420.

ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontents, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avaient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états généraux y pourvoiraient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *malautrue;* nom dont il serait difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimait peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme se flattant de l'appui des protestants, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne; mais Duplessis-Mornay, dont l'influence était toute-puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, Vendôme se soumit. La reine fit ensuite reconnaître Louis majeur, au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptait cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étaient présidés par le prévôt des marchands Miron. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à Miron de parler qu'à genoux. Tels étaient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étaient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avait assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, les ministres semèrent habilement entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutait bien que les autres refuseraient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente; la noblesse, qu'on abolît le *droit de paulette*, qui rendait héréditaires les offices de finance et de judicature, et le tiers état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étaient pourvus [1].

Il y avait encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuait de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissait gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avaient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquait lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimait, on ne manquait pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissaient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquait de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'était à elle-même qu'on en voulait. En effet, plusieurs députés du tiers état, qui étaient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disaient et répétaient sans cesse que le procès de Ravaillac avait été mal fait, et qu'on aurait trouvé des complices, si on avait voulu.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou

[1] Merc. t. III, p. 140; et t. IV, p. 1.

temporelle. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenait point à des laïques de décider ce qui pouvait être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que tout en disant anathème avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyait qu'il était telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers état, sur lesquelles on pouvait concevoir des doutes, en sorte que le serment, qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes, ne pouvait y être appliqué. Le cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte; on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi qui « a juré à son sacre d'être catholique « se faisait musulman, ne faudrait-il pas « le déposer? » Mais toujours fidèle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisait de vouloir être catholique, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeraient à l'avis du cardinal du Perron. Quoi qu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que faiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions d'apparat[1].

[1615] Les mécontents désiraient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage; il représenta aussi qu'il convenait que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisaient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibérerait sur l'exécution des demandes. Le 24 mars, Louis fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avait lu leurs cahiers; qu'il était impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant sa majesté allait établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperait ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors pleinement débarrassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, obstacles qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avait-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui était moins reconnaissante de l'accommodement, qu'elle n'était fâchée de ce qu'il l'avait mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptait, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se serait substitué : mais les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, parce que ses manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous

[1] D'Avrigny, Mém. eccl. t. I.

Ceux qui connaissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvements, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paraissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers état, dans la dernière assemblée, étaient presque tous gens de robe [1]. Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée dans la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectait au contraire dans ses communications avec le tiers état, une indifférence, un oubli des convenances, qui tenaient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris, aigrirent le parlement, où ils avaient presque tous des parents ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenaient, étaient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disait que la reine avait joué la nation, et on n'aurait pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employaient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le ferait quand le parlement aurait adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite maladroite le 25 mars; et trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils le veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent; qu'ainsi il suffit de leur faire connaître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence arrêt qui portait que les princes, ducs et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvaient alors à Paris, seraient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seraient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avait appré-

[1] Mém. de Rohan, t. I.

hendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour aurait négligées sans risque; au lieu que la convocation des pairs donnait à cette affaire une importance qui ne permettait pas de ces arrangements ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenait nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvait sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît, et pour lors elle avait à craindre de voir porter des coups violents à son autorité, dont elle était idolâtre : alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement s'ils y étaient invités; et en même temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvait fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'état, l'avocat général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochait au parlement « d'affecter la puissance souveraine, en invitant les princes, les grands officiers « de la couronne, et le chancelier lui-« même, à se rendre à ses assemblées. La « compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein « que de rendre les premiers de l'état té-« moins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentait l'artifice, elle fit assembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il enjoignait au parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des princes et des pairs, et le registre dans lequel il était inscrit, et lui défendait, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étaient si précis, que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement, et dit qu'il s'en ferait rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le « parlement fut rabroué, et cela l'atta-« cha d'autant plus au parti de M. le « prince. »

C'est ce que désirait le duc de Bouillon : il aurait été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa point dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvaient des présidents au parlement, insinuèrent à la compagnie qu'il ne fallait pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce serait un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachait, et qu'il était à craindre qu'il ignorât toujours; que mal à propos le parlement s'était laissé abattre du premier coup; que s'il avait seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seraient venus à son secours; que ce prince et les autres seigneurs français bien intentionnés ne refuseraient pas encore de se joindre au parlement, s'ils pouvaient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'était une nouvelle tentative à faire, et qu'il était impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venait d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avait fourni les moyens en disant qu'il examinerait l'arrêt du parlement, et qu'il ferait connaître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque serait supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes

les chambres. Sillery, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1° que le parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'état; 2° qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. « Votre arrêt, « ajouta-t-il, est l'ouvrage des jeunes con- « seillers, dont le nombre l'a emporté sur « la prudence des anciens; le roi se sou- « viendra de la fidélité de ces derniers, et « il les exhorte à continuer : mais en mê- « me temps il vous défend de mettre à « exécution l'arrêt rendu pour la convo- « cation des pairs, et de délibérer désor- « mais sur cette affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes, et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardait comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusait au parlement ; mais comme dans l'affectation qu'on marquait d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur les opérations du corps entier, il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avait concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avaient dit le contraire ne lui avaient pas fait un rapport fidèle, et qu'il le suppliait de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'était répandu un bruit que le roi se lassait d'être en tutelle, et qu'il ne serait pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine irritée voulait l'interrompre par de nouvelles défenses; les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation, le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étaient remplis d'une foule innombrable; preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et surtout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savait être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendaient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier, de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'état. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissaient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que si quelque article se trouvait avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, et elle fut écoutée avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y règne. Le parlement déclare dans le préambule « qu'il s'est toujours entremis utilement « des affaires publiques, et que les rois « l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais « conseil qu'on donne à votre majesté, « de commencer l'année de sa majorité « par tant de commandements de puis- « sance absolue, et l'accoutumer à des « actions dont les bons rois, comme vous, « sire, n'usent jamais que fort rarement. » Il ajoute que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage; que témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et a désiré le concours des

princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célèbre compagnie [1]. »

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers états par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil « est composé, non des princes, des grands du royaume et des anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures; » de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les cours étrangères.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de survivance; que les charges cessent d'être vénales; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues; que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savants et de bonnes mœurs; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altère ou change hors du conseil les arrêts qui y ont été prononcés; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désire qu'elles soient mieux administrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défense aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présents ou pensions des adjudicataires des fermes, qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, « dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples. » Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins: 1° qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines et enregistrement préalable: 2° qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable, « et en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solennelle, sous votre autorité: que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportements, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun. »

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment un profond si-

[1] Mercure, t. IV, p. 49.

lence : chacun se regardait. Enfin la reine prit la parole, et dit que cela n'était fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'était lui manquer de respect, et que les remontrances mettaient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandait contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi que les remontrances n'auraient dû être faites qu'après que sa majesté aurait envoyé l'ordonnance qu'elle avait promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernait les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions épargnés par Henri avaient été dissipés, si on n'en avait pu mettre d'autres en réserve, c'était la faute des princes auxquels on avait été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeait, on répondait, on s'apostrophait. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançaient sur le parlement des regards foudroyants. Les esprits s'échauffaient, et il était à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai, il parut un arrêt du conseil, qui supprimait les remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa majesté promettait un édit sur les cahiers des états, et s'engageait à écouter alors les remontrances qui pourraient être faites sur cet édit. Le lundi premier juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement, pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageait, et la rupture paraissait inévitable, lorsque la certitude où était le parlement de faire plier la cour, s'il s'opiniâtrait, le détermina, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguait toujours dans la compagnie; il passait si bien pour être l'auteur de tous ces mouvements, que la reine disait naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints « de recourir à cet homme-là pour nous « tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranlaient quelques membres, il fit savoir au parlement, par des émissaires, qu'il n'avait qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclarerait pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'était, ne manquerait pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avait avec les calvinistes qui s'assemblaient à Grenoble, et qui promettaient une puissante diversion; mais il en dit assez pour faire connaître que si le parlement persistait dans sa résistance, les ministres seraient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendrait certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres les plus modérés de ce corps ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce serait une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre ; que malgré leurs bonnes intentions, ils passeraient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutaient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi !

Si le parlement balançait, la reine et les ministres n'étaient pas plus fermes, ils craignaient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontents, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui aurait donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue : les

esprits se rapprochèrent; et des conférences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté; il y faisait des excuses à la reine, et disait que dans ses remontrances il n'avait prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentait modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeait l'entière exécution, serait *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie; et il suppliait sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni bifféni annulé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution; et au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçaient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui aurait peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de Condé étudiait ses démarches. Il était déterminé à faire la guerre, et il attendait que le parlement frappât le premier coup; mais trop persuadé que cette compagnie ne pourrait jamais se réconcilier avec la cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits, et l'accommodement était fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui était le désir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'était toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devait faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit, au contraire, hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendait, Condé quitte la cour avec ses adhérents; il se retire à Clermont en Beauvoisis; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, et les autres chacun dans les endroits où ils croyaient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie, d'une part, les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples; de l'autre, on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes; on promet aux peuples, on fait des offres aux chefs; et ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on lève des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontents, qui pour cela s'étaient réunis à Coinci. Villeroi et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais ou ils n'avaient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étaient de gagner seulement du temps.

Marie avait le cœur profondément ulcéré de deux choses : 1° de ce que les confédérés, dans leur manifeste, dénonçaient, pour ainsi dire, à la nation ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery et le chevalier son frère, Dollé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetaient tous les troubles de l'état, et par contre-coup sur elle-même; 2° de ce qu'ils affectaient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avait pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposait aux plus odieux soupçons : aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagements qui auraient pu faire dire qu'elle achetait leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui était nécessaire pour prendre ses mesures; et quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontents ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans,

qui formèrent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui, avec l'autorisation du roi, se tenait à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, « sachant, « dit le Mercure [1], qu'ils étaient résolus « à une entière soumission envers sa ma« jesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des parlements, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyaient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avait dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui était le président le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le parlement envoya le redemander; le roi répondit qu'il l'emmenait pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du président ne fut pas long; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'aurait dû être accompagnée que de plaisirs; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissements l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tirait quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançait au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchait presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui avait ordre d'éviter une action. Après venait l'armée des mécontents, sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchait, Bois-Dauphin présentait le front; et Bouillon, moins fort, s'arrêtait ou cherchait des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'était pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne voulait qu'assurer la marche du roi; Bouillon ne voulait que l'inquiéter et pénétrer dans les parties du royaume où il comptait se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre; et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires [1].

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'était qu'un penchant sans passion qui les déterminait ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévalait, le roi était néanmoins obéi; et là où les royalistes l'emportaient en nombre, les partisans des princes n'étaient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontents : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclarait le prince de Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordants, dans lesquels ils avaient soin de répéter que le but de leur confédération était d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avaient participé à la mort du roi. Excités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince malgré les instances de Duplessis-Mornay, de Lesdiguières et de Châtillon; et s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenait mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger; mais comme il leur coûtait à tous d'avouer qu'ils prenaient les armes directement contre le roi, ils publièrent que

[1] T. IV, p. 19.

[1] Merc. t. IV, p. 207. Mém. Rec. t. III, p. 440. Gramond, t. II, p. 93.

ce prince était prisonnier entre les mains des ministres; subterfuge usé qui ne trompait personne. Cependant, comme on pouvait appréhender que les mécontents n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareraient quand la cour serait éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandants affidés avec des troupes, qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvements; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Élisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avait quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui était du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendaient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservait pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimait pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse [1].

Le premier interprète de leurs sentiments fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie et par son adresse à inventer des amusements proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandait que « Luynes était son ami, et qu'elle eût « à croire ce qu'il lui dirait de sa part. » Cette commission flatteuse marquait la faveur dont ce courtisan jouissait : faveur qui n'alarmait pas la reine mère, persuadée qu'elle se renfermait dans la sphère des divertissements, et que son fils réservait pour elle seule la connaissance des affaires, dont Marie était uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée; mais il se servit de la liberté des plaisirs pour faire apercevoir à Louis le faible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidents : « Ce maréchal sera la « ruine de mon royaume; mais on ne « peut pas dire cela à ma mère, parce « qu'elle se mettrait en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvait souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendait capable de tout; et quand quelque intérêt la forçait à se contraindre, la nature violentée s'expliquait par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étaient extrêmes : l'amitié chez elle était aveugle dévouement, et la haine, exécration. Quiconque l'avait choquée une fois ne pouvait se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimait-on mieux travailler à la détruire que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humiliants qui la punirent sans la corriger.

[1616] Après avoir marié son fils selon ses désirs, malgré les obstacles puissants qui s'y opposaient, Marie se voyait deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui était opposée. Pour l'écraser, elle n'avait qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venait de mettre à la tête de son armée, bien

[1] Motteville, p. 1.

supérieure à celle des confédérés; pour la dissoudre, il suffisait de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontents. Le premier parti était plus conforme au goût de Marie; et si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son désir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtait pas cette guerre: ceux qui l'environnaient lui disaient en secret que son mariage n'en avait été que le prétexte, et que le véritable motif était le soulèvement des grands contre un insolent favori dont la reine était follement infatuée; qu'elle pourrait d'un mot finir tous ces troubles, et que si elle ne le faisait pas, ce serait signe qu'elle préférait le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine désirait aussi avec ardeur la fin des troubles pour se rendre à Paris, où l'attendaient des fêtes dont l'idée enlaidissait encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensait comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitaient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campements et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivait, il y avait toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivait, quoique suivant des partis opposés; on se communiquait ses idées, et on s'accordait communément à conclure qu'il fallait faire la paix. Ce vœu était si général, que la reine craignait de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtait pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou; ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontents; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentants des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le désiraient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin [1].

Pour le fond, la reine ne pouvait guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité, signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes: « On fera une recherche bien exacte de « tous ceux qui ont participé au détes- « table parricide commis en la personne « du feu roi, et attendu qu'au préjudice « des volontés et commandements exprès « du roi et de la reine sa mère, quelques « officiers sont réputés avoir mis de la « nonchalance à la recherche des auteurs « dudit parricide, il plaise à sa majesté « de faire expédier à cet effet une com- « mission adressante au parlement de « Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, lesquelles sont accordées. On demande aussi avec affectation, article 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet: « ré- « servant cependant sa majesté de don- « ner ce qu'il conviendra au mérite, ser- « vices et qualités des personnes. » Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et à ses adhérents, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocents et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il fallait pour leur faire croire qu'ils n'avaient pas été entièrement oubliés, savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des

[1] Mercure, t. IV, p. 45.

confédérés, qui avaient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avait été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut rédigé en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négociait, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après on vit des événements qui avaient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Sillery, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances, que dirigeait le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avait déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs qui s'étaient montrés partisans zélés de la reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontents, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étaient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissements qu'ils lui enviaient, entre autres sa forteresse d'Amiens, que convoitait depuis longtemps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événements singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avaient été antagonistes si acharnés, parurent, aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il protégea hautement le maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contents. Les autres, calvinistes et parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avait pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérents quelques avantages plus apparents que réels; et la reine mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'était pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudrait sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroi, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisait le prince de signer les ordonnances : « On peut, dit Villeroi, mettre « la plume à la main de celui dont on tient « le bras. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince « se détermine à être bon serviteur du roi; « autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qua- « lité, ni condition, ni crédit capables « d'assurer quelqu'un quand il est dans le « Louvre, le centre de la justice et de la « force du roi [1]. »

Mais le succès éblouit Condé et le perdit; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde

[1] Mém. Rec. t. III, p. 444.

le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même; les courtisans s'empressèrent autour de lui; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions, ni ses discours; il décidait souverainement au conseil, tranchait dans les affaires, et distribuait les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontents. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avait caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur était toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçait ruine; « par la raison, dit « Siri, qu'il faut qu'à la fin tout bois soit « rongé par les vers et tout drap dévoré « par les teignes. » Il essuya cette année deux revers accablants, dont le second était un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il allait la marier et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparaient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchait de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, vêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut dans cette punition des circonstances qui firent connaître que les valets étaient victimes de la haine qu'on portait au maître. Concini le sentit : il aperçut aisément qu'on animait contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyait plus en sûreté. Sa situation à la cour n'était pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en aurait été troublé. De tous côtés il ne voyait qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étaient également mal interprétées. Se présentait-il aux fêtes que les grands se donnaient, on taxait sa démarche d'insolence; se retirait-il, parce qu'il s'apercevait qu'il n'était pas vu de bon œil, on attribuait son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le serraient, l'insultaient, et semblaient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandait à Condé de lui permettre d'agir et de le délivrer de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie [1].

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servaient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étaient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris public qui enhardissaient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque voulait entreprendre sur ses gouvernements ou ses dignités, trouvait un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini était gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé était le maître, et qu'elle était absolument sans puissance [2].

Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les cho- « ses, lui dit-il, sous huit jours, il faut « que toute l'autorité passe au prince de « Condé, ou vous revienne, si vous savez « la retenir. Deux si grandes puissances

[1] Gramond, l. II, p. 124. Mém. Rec. t. IV, p. 1. Mém. d'Estrées, p. 215.

[2] Mém. Rec. t. IV, p. 4.

« sont incompatibles. Les grands et le « peuple sont pour le prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est « plus rien et pour les affaires et pour « le conseil; elle est toute entre les mains « du prince : si bien que je ne vous crois « pas en sûreté à Paris, où on peut vous « investir dans le Louvre : et j'aimerais « mieux vous voir, vous et votre fils, en « rase campagne avec mille chevaux. — « Je trouve, répondit la reine, assez de « gens qui me montrent le mal, mais aucun le remède : j'ai fait humainement « tout ce qui est possible pour le bien de « l'état; mais Dieu n'a pas voulu bénir « mes efforts. J'ai donné la plume au « prince, j'ai désarmé le roi; j'ai ôté au « maréchal d'Ancre le gouvernement « qu'il avait en Picardie; j'ai souffert « qu'on le chassât de la cour; j'ai fait du « bien à tout le monde; je n'ai fait de mal « à personne : je ne sais donc quel parti « prendre. » Mais son irrésolution ne dura pas longtemps. Elle fit voir, comme elle l'avait promis à Bassompierre, qui lui reprochait le sommeil léthargique dans lequel elle paraissait plongée, « elle « fit voir qu'elle ne dormait pas tou« jours [1]. »

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y était depuis douze ans. Cette première démarche aurait dû inspirer de la défiance aux Condéistes (ainsi les nommait Bassompierre); parce que si on tirait de prison, dans un moment si critique, un prince ennemi né de la branche régnante, ils devaient penser qu'on avait apparemment quelque dessein dont l'exécution demandait un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même parmi le peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes que sur la porte de la chambre qu'occupait à la Bastille le comte d'Auvergne, on avait mis *chambre à louer*. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction était si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire : elle se croyait maîtresse des événements. Cependant, comme on répandait des menaces qui pouvaient être fondées, à tout hasard, les chefs, savoir Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui dans une occasion récente avaient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvait se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous [1].

S'étant rendu chez la reine mère, le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi qui le reçut bien [2]. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines abordant le prince, qui était serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon, mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues tout en larmes, criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ces tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans qu'il y eût la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avait appréhendé des effets plus redoutables; et pendant qu'on arrêtait le prince, la reine faisait tenir dans la bassecour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenaient l'argent et les

[1] Sully, t. II, p. 177.

[1] Bassompierre, t. II, p. 20.
[2] D'Avrigny, t. I, p. 215.

pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses : il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvement entre les courtisans, dont les uns triomphaient, et les autres tâchaient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avaient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avait eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin; mais que la cabale formée sous le nom du prince s'était portée à des excès qu'une plus longue tolérance aurait rendus irremédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutait-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils voulaient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avaient entre eux un mot de ralliement qui exprimait ce dessein[1]. Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreraient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement sans réclamations, quoiqu'on y eût glissé parmi les griefs que le prince avait voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étaient retirés à Soissons, où ils faisaient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avait été gardé au Louvre. Les mécontents eurent l'air de se prêter à un accord, mais ce n'était que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus ostensiblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposaient. La cour leur opposa trois armées commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigny et de Souvré, et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'était pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté; il s'occupait en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendait qu'il voulait se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contrecoup : mais il paraît qu'il n'avait dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchaient à s'assurer un asile contre les premières secousses d'une bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il voulait persuader au public qu'il n'avait eu aucune part à l'emprisonnement du prince : mais si quelques-uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa[1].

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avaient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, surtout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie « austère et stoïque, dit Brienne, ne pou-

[1] Ce mot de ralliement était *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre, qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquait le désir qu'on avait que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auraient indiqué.

[1] Bassompierre, t. I, p. 470, et ses Observ. sur Dupleix, p. 197.

vait compatir à ceux qui ne voulaient « pas que la volonté des souverains eût « des bornes : » on les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroi, qui s'étaient encore maintenus à la cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal ; dès lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts et de vouloir borner les plaisirs[1].

Cependant sa fortune ne l'aveuglait pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement « ma fille, lui dit-il, et je la regretterai « tant que je vivrai ; cependant je sup- « porterais cette affliction, si elle ne m'an- « nonçait pas en quelque façon, la ruine « de moi, de ma femme, de mon fils et « de toute ma maison, que l'opiniâtreté « de ma femme rend inévitable. Je con- « nais le monde, la fortune, ses élévations « et ses décadences, et que l'homme, ar- « rivé à un certain point, se précipite, « à proportion que la montée qu'il a faite « a été haute et roide. Comme vous m'a- « vez connu d'enfance, je n'ai rien de « caché pour vous. Vous m'avez vu à « Florence, débauché, quelquefois en pri- « son, banni, sans argent, et incessam- « ment dans le désordre et la mauvaise « vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avais « pas un sou quand je suis venu en Fran- « ce. Je me suis avancé et enrichi à l'aide « de mon mariage. J'ai enfin poussé ma « fortune jusqu'où elle a pu aller, tant « qu'elle m'a été favorable : mais recon- « naissant qu'elle se lassait, et qu'elle « me donnait des avertissements, j'ai « voulu plusieurs fois faire retraite, et « aller jouir dans ma patrie des grands « biens que la reine nous a donnés. Cha- « que coup de fouet que la mauvaise for- « tune nous donne, je presse, je conjure « ma femme, mais inutilement. Je perds « mes amis, qui meurent. On me chasse « de mon gouvernement d'Amiens. La « populace me déteste et m'insulte. Mes « gens sont pendus. Je suis obligé de fuir « et de m'exiler en Normandie. On a sac- « cagé et pillé ma maison. Ma fille, qui « pouvait me fournir un soutien en se ma- « riant, meurt, et ma femme résiste tou- « jours. J'ai de quoi faire le souverain. « J'ai offert au pape six cent mille écus « pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je « laisserai encore plus de deux millions à « mon fils. Enfin j'ai conjuré ma femme, « je me suis jeté à ses genoux ; mais elle « me reproche ma lâcheté et mon ingra- « titude, de vouloir quitter la reine : jugez « de mon embarras[1]. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine mère voyait toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordait au maréchal d'Ancre et à sa femme ; et plus elle savait l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinait à montrer un attachement exclusif. Les mécontents qui auraient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avaient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, criaient à l'abus, et s'appliquaient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan, qui sous ses yeux s'emparait adroitement du roi, et enlevait à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce mot pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour. Il ne s'y sentit pas plus tôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet, ses deux frères, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortége de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du roi, rendait sa cour vive et gaie.

[1] Brienne, t. I, p. 59.

[1] Bassompierre, t. II, p. 481. Mercure, t. IV et V. Gramond, p. 130.

Devant la reine mère on ne parlait jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnait pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais dans le particulier on apprenait au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenait jamais que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il était aisé de persuader au jeune prince que sa mère voulait le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paraît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, « mais c'est qu'il se mit mal avec la reine « Catherine sa mère, à Monceaux, et qu'il « la quitta, et s'en vint à Meaux; mais « si, par la persuasion du maréchal de « Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, « il ne serait pas mort [1]. » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyait que sa mère lui préférait Gaston son frère, et qu'elle aurait voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus longtemps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnaient aux mécontents beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur était aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère, ils travaillaient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avaient à la cour contribuaient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvaient le contredire, disposait de tout arbitrairement, le traitait en enfant, et ne lui disait des affaires que ce qu'il ne pouvait absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine mère était si impérieuse, celle de ses ennemis était souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons, où ils s'étaient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenaient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisaient dire en même temps qu'ils étaient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne fallait qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissait une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appelait des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçait la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglants. Comme c'était, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenaient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avait point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît, avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'était plus connu et plus aimé. On jugeait non-seulement les actions, mais les intentions, et les mêmes paroles qui étaient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étaient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenait victorieuses du Piémont, répondit : « J'ai été faire la paix « en Italie, et je viendrai la faire en France; » et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontents, que Lesdiguières favorisait. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en Allemagne, pour « votre majesté, six mille hommes de « pied et huit cents chevaux, qui sont sur « la frontière, et je les amènerai à son service, sans que je prétende récompense « de la dépense que j'y fais. » Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portait à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice [1].

Il paraît qu'après la conversation avec Bassompierre, que nous avons rappor-

[1] Bassompierre, t. II, p. 21.

[1] Mercure, t. IV, p. 154. Deageant, p. 41.

tée, Concini, déterminé à tous les événements, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondements inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espérait tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendants de lui, pendant que sa femme recevait publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnait partout, même chez le roi. Les conseils ne se tenaient plus que pour la forme; encore n'y laissait-on discuter que des affaires peu importantes; et sitôt que le jeune monarque montrait l'envie d'en prendre connaissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeait de la décision et de l'exécution [1].

Ces procédés déplaisaient souverainement à Louis, qui commençait à se montrer jaloux non-seulement d'être le maître, mais encore de le paraître. Plusieurs fois il avait insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duraient trop; qu'il y avait un moyen de les finir en retranchant les préférences et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talents. Comme l'établissement de cette nouvelle forme aurait porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissait sous le nom de ses ministres, elle faisait la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontents, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étaient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'était-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisait déclarer criminels de lèse-majesté; prêtaient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnaissait innocents pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

[1617] Enfin la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontents occupaient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon, et de Barbin. Le duc de Mayenne s'y était enfermé; il la défendit avec courage : mais malgré sa résistance vigoureuse, il n'avait plus de ressources que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon; secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue; lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant [1].

Sous un roi qui aurait connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvait n'être que l'ouvrage d'une disgrâce; le maréchal d'Ancre aurait été exilé ou emprisonné, et la reine mère se serait trouvée privée sans éclat de la connaissance des affaires; mais Louis et ses confidents étaient timides, et la crainte d'inconvénients qui ne seraient peut-être pas arrivés, leur fit prendre un parti violent. Concini revenait de Normandie, où il faisait de temps en temps des voyages, et revenait, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, « pour éloigner de sa personne ce qui « lui restait de fidèles serviteurs, et le « réduire sous une dure tutelle. » Il avait été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantait, en faisant trouver sous sa main, en différents endroits de son palais, des poignards, des poisons, et des billets qui

[1] Nicolas Pasquier, let. 6 du liv. 6, t. II, p. 1274. Le Grain, p. 382. Bernard, p. 72. Gramond, p. 130.

[1] Motteville, t. I, p. 3.

l'avertissaient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvait fort embarrassé entre une mère dont il croyait n'être pas aimé, et des mécontents que cette mère lui représentait comme des révoltés, mais qui lui faisaient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal [1].

Le lundi 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri, capitaine des gardes, l'aborde et lui demande son épée. Concini fait un mouvement; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais dans l'instant il reçoit trois coups de pistolet, tombe et expire. La foule des clients qui l'environnaient se dissipe : le roi paraît sur son balcon pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde; et pendant cette espèce de triomphe on désarme les gardes de sa mère, à laquelle on donne ceux de son fils; on mure les portes qui communiquaient avec l'appartement du roi; et Léonore Galigaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour, les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes, à celui qu'ils adoraient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avait été jeté dans les latrines de la porte: il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisait, découvrent le lieu de la sépulture; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre, quelques-uns poussèrent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglants, qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude satisfaire une rage aveugle, qui ne déplaisait pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuadèrent au roi qu'on avait eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté [1].

Il en fut encore plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étaient avertis qu'il se passait quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avait fait dire que si ce qu'il méditait ne réussissait pas, il se retirerait à Compiègne, où il les appellerait auprès de lui. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir; et ceux qui étaient enfermés dans Soissons eurent, avant les assiégeants, nouvelle de ce qui se passait au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilités cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontents se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Villeroi, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avaient été placés par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté: les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devait être l'espion [1].

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, si ce n'est sa douleur. Il était en effet mortifiant pour une femme qui se piquait de politique d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre, et se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avait eu sur son fils, et de tout réparer, si elle pouvait seulement lui parler, Marie sollicita

[1] Sully, t. II, p. 277. Mém. Rec. t. IV, p. 50. Le Grain, p. 386. Deageant, p. 41. Brienne, t. I, p. 71.

[1] Le Grain, p. 182.

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 60. Mém. d'Estrées, p. 236.

cette faveur avec empressement : mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvrerait les bonnes grâces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvait la rendre supportable. On laissa à la reine mère le choix du lieu où elle voudrait se retirer, des personnes qui l'accompagneraient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouirait. A ces conditions il lui fut promis qu'elle parlerait à son fils, et qu'elle ne partirait pas en personne disgraciée. Après avoir longtemps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devaient se dire était réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et de Léonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes, qui sortait avec le roi; mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Léonore Galigaye devait à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissée entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événements. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvrait l'amitié d'une reine puissante; ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie [1].

Il serait injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère sombre, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avaient vécu avec lui le jugeant longtemps après sa mort, nous en donnent une idée tout autre, idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini était un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, et d'un accès facile. Avant les troubles, il était aimé du peuple, auquel il donnait des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquelles il brillait, parce qu'il était beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouait beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avait l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation était pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; « de sorte, dit Bassompierre, « qu'en examinant les circonstances de sa « mort, on ne peut l'attribuer qu'à un « mauvais destin [2]. »

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle était hautaine, insolente dans la prospérité, et surtout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus ardente dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, meurtre où même on remarque quelques circons-

[1] Mém. d'Estrées. Bassompierre sur Dupleix, *passim*. Avrigny, l. VI, p. 222. Mém. d'Aubry, t. I, p. 19. Mém. Rec. t. IV, p. 50.

[2] Mémoires de Bassompierre et de la régence.

tances qui diminuent l'atrocité du fait.

Pour les griefs accumulés contre Léonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fut digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avait, pour ainsi dire, tenu le timon de l'état. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui aurait dû faire l'objet principal du procès; savoir, les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'était entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avait eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avait reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril; pourquoi elle avait dit auparavant qu'il arriverait incessamment de grands changements dans le royaume, et pourquoi elle avait empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat [1].

Elle satisfit à toutes ces questions en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on voulait y impliquer. Enfin le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui était magicien; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la messe les samedis; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle s'était enfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistaient, qu'ils demandaient sérieusement si elle n'avait pas été ensorcelée, si elle n'avait jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentait bien qu'on voulait la perdre, puisqu'on admettait contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, malintentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paraît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais, au contraire, de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa remplir la chapelle où on devait lui lire sa sentence par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Oimè, que de monde!* Elle voulut s'envelopper de ses coiffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclarait Léonore Galigaye coupable de lèse-majesté divine et humaine : il était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grève; que l'un et l'autre seraient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée, fait défense à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernements, charges ou dignités d'aucune espèce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, et l'avocat général Servin ne conclut, dit-on, pour la mort, que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi ferait grâce à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 50 et suiv.

son fils et de son mari, Léonore succomba pour un instant à sa douleur : elle éclata en sanglots ; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général ; mais après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses pleurs, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures ni regrets ; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentait. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Léonore ne parut pas déconcertée de ces regards, ni de la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettait beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas officiers de la cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avait au procès une lettre par laquelle elle excitait son mari à se souvenir des affronts que lui faisait Prouville ; et que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étaient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avait été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéraient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparaissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudraient marcher sur leurs traces ; et nous verrons que malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur [1].

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine mère, furent accompagnés et suivis de la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Barbin était déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talents, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre, bientôt après, de quitter la reine mère, qu'il avait suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédait en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir, le chancelier de Sillery, du Vair, Villeroi, Jeannin, que les flatteurs de Concini appelaient les Barbons, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement [2].

Villeroi ne survécut pas longtemps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avait le plus grand besoin de son zèle et de son expérience ; « et malheu-« reusement, disait un courtisan, on ne « trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il « savait. » Henri IV faisait de lui un éloge encore plus honorable, quand il disait : « Il travaille toujours, et ne se lasse jamais « de bien faire. » Mais le vif intérêt qu'il prenait aux affaires publiques dégénérait souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il voulait toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avait pu réussir à ramener les opinions à son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettait tant d'obstacles à l'exécution qu'elle échouait totalement ou en partie ; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et

[1] Mém. Rec. t. V, p. 90. Montglat, t. I, p. 19.
[2] Mém. Rec. t. IV, p. 194. Aubry, Hist. t. I, p. 24.

dont les Espagnols, qui avaient séduit Villeroi par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui ; et on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance ; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori [1].

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri le Grand. Selon d'autres, il se refusa lui-même à ce mariage, que Louis XIII désirait, et prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, célèbre depuis sous le nom de la duchesse de Chevreuse. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante, et intéressée à le soutenir ; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution ; enfin le concours d'une épouse adroite quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le faible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement était si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençait à concentrer en lui toute l'autorité ; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidents, procureurs généraux et conseillers des parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidents, les cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac. Tous ces députés étaient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions [1].

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disait-on, le roi demandait l'avis des notables. La première était : Comment le roi doit-il composer son conseil ? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au « roi un meilleur avis que de continuer « l'ordre du maniement de ses affaires « secrètes en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes « personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il était inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenait de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissements ? Sur toutes ces questions on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernements ; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances ; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers ; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce ; ne point

[1] Mercure, t. IV, p. 217. Mém. Rec. t. IV, p. 360.

[1] Mercure, t. V, p. 200.

souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions; restreindre le droit de *committimus*, révoquer la paulette, et supprimer la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt, et tout ce qui en résulta fut la liberté laissée au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques règlements équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'était pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple aurait été tranquille et heureux sous son ministère, si on avait pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entre-choquaient à la cour.

[1618] Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine mère n'avait pas plus tôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il allait sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'était aussi tout ce qu'appréhendait Marie de Médicis [1]. Elle fit entendre au conseil que si on relâchait Condé, elle regarderait cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire; mais elle avait encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle tremblait qu'en le tirant de prison on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé pour contenir l'un par l'autre. La reine mère témoignait-elle s'ennuyer de son exil, montrait-elle un trop grand désir de revenir à la cour, et menaçait-elle de contraindre le favori à la rappeler : aussitôt le roi envoyait visiter le prince de Condé, lui accordait des adoucissements, et lui marquait des égards qui faisaient croire qu'il allait rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimaient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avaient de voir leurs espérances frustrées, on leur montrait Marie prête à reparaître à la cour; et c'était annoncer au prince une captivité dont on ne pouvait prévoir la fin. Mais ce manége ne put pas tromper longtemps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savait ce qu'il avait à craindre de la reine, tenait les yeux ouverts sur sa conduite, et prenait toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffrait auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en apercevait, et les chassait honteusement. On en substituait d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédiait encore; mais il y avait toujours quelqu'un de ses espions qui se dérobait à sa vigilance : de sorte que la cour était informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposait d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi de ce que sa mère, qui pouvait vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenait des liaisons suspectes, et s'occupait de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère, qui dénonçait à toute la France la dure captivité dans laquelle elle était retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendait infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitait, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle voulait communiquer des secrets importants, qu'elle ne pouvait faire passer par le canal du favori. Cette

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 414.

dernière considération d'une mère qu'on tenait captive, qu'on écartait de son fils, auquel elle avait peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disait assez publiquement qu'en effet le roi était véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeaient perpétuellement, et ne souffraient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmait, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes [1]. Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auraient été prodigués ; mais elle voulait voir son fils, elle voulait le voir au plus tôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptait faire auprès de lui. On sentait bien que cet empressement n'était inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avait eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvaient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il fallait que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui était doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui aurait procurée. Deageant, confident du favori, lui conseillait de ne la pas ménager, et puisqu'on ne pouvait sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiraient des projets, et qui s'engageaient à l'aider. Il disait que ce serait le moyen de la subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent [2]. Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-père, négociateur habile, qui échoua. Cadenet, son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvaient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armait de raisons pareilles ; et son opiniâtreté la rendait victorieuse.

Il ne restait qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux désirs de la cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il était porteur d'une lettre fort tendre de ce prince, par laquelle il lui promettait d'aller la voir aussitôt que ses affaires le lui permettraient, ce qui ne tarderait pas ; et comme elle avait témoigné quelque désir d'aller en pèlerinage à Notre-Dame des Ardiliers près de Saumur, il l'exhortait à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeraient, lui déclarant qu'elle était libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre, représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourrait causer à la France, malheurs dont elle serait responsable devant Dieu ; et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existait entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui s'en éloignaient, était de renoncer aux pratiques qui fatiguaient la cour en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils,

[1] Mémoires de Brienne, t. I, p. 92.

[2] On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la reine mère. Il en avait peut-être puisé les principes dans les Mémoires de Deageant : celui-ci les composa à la Bastille par ordre de Richelieu, qui lui avait fait demander, pour son instruction, l'histoire des choses dont il avait eu connaissance pendant qu'il était attaché au duc de Luynes. Voyez Préface et Mémoires de Deageant.

et lui dit qu'elle attendait avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avait toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avait pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étaient alors engagés dans un combat contre l'université de Paris, qui s'opposait à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisait l'université; mais la cour entière était pour les jésuites; et malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion [1].

Il appuya aussi le clergé relativement à la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'église y possédait; ils y étaient restés; et les états, le parlement, les communautés des villes, disposaient des revenus, tant pour le payement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissements publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avait jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvements eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissaient que faiblement à la cour : on s'y occupait moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansait; le roi, ardent pour la chasse, y donnait tout le temps qu'il pouvait dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenait connaissance. Tout reposait sur le duc de Luynes, qui s'appliquait avec assiduité au gouvernement. Le roi le payait de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avait été gratifié des biens confisqués du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avaient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains des pays où étaient établies ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvait donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume, et que puisqu'il ne se présentait pas d'héritiers, ces biens appartenaient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avaient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvait fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'ériger un tribunal qui prononcerait définitivement. Enfin les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou le moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employait au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à

[1] Merc. t. V. Mém. Rec. t. IV. Matthieu fils, p. 92.

former pour sa famille de grands établissements dans le royaume [1].

Cette affaire dura plusieurs années; et comme elle intéressait des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avait été poursuivie avec tant de chaleur que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori voulait s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement, mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avaient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit longtemps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation se désisterait, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le désir de rompre des fers qui lui pesaient tous les jours davantage.

Elle s'était flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, aurait son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançait, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençait ses plaintes; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle était retenue, faisait prendre au ministère des mesures qui augmentaient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenaient à sa situation; mais tous s'en tenaient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avait obligés pendant sa prospérité ne parlait de tenter pour elle quelque entreprise hasardeuse.

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 414 et 426

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissait, était réservé à un étranger : il se nommait Ruccelaï, et était natif de Florence. Il n'était pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune; ses parents lui avaient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvait des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signi dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense et à la soutenir d'une manière qu'il rendait très-agréable aux courtisans. Ruccelaï tenait une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportait alors de beaucoup sur le français. On jouait chez lui très-gros jeu; et outre les repas ordinaires, il donnait souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguait. Sa maison, dit Siri, était comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisaient l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ces fêtes, faisait des présents aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnaissance en le protégeant. Il était prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptait se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris. On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'une pareille solitude, et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine mère, ni d'entretenir commerce avec elle [1].

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 565. Merc. t. V, p. 57.

travaux et les fatigues? Ruccelaï avait éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savourait les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter, un projet qui exigeait des travestissements gênants, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposait, s'il était découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avait pu se rendre sans exciter de défiance, et vient auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les moments qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivait dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il semblait dédaigner, sans liaisons avec la reine mère, dont il n'avait pas été content pendant qu'elle gouvernait : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formait pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'était pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesait, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectait de mépriser les faveurs que parce qu'il désespérait de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï l'homme qui pouvait le procurer [1].

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étaient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable « d'entreprendre ce que vous désirez, est « le duc d'Épernon. Il a cinq grands gou- « vernements, trois dans l'intérieur du « royaume, la Saintonge, l'Angoumois « et le Limousin, province où il se trouve « une multitude de gentilshommes aguer- « ris, dévoués à leur gouverneur. Les « deux autres grands gouvernements sont « les Trois-Évêchés et le Boulonnais, si- « tués sur la frontière. Le premier le met « à portée de tirer des secours d'Allema- « gne, et le second, d'entretenir des « liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi « commandant ou gouverneur de plu- « sieurs villes particulières; mais entre « les autres, celle qui peut être consi- « dérée comme la plus utile à votre pro- « jet est la ville de Loches : elle tient à « la Touraine, est peu éloignée du Blé- « sois, voisinage qui serait très-commode « pour faciliter l'évasion de la reine. Le « duc d'Épernon à cette grande puissance « joint des revenus considérables, des « richesses acquises, qui forment un gros « trésor, et la charge de colonel général « de l'infanterie française, qui met ha- « bituellement sous ses ordres sept à « huit mille hommes les mieux discipli- « nés du royaume; enfin il a plusieurs « enfants jeunes et vigoureux, très-ca- « pables de le seconder, et il jouit d'une « réputation de prudence, de fermeté et « de prévoyance si bien établie, qu'aus- « sitôt qu'il aura levé l'étendard, une « foule de mécontents de tous états vien- « dront grossir son parti. Sous Henri le « Grand, il avait trouvé son maître et un « maître qu'il estimait; de sorte qu'après « quelques tentatives inutiles pour se don- « ner de l'autorité dans le royaume, il s'est « contenté de vivre avec le seul crédit « attaché à ses charges. Maintenant les « choses ont changé de face : il méprise « le favori et toute cette jeunesse de la « cour dont il n'a point été caressé. Il « hait le ministre qui diminue ses appoin- « tements, retarde le payement de ses « pensions, et accorde à d'autres des hon- « neurs et des préférences dont il regarde

[1] Merc. t. V, p. 259. Gramond, l. III, p. 216.

« la privation comme des passe-droits et « des affronts. Il n'aime pas non plus le « roi; il a osé braver le favori, en res- « tant à la cour malgré lui, et en se re- « tirant, quand les ordres lui en ont été « donnés, avec un appareil qui tenait de « l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune « monarque, piqué, ne l'ait fait arrêter; « et l'orgueilleux vieillard en conserve « un ressentiment qui le rend capable de « tout. Partez donc pour Metz, où il a « fixé sa résidence. Si vous savez flat- « ter son amour-propre, entrer dans ses « idées, ne point contrarier son carac- « tère opiniâtre, et surtout si vous lui « plaisez, il n'y a rien que vous ne puis- « siez vous en promettre. »

Lui plaire, c'était précisément ce dont Ruccelaï ne pouvait pas se flatter. Il avait eu lui-même un différend très-vif avec d'Épernon ; et quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendait que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendrait peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avait reçu dans son abbaye de Signi, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connaissait pour un des principaux confidents du gouverneur. Celui-ci, de crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelaï, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Le duc en confère avec les deux fils qu'il avait auprès de lui, le marquis de la Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avait donné rendez-vous. Le plan n'était pas bien digéré; mais on entrevoyait dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissements sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettait, sur les sommes qu'elle tenait prêtes, et sur les autres expédients qu'elle comptait employer.

[1619] Ruccelaï voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvaient être aplanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine de d'Épernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret était entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce serait à lui, qui avait été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Épernon; et que plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattait la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfants allaient conférer avec lui plusieurs heures par jour.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon ; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Épernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources des conjectures fort hasardées. La reine promettait l'intervention des Montmorencys, de la maison de Lorraine, du grand écuyer, du duc de Bouillon et de plusieurs autres mécontents. Mais cette promesse n'était appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta ; et comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur

marqua la diversion qu'ils devaient faire pour embarrasser la cour quand il aurait joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale, et d'en être écrasé [1].

Pendant quinze jours il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitants à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avait dans la ville des espions de la cour, il leur donnait le change par ses allées et venues; et toujours en suspens, ils n'osaient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Épernon tenait aussi par là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitait les chemins, on sondait les gués, et on distribuait des relais sur la route. Le 17 janvier il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernements de Saintonge et d'Angoulême, où il disait sa présence nécessaire. Il supposait qu'on croirait à la cour qu'il ne quitterait pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderait les mesures qu'on pourrait prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que les pensions de son père étant diminuées, il avait besoin de vivre avec économie, qu'il allait la pratiquer dans les terres de sa famille; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux; quinze mulets portaient le bagage : et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de la Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandait un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de s'échapper et de donner des nouvelles au dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui allaient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'Épernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berry, qu'il traversa sans obstacles. Il faisait par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût dans la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau; et comme l'automne avait été sec, les rivières étaient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçants ou d'autres personnes qui voyageaient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant d'Épernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils l'archevêque de Toulouse vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptait trouver des nouvelles de la reine, et il en aurait reçu en effet, sans un accident qui aurait dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plus tôt sûr des arrangements, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé de Lorme, dont il s'était servi dans d'autres affaires. De Lorme était jeune, et voulait faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confiait étaient importants, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse

[1] Aubery, Mém. t. I, p. 135. Mercure, t. V et VI. Artigni, t. I, p. 256. Gramond, p. 216.

trois jours se morfondre dans les antichambres [1]. Un conseiller au parlement, nommé du Buisson, très-attaché à la reine mère et au duc d'Épernon, est averti par un laquais que de Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, aurait pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Épernon, qui ignorait la raison de son silence, se crut trahi. Il aurait bien voulu pouvoir retourner sur ses pas; mais il s'était fermé le chemin, par une lettre qu'il avait écrite au roi le 7 février, du Pont-de-Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servait de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avait écrites, dans lesquelles il recommandait au duc de ne point quitter Metz, où il était nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Épernon mandait au jeune monarque qu'il ne pouvait croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches; qu'il pouvait lui être beaucoup plus utile dans ses gouvernements de l'intérieur du royaume, où il savait qu'il y avait beaucoup de mécontents prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il allait les contenir, s'il le pouvait. Il finissait par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Épernon. On aurait encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il serait inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine était déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où d'Épernon s'était retiré, on présumait que la cour n'avait eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avait renforcé la garde de la reine, de sorte qu'il paraissait aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passait à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'était pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposaient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avait pas sa confiance. Cependant il fallait se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Épernon; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa femme de chambre de confiance, qui portait la cassette des bijoux. Il n'y avait d'homme avec de Bresne, que du Plessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendait au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avaient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine; et enfin, à une lieue de Loches, d'Épernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnaissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 577.

La délibération aurait été inutile, si dans le conseil du roi on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes: c'était d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'était retirée; de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grâce ou justice à qui on aurait voulu. Ce conseil, à ce qu'il parut, était le meilleur; car malgré ce qu'on publiait de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua ni à la cour ni dans les provinces. Il semblait qu'on attendît le parti que prendrait le ministère, et qu'on se serait soumis s'il avait été vigoureux; mais quand on vit qu'il fléchissait, et qu'il n'était question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonnerait le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonnerait un homme qui avait tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetterait au-devant des coups qu'on voudrait lui porter. D'Épernon alléguait des raisons; il présentait, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avait permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugerait à propos, et une autre écrite après coup, mais dont la date paraissait antérieure à l'évasion, et par laquelle la reine le priait de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disait-il, devoir me refuser au désir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite; il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Épernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance et fut pillée. Aussitôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardait comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi. « Une reine, disait-on, « est-elle blâmable d'avoir fait tous ses « efforts pour sortir de captivité? Elle « ne demande qu'à voir son fils: peut-on, « sans injustice, lui refuser cette grâce? « Au fond, on ne lui a pas tenu les paro- « les qu'on lui avait données; et quand « on les aurait tenues, quand elle aurait « tort, il est plus qu'indécent à un fils « de poursuivre sa mère à main armée. « Une pareille guerre ne peut être que « malheureuse; elle révolte la nature, la « religion la réprouve, et les soldats ne « s'y prêteront qu'avec la plus grande « répugnance. »

Ces propos se tenaient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendaient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvait moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montrait un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvait aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimaient pas d'Épernon ne voulaient pas sa ruine, qui aurait augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisaient que lentement les levées dont ils étaient chargés; les autres s'y opposaient sourdement. Il arriva même que le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, la Valette, qui commandait pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria et menaça; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettait dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions à la cour de la reine. Avec de l'argent, des pro-

messes, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avaient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentiments qu'on voulait lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Épernon : elle en était vivement pressée par Ruccelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'était de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avait cette complaisance. Si au contraire elle se montrait trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étaient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tirerait Condé de prison, et ce serait lui qui deviendrait l'exécuteur des ordres rigoureux qui seraient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie : elle répondit constamment qu'elle attendrait les dernières extrémités; mais au moment que tout paraissait désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyait si éloignée [1].

Richelieu languissait à Avignon, où le pape Paul V ne le souffrait qu'à regret. Ce pontife l'avait vu à Rome : on dit qu'il en avait été trompé, et qu'il le regardait comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savait qu'était la cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourraient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroi si le seigneur d'Alincour son père, gouverneur du Lyonnais, était assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devait y passer incognito. Villeroi écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu; et quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avait voulu que plaisanter, et qui avait cru que l'évêque serait passé quand d'Alincour en aurait la nouvelle, ne sut pas plus tôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour; mais la reine l'ignorait [1].

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitants de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne voulait devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avait été précédé dans ce ministère de paix par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine que dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avait pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagements pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère, il s'était contenté de répondre qu'apparemment elle avait été enlevée malgré elle; que sans doute elle n'était pas libre, et qu'il punirait les auteurs de cette violence; que si on avait

[1] Sully t. II p. 281.

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 395. Mém. de Deageant, p. 103 et 114. Aubery, Hist. p. 17.

autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'était moins pour la chagriner que pour contenir par la crainte ceux qui voudraient remuer. « Peut-être, lui disait-il, « avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais en bonne politique, « vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous « que pour vous procurer un traitement « conforme à vos désirs. » Pendant que d'un côté Béthune adoucissait ainsi les esprits, de l'autre il modérait les résolutions de la cour, où il savait que le dépit suggérerait des projets violents. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu [1].

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Épernon, que son intrépidité soutenait contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avait promis que les peuples mécontents éclateraient, que les parlements interviendraient par des remontrances; que les huguenots prendraient les armes, que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniraient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministère. On lui avait fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisait. Personne ne remuait : il trouvait assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnaient avis des desseins de la cour; mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttait donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine; appui qui pouvait d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'était pas question de prétendre imposer la loi; il devait s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il serait possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudents ou perfides de ceux qui lui disaient qu'il fallait brusquer la cour et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devait, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, surtout ne point paraître adopter les idées de la reine mère contre le gouvernement; enfin dire seulement qu'il n'avait eu d'autres intentions que de mettre la mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il serait satisfait sitôt qu'elle serait contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occupèrent des prétentions de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour; puis ils revinrent au duc d'Épernon, dont l'accommodement faisait une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère aurait bien voulu en faire un exemple. On ne parlait pas de moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lèse-majesté; ce qui aurait entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent que, puisque l'on faisait tant que de donner les mains à un traité, il ne devait plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent, à l'égard du duc, un oubli total de ce qui s'était passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paraîtrait pas devant le roi qu'il avait bravé. Mais d'Épernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'aurait perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avait eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il était noté, il en voulait un, dérivé de la même puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc; mais le monarque le

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 593.

familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisait suivre de près par d'autres troupes.

D'Épernon comprit alors qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savait lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidèle sujet celui qui s'était porté à cet excès de témérité : c'était assez qu'on ménageât si bien les termes que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'Epernon eut le chagrin de se voir flétri d'un pardon qui supposait une faute. Cette entreprise le fit beaucoup déchoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut, pour dédommagement, des remercîments de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda non ce que l'enivrement des succès lui faisait demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se serait trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens et les villes d'Angers, de Chinon et de Pont-de-Cé, comme places de sûreté, et quatre cents hommes de pied, avec deux compagnies de cavalerie, payées par l'état pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointements de sa maison; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne serait qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remercîments proportionnés au service qu'il venait de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur « mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes « fait grand depuis que je ne vous ai vu! « — Je suis crû, madame, répondit-il, « pour votre service. » Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur sa cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfants, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avait eu le choix, elle aurait préféré les bonnes grâces de son fils. « Comment, demanda- « t-elle un jour au prince de Piémont, son « gendre, comment dois-je m'y prendre « pour les obtenir? » Il lui répondit : « Ai- « mez véritablement et sincèrement tout « ce qu'il aime : ces deux mots contien- « nent la loi et les prophètes. » La leçon était bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour [1].

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étaient pas claires pour tout le monde, languissait en prison. Les grands commençaient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savait aussi qu'il y avait eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avait promis de songer à lui quand les embarras suscités par cette princesse seraient finis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire grâce à demi. Outre les bonnes manières qui précédèrent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vin-

[1] Matthieu fils, p. 102.

cennes le 20 novembre; et le 26, il parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût désirer[1].

Après un préambule dans lequel on remuait encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de « mauvais ministres qui voulaient tout « perdre : outre les maux qu'ils ont faits « à la France, un des plus grands, dit « le monarque, a été l'arrêt et la détention « de notre très-cher amé cousin le prince « de Condé. » Il ajoutait que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et mauvais des- « seins de ceux qui voulaient joindre à la « ruine de son état celle de sondit cou- « sin. » Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimait, ou accordées à ceux qui ne l'aimaient pas, exprès, disait-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyait avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avait rendus l'abbé Ruccelaï, services essentiels, par lesquels il avait hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-être aussi que fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine, à qui la reconnaissance pouvait peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avait le plus grand besoin de protection. La cour ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditait de l'appesantir sur les petits qui s'étaient mêlés de l'intrigue. Ruccelaï parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein était de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signi, et des prieurés qu'il possédait. Le nonce du pape en France appuyait l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelaï sentit que s'il laissait commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver serait d'avoir beaucoup de peine et de chagrin, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine mère, parti mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Ruccelaï, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyait que jamais on ne lui pardonnerait ce qu'il avait fait pour elle. Mais elle ignorait que le conseil de son fils avait plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passait dans sa cour[1].

On a vu que Richelieu n'était retourné auprès d'elle qu'avec l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvait remplir ses engagements qu'autant qu'il ne resterait personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auraient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine; et quand ils voulaient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisait un pont d'or à la cour.

Le père Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paraître dans cette occasion. Sous pré-

[1] Merc. t. VI, p. 324.

[1] Mém. Rec. t. IV, p 634

texte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il était déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il était l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenait avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondi, et d'autres personnes, ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu était bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvaient le devenir davantage, avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étaient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyaient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniraient : or, comme on ne savait pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendrait pas une autorité égale à celle qu'elle avait eue, il était prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avait le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisait une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumulait sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissait de l'autorité la plus étendue; par conséquent il était en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des plus puissants parmi les envieux de sa fortune : mais trop de gens prêts à remuer s'étaient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardait de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyaient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvements commencèrent, Marie de Médicis était prisonnière, et il fallait employer les premiers efforts à la délivrer : au lieu qu'actuellement elle était libre, elle avait même des places de sûreté et des troupes : on pouvait donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables[1].

[1620] Quand on connaît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles serait la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et serait aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperait auprès de son fils la place qu'elle y tenait autrefois. Il se persuada que les mécontents n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperait d'elle-même : mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine ce qu'elle aurait accepté comme une grâce quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvaient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avait dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employait pour la faire revenir à la cour, étaient des piéges qui cachaient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avait été tiré.

Un apologiste de la reine mère donne une raison singulière de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhen-« dait, dit-il, qu'en se répandant dans « les provinces, et n'ayant pas de centre « commun, ils ne travaillassent chacun « pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le « trône; au lieu que les tenant autour « d'elle, et se rendant ainsi maîtresse de « leurs opérations, elle était sûre de con-« server la couronne à son fils[2]. » Luynes n'était pas bien persuadé de l'obligation

[1] Bassompierre, t. II, p. 30. Gramond, p. 264. Merc. t. VI. Mém. Rec. t. V, p. 10.

[2] Lumières pour l'histoire de France, p. 803

que le roi avait à sa mère, et ne voyait qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournait toutes les têtes. Ce n'était pas à la dérobée qu'on s'échappait de la cour : on se communiquait les projets de départ, on en faisait publiquement les préparatifs; c'était la matière des conversations et des plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige, le ministère était fort embarrassé. Chaque jour voyait éclore des nouvelles plus fâcheuses; et quand tous les mécontents se furent rendus ou à la cour de la reine mère, ou dans leurs gouvernements, il se trouva qu'ils occupaient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets; ce qui faisait près de la moitié du royaume [1].

Le danger commençait à devenir pressant : on l'avait laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il voulait que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramond, on comptait plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mît sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main était facile, et les mécontents prévoyaient que le ministère pourrait bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Épernon et de Mayenne conseillaient à la reine de ne point rester à Angers, où elle serait exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pourraient opposer à l'armée royale quantité de petites places qui l'empêcheraient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattaient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et à changer le gouvernement, dont ils deviendraient les maîtres.

Ce plan était bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivaient ordinairement auprès de la reine mère à Angers en empêcha l'exécution. C'était une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiraient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étaient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvaient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui représentèrent que les confédérés ne cherchaient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne; et qu'alors elle devait s'attendre qu'ils se serviraient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendrait, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès longtemps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendait la pourpre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces arguments, dont le résultat devait être de livrer la reine entre les mains de son fils.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardait à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une faible résistance. Le

[1] Le duc de Longueville tenait la Normandie; les Vendômes, la Bretagne; le comte de Soissons, le Perche et le Maine; la reine mère, l'Anjou; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou; les ducs d'Épernon, de Retz, de la Trémouille, Mayenne, Roanuès, Rohan, la Valette et Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cévennes, la Bourgogne et les Trois-Évêchés. Les commandants que le roi envoya dans ces provinces pour tenir tête aux mécontents furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitry et de Thémines, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. Voyez Mercure de France, t. V et VI.

duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paraître s'en inquiéter. Quelques commandants de petites places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout, sur son passage, Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente, ni en coupable; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement « ceux qui « ont armé sous le nom de sadite mère. » Enfin il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étaient occupés de tant de projets, qu'ils n'avaient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : « Faites-lui mes « recommandations, assurez-la que j'au- « rai toujours le cœur et les bras ouverts « pour la recevoir, et que je ne me las- « serai point de la prier de venir auprès « de moi. Quant aux brouillons qui op- « priment mes sujets et qui veulent par- « tager mon autorité, il n'y a péril où « je n'entre pour les sortir de France ou « les réduire. »

Mais malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'était pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchait d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. Il appréhendait, dit Siri, qu'il n'arrivât pendant le siége d'Angers ce qui était arrivé pendant celui de Soissons; c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que pour avoir la paix, il ne fallait qu'abandonner son favori; et que ce prince, jaloux et peu fidèle à ses attachements, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avait sacrifié le maréchal d'Ancre : du sombre Louis tout était à craindre. C'est pour cela que Luynes aimait mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre : en Normandie, il avait acheté la soumission de Matignon par un brevet de maréchal de France; il paya par des présents et des pensions celles de Beauvau, de Montgommery, et de beaucoup d'autres, qu'il n'avait pu réduire à force ouverte. Enfin il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les conclure[1].

Ce prince, qui, en soutenant le fils, voulait peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi le 6 août à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avaient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui allaient et revenaient sans cesse. Le traité ne tenait qu'à un point; mais ce point était essentiel : on convenait d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle voulait : retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne voulait pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettait seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettait de les traiter avec bonté.

L'affaire était dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à demi-lieue d'Angers. A l'approche des

[1] Mém. Rec. t. V, p. 132.

troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisaient des évolutions brillantes. Mais au premier coup de fusil les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine était déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde; des ministres même du roi la blâmèrent, et remontrèrent au duc de Luynes qu'on aurait bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avait peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : « Ce n'est pas au roi à attendre. » Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auraient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres; et sans doute elle aurait été obligée de les subir ; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine les prisonniers auraient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreraient dans leur devoir sous huitaine; mais que les charges des rebelles, dont le roi avait disposé, ne leur seraient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux était un chapeau de cardinal pour Richelieu [1].

Les agents de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre, et les entremetteurs, le P. de Bérulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiterait des troupes qu'il avait sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusaient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espérait s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en aurait inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : « Je vous « tiens, et vous ne m'échapperez plus. » Elle répondit : « Vous n'aurez pas de « peine à me retenir, parce que je suis « persuadée que je serai toujours traitée « en mère par un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'aurait voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étaient sacrifiés, ils furent contraints de plier; et quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagréments qu'on n'osait pas faire éprouver aux chefs.

La reine mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne, et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étaient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avait été aboli par Jeanne d'Albret, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le

[1] Artigny, t. I, p. 270.

avori lui fit agréer, sous un motif de conļiance, d'aller plutôt à Paris, où il disait voir besoin de lui, pour l'opposer à Maie de Médicis, si elle faisait quelque enreprise pendant l'éloignement du roi; et plaisir de contrarier la mère fit sacrifier Condé l'avantage de gagner le cœur du ls.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite 'être remarqué, parce que ce fut peuttre la seule fois que ce prince montra un eu de galanterie. Il arriva le 7 novemre de grand matin, accompagné de cinuante-quatre jeunes seigneurs courant bride abattue, précédés de quatre maîres de postes qui donnaient du cor; il raversa ainsi la ville, où il n'avait pas été nnoncé. Le bruit que faisait cette troupe este et gaillarde tira les bourgeois de leurs its; les fenêtres se remplirent de curieux: itôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenait vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi !* Le peuple l'accompagna en oule jusqu'au Louvre. La garde voyant enir cette troupe mêlée de cavaliers et de antassins qui poussaient des cris confus, s'était mise en défense. A la vue du roi, es barrières s'ouvrent, les gardes joignent eurs acclamations à celles du peuple. Il raverse rapidement les appartements, va embrasser sa mère; il passe de là chez a jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étaient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie; et ce jour fut peut-être pour Louis XIII le plus agréable de son règne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde avait séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets; et le roi, tout grave qu'il était, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissements. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avaient été du même parti que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeants, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avait promis. Il est certain que dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnaître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau : mais quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvait désirer, c'était de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avait joui autrefois, d'y revenir non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontents tâchaient de lui persuader que pour parvenir à ce but, il fallait se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, et s'appliquèrent à l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudrait. Richelieu, au contraire, voulait que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui étant fière et vindicative, aurait mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avait, dit-on, fait au-

cune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitait, et termina en un instant une guerre civile qui pouvait devenir dangereuse : service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori, et à toute la France [1].

Aussi en parut-on fort reconnaissant; le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parents avec la nièce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avait extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnait à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zèle. Le souverain pontife dissimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouait, et il lui montra des lettres du roi lui-même, qui lui marquait de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on ferait en faveur de l'évêque de Luçon; de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avaient desservi : ce n'étaient pas moins que tous les ministres, qui craignaient le crédit que lui donnerait sa nouvelle dignité, surtout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'était de la protection de la reine, aurait pris les choses avec hauteur, et aurait forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettait à son avancement; mais instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur était une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avait à Rome, dont la malice avait prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avait à s'en louer. Par là il leur ôta la pensée de lui nuire; pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

[1621] Il paraît que le caractère du duc de Luynes n'était pas de maltraiter ceux qui étaient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourraient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvait porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'était de plaire au roi. Luynes, qui jusqu'alors avait regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit; mais sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisait pas sur le jeune homme l'impression qu'on désirait, l'abbé Ruccelaï, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidents de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvait mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du « prince, lui dirent-ils, ne souffre pas de « partage : dès que vous avez donné de « l'ombrage au favori, vous ne pouvez « plus rester à la cour. Ainsi choisissez, « pourvu que vous soyez éloigné, am- « bassade, commandement, gouverne- « ment; il n'y a rien à quoi vous ne puis- « siez élever vos vœux. « Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule; mais s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son faible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine : on le fit nommer ambassadeur en

[1] Lumières pour l'histoire de France, p. 80. Vialart, p. 15.

Espagne, où il y avait un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvrait un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les Français et les Espagnols voulaient également s'assurer[1].

Les affaires d'Allemagne en étaient le motif. L'ambitieux Mathias, qui, dépouillant successivement l'indolent Rodolphe, son frère, de tous ses états, avait succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avait pu lui enlever, venait de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfants. D'accord avec la cour d'Espagne, il avait préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc Ferdinand de Styrie, son cousin germain, petit-fils comme lui de Ferdinand I, frère de Charles-Quint; et dès l'an 1617 il l'avait fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisaient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple que l'on commençait à y élever, excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestants sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de la Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés par les fenêtres. Après un coup si hardi, les protestants se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'état, et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre : il l'accepta en 1619, dans le temps même que Ferdinand II montait sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestants, et la raison qui faisait désirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états.

La France, qui avait un vieux ressentiment contre l'électeur palatin, dont les fréquents secours avaient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade devenue célèbre, à la tête de laquelle étaient le comte d'Auvergne et l'abbé de Préaux, elle engagea même les princes de l'union protestante de Halle, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin vider eux-mêmes leur différend. Mais si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'était faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoique importante, n'était pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'était déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouillait avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne voulait pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées; c'est pourquoi on désirait de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistait à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y était plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'état, sans inquiétude pour lui-même. Dès lors, débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avait découvert qu'il fallait être tout auprès du monarque, si on ne voulait courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre était à peine arrivé à

[1] Bassomp. t. II, p. 105. Mém. Rec. t. V, p. 228. Artigny, t. I, p. 313.

Madrid, que Philippe III mourut. Il recommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avait entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettrait dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au « reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai « mon devoir d'ambassadeur en vous ap- « portant des paroles, c'est votre affaire « de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots. Ils se plaignaient, depuis la mort de Henri IV, de ce qu'on travaillait perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendaient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre [1]. Quoique en pleine paix, la France entière était dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observaient en ennemis; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travaillaient à se supplanter; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse [2], étaient célébrées avec éclat, et les relations, toujours chargées d'épithètes piquantes, envenimaient la haine que se portaient toujours les deux partis.

Afin de veiller à leurs intérêts, les calvinistes étaient autorisés à avoir à la cour des agents, dont le choix était fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avait été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée des protestants en Béarn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda en outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avaient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans : enfin, sous prétexte des dénis ordinaires de justice qu'éprouvaient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornay, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la cour inflexible intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer, par le parlement, criminels de lèse-majesté ceux qui persisteraient dans la désobéissance.

[1] Merc. t. VII et VIII.

[2] « Les habitants de Château-Renard, ville petite « en sa circonférence et poupris, mais grande en sa « générosité, zèle et fidélité au service de Dieu et du « roi; ces habitants furent les premiers qui, depuis « ces derniers plus qu'incivils mouvements, ont rendu « de certaines preuves de leur fidélité martiale et hé- « roïque vertu. » Ils s'emparèrent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le Castellet, qui dominait leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenaient depuis vingt-cinq ans une garnison calviniste. « Les murs en étaient « de quatre toises et demi d'épaisseur, y ayant au de- « dans force chambres, casemates, prisons, cachots, « magasins, caves, un puits, fours, moulins à bras, « pièces de batterie, fauconneaux, poudre, muni- « tions de toute espèce, et une sortie particulière « par-dessous terre pour aller et venir à couvert par « toute ladite forteresse, toute terrassée par le de- « dans. »

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621 chez Nicolas Alexandre, rue Bont-Brie, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens contre la garnison qui les gênait. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connaître la structure de ces petites forteresses dont toute la France était hérissée; on sait qu'elles contribuaient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

Luynes, cependant, appréhendant que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestants, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderaient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner, de la part du roi, qu'on aurait certainement égard à leurs désirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auraient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle, les calvinistes se récrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venaient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels était Favas, un de leurs agents généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données; et à leur instigation, ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à la Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions; en vain Mornay, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, la Trémouille et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avait saisie; et le 10 mai, on vit paraître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageait les sept cents églises que possédait la réforme en France, en huit cercles, et qui réglait, en quarante-sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernait la paix et la guerre; « le tout, disaient-ils, sous « l'autorité du roi. » Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressemblait au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions auraient peu servi, si elles n'avaient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le bas Poitou, d'où il devait rabattre sur la Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avait embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il suivît la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendaient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean d'Angely, où fut forcé Soubise, frère du duc de Rohan ; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et la Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Épernon. Ces succès étaient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans la France était sans connétable : il n'y avait eu que des guerres passagères, qui semblaient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employait. Mais pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avait fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il était calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connaissait les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvait choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal général des camps et armees du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes désira cette première charge de la couronne, moins pour en avoir l'auto-

rité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre [1].

Le même désir d'une puissance exclusive le détermina sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir que les sceaux passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimait et estimait : il le chassa parce qu'il s'aperçut qu'il donnait à son pénitent des conseils qui n'étaient pas concertés avec lui; et il lui en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avait à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé [2].

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il fallait ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de la Force, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avaient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxait d'incapacité dans la guerre; on l'accusait d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenait dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidents, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimas et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admirait et qu'on enviait, luttait contre une fièvre, dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village de Quercy, nommé Lonquetil; il ne résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans. On débita alors que Louis XIII commençait à s'en dégoûter, et qu'il n'aurait pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il était au faîte de la roue de fortune, et dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas assurer qu'il se fût tout à coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant la durée du gouvernement de Marie de Médicis, qui aurait pu devenir fatale au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il était affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitait habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire de mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

[1622] Lesdiguières hérita du duc de Luynes l'épée de connétable; elle fut la récompense de sa conversion, et le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte. Ce fut la reine mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimait les détails, et n'en craignait pas les dangers [1]. Louis, dans les camps, n'était plus cet homme ombrageux et timide qui avait

[1] Vie de Lesdiguières, p. 104.
[2] Gramond, p. 500. Bernard, p. 295.

[1] Vie de Lesdiguières. Brienne, t. I, p. 148.

besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montrait capitaine et soldat. De son cabinet, où il venait de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passait à la tête de ses troupes, qu'il rendait, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talents avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la faiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyait en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avait embarrassé les gués; mais dans la même nuit, le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força de se jeter dans des barques qu'ils avaient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource [1].

Laissant le comte de Soissons devant la Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en était fait des calvinistes en France, si on eût souffert que partout où ils étaient en force le roi portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressaient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de la Force, qui l'année précédente avait si vaillamment défendu Montauban, le livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de maréchal de France; et le comte de Châtillon, petit-fils de Coligny, rendit Aigues-Mortes aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan était inaccessible à la séduction; mais il n'en désirait pas moins la paix. Mieux qu'un autre, il était à portée de juger des faibles ressources de son parti, où il n'y avait nul concert, et où les secours promis en hommes et en vivres manquaient tous les jours. Aussi se prêtait-il à toutes les ouvertures qui pouvaient amener la cessation des hostilités. A cet effet, il avait eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on était dans les mêmes dispositions. On a déjà observé que la guerre ne s'accommodait pas avec les vues secrètes de la reine mère; elle n'était pas plus du goût des ministres : ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de la Rochefoucauld, le chancelier de Sillery et Puisieux, son fils, auxquels leur âge et leur état ne permettaient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux, quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutaient surtout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardait toujours comme son ennemi; c'était lui qui excitait le roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions, et très-susceptible de jalousie, que le prince n'agissait que par intérêt; qu'il s'était infatué de certaine prophétie qui annonçait la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'était pour se trouver armé au moment de l'événement qu'il désirait de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier, sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la reine mère que sur le roi. Pour ne se pas trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitants de la Rochelle, dont la flotte venait d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étaient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestants, et ne fit que confir-

[1] Mercure, t. VII et VIII.

mer les droits qui leur avaient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne pourraient se permettre de réunions ayant un objet politique sans la permission expresse du monarque [1].

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avec le marquis de la Valette, second fils du duc d'Épernon. Cette grâce du roi en faveur du fils avait été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guienne, que la mort de Mayenne avait laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barrette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine mère, avait enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

[1624] Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an, mais enfin elle l'emporta sur les ministres, qui s'y opposaient tous. Ils étaient égaux; cependant Charles, marquis de la Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenait l'autorité. C'était un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il était expéditif, tranchant, et complaisant pour le maître, auquel il montrait un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayait des moindres difficultés dans les affaires, et qui était jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épiaient ses faibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchaient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnaient des fêtes, et prétendaient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires; les ministres croyaient le fixer et lui inspirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de faire des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucherait les épines de la discussion : on portait ensuite le résultat au conseil, dont la Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston, son frère, duc d'Orléans [1].

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Brèves, qui joignait à la connaissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquait, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivait. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille faiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent, et conseillèrent à Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infâme! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Brèves se retira comblé de louanges et de présents. On lui substitua le comte de Lu-

[1] Mém. Rec. t. V, p. 404.

[1] Mém. Rec. t. V, p. 548 et 607.

des. Celui-ci était vieux et aimait encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place était une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé, son âge et son caractère s'opposaient à ces excès; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte [1].

Le comte de Ludes mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en aurait eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux : ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi était d'une santé faible et n'avait pas d'enfants. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvait refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connaissance des affaires d'une monarchie qu'il gouvernerait sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston que de celle de son gouverneur, qui voulait apparemment se rendre important par son élève. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le faible du roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrâce du chancelier de Sillery et des Puisieux, ses enfants, qui venaient d'être relégués dans leurs terres. Comme il était fier et avantageux, il ne cacha pas la supériorité qu'il s'attribuait sur les autres ministres; savoir, le cardinal de la Rochefoucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion : mais on remarquait qu'il gardait une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avait pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami [1]. A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avait lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquait de l'éloignement; mais si la Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collègue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait. Non-seulement il lui cachait les affaires, et ne lui témoignait qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçait de prévenir le crédit que le prélat pouvait obtenir auprès de Louis XIII. « Le cardinal, lui disait-il, étant créature de « votre mère, doit lui être entièrement « dévoué; et si vous l'écoutez, attendez-« vous à rentrer sous la tutelle dont vous « vous flattez d'être délivré [2]. »

Mais en insinuant ces soupçons, la Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talents qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout à coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont la Vieuville lui avait laissé

[1] Mém. Rec. t. V, p. 608.

[1] Brienne, t. I, p. 174.
[2] Avrigny, t. I, p. 325.

la direction; savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglais pour le mariage entre madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeaient, le cardinal fit voir au roi que son conseil était trop mou, trop craintif, ce qui donnait une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenait tous les jours sur la faiblesse de son royaume, et qu'avec des procédés trop fermes il courrait risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourrait soutenir. Le prélat détruisit ces objections en faisant connaître au jeune monarque les ressources de la France; son immense population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présents de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander; ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvait rendre inexpugnables; enfin la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts [1].

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevait lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvait, et les moyens qu'on pouvait prendre pour la relever. Dès ce moment il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avaient formés.

Si la France ne s'élevait pas au rang supérieur qu'elle aurait dû tenir entre les autres nations, c'était, selon Richelieu [1], parce qu'elle souffrait plusieurs religions dans son sein; parce qu'elle laissait prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil; qu'elle n'avait pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressantes. Le cardinal fait entendre, dans son Testament politique, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il serait impossible de remédier à ces maux tant que la Vieuville resterait à la tête des affaires, qu'il traitait trop brusquement, par routine et sans système; outre qu'il était extrêmement haï, et qu'il faisait une grande dissipation des finances, dont il avait procuré l'administration à son beau-père : ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, la Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain en Laye, en est écouté favorablement, et au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avait fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvait le désirer : il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret alors commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savaient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étaient

[1] Vialart, p. 57. Journal de Rich. p. 231 Testam. polit.

[1] Testam. polit. p. 97.

attachés que par les émissaires qu'ils entretenaient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France dans les autres cours avaient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome voyant un ministre nouveau lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquait le circuit des détours qu'il fallait prendre dans les négociations de cette cour. A ces documents Richelieu répondit en deux mots : « Le roi ne veut plus être « amusé, vous direz au pape qu'on en- « verra une armée dans la Valteline. » La menace fut suivie de l'effet; et de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvait avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui était calviniste. En même temps il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et la permission de quitter ce caractère et de prendre celui de général sitôt qu'il aurait déterminé les Grisons à réduire les Valtelins, leurs sujets, qui voulaient se soustraire à leur obéissance et se soumettre au pape [1].

La politique des Espagnols avait semé la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quittèrent la religion romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent [2]. La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors les Valtelins laissaient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandaient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan, dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenait le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connaissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvaient juger, étant hérétiques. Ceux-ci ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit à l'entrée, et sur le territoire espagnol, une place forte, qu'il appela, de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV; mais après sa mort, il entretint, à l'aide de cette forteresse, une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et quand ceux-ci, après quelque accord, se retiraient, Fuentes les suivait, et bâtissait de nouveaux forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disait-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs, s'était accomplie la prédiction de Henri IV, qui disait, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan : « Il veut du même nœud serrer la « gorge à l'Italie et les pieds aux Gri- « sons. » Quand ce prince mourut, il était prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts tant des Grisons, dont la souveraineté était attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevaient pas que, sous prétexte de les protéger, on voulait les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'était rien faire, tant qu'il en resterait un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentiments de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paraissait suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape; mais ce n'était que ce qu'on appelle vulgairement une *échappatoire*. Il était aisé de prévoir qu'au premier

[1] Aubery, Mém. p. 58 jusqu'à 135.

[2] Merc. t. X, *passim*.

moment commode les Espagnols, ou rentreraient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseraient aisément des troupes mercenaires et peu aguerries. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il appuya sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avait sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avait collusion entre le souverain pontife et les Français.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignait amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, disait-il « à Richelieu, être bien embarrassé dans « le conseil, quand il s'agit de délibérer « sur la guerre? — Point du tout, répon- « dit le cardinal : quand j'ai été fait se- « crétaire d'état, le pape m'a donné un « bref qui me permet de dire et de faire « en sûreté de conscience tout ce qui « est utile à l'état. — Mais s'il s'agissait « d'aider les hérétiques? disait le nonce. « — Je pense, repartit tranquillement « Richelieu, que le bref s'étend jusque- « là [1]. »

[1625] Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal, et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux, qui criaient si haut contre le secours qu'elle donnait aux Grisons, ne faisaient pas difficulté d'en promettre aux protestants de France, qui se montraient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçait. Ils se plaignaient qu'on n'avait tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier, qu'on avait mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênait le port de la Rochelle, on élevait de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride; qu'on inquiétait leur commerce, qu'on mettait des entraves à leur navigation pour affaiblir leur marine, et qu'on affectait enfin de ne respecter aucun de leurs priviléges. Mais quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise soupçonnant qu'une flotte qu'on armait dans le port de Blavet, et que l'on disait destinée contre les Turcs, n'avait d'autre objet que de bloquer le port de la Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandait le duc de Nevers, les enlève et va s'emparer encore de l'île de Ré. Au même temps le duc de Rohan faisait soulever le Languedoc. D'Épernon fut envoyé contre Montauban, Thémines contre la Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre fut confié au duc de Montmorency. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportait l'île de Ré, qui faisait la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnait déjà parmi les protestants. Plusieurs parlaient de faire des accommodements particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçait une puissante cabale, n'était pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserverait ses forts autour de la Rochelle, mais que les habitants ne seraient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leur commerce. La ruine des protestants semblait alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignait plus Richelieu que sous le nom du *cardinal de*

[1] Mém. Rec. t. V, p. 665.

la Rochelle et de *pontife des protestants:* « mais, disait-il à cette occasion, il faut « que je scandalise encore une fois le mon- « de auparavant. » Par ces paroles il entendait la guerre qu'il continuait de faire en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avaient produit entre Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avait pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettaient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitait à l'Espagne. Enfin Richelieu pouvait aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageait alors avec les Anglais, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissait dans l'Europe était si grande, que Jacques I envoya le duc d'York son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglais à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le règne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun était dans l'usage, ou se prétendait en droit de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passait au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et sous prétexte de la liberté française, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connaît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans et des relations avec l'étranger; si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront; les femmes se voyant privées des confidences qui les rendaient importantes, se fâcheront; et si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté!

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de cour : chaque incident qui s'y présentait remuait une infinité de personnes. Les femmes voulaient donner leur avis, et montraient une curiosité que le ministre ne jugeait pas à propos de satisfaire. Elles n'étaient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvaient fort étrange; ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglais, qui succédait en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il était, « dit madame de Motteville, bien fait et « beau de visage, il avait l'âme grande, « était magnifique et libéral. Favori d'un « grand roi, il avait à sa disposition tous « ses trésors à dépenser, et toutes les « pierreries de la couronne d'Angleterre

« pour se parer. » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les Français peu jaloux, les Françaises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formèrent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avait déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusements : on publia que le prélat n'était si délicat sur l'honneur des dames que parce qu'il était lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs ; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal [1].

[1626] La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plus tôt en main l'autorité, que pour plaire à Gaston il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettait plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince pour être admis à la connaissance de l'administration recommencèrent. On sentit d'où partaient ces instances ; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devait pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvait permettre des prétentions, il avait pour système de leur accorder au delà même de leurs droits et de leurs espérances ; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentaient pas, si, au lieu de reconnaître ses services, ils s'élevaient contre lui, il les traitait sans miséricorde [1].

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il aurait pu se faire un sort digne d'envie, si ami trop ardent, et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvait lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événements de famille dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches

[1] Motteville, t. II, p. 16. Brienne, t. I, p. 214. Saint-Germain, p. 40.

[1] Mém. Rec. vol. VI. Vialart, p. 155. Mém. d'Orléans, p. 40. Sully, t. II, p. 293. Testament polit. t. I, p. 10. Bassompierre, t. III, p. 22. Gramond, p. 658. Artigny, t. I, p. 406. Brienne, t. I, p. 258.

et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font par là, d'une bagatelle, une affaire importante, qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigants, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payait pour tous les autres [1].

La reine mère voulait marier Gaston son fils à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en était même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattaient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il serait dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII aurait aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avait pas, le faisait sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère aurait des enfants, la jeune reine tâchait d'empêcher ce mariage. Elle avait pour surintendante de sa maison Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de Guise, et qui presque aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, était plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine mère lui faisait quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffrait impatiemment, et ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquaient la jeune, elle affermit sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui jour et nuit ne parlaient d'autre chose à la reine : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avait intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que si le roi, dont la santé était très-faible, venait à mourir sans enfants, elle pourrait épouser son beau-frère. Enfin Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston désiraient que ses mœurs fussent garanties par le mariage; mais le maréchal souhaitait que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignaient la prétention de la comtesse de Soissons, qui voulait mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille qui rendaient les plus indifférents attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel était l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, était de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma par des promesses son premier emportement : mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne; et la première résolution qu'adoptèrent les amis du maréchal fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, et le seul intéressé à le perpétuer [1].

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitaient tant d'envie, il n'était point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignait au nonce

[1] Mém. de Rochefort, p. 55.

[1] Monglat, t. I, p. 35.

Spada, qui paraît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avait été jusqu'alors qu'une petite abbaye, et qu'accablé de dettes, s'il venait à quitter le ministère en cet état, il serait obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers : « Mon crédit, disait-il, n'est pas mieux « établi : placé entre la reine mère et son « fils, tous deux diamétralement opposés « sur l'article du mariage de Monsieur, « j'ai toutes les peines imaginables à di- « minuer la répugnance de l'un et à mo- « dérer l'empressement de l'autre. Il s'en « est peu fallu que, dans cet embarras, « je n'aie perdu les bonnes grâces de tous « les deux. » Le roi surtout, au moindre penchant qu'il apercevait dans le prélat pour les sentiments de sa mère, s'imaginait qu'elle avait la préférence dans son esprit. Il en concevait de l'ombrage; et dans un de ses moments de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome [1].

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avait persuadé à Monsieur que c'était Richelieu qui l'empêchait d'avoir un libre accès auprès de son frère et d'en obtenir les grâces qu'il désirait; que si le cardinal n'y était plus, Gaston deviendrait tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendrait sur le roi; qu'il fallait donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne serait pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiserait aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retirait quelquefois. Chalais devait porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de Chalais. « Sous prétexte de vouloir dîner à Li- « mours, dit-il au prélat, Monsieur en- « verra ses officiers, qui s'empareront de « la maison; quand il sera arrivé lui- « même, on élèvera une querelle, dont « on profitera pour consommer l'entre- « prise. » Richelieu eut peine à croire à ce projet; mais il n'en douta plus, quand il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau, où était Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que dans le dessein où était son altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il aurait été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs; mais que puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenait des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêlait davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste en amour et en amitié. Il aimait madame de Chevreuse; celle-ci détestait le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avait traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portait aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand prieur de France, qui l'avait gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or le grand prieur professait une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusait de détourner les grâces que le roi voulait verser sur sa maison. Il avait engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne. fils naturel, comme lui, de Henri IV, et

[1] Mém. Rec. t. VI, p. 147.

il soufflait sa haine à tout ce qui l'approchait. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paraître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, mais il faut les regarder moins comme des représentants politiques que comme des ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantait « d'être le seul « Mardochée qui ne fléchissait pas le ge- « nou devant ce superbe Aman. »

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étaient le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avait eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savait de cette affaire, et il se doutait qu'ils se trouveraient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir; et sans doute il profita du besoin qu'on avait de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite qu'il faudrait tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons de ses complices, il le crée chef du conseil, qui devait rester à Paris. Le grand prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne, qu'après quelques arrangements il aura l'amirauté qu'il désirait. Tout habile qu'il était, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois, où le roi désirait le voir. Comme le duc montrait quelque défiance, Louis répondit au grand prieur, qui lui faisait part des craintes de son frère : « Je vous donne « ma parole qu'il peut me venir trouver, « et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette parole, le duc arrive, et en effet le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvait y causer des mouvements ; mais c'était plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérents, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, environné de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigerait de lui : mais sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour lui procurer sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement; et quand le cardinal s'aperçut que le prince commençait à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devait s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiterait. Cet expédient plut au parti, et on indiqua le président le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens dans la confidence du cardinal, font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'état, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettait en main, le cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions ; et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant constamment, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle disposerait le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses avec les insinuations capables de leur donner du poids; de sorte que Richelieu était à peu près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Grammont[1], comte de Louvigni, jusqu'alors confident de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitements par quelques personnages influents de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savait des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avait impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour; mais le seul Chalais fut arrêté. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, était passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine contre lui. On lui avait persuadé que Chalais le détestait; que dans l'exercice de sa charge il ne pouvait s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisants, et que dans le plan de la conjuration qui devait le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'était réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi, trouvées dans des lettres qu'il écrivait à la duchesse de Chevreuse, et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusait encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auraient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à la Rochelle, et de soulever les huguenots; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois; enfin de s'être appliqué sans relâche à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes des plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répondirent qu'il avait pris ce moyen pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire; mais le public crut qu'il n'avait pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement[1].

Les procédures furent précédées par une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publiés en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grâce, s'il convenait des griefs dont on l'accusait, et que dans cette espérance, Chalais avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimait; qu'il aurait obtenu sa grâce si ses aveux avaient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avait voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge: il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, dit le « ministre au nonce Spada, et deux pru- « nes de Gênes, je chassai toute l'amer- « tume de son cœur. » Au reste, Richelieu était éloquent, et l'on conçoit quelle

[1] Il était frère cadet d'Antoine III, duc de Grammont, devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la cour galante de Louis XIV, et frère consanguin du comte de Grammont, Philibert, également célèbre pour son esprit, et le héros assez scandaleux des mémoires du comte d'Hamilton, dont il avait épousé la sœur.

[1] Monglat, t. I, p. 36. Motteville, t. I, p. 29. Observ. de Bassompierre sur Dupleix, p. 452.

impression devait faire sur un adolescent le discours d'un homme grave qui, armé de l'autorité, lui représentait ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devait à sa mère, à son frère, à son roi; qui lui remontrait ce qu'il avait risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi était en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes grâces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultait pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité, on lui offrait une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en fallait pas tant : après quelques combats, « dans lesquels, disait Gaston, je me suis « défendu comme un lion, » il succomba; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

Ornano à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : « O car« dinal, que tu as de pouvoir ! » Chalais ne dit mot, et attendait tristement le sort que cet événement lui annonçait; il y était déjà préparé par le traitement qu'il éprouvait depuis le premier du mois; on l'avait mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené, le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces ont été enlevées et soustraites à la connaissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là « ce qu'on m'avait promis; maudit car« dinal, tu m'as trompé ! » D'autres assurent qu'il dit expressément : « Ce n'est « pas sur l'espérance qu'on m'a donnée « de ma grâce que j'ai avoué, mais parce « que la conviction était entière. » Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avaient fait cacher l'exécuteur; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps [1].

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différents endroits. Le comte de Soissons, qui s'était déjà sauvé sur la frontière, où il attendait l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; et on crut remarquer dans la peine que le cardinal lui fit infliger l'indulgence d'un homme qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparaître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, d'avoir désiré un autre mari. « Je n'aurais pas assez gagné « au change, » répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacrements, que jamais il n'avait rien tenté contre la personne du roi ni le bien de l'état; mais que voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avait tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernements, et avec une modique pension, qui ne lui laissait que les moyens de voyager obscurément. Le grand prieur, son frère, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer

[1] Mémoires d'Aubery, t. I, p. 283.

de ce qu'on exigeait; protestant, au contraire, devant le saint-sacrement qu'il n'était aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs, qui s'étaient mêlés de cette affaire : la première n'en fit pas grand cas; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte entre les disgraciés le duc de la Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il était né en Bourgogne, gentilhomme, et fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit tellement, que ce prince ne pouvait se passer de sa compagnie : il était même jaloux des politesses qu'on pouvait faire à son favori, et voulait qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout; et des débris de sa grandeur à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes : de sorte que pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disait en proverbe : *fortune de Baradas*. Il était peu souple, peu complaisant, et montrait trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, surtout pour les amusements puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il était fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi, ce qui occasionna sa disgrâce : mais la véritable cause, c'est que voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori; mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avait pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyait dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII, qui passait par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre; mais sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisait pressentir; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avait été, l'éleva aux grades militaires [1].

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtait le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avait pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on doit en « soutenir les décisions avec intrépidité, « quand même on aurait une opinion différente; » et il fit ôter les sceaux à d'Aligre. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y était pas présent; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avait couru à Limours, lui donna une garde de mous-

[1] Mém. de Duplessis, p. 205. Menagiana, t. I, p. 254. Gramond, p. 680. Monglat, t. I, p. 30 et 105. Mém. de l'abbé Arnauld. Bassompierre, t. II, p. 297.

quetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté [1].

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies, essaie de les disculper, prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageait le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmait le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitait à la réprimer. D'un côté, il faisait entendre à la reine douairière qu'elle ne devait pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre il engageait le roi à la consulter, afin que la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il était, qu'elle ne s'embarrassait pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimait Gaston plus que lui. Enfin il restait à Louis de l'estime pour le grand prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avait jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin pour nombre d'officiers qui le servaient bien, pour des jeunes gens qui avaient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés, qu'on l'avait accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentiments à la fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendômes a des desseins dangereux; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté; que les Vendômes se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattait que pour sortir de prison ils diraient ce qu'on voudrait; mais comme l'un niait constamment les projets chimériques qu'on lui imputait, que l'autre ne faisait que des aveux forcés d'où on ne pouvait tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvait fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptait pas [1].

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversait dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenait caché. Il parla, agit, remua surtout les gens opposés au mariage de Monsieur; ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux désirs dont il fit des crimes. Ainsi il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche des soupçons contre tout ce qui l'environnait, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il était le seul qui n'eût pas d'intérêts différents de ceux du roi et de l'état.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderaient de preuves pour être crues, et Siri n'en donne aucune. Il paraît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que des événements sont favorables à un ministre, il ne faut pas

[1] Monglat, t. I, p. 35.

[1] Mém. Rec. t. IV, p. 238.

toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire, qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les aliments dont elle se repaissait : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

[1626-27] A cette scène tragique, Richelieu fit succéder un grand spectacle; savoir, l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditait, tant au dedans qu'au dehors, il fallait des ressources pécuniaires qui manquaient absolument; car, suivant le nouveau garde des sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'était vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étaient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisait entrer dans les moyens d'économie qui pouvaient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tombaient directement sur les grands et sur les huguenots, avaient besoin d'être protégées par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connaissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances ; elle discuta tous ces objets selon le désir du cardinal. Cependant un article, sur lequel on jugea qu'il ne serait pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. Richelieu proposait de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. On pense que dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'était malgré lui qu'il avait laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois : la seconde, d'épouvanter ceux qui voudraient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenaient à la cour [1].

[1627] Le mariage de Monsieur avait donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne voulait plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il saurait gré au cardinal des mesures qu'il prendrait pour en éloigner les propositions. La reine mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament faible et sans enfants, promène aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils et de donner des héritiers au

[1] Merc. t. XIII. Mém. d'Aubery, t. I, p. 288.

trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvaient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, dont l'alliance lui faisait espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston[1].

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venait de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine, de son côté, veut ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène; et toutes ces personnes étaient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnaient force mouvements, et tâchaient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuaient ministres, courtisans et ecclésiastiques, qu'elles entraînaient dans le tourbillon. « Je ne saurais mieux les « comparer, disait à cette occasion Via-« lart, qu'au soleil du printemps, capable « d'attirer les vapeurs dans les airs, mais « non de les résoudre. L'ardeur et le « mouvement de leurs passions ressem-« ble aux efforts d'un torrent impétueux « qui déracine les arbres. » Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir *scandalisé* les catholiques, comme il le disait lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il était enfin prêt à porter le coup qu'il méditait depuis longtemps, et à les chasser de la Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avait pas tout à fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné, contre l'assurance des traités, leur marine affaiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçait une attaque réfléchie, à laquelle il leur serait bien difficile de résister; aussi n'omettaient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenaient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou et les Cévennes, ils avaient des émissaires dans toutes les cours; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitaient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusait à leurs instances, la France le laisserait jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnait de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secrète avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochelois et contre l'Angleterre qui les protégeait. Sous ce point de vue, le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagements, et de perpétuer ainsi les embarras intérieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avait été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui était désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemarck; guerre qui était le résultat d'une ligue conclue, en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemarck et les républiques

[1] Vialart, p. 212. Aubery, p. 137. Mém. Rec. t. VI, p. 268.

de Venise et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour rétablir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avait fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi fut bien aise de faire parade de son zèle religieux auprès des *puritains*, les calvinistes de son pays, qui se plaignaient de ses entreprises, et le ministre, de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisait, n'omettait rien pour se faire rappeler en France. Il offrait d'y venir comme ami négocier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avait encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné, qu'on ne pourrait lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglais. Oubliant toute bienséance, pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenaient auprès d'elle. Dans ses conversations, elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines; et après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontents. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion, et lorsqu'il revenait en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisait suivre, lui avait laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étaient tout ce qu'on désirait, et on le relâcha; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre [1].

Dans le même temps, les grands, que la mort de Chalais n'avait pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui tous deux bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avait fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus se battre dans la place Royale, contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussy, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne fallait pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevait chaque année à la France une multitude de gentilshommes. Bouteville s'était acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devait enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume, qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg [2].

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'était donc encore que menacée, lorsqu'on vit pa-

[1] Brienne, t. I, p. 274. Mém. Rec. t. VI, p. 254, Merc. t. XIII, p. 370. Vialart, p. 205.

[2] Merc. t. XIII, p. 399.

raître un manifeste qui reprochait à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable, qui se présenta devant la Rochelle. La ville, qui n'était point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étaient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès lors ses vues sur l'île de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, et assiégea les forts qui la défendaient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'île de Ré, mal pourvue de vivres et de munitions, tombait entre les mains des Anglais; et sa prise rendait impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auraient fait une places d'armes et un dépôt, d'où il serait parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroi. Dès lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avait rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres anglaises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissaient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de faibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglais, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle [1].

[1628] Louis, que sa santé toujours chancelante rappelait à Paris, fut engagé, par de si beaux commencements, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus, formé par une circonvallation de trois lieues, et commencé en automne, après la retraite des Anglais, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissants devaient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port; digue fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mezeteau. Elle avait sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avait été laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courants, et on l'avait embarrassée par des vaisseaux qui y avaient été coulés bas. Les Rochelois, qui comptaient que les simples efforts des vents et de la mer renverseraient cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte anglaise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Ré, Buckingham prépare un nouvel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devait pousser contre la digue, ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais au moment où il allait monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau par un homme qu'il avait offensé. Comme tout était prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglais, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant

[1] Brienne, t. I, p. 274. Mém. de Duplessis, p. 8. Merc. t. XIII. Vérité défendue, p. 537. Vie de Toiras,

leur retraite abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès longtemps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repoussées par les assiégeants, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étaient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, le repaire de l'hérésie, comme on la nommait, pût jamais servir de défense à la rébellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageait justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auraient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentaient l'empire que le succès allait donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disait : « Vous verrez que nous se- « rons assez fous pour prendre la Ro- « chelle [1]. »

[1] Saint-Germain, p. 321.

FIN DU QUATRIEME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

